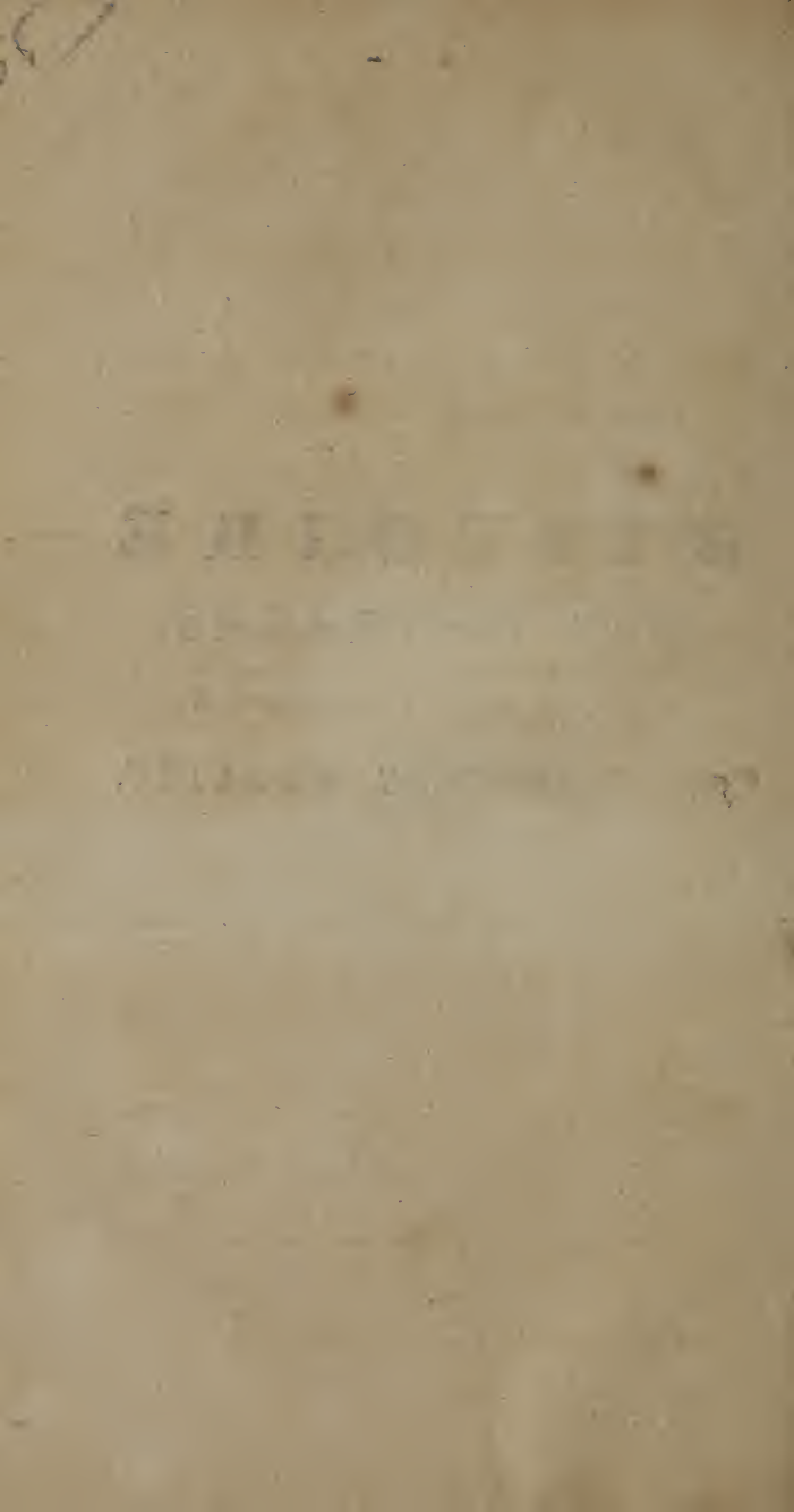




HISTOIRE
DES OUVRAGES
POUR ET CONTRE
LES THÉATRES PUBLICS.



LETTRES
SUR
LES SPECTACLES;
AVEC
UNE HISTOIRE DES OUVRAGES
pour & contre les Théatres.

PAR M. DESPREZ DE BOISSY,
des Académies de Toulouſe, de la Rochelle, de Montauban, de Chaalons-ſur-Marne, & de celle des Arcades de Rome.

. . . . Certare periclis
Deſine, & armiſonæ caput objectare procellæ.

SILIUS ITALICUS, lib. XV, Bell. Pun.

SEPTIEME ÉDITION.

TOME II.

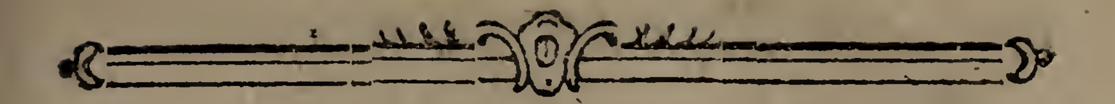


A PARIS,

Chez
- BOUDET, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques;
- La Veuve DESAINT, Libr. rue du Foin;
- NYON l'ainé, Libraire, rue Saint-Jean-de Beauvais;
- B. MORIN, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



AVERTISSEMENT
DU LIBRAIRE.

Lorsque la ſixieme Édition de cet Ouvrage parut, quelques perſonnes nous obſerverent qu'elles étoient ſurpriſes de ce que le frontiſpice de ce ſecond Volume portoit le titre de *Lettres ſur les Spectacles*.

Mais nous avons à leur répondre que notre Auteur, par égard pour le titre primitif de ſon Ouvrage, a cru devoir le conſerver à ce qui en étoit une ſuite néceſſaire; & nous ajoutons que les relations fréquentes qu'il y a entre les *Lettres ſur les Spectacles*, & l'*Hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres*, ne permettent pas de les ſéparer.

Notre Avertiſſement du premier Tome a fait connoître que l'Ouvrage dont nous donnons une nouvelle Édition, a été honoré de ſuffrages très-flatteurs de la part de perſonnes en place, qui, par état, ſont dans le cas de s'intéreſſer avec plus de zele aux mœurs. Nous avons auſſi expoſé que M. *Deſprez de Boiſſy* avoit reçu des témoignages également intéreſſans de la part de pluſieurs Littérateurs diſtingués, qui, en adhérant à ſes principes, l'ont loué de les avoir ſoutenus de la maniere la plus perſuaſive. Nous n'avons rien avancé, à cet égard, que nous n'ayons déjà juſtifié. Mais notre Auteur a deſiré que nous continuions de réſerver pour ce ſecond Volume la Let-

tre, dont M. *Gresset*, de l'Académie Françoise, l'honora le 30 Mai 1772. Et nous y joindrons celle qu'il en reçut le 26 Avril 1777, à l'occasion de la sixieme Édition. Elles sont toutes les deux analogues à la Lettre que ce célebre Académicien donna au Public en 1759, & qui est rapportée toute entiere, page 477 de ce Volume, comme un monument précieux, & capable de fixer les idées sur l'effet moral de nos Spectacles.

LETTRES

De M. GRESSET, *de l'Académie Françoise, à M.* DESPREZ DE BOISSY.

Amiens, le 30 Mai 1772.

UNE indisposition, Monsieur, m'a empêché de répondre plutôt à la

Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Recevez mes excuſes de ce délai très-involontaire, & tous mes remercîmens du préſent que vous avez bien voulu me faire d'un Exemplaire de la quatrieme Édition de vos Lettres ſur les Spectacles. Vous avez doublé le bienfait par la maniere obligeante dont vous me l'annoncez. J'ai relu votre Ouvrage avec un très-grand plaiſir. La raiſon & la Religion, à qui il ſera toujours cher, l'ont dicté; & tout eſprit fait pour entendre & ſuivre l'une & l'autre, ne peut ſe refuſer à l'évidence de vos principes, & à la juſteſſe des conſéquences. On ne peut, Monſieur, être plus ſenſible que je le ſuis, à la bonté que vous avez eue de penſer à moi. Je ſuis avec tous les ſentimens d'un reſpectueux attachement,

Monſieur,

Votre très-humble, &c. GRESSET.

Amiens, le 26 *Avril* 1777.

RECEVEZ toutes mes excuſes, Monſieur, du délai de ma réponſe à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il ne m'a point

été poſſible de vous témoigner plutôt ma ſenſible reconnoiſſance du préſent que vous avez bien voulu me faire de la ſixieme Édition de votre Ouvrage ſur les Spectacles. Elle ne ſera point aſſurément la derniere ; j'en crois votre zele, vos lumieres, vos recherches, ainſi que les deſirs, & le goût ſoutenu de vos Lecteurs. Rien n'eſt moins fondé que l'opinion de ceux qui prétendent que l'art dramatique, *Ficta voluptatis causâ*, a pour objet primitif & eſſentiel l'utilité morale. Il ne faut leur oppoſer que le *ſang-froid des Philoſophes payens*, comme M. l'Abbé *le Batteux* l'a fait avec le plus grand avantage dans les trois ſçavantes Diſſertations qu'il lut les 14 Juin 1771, & 21 Janvier 1772, à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres dont il eſt Membre. Elles ont été inſérées dans le 39me Volume des Mémoires de cette Académie. Cette queſtion y eſt traitée & diſcutée d'une maniere d'autant plus intéreſſante, que cet habile Académicien avoit eu pour Contradicteur un Confrere eſtimable, M. *de Rochefort*. M. *le Batteux* ſoutint que les plaiſirs

& les passions du Théatre ne sont, & ne peuvent être que nuisibles aux mœurs. Il eut lieu de persévérer dans son sentiment, & il en adressa de nouvelles preuves à M. *de Rochefort*, qui, *par sa façon de penser, honnête & vertueuse*, lui parut *être fait pour les entendre.* Vous devez de même, Monsieur, être entendu par les gens sensés & par toutes les personnes de bonne foi, qui, averties par l'expérience, voudront se rappeller les scrupules qu'elles ont éprouvés les premieres fois qu'elles ont été à nos Théatres, avec les justes préventions qu'une bonne éducation leur avoit inspirées contre ces amusemens si funestes à la vertu.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentimens d'une parfaite estime & d'un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble, &c. GRESSET.

N. B. Page lxvij de l'Avertissement du Tome I, lign. 15, *quatorze Livres, qui forment sept Volumes;* lisez, *dix-huit Livres, qui forment neuf Volumes.*

Page lxxvij, lign. 5, *dans sept Volumes;* lisez, *dans neuf Volumes:* cette erreur se trouve réformée p. 459 de ce Tome II.

Page 411 du Tome II, lign. 13, *en* 1755, ajoutez: *cet Ecrit fut suivi en* 1778, *de deux autres Volumes.*

HISTOIRE



HISTOIRE DES OUVRAGES *POUR ET CONTRE* LES THÉATRES PUBLICS.

NOTICES *PRÉLIMINAIRES.*

L'HISTOIRE des Ouvrages *pour & contre* les Théatres nous a paru devoir être précédée par un Précis historique sur les Jeux scéniques. C'est l'objet de ces Notices préliminaires, où, par occasion, il sera parlé des Romans. Plusieurs Sçavans se sont occupés de l'origine de ces productions littéraires. On a sur cette matiere quelques Dissertations dans les Mém. de l'Ac. des Insc. & Belles-Lett.

L'Art dramatique n'a pas une honnête origine. Cet art est né de la folie & de l'ivresse que le Dieu des raisins inspiroit.

Voici comment la Tragédie prit naissance chez les Grecs, où il faut toujours recourir pour trouver le berceau de tous les Arts.

On y sacrifioit à Bacchus un bouc. Et pendant le sacrifice, le Peuple & les Prêtres chantoient en chœur des hymnes qui, relativement à la qualité de la victime, furent nommées *Tragédies* ou *Chants de bouc*, suivant l'étymologie τράγος, & ᾠδή. On y promenoit un homme travesti en Silene, monté sur un âne. Il s'y en joignit d'autres barbouillés de lie, qui chantoient les louanges du Dieu des Buveurs. Et par la suite, pour réveiller la monotonie de ces chansons, *Thespis* introduisit un Acteur qui faisoit quelques récits.

Thespis étoit contemporain de *Solon*; & il vivoit encore vers la soixante-unieme olympiade. Il alloit de Bourg en Bourg, jouant ses Pieces sur le char qui voituroit sa troupe.

Solon eut la curiosité d'aller voir ses représentations & ses fictions tragiques. Il en fut si indigné, qu'il dit à *Thespis : N'as-tu pas honte de mentir ainsi devant tant d'honnêtes gens ?* Et *Thespis* lui répondit : *Il est permis de mentir pour le divertissement des autres.* *Solon* lui repliqua : *Nous verrons si nos Loix jugeront de pareils jeux dignes de récompense & d'honneur.* En effet *Diogene de Laërce* ajoute que *Solon* fit défendre à *Thespis* de jouer ses Pieces à Athenes.

Eschyle, qui vivoit vers l'an du Monde 3508, augmenta le nombre des Acteurs, pour former des dialogues. Il leur donna un masque & des habits décens ; il leur fit porter une chaussure haute, appellée *cothurne*. Il leur construisit un Théatre, au lieu du Tombereau.

Sophocle lui enleva le prix de la Tragédie. *Eschyle* en fut si outré, que ne pouvant supporter cet affront, il se retira d'Athenes.

Euripide, né vers l'an 480 avant l'Ere Chrétienne, fut le rival de *Sophocle*. Ils parvinrent à porter à la plus grande perfection cet art dont *Des-*

préaux nous a donné l'hiſtoire dans les Vers qui ſuivent :

La Tragédie, informe & groſſiere, en naiſſant,
N'étoit qu'un ſimple chœur où chacun, en danſant,
Et du Dieu des raiſins entonnant les louanges,
S'efforçoit d'attirer de fertiles vendanges.
Là, le vin & la joie éveillant les eſprits,
Du plus habile Chantre un bouc étoit le prix.
Theſpis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les Bourgs cette heureuſe folie,
Et d'Acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amuſa les paſſans d'un ſpectacle nouveau.
Eſchyle, dans le chœur jetta les perſonnages ;
D'un maſque plus honnête habilla les viſages ;
Sur les ais d'un Théatre en public exhauſſé,
Fit paroître l'Acteur d'un brodequin chauſſé.
Sophocle enfin donnant l'eſſor à ſon génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
Intéreſſa le chœur dans toute l'action ;
Des Vers trop raboteux polit l'expreſſion,
Lui donna chez les Grecs cette hauteur divine,
Où jamais n'atteignit la foibleſſe Latine.

Art poëtique.

Cet expoſé hiſtorique manifeſte que la Tragédie n'a jamais eu pour objet eſſentiel une utilité morale. M. *Batteux* l'a démontré dans trois ſçavantes Diſſertations qui occuperent les ſéances des 14 Juin 1771, & 21 Janvier 1772 de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres dont il eſt Membre.

Il y poſe pour baſe ce raiſonnement qui lui a paru être ſans replique: « Pour que la Tragédie fût une » leçon d'exemple, il faudroit que » la vertu y fût récompenſée, & le » vice puni. Or, ſi cela eſt, le dénoue» ment eſt par la joie: la terreur & » la pitié ſont nulles; & la Tragédie ſe » confond avec la Comédie.

» On prétend que le Théatre Athé» nien avoit pour objet d'inſpirer la » haine des Rois, & la crainte des » Dieux. Cette prétention eſt ſans fon» dement. L'objet du Théatre d'Athe» nes, comme du nôtre, étoit de » donner aux Spectateurs le plaiſir de » la terreur & de la pitié dramatiques: » rien de plus. Les larmes de pitié, » répandues ſur *Œdipe*, ſur *Agamem-* » *non*, ſur *Xercès* même rentrant chez » lui après ſon déſaſtre, pouvoient» elles rendre ces Rois odieux? La » haine ne pleure point. D'un autre » côté, que ſert à la ſaine morale un » *Prométhée* enchaîné ſur le Caucaſe, » pour avoir été le bienfaiteur du » genre humain? Que ſert *Iphigénie* » immolée à l'ardeur de venger une » femme déshonorée? ou *Médée* égor-

» geant ſes enfans, pour déſeſpérer
» ſon époux? ou la ſœur d'*Hélene* aſ-
» ſommant le ſien, pour jouir en paix
» d'un commerce adultere? Elle en
» ſera punie: oui, dans un autre Poë-
» me, & par un autre crime qui fera
» encore frémir la nature. S'il y a des
» leçons, il faut avouer qu'elles ſont
» bien cachées, & qu'il ne faut pas
» un art médiocre pour les en tirer.

» L'affabulation de l'*Œdipe* ne prou-
» ve rien, parce qu'elle eſt poſtiche,
» & qu'elle ne ſort point de l'action.
» S'il y avoit un réſultat moral à tirer
» de cette Tragédie, il ſeroit deſtruc-
» tif de toute morale. Il enſeigneroit
» que quand on eſt né ſous une étoile
» funeſte; il faut que de néceſſité on
» ſoit criminel & malheureux; qu'on
» tue ſon pere, qu'on épouſe ſa mere,
» quoi qu'on faſſe pour l'éviter; &
» qu'après on ſe pende, ou qu'on s'ar-
» rache les yeux de déſeſpoir. Les ré-
» ſultats moraux des autres Tragédies
» ſont à peu près les mêmes. Ce ne
» ſont que des vengeances atroces, des
» parricides, des horreurs. Que deve-
» noit la pureté de la morale au mi-
» lieu de cette confuſion de paſſions?

» Qu'un Poëte philoſophe ou flat-
» teur ait quelquefois fait ſortir d'un
» Drame ou de quelques Scenes des
» éloges indiſcrets ; qu'il ait préſenté
» des caracteres, des mœurs, des ſenti-
» mens qui pouvoient ſervir de leçons ;
» en un mot, qu'il ait incliné le mi-
» roir, de maniere que le Spectateur
» ait pu y voir & prendre des avis : c'eſt
» l'art de l'homme, & non l'art du
» genre. Le genre, il eſt vrai, s'y
» prête ; mais ce n'eſt pas ſon objet
» direct & formel.

« Quel eſt le réſultat moral de tou-
» tes les Tragédies où l'on nous fait
» éprouver ſucceſſivement l'amour,
» la haine, la cruauté, la compaſſion ;
» où l'on nous rend le jouet de tous
» les vents, tandis que tous les Philo-
» ſophes conviennent que la ſageſſe
» conſiſte dans la conſtance ou l'éga-
» lité de l'ame ? Or, l'objet de la Tra-
» gédie eſt de troubler cette égalité,
» *perturbatio animi*. Elle excite en nous
» les paſſions ; c'eſt-à-dire, qu'elle
» arroſe des plantes qu'il faudroit laiſ-
» ſer ſécher ; elle donne le comman-
» dement à ce qui ne devroit qu'o-
» béir : elle met ce qui nous rend mal-

» heureux & vicieux à la place de ce
» qui seul peut nous rendre heureux
» & meilleurs.

» *Aristote* n'a dit nulle part que la
» Tragédie fût pour l'instruction. Il a
» répété souvent dans sa Poétique,
» qu'elle n'étoit que pour le plaisir.
» Il dit, dans ses livres de Politique,
» que la Peinture peut être funeste
» aux mœurs, & la Musique beau-
» coup plus encore. La Peinture est
» sur une toile; la Musique sur un
» instrument inanimé; la Tragédie au
» contraire est rendue par des voix
» humaines & par des personnages
» vivans, qui emploient ouvertement
» tous les moyens de séduction, qui
» font entendre le cri des entrailles,
» qui ont tous les mouvemens & tous
» les gestes des passions, *flabellum per-*
» *turbationum*. Or, est-il utile en bonne
» morale d'allumer ainsi les passions
» par amusement, & seulement pour
» le plaisir de les allumer?

Enfin ajoutons à ces solides réflexions ce coup de pinceau du Citoyen de Geneve (1) qui a peint l'objet d'après nature: « La Tragédie ne

(1) M. *Jean-Jacques Rousseau.*

» nous présente presque toujours que
» des scélérats d'un haut rang ; ven-
» geance, assassinats, empoisonne-
» ment, ambition, révolte, fureur,
» désespoir. Il n'y a presque point de
» Scene où il ne soit question de quel-
» que forfait. Or, la sensation d'hor-
» reur & de désespoir qu'on dit en
» résulter, est-elle nécessaire pour
» éloigner du crime un cœur vertueux
» qui n'a pas besoin de ces horribles
» leçons? Et quant aux scélérats, ce
» ne sera pas certainement le Théatre
» qui les réformera ».

La Comédie chez les Grecs n'eut pas une plus belle origine que la Tragédie.

Eh! quels chants pouvoit-on attendre de *Thalie*;
Lorsque d'*Aristophane* épousant la folie,
Et, par son impudence, assurant ses succès,
Elle s'abandonnoit aux plus honteux excès?

Louis RACINE, ep. à M. de Valinc.

La Comédie dut sa naissance aux bouffonneries & aux obscénités des satyres bachiques. Car, comme l'a dit M. l'Abbé *Vatry* (1), de tous les

(1) Dans sa Dissertation insérée au tome XV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Dieux, celui sans contredit qui étoit le plus propre à faire inventer la Tragédie & la Comédie, étoit *Bacchus.* Aussi, de tous les temps, les Théatres ont été sous la protection de ce Dieu; & il falloit que tous les Poëtes lui rendissent quelque hommage. *Epigene* ayant le premier fait jouer un Drame dont le sujet étoit étranger à *Bacchus*, les Spectateurs étonnés de cette nouveauté, s'écrierent οὐδὲν πρὸς Διόνυσον: *Il n'y a rien là qui regarde Bacchus*; ce qui devint dans la suite un proverbe que l'on appliquoit à ceux qui ne traitoient pas la matiere qu'ils devoient traiter.

On prétend, dit M. *Batteux* (1), que la Comédie commença à l'occasion du *Margitès* d'*Homere*, Poëme où étoit représenté un homme fainéant qui n'étoit bon à rien. L'impression que fit ce portrait, donna lieu de mettre ce genre en action.

La Scene comique, dans le commencement, étoit une représentation faite d'après nature. Les personnes

(1) Dans le tome III *de ses Principes de Littérature*, cinquieme édition.

qu'on y jouoit, y étoient désignées par leurs noms. Telle fut ce qu'on appelle la vieille Comédie où s'exercerent *Eupolis*, *Cratinus*, *Aristophane*. On y jouoit les Philosophes vivans, & même les Dieux.

Le Peuple & les Magistrats s'en amusoient beaucoup; mais lorsqu'on eût osé en venir aux Magistrats, ceux-ci trouverent que la plaisanterie passoit les bornes : autrement ils auroient continué de s'amuser de voir la vertu attaquée, & la Religion ridiculisée.

Ce second genre de Comédie fut donc défendu. Mais la malignité a trop de charmes : on chercha à éluder la loi. On continua de jouer des aventures réelles, en déguisant les noms des personnes. Et, comme la ressemblance y étoit ménagée, de maniere qu'on pût aisément y reconnoître ceux que l'on jouoit, il fallut une nouvelle loi pour défendre de faire la satyre personnelle des Citoyens. Il ne fut plus permis que de faire la satyre générale de la vie & des mœurs; & ce fut ce qu'on appella la Comédie nouvelle, où *Aphile* & *Me-*

nandre furent célebres. Le Théatre comique ne devint pas moins nuiſible aux mœurs que le tragique. On en fit un recueil de ſtratagêmes, pour faire réuſſir tous les crimes, favoriſer toutes les paſſions, ménager toutes les intrigues, traverſer tous les peres, maris, maîtres, exciter l'amour du libertinage, & le faciliter par le jeu infame des valets, des ſoubrettes & des confidens, qui furent toujours dans la Comédie les rôles les plus intéreſſans.

La Poéſie, la Muſique & la Danſe furent employées à embellir l'Art dramatique. Mais étoient-elles faites pour orner des Scenes folles & dangereuſes dans leurs repréſentations?

Les Poëtes dramatiques ont dégradé la Poéſie, en ne lui conſervant pas la pureté de ſon origine; & ils lui ont attiré des ennemis qui, dans l'excès de leur zele pour les mœurs, vouloient la proſcrire.

Telle étoit chez les Anciens l'opinion de *Platon;* & dans notre ſiecle on a vu quelques Sçavans, comme un *Dacier*, un *Lami*, &c. qui condamnoient généralement la Poéſie,

en ce qu'elle n'étoit propre qu'à corrompre le cœur, & qu'à gâter l'eſprit, qu'elle accoutume au faux, qu'elle énerve & qu'elle efféminé, en le dégoûtant des études ſérieuſes & utiles, & en le rendant incapable des grandes connoiſſances.

On a dans le premier volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une Diſſertation de l'Abbé *Maſſieu*, qui a ſupérieurement vengé la Poéſie. On y voit démontré qu'il ne faut point juger de cet art, par l'uſage qu'en ont fait les corrupteurs publics qui, d'un art divin, en ont fait un art infernal.

Il ne faut pas en effet oublier que la Poéſie a pour titre primordial de ſa naiſſance le cantique qui fut compoſé par *Moyſe* après le paſſage de la Mer rouge. « Delà, dit M. *Boſſuet*, eſt né » la Poéſie. C'étoit Dieu & ſes œu» vres merveilleuſes qui en étoient » les ſujets; & il n'y a proprement » que le peuple de Dieu où la Poéſie » ſoit venue par enthouſiaſme ».

Moyſe conſacra donc la Poéſie à la vérité éternelle. Mais, à meſure que

l'oubli de Dieu devint plus général ; & que les ténebres épaisses qui en résulterent eurent donné lieu à toutes les fables monstrueuses de l'idolâtrie, la Poésie ne s'occupa plus qu'à remuer les passions qui sont ennemies de la sagesse; & elle fut abaissée jusqu'à servir à amuser des esprits frivoles, & à réveiller l'assoupissement des Midas désœuvrés.

Elle osa nous prêcher le vice effrontément ;
Elle mit en tous lieux sa gloire à nous séduire,
Et corrompit des cœurs qu'elle devoit instruire.
Homere, le premier fertile en fictions,
Transporta dans le Ciel toutes nos passions ;
C'est lui qui nous fit voir ces maîtres du tonnerre ;
Ces Dieux dont un clin d'œil peut ébranler la terre,
Injustes, vains, craintifs, l'un de l'autre jaloux ;
Au sommet de l'Olympe, aussi foibles que nous.
Et c'est lui-même encor dont la main dangereuse
A tissu de *Vénus* la ceinture amoureuse :
Les feux qui de *Sapho* consumerent le cœur
Dans ses écrits encore exhalent leur chaleur.
Pour chanter les exploits des Héros qu'il admire ;
Le foible *Anacréon* envain monte sa lyre ;
Les cordes sous ses doigts ne raisonnent qu'amour.

. . . .

Dans ces temps malheureux *Vénus* avoit des temples :
Le crime autorisé par d'augustes exemples,
Ne paroissoit plus crime aux yeux de ces mortels
Qui, d'un Mars adultere, encensoient les autels.

Sur une terre impie & sous un ciel coupable,
Le Chantre des plaisirs pouvoit être excusable.
Cependant aujourd'hui les enfans de la foi
D'un plus sage transport ont-ils suivi la loi?
Hélas! dressant par-tout un piege à l'innocence;
Des Romains & des Grecs ils passent la licence.

Louis RACINE.

Cette description fait disparoître toutes ces vues hautes & solides qu'on suppose à presque tous les genres de Poésie. Le but, dit-on, du Poëme épique est de convaincre l'esprit d'une vérité importante. La fin de la Tragédie est de nous intéresser par des émotions de terreur & de pitié, *purgées* de ce qu'elles ont de trop dur ou de fâcheux, quand les malheurs sont réels; & la fin de la Comédie est de corriger les mœurs.

Ce n'étoit point là le sentiment de *Houdart de la Motte*, qui faisoit consister le mérite, non à parler noblement des choses, mais à les voir comme elles sont, sans se les affoiblir, ni se les exagérer. Il paroît en effet soutenir ce caractere dans son Discours sur la Poésie (1). Il y sou-

(1) Tome I de ses Œuvres, édition de 1754.

tient qu'en général dans la Poésie, la morale étoit tellement subordonnée à l'agrément, qu'on n'en pouvoit attendre aucune utilité pour les mœurs; que tous ces Poëmes, qui sont des chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'avoient été faits que pour plaire, & non pour être utiles. On y voit en effet que leurs Auteurs, au lieu d'avoir songé à réformer les fausses idées des hommes, y ont la plupart accommodé leurs fictions; & conséquemment ils ont souvent donné de grands vices pour des vertus.

Au reste, la Poésie n'a de mauvais que l'abus qu'on en peut faire, & qui provient de ce que son unique fin est de plaire. Le nombre & la cadence chatouillent l'oreille; la fiction flatte l'imagination; & les passions sont excitées par les figures.

Il n'est pas douteux que ceux qui se servent de ces moyens pour enseigner la vertu, lui gagnent plus sûrement les cœurs, à la faveur du plaisir;

Mais, quant à ceux qui ne s'en servent que pour le vice, ils en augmentent encore la contagion par l'agrément des Vers.

On doit rendre une juſtice aux Poëtes de l'âge brillant des Grecs & des Romains : ils ont preſque tous, excepté *Lucrece*, reſpecté la Religion de leur temps ; car quelque ridicules & quelque ſcandaleuſes que ſoient leurs fictions religieuſes, les gens éclairés ne les conſidéroient que comme des allégories qui étoient venues de l'Egypte où tout étoit myſtere.

C'eſt pourquoi le Chancelier *Bacon* les appelle (1) *le reſte précieux d'un meilleur temps, & le ſouffle d'un air très-éloigné qui entra dans les flûtes Grecques.* Leurs fictions ne doivent point être entendues groſſiérement ; elles tendent preſque toutes à établir les trois importantes vérités de la Religion naturelle, qui ſont l'immortalité de l'ame, l'exiſtence d'une Divinité, & une Providence.

Il étoit réſervé à ces derniers temps de voir pluſieurs Poëtes oſer attaquer dans leurs Vers la Religion, & la prendre pour l'objet de leurs raille-

(1) *Reliquiæ ſacræ & auræ tenues meliorum temporum, quæ in Græcorum fiſtulas inciderunt*, dans ſon Traité *de Sapientia Veterum.*

ries. Quelle en est la cause ? C'est qu'ils n'ont pas seulement sur l'immortalité de l'ame la notion qu'avoit le Poëte *Euripide* qui, dans l'*Hyppolite*, dit que *l'amour que nous avons pour une vie aussi remplie de miseres que la nôtre, ne vient que de l'ignorance où nous sommes d'une autre vie que nous cache un voile ténébreux, & qui est cause que nous nous laissons emporter par des fables.*

Les Poëmes licencieux n'ont eu dans tous les temps pour Auteurs que ceux qui avoient méconnu les devoirs de la Poésie, dont le premier est de respecter la Religion qui lui a donné la naissance ; & le second, qui est une suite du premier, est de porter toujours les hommes à la vertu. On a sur cet objet, dans le quinzieme volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, une Dissertation de *Louis Racine.*

La Musique & la Danse, deux sœurs que la cadence a toujours unies, furent d'abord employées, comme la Poésie, à exprimer d'une maniere plus vive les transports du respect dont les hommes étoient pénétrés pour Dieu, & la joie qu'ils ressentoient de ses bienfaits.

On voit dans le Chapitre de l'Exode, que ce fut par des chants & par des danſes que les Iſraélites rendirent graces à Dieu après le paſſage de la Mer rouge.

Platon admettoit l'uſage de ces deux arts pour les cérémonies religieuſes & pour les exercices militaires; enfin pour donner au corps une certaine bienſéance, appellée par les Grecs Ἐμμέλεια, & par les Romains, *concinnitas*. On trouve dans ſes livres des loix quelques réglemens à ce ſujet. Il vouloit qu'on ſe conformât à la ſageſſe des Egyptiens, qui exigeoient que le Poëte & le Muſicien ne puſſent jamais inſpirer la volupté; mais qu'ils s'accommodaſſent au but & à l'eſprit des ſages Légiſlateurs.

M. *Burette*, dans une Diſſertation qui ſe trouve au premier volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, obſerve que les Grecs s'étoient écartés de ces regles. Ils proſtituerent dans leurs Scenes la Muſique & la Danſe aux Baladins, aux gens les plus mépriſables, qui ne s'en ſervoient que pour

réveiller & nourrir les passions les plus vicieuses.

La volupté étoit presque le seul arbitre qu'on consulta sur l'usage qu'on devoit faire de l'une & de l'autre ; & le Théatre devint une école de toutes sortes de vices, d'autant plus dangereuse qu'en perfectionnant l'imitation, l'on s'étoit mis en état d'y peindre ces mêmes vices des couleurs les plus vives & les plus capables de porter la contagion dans les cœurs.

Ces danses de Théatres s'emparerent tellement du goût public, qu'elles firent dans la suite l'occupation de presque tout le monde. Les uns accouroient en foule à ces sortes de Spectacles ; les autres travailloient à l'acquisition d'un talent si bien accueilli.

Cette corruption du Théatre à Athenes répondoit à celle du Peuple qui y étoit vain, léger, inconstant dans ses mœurs ; sans respect pour les Dieux ; insolent, & plus prêt à rire d'une impertinence, qu'à s'instruire d'une vérité utile. Tels furent les fruits de l'oisiveté à laquelle la Grece se livra, lorsqu'elle n'eut plus de guer-

res à ſoutenir, comme le dit *Horace*. Le repos & l'abondance la jeterent dans la molleſſe. On la vit épriſe de combats d'athletes, de courſes de chevaux, enchantée d'ouvrages de marbre, d'ivoire, de bronze, de tableaux; courant tantôt à un concert de Muſique, tantôt à un Spectacle touchant (1).

Voilà, dit M. *Batteux* (2), le Public à qui *Ariſtophane* ſe propoſoit de plaire; & il y réuſſit ſans peine, parce qu'il étoit ſatyrique par méchanceté, ordurier par corruption de mœurs, impie par principe & par goût.

Ce mauvais naturel ne fit que le rendre plus propre à ſuivre la loi générale du genre comique, qui exige que le Poëte ſe conforme à l'inclina-

(1) *Ut primùm poſitis nugari Græcia bellis*
Cæpit, & in vitium fortuna labier æqua,
Nunc athletarum ſtudiis, nunc arſit equorum,
Marmoris aut eboris fabros, aut æris amavit:
Suſpendit picta vultum, mentemque tabella;
Nunc tibicinibus, nunc eſt gaviſa Tragædis.
. . . .
Hoc paces habuêre bonæ ventique ſecundi.
HOR. lib. 2, ep. 1.

(2) Tome III *de ſes Principes de Littérature*, cinquieme Edition.

tion dominante du Peuple. Auſſi, dans tous les temps, les Pieces comiques ont elles été l'image des mœurs de la Nation pour qui elles ont été faites.

Les Jeux ſcéniques eurent à Rome la même origine que chez les Grecs. L'impromptu & l'art concoururent à leur formation. La Tragédie y naquit auſſi à l'occaſion de la moiſſon & des vendanges. Elle ſuccéda aux Vers feſcennins.

Les anciens Romains, bons Laboureurs, s'aſſembloient pour offrir aux Dieux des ſacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recueillir. Alors les eſprits échauffés produiſirent tout d'un coup par une eſpece d'enthouſiaſme les Vers appellés *feſcennins*.

Ces Vers n'étoient d'abord que de la proſe cadencée, comme étant nés ſur le champ, & faits par un Peuple encore ſauvage, qui ne connoiſſoit d'autres maîtres que la joie & que les vapeurs du vin.

Ces impromptus ruſtiques furent ſans malice dans le commencement: *luſit amabiliter*, comme le dit *Horace;* mais enſuite la malignité, ſi naturelle

à l'homme, fit qu'on s'y reprocha tour à tour ce qu'on sçavoit les uns des autres. C'est l'idée qu'*Horace* continue d'en donner dans la premiere épître du livre 2, qu'il adresse à Auguste. « Nos aïeux, dit-il, ces hommes » simples qui vivoient à la campagne » dans la plus sobre frugalité, se fai-» soient un devoir, quand ils avoient » renfermé leurs moissons, & qu'ils » vouloient jouir d'un repos long-» temps attendu, d'offrir avec leurs » épouses fidelles, & leurs enfans, » compagnons de leurs travaux, un » porc à la Déesse de la Terre, une » coupe de lait au Dieu *Silvain*, & » au génie qui nous rappelle la brié-» veté de la vie, du vin & des fleurs. Ce fut dans ces fêtes, qu'on inventa les Vers fescennins, qui étoient une sorte de dialogues (1), dont on ne

(1) *Agricolæ prisci, fortes, parvoque beati,*
Condita post frumenta, levantes tempore festo
Corpus, & ipsum animum spe finis dura ferentem;
Cum sociis operum & pueris & conjuge fida,
Tellurem porco, Silvanum lacte piabant.
Floribus & vino genium memorem brevis ævi,
Fescennina per hunc inventa licentia morem,

faiſoit d'abord qu'un amuſement innocent, mais qui enſuite dégénérerent en ſatyres.

On a ſur cet objet, dans le vingt-ſeptieme volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une Diſſertation de M. *Duclos.*

Ces Vers feſcennins ou ſatyres qui portoient le nom de Feſcennia, Ville d'Etrurie, paſſerent de la campagne à la ville; &, comme le dit M. *Duclos*, en s'y perfectionnant du côté de l'art, ils y devinrent plus licencieux.

Ce fut vers l'an 391 de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de *Sulpicius Pedicus* & de *C. Liſinius Stolo*, qu'on vit venir à Rome d'Etrurie, des Farceurs, dont les jeux parurent, propres à appaiſer les Dieux, & à détourner une peſte qui ravageoit la Ville. *Tite-Live*, ce fameux Hiſtorien qui, dans ſon ſtyle, a toujours égalé ſa matiere, & qui n'eſt

Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit;
Libertaſque recurrentes accepta per annos
Luſit amabiliter; donec jam ſævus apertam
In rabiem verti cœpit jocus. . . . .

jamais

jamais au dessous des choses qu'il peint, *par verbis materiæ, par sententiis rebus*, comme l'a défini un de ses premiers Editeurs, *Jean André*, Evêque d'Aleria en Corse, dans sa Lettre au Pape *Paul II*; *Tite-Live*, dis-je, rapporte que ces Joueurs, venus d'Etrurie, dansoient au son de la flûte, sans faire aucuns récits, ni en Vers, ni en Prose. Ils y suppléoient par des gestes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent (1). La jeunesse Romaine imita ces danses, & y joignit quelques plaisanteries en Vers qu'ils se disoient les uns aux autres. Ces Vers n'avoient ni cadence ni mesures réglées. Les esclaves qu'on employa à ces sortes de jeux, furent appellés *Histrions*, parce qu'un Joueur de flûte s'appelloit *Histrio* en langue Etrusque.

Ensuite à ces Vers sans mesure on substitua les Satyres qui étoient des

(1) *Cæterùm parva quoque ut fermè principia omnia, & ea ipsa peregrina res fuit : sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti, ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus, more Tusco, dabant. . . . . . Imitari deinde eos juventus, simul inconditis, inter se jocularia fundentes, versibus cœpere, nec absoni à voce motus erant.* TIT. LIV. liv. 7.

Pieces licencieuses. Il n'y avoit dans ces Poëmes aucune idée de Poëme dramatique. Les Romains n'en connoissoient pas même encore le nom.

Livius Andronicus, Grec de naissance, esclave de *Marcus Livius Salinator*, & depuis affranchi par son maître, dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoissance du Poëme dramatique (1). Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, cent soixante ans après la mort de *Sophocle*, & cinquante-deux ans après celle de *Ménandre*.

Livius Andronicus communiqua ses idées à plusieurs Poëtes, qui les mirent en exécution, & qui jouerent eux-mêmes dans leurs Pieces, jusqu'à ce qu'il se fût formé parmi les Histrions des Comédiens capables de les représenter. On vit peu à peu l'art polir & perfectionner l'impromptu & l'ébauche de la nature.

Néanmoins la jeunesse de Rome ne

---

(1) *Livius Andronicus post aliquot annos ausus est primus argumento fabulam serere.* TIT. LIV. liv. 7. Et *Valere-Maxime* en dit autant : *A sociis primus omnium Poëta Livius ad fabularum argumenta spectantium animos transtulit.*

voulut pas abandonner les ſatyres ; elle ſe réſerva le plaiſir de les jouer, & elle abandonna aux Comédiens de profeſſion le vrai genre dramatique. On inſéroit des ſatyres dans les Atellanes, qui étoient des Pieces à peu près du même goût, quant au comique bas & licencieux ; mais qui conſervoient en total le ton du genre dramatique par la compoſition du ſujet.

Les Atellanes tiroient leur nom de la Ville d'*Atella* dans la Campanie, d'où elles avoient paſſé à Rome.

Les Atellanes & les Satyres étoient auſſi appellées *exodia*, à cauſe de l'uſage où l'on étoit de les jouer à la ſuite d'autres Pieces.

Les Jeux ſcéniques qui comprenoient la Tragédie & la Comédie, furent connus fort tard chez les Romains. Ce ne fut, dit *Horace*, que lorſque les guerres puniques furent terminées, qu'on s'aviſa de feuilleter les Grecs.

On ſçait que la Grece ſubjuguée par l'Italie, en triompha à ſon tour par les arts ; enfin les Romains commencerent à chercher ce qu'il y

avoit de beau dans *Sophocle*, *Thespis* & *Æschyle* (1).

Il y avoit à Rome deux especes de Tragédies; l'une dont les mœurs, les personnages & les habits étoient Grecs; elle se nommoit *palliata* : l'autre, dont les personnages étoient Romains; elle s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les personnes de condition.

La Tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome. Cependant *Horace* dit que les Romains avoient dans ce genre imité avec succès les Grecs. Mais en même temps il reprochoit aux Poëtes tragiques d'être trop négligens, & de craindre de faire trop de ratures dans leurs ouvrages (2). Il

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit, & artes*
Intulit agresti Latio : sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditiæ pepulere. Sed in longum tamen ævum
Manserunt. . . . .
Serus enim Græcis admovit acumina chartis :
Et post punica bella quietus, quærere cœpit
Quid Sophocles *&* Thespis *&* Æschylus *utile ferrent*.

(2) *Tentavit quoque, rem si dignè vertere posset,*
Et placuit sibi natura sublimis & acer.

s'en faut assurément de beaucoup que les Tragédies qui portent le nom de *Séneque*, puissent être comparées à celles des Grecs.

La bonne Comédie n'y fut pas plus heureuse. On s'imaginoit, dit *Horace*, qu'elle demandoit moins de peine, parce qu'elle prend ses sujets dans la vie commune ; mais c'est la raison qui la rend plus difficile, parce qu'on ne lui fait point de grace (1). *Plaute* & *Térence* n'eurent point d'imitateurs, & leurs Pieces furent par la suite négligées.

La Comédie Romaine se divisoit aussi en deux especes ; la Comédie Grecque ou *palliata*, & la Comédie Romaine ou *togata* ; parce qu'on s'y servoit de l'habit de simple Citoyen.

Elle se sous-divisoit en quatre autres especes ; sçavoir, la *togata*, proprement dite, la *tabernaria*, les Atellanes & les Mimes.

Nam spirat tragicum satis, & feliciter audet,
Sed turpem putat in scriptis, metuitque lituram.
Epist. I, lib. II.

(1) *Creditur, ex medio quia res arcessit, habere*
Sudoris minimum; sed habet Comœdia tantò
Plus oneris, quantò veniæ minus ..... Ibid.

Les Pieces du premier caractere sont quelquefois appellées *prætextatæ*, parce qu'elles étoient sérieuses, & admettoient des personnages nobles.

Les Pieces du second caractere étoient moins sérieuses, & tiroient leur nom de *taberna*, qui signifie un lieu où se rassembloient des personnes de toutes conditions & de tous états.

Les Atellanes étoient des Pieces dont le dialogue n'étoit pas écrit. Les Acteurs jouoient d'imagination sur un *scenario*, dont ils convenoient. Ces Pieces, quoique d'un ordre inférieur aux deux premieres especes de Comédies, n'étoient jouées que par la jeunesse Romaine qui, en se réservant cette espece de plaisir, ne permettoit pas qu'elles fussent représentées par des Comédiens de profession.

Les Acteurs des Atellanes étant des Citoyens, en conservoient tous les droits (1) : ils servoient dans les

(1) *Eò institutum manet ut Atellanarum Actores, nec tribu moveantur, & stipendia, tanquam expertes artis ludicræ, faciant.* TIT. LIV. Décad. I, lib. VII, cap. II.

légions, n'étoient pas exclus de leurs tribus, & jouiſſoient enfin de tous les privileges de Citoyens; au lieu que les Comédiens mercenaires étoient réputés infames, parce qu'ils étoient nés dans l'eſclavage, & qu'ils étoient payés pour divertir le Peuple.

Les Mimes, qui formoient la quatrieme eſpece de Comédie Romaine, n'étoient que des farces où les Acteurs jouoient ſans chauſſure; ce qui faiſoit quelquefois nommer cette Comédie *déchauſſée* (1).

Les Romains donnoient encore le nom de ſatyre à une Piece paſtorale qui tenoit le milieu entre la Tragédie & la Comédie.

Les Poëtes Mimographes Latins, les plus célebres ſous *Ennius*, *Mallius Laberius*, *Publius Syrus* juſqu'au temps de *Céſar*, *Philiſtrion* ſous *Auguſte*, *Silon* ſous *Tibere*, *Virgilius Marcellanus* ſous *Trajan*, *M. Marcellus* ſous *Antonin.*

(1) *Apud Romanos Prætextata, Tabernaria, Atellana, Planipes. . . . . . quarta ſpecies eſt Planipedis, qui Græcè dicitur,* Μῖμος. *Ideò autem latinè* Planipes, *quòd Actores planis pedibus, id eſt nudis, proſcenium introïrent, non ut Tragici Actores cum cothurnis, neque Comici cum ſoccis.* DIOMEDES, lib. 3, cap. 4.

Ils avoient conservé la coutume de jouer eux-mêmes dans leurs Pieces.

Le goût de la multitude pour les Atellanes & pour les farces des Mimes empêcha la perfection de l'Art dramatique.

L'art des Pantomimes s'y opposa aussi. Ces Acteurs jouoient toutes sortes de sujets tragiques & comiques, sans rien prononcer. Ils se faisoient entendre par le seul moyen du geste & des mouvemens du corps.

Les deux plus fameux de ces Acteurs furent *Pylade* & *Bathyle*, qui parurent sous *Auguste*.

Les écoles de *Pylade* & de *Bathyle*, dit *Séneque*, subsistent toujours, conduites par leurs éleves, dont la succession n'a pas été interrompue. Rome est pleine de Professeurs qui enseignent cet art à une foule de disciples. Ils trouvent par-tout des Théatres. Les maris & les femmes se disputent à qui leur fera le plus d'honneur (1).

---

(1) *Philosophiæ nulla cura est. Malitiæ omnes operam damus: huic oculi nostri, huic manus serviunt. Quantâ curâ laboratur, ne alicujus pantomimi nomen intercidat?*

Cette passion des Romains pour les Pantomimes devint même si indécente, que dès le commencement du regne de *Tibere*, le Sénat fut obligé de rendre un décret pour défendre aux Sénateurs de fréquenter les écoles des Pantomimes, & aux Chevaliers de leur faire cortege en public (1). Tant il est vrai, dit M. *Duclos* (2), que les professions les plus infames peuvent parvenir à être honorées, quand elles servent à l'amusement des Grands.

L'établissement des Jeux scéniques & autres Spectacles avoit toujours été redouté à Rome par les personnes sensées qui faisoient dépendre de la conservation des mœurs le bonheur des Empires. Nous n'en cite-

---

Stat per successores Pyladis, & Bathylli domus. Harum artium multi discipuli sunt, multique doctores. Privatim urbe totâ sonat pulpitum; mares inter se uxoresque contendunt uter det latus illis.

SENEC. quæst. lib. VII, cap. 32.

(1) *Ne domos Pantomimorum Senator introïret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent.* TAC. annal. lib. 1.

(2) Dans son Mémoire *sur les Jeux scéniques des Romains*, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

rons qu'une preuve tirée du XIVᵉ Livre des Annales de *Tacite*. « Lorsque » *Néron*, y est-il dit, institua des » Jeux (1) tous les cinq ans sur le » modele des Grecs ; on rappella » l'exemple de *Pompée* qui avoit été » blâmé par les Anciens, d'avoir éta- » bli le Théatre à demeure. Jusqu'à » lui les bancs se posoient à l'instant, » & chaque Théatre ne duroit pas » plus que les Jeux. A remonter plus » haut, le Peuple se tenoit debout, » de peur qu'il ne passât les jours en- » tiers dans la fainéantise, si on l'y » faisoit asseoir. Les mœurs de la Pa- » trie se dégraderent. On évoqua la » mollesse comme à dessein de les » renverser de fond en comble, & de » réunir à Rome ce qui dans tout l'u- » nivers est capable de se corrompre, » & de communiquer la corruption. » C'est inviter la jeunesse à dégénérer » de ses ancêtres, en se livrant à des

(1) *Nerone quartùm, Cornelio Cosso Coss. quinquennale ludicrum Romæ institutum est ad morem Græci certaminis. Erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram Theatri sedem posuisset : nam antea subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ, ludos edi solitos ; vel si vetustiora repetas, stantem populum spectavisse ; ne, si consideret, Theatro dies totos ignaviâ continuaret. . . . . . Cæterùm abolitos*

» goûts qui ne peuvent provenir que
» de l'oisiveté & des mœurs infames.
» Eh ! que n'auroit-on pas à craindre,
» si les Spectacles voluptueux se trou-
» voient non seulement tolérés, mais
» encore protégés par le Sénat & par
» le Prince, qui en feroient une né-
» cessité ? Si l'on ose prostituer les
» Grands de Rome au Théatre, sous
» prétexte d'exercer l'Eloquence &
» la Poésie ; que leur reste-t-il, sinon
» de se montrer nuds, armés d'une
» ceste ; & de substituer ces com-
» bats aux armes & à la guerre. Les
» augures seront-ils dignes de la sain-
» teté de leur ministere ; les décu-
» ries des Chevaliers de l'auguste
» fonction de Juges, lorsqu'ils sçau-
» ront discerner des cadences & de
» la mélodie des voix ? Cet avilisse-
» ment, de peur qu'il ne reste du
» temps pour en rougir, se prolon-

---

paullatim patrios mores, funditùs everti per accitam lasciviam, ut, quod usquam corrumpi, & corrump re queat, in urbe visatur, degeneretque studiis externis juventus, gymnasia & otia & turpes amores exercendo, Principe & Senatu auctoribus : qui non modò licentiam vitiis permiserint, sed vim adhibeant. Proceres Romani specie orationum & carminum Scena polluantur : quid superesse nisi ut corpora quoque nudent, & cæstus adsumant, easque pugnas pro militia & armis meditentur ? An jus-

» gera jusques dans les nuits, afin
» qu'au milieu du tumulte, on ose, à
» la faveur des ténebres, ce qu'on de-
» siroit en plein jour. C'est la licence
» elle-même qui suggere l'établisse-
» ment de pareils divertissemens, dont
» les suites sont démontrées devoir
» être funestes aux mœurs. Mais la
» licence plaisoit; & on se contentoit
» de la déguiser sous des noms hon-
» nêtes ».

L'événement justifia l'opposition que les Romains vertueux avoient eu pour les Spectacles. Les fâcheuses suites qu'ils avoient prévu devoir résulter, eurent lieu. L'amour du plaisir corrompit totalement cette Nation, & parvint à la rendre insensible à tout ce qui préparoit sa ruine.

On lit dans *Ammien Marcellin*, que Rome ayant été menacée d'une famine, on en fit sortir tous les Etrangers, ceux même qui professoient les Arts

---

titiam augurii & decurias Equitum, egregium judicandi munus expleturos, si fractos sonos & dulcedinem vocum peritè audiissent? Noctes quoque dedecori adjectas, ne quod tempus pudori relinquatur, sed, cætu promiscuo, quod perditissimus quisque per diem concupiverit, per tenebras audeat. Pluribus ipsa licentia placebat, ac tamen honesta nomina prætendebant. TAC. Annal. l. 14, c. 20 & 21.

libéraux; mais qu'on y conſerva les Gens de Théatre, dont trois mille Danſeuſes, autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, ſans compter les Comédiens (1).

On ſçait quelles furent les ſuites de cette corruption de mœurs que le luxe Aſiatique avoit introduit dans l'Empire Romain.

« Le nombre des pauvres, dit » M. *Boſſuet*, s'y augmenta ſans fin » par le faſte, par les débauches & » par la fainéantiſe qui en réſulte tou» jours. Ceux qui ſe voyoient ruinés, » n'avoient de reſſource que dans les » ſéditions; & en tout cas ſe ſou» cioient peu que tout pérît avec eux. » Les Grands, ambitieux comme un » *Catilina*, & les miſérables qui n'ont » rien à perdre, aiment toujours le » changement. Voilà les deux genres » de Citoyens qui préparerent & » avancerent la ruine de ce vaſte Em-

(1) *Poſtremò ad id indignitatis eſt ventum, ut cùm peregrini ob formidatam, non ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe præcipites, ſectatoribus diſciplinarum liberalium impendio paucos ſine reſpiratione ulla extruſis tenerentur. Mimorum aſſeclæ veri, quique id ſimularunt ad tempus; & tria millium Saltatricum, ne interpellata quidem, cùm choris totidemque remanerent Magiſtris.* AMM. MARCELL. hiſt. lib. 14.

» pire qui embrassoit tant de Nations
» & tant de Royaumes.

S'il est vrai que dans les beaux jours de cet Empire, les Romains rendoient meilleurs tous les Peuples qu'ils conquéroient, en y faisant fleurir la Justice, l'Agriculture, le Commerce, les Arts & les Sciences; il n'est pas moins certain que s'étant ensuite corrompus, ils leur communiquerent également leurs vices.

Le goût des Spectacles en fut un qui pénétra dans toutes les Provinces Romaines. Les troupes qui y étoient dispersées y faisoient représenter les jeux qui étoient le plus en usage à Rome, c'est-à-dire, ceux du Cirque, ceux des Pantomimes & les Mimes.

Nous ne citerons que deux exemples de l'intérêt que ces Provinces y prenoient.

Les Carthaginois étoient occupés aux représentations de leurs Jeux, lorsqu'en 439 *Genseric*, Roi des *Vandales* s'empara de leur Ville. Il est dit que les cris de ceux qu'on massacroit, se confondoient avec les applaudissemens de ceux qui étoient au Spectacle.

La Ville de *Treves* ayant été pillée plusieurs fois, les habitans qui avoient échappé à la fureur des Francs, demandoient aux Empereurs le rétablissement des Spectacles, comme le seul remede à leurs maux.

Salvien, qui vivoit vers l'an 439, nous donne une idée de la corruption des Spectacles de la Ville de Marseille, en déclamant contre les honteuses imitations & les discours obscenes des Acteurs dont les Marseillois faisoient leur amusement (1).

Mais les attaques successives que l'Empire Romain eut à essuyer, & qui enfin dans le cinquieme siecle le détruisirent dans l'Occident, firent cesser des jeux qui ne pouvoient se concilier avec les fréquentes inondations des Barbares (2), c'est-à-dire, des *Vandales* dans l'Afrique, des *Visi-*

---

(1) *Quis enim integro verecundiæ statu dicere queat illas rerum turpium imitationes, illas vocum ac verborum obscænitates, illas motuum turpidines, illas gestuum fœditates....... ? Christo ergo, ô amentia monstruosa, Christo circenses offerimus & Mimos.*

Salv. des Gubern. Dei. lib. *6.*

(2) *Ex illo tempore in urbibus Romanis hæc mala (Spectacula) non sunt, ex quo in Barbarorum jure esse cæperunt.* Ibid.

goths dans l'Espagne, des *Saxons* dans la Grande-Bretagne, des *Hérules*, & ensuite des *Ostrogoths* dans l'Italie, enfin des *Francs* ou *Teuthons* dans les Gaules.

Les conquérans de l'Empire Romain ayant ensuite embrassé le Christianisme, ce fut un motif de plus pour faire oublier des Spectacles si incompatibles avec la morale chrétienne.

Néanmoins il resta quelques traces des Jeux mimiques & bouffons.

On vit toujours des Mimes errant de Province en Province & de Nation en Nation, « porter, comme le dit *Riccoboni* (1), la semence de cette mauvaise plante que le Christianisme avoit arrachée ».

Elle se conserva presque sans interruption en Italie: néanmoins jusqu'au douzieme & même le treizieme siecle, il n'y avoit point de représentations publiques; elles se faisoient dans des maisons particulieres; ce qui étoit en usage du temps de *S. Thomas*.

Les représentations théatrales ne

(1) Dans ses Réflexions historiques & critiques sur les Théatres de l'Europe.

recommencerent qu'en faveur des mysteres de la Religion, qu'on s'avisa de mettre en action. Ces pieuses Scenes préparerent le rappel des anciens Jeux scéniques, qui reparurent successivement chez les Peuples modernes.

Mais ce ne fut d'abord qu'un mêlange de farces profanes jouées concurremment avec les mysteres.

Elles commencerent d'avoir lieu en Espagne dans le quinzieme siecle; en Italie vers le commencement du seizieme siecle. Ces Pieces profanes parurent plus tard en Angleterre : la premiere qui y fut donnée, eut lieu le 7 Mai 1520; & c'étoit une Comédie de *Plaute* qui fut représentée.

Les Hollandois donnent l'année 1561 pour l'époque de l'établissement de leur Théatre, qui fut aussi très-grossier dans son commencement.

Quant aux Allemands, on sçait que l'ancienne Germanie avoit ses Bardes qui, en qualité de Poëtes, composoient & chantoient les éloges de leurs Héros. A ces Bardes succéda un autre genre de Poëtes, nommé *Maître Langer*, c'est-à-dire, *Maîtres*

Chantres ou *Phonasques.* Ils composoient des Vers sur des sujets d'Histoire sacrée & profane qu'ils chantoient sur une tribune; ce qui en Allemagne dura jusque vers l'an 1630, qu'on commença à y former le Théatre, en prenant pour modeles ceux des Grecs & des Romains.

Les Allemands adopterent les impromptus des Italiens, c'est-à-dire les Pieces qui sont faites sur des cannevas anciens ou modernes, & dont le remplissage se fait par les Acteurs sur le Théatre.

Cet usage, au jugement même de *Riccoboni*, donne lieu à des représentations encore plus scandaleuses, puisque la liberté que les Comédiens ont de dire tout ce qui leur vient en pensée, les soustrait à la censure à laquelle les Pieces écrites pourroient être sujettes.

Il nous reste à donner une notice sur l'Histoire de notre Théatre; nous l'avons réservée pour la derniere, afin de lui donner un peu plus d'étendue.

Les Francs, c'est-à-dire, cette ligue de Peuples Germains, habitant le long du Rhin, qui s'emparerent des Gaules,

n'avoient pas la moindre idée des Jeux de Théatre que la domination Romaine y avoit établis.

Ils pouvoient d'autant moins y prendre goût, qu'ils n'entendoient ni la langue Latine, ni la Romance rustique, qui étoient les seules langues en usage dans les Pays qu'ils avoient conquis.

Il n'y avoit que les Mimes & Pantomimes qui s'y étoient continués plus facilement, parce que leurs Jeux ne consistoient qu'en concerts, qu'en danses & qu'en gesticulations, qui sont de toutes les langues.

On peut le conjecturer d'une Lettre de *Théodoric*, Roi des *Ostrogots* : cette Lettre est adressée à *Clovis*. *Théodoric* le félicite sur la victoire qu'il venoit de remporter près de Tolbiac, en 496; & il ajoute : Nous vous avons envoyé un Joueur d'instrumens, habile dans son art, qui joignant l'expression du visage à l'harmonie de la voix & aux sons de l'instrument, peut vous amuser; & nous croyons qu'il vous sera d'autant plus agréable que vous avez souhaité qu'il vous fût envoyé.

Dans les premiers siecles de notre Monarchie, nos Rois occupés à conserver ou à étendre leurs conquêtes, négligerent long-temps les jeux & les plaisirs. Il n'y avoit point alors d'autres divertissemens publics que ces fêtes que des Auteurs ont appellées des *Fêtes nationales*, parce qu'elles étoient données à l'occasion d'événemens intéressans, & qu'on y invitoit *Majores*, c'est-à-dire, les Grands de la Nation : telles étoient celles qui avoient lieu lorsque nos premiers Rois tenoient leurs cours plénieres, où, relativement à la forme primitive de notre Gouvernement, les Prélats étoient obligés d'assister.

Ces fêtes n'avoient rien de ce goût de galanterie que l'esprit de l'ancienne *Chevalerie* introduisit, ni de celui qu'on a connu dans les siecles suivans; mais elles avoient un ton de grandeur & de majesté. Elles s'ouvroient ordinairement par une Messe solemnelle, qui étoit suivie d'un repas splendide. Les Evêques & les Ducs avoient l'honneur d'être à la table du Roi; & il y avoit des tables pour les Abbés, les Comtes & les autres Seigneurs. On

faiſoit des diſtributions d'argent au Peuple. Les amuſemens de l'après-dînée étoient la pêche, la chaſſe, le jeu & le ſpectacle d'animaux, comme d'ours, de chiens, de ſinges qu'on avoit habitués à différens exercices.

On vit paroître enſuite ſucceſſivement les *Mimes*, les *Hiſtrions* ou *Farceurs*, les *Poëtes Provençaux*, qui furent appellés *Troubadours* ou *Trouveres*, à cauſe de leurs inventions.

Les Poéſies des *Poëtes Provençaux* ſe nommoient *Romans*, parce qu'elles étoient écrites dans un idiôme qui tiroit ſon origine de la langue Latine ou Romaine.

Cet idiôme eut pour origine l'altération que la langue Latine ſouffrit par le mêlange de la Nation Germanique avec la Nation Gauloiſe, où l'uſage de la langue Latine s'étoit introduit depuis que les Romains eurent conquis les Gaulois.

On commença dès le ſixieme ſiecle, à ne point s'aſtreindre aux regles grammaticales qui regardent les cas & les genres. On ceſſa de donner une terminaiſon Latine aux noms celtiques, teutoniques ou tudeſques.

Ce qui s'étoit établi dans le Peuple par corruption devint une regle pour les Sçavans. Ils furent forcés de s'y assujettir, pour se faire entendre. En voici une preuve : *Baudemond*, Moine d'Elnone, qui vivoit dans le septiéme siecle, dit dans son Prologue de la Vie de *S. Amand*, qu'il l'écrit en langue rustique & usitée dans le Peuple, pour se conformer à l'usage ; *rustico ac plebeïo sermone, propter exemplum & imitationem.*

Les hommes & les femmes entendoient encore en France, dans le sixieme siecle, la langue Latine ; mais vers la fin du huitieme siecle, la décadence du Latin augmenta encore plus, de maniere que *Marculphe* ne se cachoit pas, que les Sçavans traiteroient de folie le mauvais Latin de sa collection de formules, *velut deliramenta reputabunt.*

On sçait qu'en France l'on continua de se servir du Latin dans les Loix, dans les traités, & même dans beaucoup d'actes & contrats particuliers, jusqu'au regne de *François premier*, qui, par son Ordonnance de 1529, renouvellée en 1535, voulut que la

langue Françoiſe fût uniquement & excluſivement à toute autre employée dans tous les actes publics & privés. *Louis XII*, dès l'an 1512, avoit donné une pareille Ordonnance, qui n'avoit pas eu ſon exécution; de même que *Charlemagne* n'avoit pu réuſſir à établir dans ſes Etats la langue Tudeſque.

Un Auteur Allemand a dit que le plus fort obſtacle à l'exécution du projet de cet Empereur fut l'intérêt des Gens d'Egliſe d'alors, qui faiſant ſeuls l'étude du Latin dont on ſe ſervoit dans les actes publics, craignirent que leur miniſtere ne devînt inutile, ſi l'on parvenoit à les rédiger en langue vulgaire (1). Cette conjecture pourroit avoir été hazardée légerement par une ſuite de la haine que l'irreligion inſpire contre les Gens d'Egliſe, & ſur-tout contre les Moines. Ces derniers ſe trouvent très-bien

(1) *Acceſſit avaritia ſive ambitio Monachorum ac Sacerdotum, qui cùm curam diſciplinarum atque artium, peſſimo eorum ſæculorum fato, intra clauſtra ſua compegiſſent, ſtudio & induſtriâ difficultatem horroremque linguæ alebant, ut abſterritis à ſtudio nobilibus, ipſi ſoli in aulis Principum eruditionis præmia, & honores venditarent.* Joan. Wahlius.

justifiés dans une des Lettres du Pape *Clément XIV*, dont le Recueil nous a été donné en 1776 par M. le Marquis *de Caraccioli*, qui, en 1775, publia la Vie de ce Pontife. Comme nous sommes dans un siecle où l'on ne cesse de tenir des propos indécens sur cet objet, il nous a paru convenable d'en détourner la jeunesse, en plaçant ici une partie des réflexions de *Clément XIV*.

« Les Fondateurs d'Ordres Reli-
» gieux, dit-il, n'eurent que de bon-
» nes intentions, en formant les di-
» vers Instituts qu'on trouve dans le
» sein de l'Eglise; & il n'y eut pas jus-
» qu'aux habits qu'ils donnerent à
» leurs disciples, & que le monde
» juge bizarres, qui ne prouvent leur
» sagesse & leur piété. Ils penserent
» que c'étoit le moyen d'empêcher
» ces Religieux de se mêler avec les
» Séculiers, & de les exclure des as-
» semblées profanes. Il étoit naturel
» que des hommes qui embrassoient
» un genre de vie tout-à-fait différent
» des usages du siecle, eussent des vê-
» temens particuliers. Les voilà donc
» justifiés sur cet article. Eh! com-
» bien

» bien ne me ſeroit-il pas facile de
» faire leur apologie ſur le reſte !
» Qu'on liſe leurs Regles ; qu'on exa-
» mine leurs uſages , & l'on ne pourra
» s'empêcher de reconnoître que tout
» ce qui leur eſt recommandé , que
» tout ce qu'ils doivent obſerver dans
» leurs cloîtres, les rappelle à Dieu.
» S'ils dégénerent de leur premier
» état, c'eſt que tout homme eſt foi-
» ble , & qu'au bout d'un certain
» temps la plus grande ferveur ſe ral-
» lentit ; mais ce ſcandale ne fit jamais
» loi dans les Ordres Religieux. Il y
» a toujours dans toutes les Maiſons
» quelqu'un qui réclame contre les
» écarts & contre les abus.

» Ceux qui ſe déchaînent conti-
» nuellement contre les Moines, qui
» voudroient qu'on prît leurs poſſeſ-
» ſions, & qu'on les bannît de tous
» les Etats, ignorent certainement
» qu'ils furent appellés dans les diffé-
» rens Royaumes par les Rois mêmes
» qui les doterent, & les comblerent
» de leurs bienfaits. Ils ignorent que
» ſi les fondations des Princes ne ſont
» pas ſacrées, il n'y aura plus rien
» dans le monde qu'on doive épar-

» gner ; qu'enfin ces Moines qu'on
» déchire si cruellement, gagnerent
» par leurs sueurs, par leurs veilles &
» par leurs travaux le pain qui les
» nourrit. Leur prétendue rapacité
» n'est qu'une calómnie. Les Béné-
» dictins acquirent leurs biens, en dé-
» frichant les campagnes & la vigne
» du Seigneur, dans les temps où la
» corruption & l'ignorance faisoient
» les plus grands ravages. Nous se-
» rions sans eux, disoit *Innocent XI*,
» les plus ineptes. Outre qu'ils firent
» la gloire de différentes Eglises pen-
» dant des siecles entiers, ils ont en-
» core été les peres & les conserva-
» teurs de l'Histoire. C'est chez eux
» que les Monarques trouverent les
» titres les plus augustes & les plus
» intéressans, & que la science & la
» foi se conserverent sans interrup-
» tion, comme le dépôt le plus pré-
» cieux, pendant que le nuage le plus
» épais paroissoit ombrer l'univers.
» On ne les vit jamais, quoique ri-
» ches & puissans, cabaler dans les
» Royaumes, ni se livrer à aucune in-
» trigue préjudiciable aux Etats. Ils
» leur furent au contraire d'un grand

» secours. Les premiers disciples de » *S. Dominique*, de *S. François d'Assise*, » de *S. François de Paule* ne demanderent rien aux Monarques, lorsqu'ils avoient leur plus intime confiance, & qu'ils pouvoient tout obtenir. Leur indigence actuelle en est » la preuve.

» Je sçais que les Monasteres, par » leur inconduite, ont souvent mérité des réformes. Mais ce n'est ni » les regles monastiques, ni les Fondateurs qu'on doit accuser. Un » homme qui vit dans un cloître, » comme il est obligé d'y vivre, ne » peut qu'exciter l'estime, & mériter » l'attachement des gens de bien.

Ce n'est donc pas à une mauvaise intention des Ecclésiastiques qu'il faut absolument attribuer la difficulté que *Charlemagne* eut à faire adopter généralement la langue *Tudesque* qui fut si long-temps celle de la Cour.

Pourquoi donc, dira-t-on, la *Romane* parvint-elle par la suite à avoir la préférence? C'est que les meilleurs ouvrages de ce temps-là furent faits en cette langue, qui étoit celle des *Poëtes Provençaux*. Et comme, dans

tous les temps, les Ouvrages d'agrément ſont ceux qui ont le plus de lecteurs, ce ſont les *Troubadours* qui furent cauſe du triomphe de la langue *Romane*, dont enſuite s'eſt formée la langue Françoiſe que nous parlons, & qui n'eſt devenue d'un uſage univerſel dans l'Europe, qu'à cauſe des chefs-d'œuvre qu'elle a fournis dans tous les genres. On a ſur cet objet à conſulter de bonnes Diſſertations de MM. *Duclos*, l'Abbé *Le Bœuf*, *l'Evêque de la Ravaliere*, & *Bonami*, inſérées dans les tomes XV, XVII & XXIII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Ce fut donc l'idiôme *Roman* qui donna lieu d'appeller Romans toutes ces frivoles fictions, qui ont un ſi grand nombre de partiſans. On les aime à cauſe des paſſions qu'elles peignent, & de l'émotion qu'elles excitent. Et, comme par leur effet ſur les mœurs, elles peuvent être rangées dans la claſſe des Pieces de Théatre, il nous a paru à propos de donner ici épiſodiquement ſur ce genre de productions la notice hiſtorique que nous

avons annoncée page premiere de ce volume.

On a de M. *Huet* (1), Evêque d'Avranches, un petit Ouvrage intitulé: *Origine des Romans*. Ce Sçavant définit le Roman, *une fiction amoureuse écrite en prose avec art pour le plaisir & l'instruction des Lecteurs*. Cette définition n'est pas exacte. Les fictions amoureuses ne peuvent jamais servir à l'instruction des Lecteurs, elles ne peuvent que les corrompre.

On a de M. l'Abbé *Jacquin* sur la même matiere un écrit très-solide (2), où en trois entretiens l'Auteur fait connoître l'origine des Romans, leur inutilité, & leur danger pour l'esprit & pour le cœur.

Le goût des folles fictions, que nous appellons *la Romancie*, date de loin.

---

(1) Mort en 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il fut fait en 1670 Sous-Précepteur du Dauphin. Ce fut alors qu'il forma le plan des éditions des Auteurs Classiques, *ad usum Delphini*; & il le dirigea en partie. La collection de ces Auteurs forme soixante-trois volumes *in*-4°.

(2) Intitulé, *Entretiens sur les Romans*; Ouvrage moral & critique, dans lequel on traite de l'origine des Romans, & de leurs différentes especes, tant par rapport à l'esprit, que par rapport au cœur; par M. l'Abbé *Jacquin*, Paris, 1745, *in*-12.

Ce fut un des premiers fruits de sa raison corrompue & égarée par les ténebres de l'idolâtrie. Les fables d'*Isis* & de *Sérapis* peuvent faire regarder l'Egypte comme le berceau de la *Romancie*.

On peut dire que c'est de l'Egypte que presque tous les Peuples anciens ont reçu la coutume de charger de fables leurs Histoires & leur Religion.

Les Perses, qui conquirent l'Egypte, en rapporterent l'esprit de fiction, & ils en firent usage dans leur histoire de *Zoroastre*.

Cecrops transporta de l'Egypte le même goût d'invention; & la Grece, qui fut appellée la Patrie des Dieux, pouvoit aussi être nommée la Patrie des fables & du mensonge.

On n'a une idée des Romans de la Grece, que par la bibliotheque de *Photius*, où l'on en trouve les noms & quelques extraits.

Les Fables Milésiennes, les Amours de *Daphnis* & de *Cloé*, qui pénétrerent à Rome avec les dépouilles de la Grece, y inspirerent aussi le goût des fictions qu'on n'y avoit connues jus-

qu'alors que pour ce qui concernoit la Religion.

Ovide donna ſes Poëmes amoureux ; *Marcus-Térence-Varron*, *Pétrone*, *Apulée*, imitateur de *Lucien*, furent féconds dans ce genre de productions.

Les fictions romaneſques avoient été chez les Grecs les fruits du goût, de la politeſſe & de l'érudition ; mais chez les Peuples modernes ce fut la groſſiéreté qui enfanta leurs premiers Romans. On les vit d'abord ſortir de la Provence, qui fut appellée *la boutiqua dels Troubadours* ; & la mode s'en établit ailleurs.

Les Picards eurent leurs *Servantois* ; les Normands eurent leur hiſtoire de *Roland le Furieux*. Le Poitou eut les Relations de *Guillaume IX*, Comte de Poitiers. Le Languedoc, le Dauphiné & l'Aquitaine eurent auſſi leurs Romanciers & leurs Conteurs.

Ils chargeoient de merveilleux les hiſtoires des familles militaires ; telles ſont les aventures de *Raimond*, Comte de Toulouſe ; les faits & geſtes du *Preux Godefroi de Bouillon* ; le *Chevalier ſans reproche*, ou l'*Hiſtoire de Louis*

& de Charles de la Trémoille, &c.

On a dans le tome XXIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, une Dissertation de M. le Comte de *Caylus*, sur l'origine de nos anciens Romans, & de l'ancienne Chevalerie. Cet Académicien ayant remonté depuis les Romans des treizieme & quatorzieme siecles jusqu'aux Historiens du sixieme siecle, a reconnu que le temps brillant de *Charlemagne* a été la source de tous les Romans de Chevalerie, & de la Chevalerie elle-même.

Le Roman de *Philomene*, qui contient les exploits prétendus de *Charlemagne* devant Narbonne & Notre-Dame de la Grasse, est le plus ancien dont nous ayons connoissance. Il est environ du dixieme siecle. *Bernard*, Abbé du Monastere de Notre-Dame de Grasse, le fit traduire en Latin, vers l'an 1014; & dès-lors on le regardoit comme très-ancien, & on le croyoit composé du temps de *Charlemagne*. C'est ce Roman qui parle le premier de l'institution fabuleuse des douze Pairs de France.

Le Roman de *Guillaume au court*

nez est du neuvieme siecle ; c'est l'histoire de *S. Guillaume*, chargée d'aventures fabuleuses. Cette fiction étoit chantée par les Jongleurs du temps d'*Orderic Vital.*

Ensuite, vers le regne de *Philippe-le-Bel*, c'est-à-dire vers le treizieme siecle, vinrent les Romans de Chevalerie, tels que l'histoire de *S. Greant*, le Roman des *Chevaliers de la table ronde*, le Roman de *Lancelot du Lac*, le Roman de *la Rose* ; ce dernier est écrit en vers de quatre syllabes, & il en contient plus de vingt-deux mille.

Il fut commencé vers le milieu du treizieme siecle par *Guillaume de Lorris*, qui composa les quatre mille cent cinquante premiers vers ; & quarante ans après sa mort il fut continué par *Jean Chopinel* dit *de Meung*. Le nom de *la Rose* est le nom symbolique donné à l'héroïne de la Piece qui renferme une allégorie continuelle. On y voit toutes les passions du cœur, tous les sentimens de l'ame personifiés, & y jouer un rôle comme Dame *Oiseuse* ; Dame *Liesse*, Dame *Courtoisie*, Dame *Beauté*, Dame *Jeunesse*, &c. Cette production n'est qu'une grossiere fic-

tion d'amour, comme l'annoncent les deux premiers Vers :

> Cy est le Rommant de *la Rose*,
> Où tout l'art d'amours est enclose.

Il y a des épisodes où le mêlange de la Fable & de la Religion présente des impiétés révoltantes.

Le Roman d'*Amadis de Gaule* est une traduction de l'Espagnol, par le Seigneur *Desessars Nicolas de Herberai*, en 1540, en 4 vol. *in-folio*. Il porte pour devise, *Nul ne s'y frotte*.

Le Roman de *Dom Quichotte* est une preuve de la fureur que les Espagnols avoient pour les aventures romanesques, puisque son Auteur *Michel de Cervantes* ne le composa que pour jetter un ridicule sur les productions de ce genre, dont sa Nation ne pouvoit se rassasier.

L'Angleterre s'y livra aussi. Son Roman de *Sangraal*, composé par *Robert de Borron*, donna lieu aux aventures du Roi *Artus*.

L'Italie a eu son *Arioste*, son *Biondi*.

L'Allemagne vante ses Romans d'*Hercule* & d'*Herculesque*, de *Proser-*

pine, de la Princeſſe *Arſinoë* de Smyrne, Reine des *Amazones*, &c.

L'aboliſſement des tournois, & les guerres civiles firent ceſſer le goût de ces Romans héroïques & de Chevalerie : enfin, la Littérature ſe perfectionna ſous le Cardinal *de Richelieu*. On quitta la galanterie romaneſque ; on ne goûta plus les faits inimitables d'*Amadis*.

Tant de châteaux forcés, de Géants pourfendus,
De Chevaliers occis, d'Enchanteurs confondus.
. . . .
Bientôt l'Amour fertile en tendres ſentimens,
S'empara du Théatre, ainſi que des Romans.

On préféra tous ces tendres ſentimens qui ſont décrits dans l'*Aſtrée* de *Durfé*,

. . . . Où dans un doux repos
L'amour occupe ſeul de plus charmans Héros.

Durfé (1), dans ſon *Aſtrée*, avoit fait de bergers très-frivoles des héros de *Roman* conſidérables ; mais *Gomberville* (2), la *Calprenede* (3), la Demoi-

(1) Mort en 1625.
(2) Auteur du *Polexandre*, mort en 1674.
(3) Mort en 1663, Auteur de *Caſſandre*, *Sylvandre* & *Cléopatre*, &c.

selle *Scudery* (1), qui lui succéderent dans ce genre de productions, eurent la mal-adresse de choisir les héros de leurs Romans parmi les Rois, les Princes & les plus grands Capitaines de l'antiquité, pour les faire parler & agir en *Celadons* & en *Sylvandres*, qui ne font du matin au soir que lamenter, gémir & filer le parfait amour : tels sont les Romans de *Cyrus*, de *Séthos*, de *Clélie*, des *Lucreces*, des *Horatius-Coclès*, des *Mutius-Scevola*, des *Brutus*, &c.

La Comtesse *de la Fayette* évita ce ridicule dans sa *Zaïde* & dans sa *Princesse de Cleves*.

Les Romanciers les plus modernes se sont attachés à mettre de la vraisemblance dans leurs historiettes; mais elles en sont encore plus dangereuses pour les mœurs. Elles se sont approchées des Romans Grecs du moyen âge, où l'on trouve les descriptions les plus propres à inspirer la volupté de l'amour vicieux.

Chez les Anglois il y a eu *Richard-*

(1) Sœur de *Scudery*: elle mourut en 1700. Elle a donné les Romans *Artamene* ou le *Grand Cyrus*, *Calinthe*, *Clélie*, &c.

ſon, *Fielding*, &c. qui ont eſſayé de rendre ces fictions utiles aux mœurs, en n'y employant que des tableaux ſimples, naturels & ingénieux des événemens de la vie.

« Mais, comme l'a obſervé M. le » Chevalier *de Jaucourt*, il faut qu'une » Nation ſoit bien corrompue, quand » on eſt réduit à ne pouvoir l'inſtruire » que par des Romans.

» On a voulu depuis peu en Angle» terre, dit M. *Jean-Jacques Rouſ*» *ſeau* (1), rendre la lecture des Ro» mans utile à la jeuneſſe. Je ne con» nois point de projet plus inſenſé. » C'eſt commencer par mettre le feu » à la maiſon, pour faire jouer les » pompes.

Le même Auteur trouve encore plus dangereux les Romans François. « Quels en ſont, dit-il, les Acteurs? » Les gens du bel air, les femmes à la » mode, les Grands, les Militaires? » Quelles en ſont les leçons & les » préceptes? Le rafinement du goût » corrompu des Villes, les maximes » ſcandaleuſes de la Cour, l'appareil

(1) Dans la préface de la nouvelle *Héloïſe*.

» du luxe & la morale épicurienne. » Le coloris de leurs fausses vertus » ternit l'éclat des véritables : le ma- » nege des procédés est substitué aux » devoirs réels; les beaux discours » font dédaigner les belles actions, & » la simplicité des bonnes mœurs passe » pour grossiereté........ Les Contes, » les Romans, les Pieces de Théatre, » tout dans ce siecle tourne en déri- » sion la simplicité des mœurs, tout » prêche les manieres & les plaisirs de » la galanterie. Qui sçait de combien » de filoux & de filles publiques, l'at- » trait de ces Romans & de ces Spec- » tacles peuple Paris de jour en jour.

» Ce frivole éclat de ces inventions » voluptueuses fait courir l'Europe à » grands pas vers sa ruine. Il importe » au bonheur des hommes qu'on tâ- » che d'arrêter ce torrent de ces ma- » ximes empoisonnées & de tous ces » ouvrages d'imagination : un Ro- » man qui ne contiendroit rien que » d'instructif, seroit sifflé, haï, décrié » par les gens à la mode, comme un » livre plat, extravagant, ridicule. Et » voilà comment la folie du monde » est sagesse..... La morale de nos

» productions amusantes sera tou-
» jours vaine, parce qu'elle n'est que
» l'art de faire sa cour au plus fort,
» c'est-à-dire, aux gens dont le cœur
» est gâté ».

Il y a dans le Journal de Verdun, du mois d'Août 1749, une Lettre intéressante de M. *de Passe* (1), sur ces frivoles Ouvrages que M. *Huet*, Evêque d'Avranches appelloit *l'amusement des Paresseux*. « Il semble, dit
» M. *de Passe*, que dans toutes ces fu-
» tiles productions, on ait affecté de
» ne jamais nous y montrer l'homme
» tel qu'il est. On n'y voit que des
» caracteres qui sont hors de la natu-
» re, des sentimens forcés, des ré-
» flexions alambiquées. Les bienséan-
» ces les plus communes y sont sacri-
» fiées, des images licencieuses y
» tiennent lieu d'ornement, & l'on y
» montre l'obscénité toute nue, ou
» enveloppée tout au plus du voile

(1) Avocat au Parlement, Censeur Royal, & l'un des Auteurs du Journal des Sçavans. Il mourut en 1773. Il avoit été le Gouverneur de M. le Président *Le Peletier de Saint Fargeau;* plante heureuse qui lui fut confiée, & sur laquelle il n'eut pas beaucoup d'efforts à faire pour développer toutes les qualités dont elle étoit douée, & qui en ont formé un Magistrat éclairé, vertueux & integre.

» transparent de l'équivoque. On di-
» roit que les Auteurs, en bravant le
» sens commun, auroient formé une
» conspiration contre la vertu, & se
» seroient proposés d'assurer le triom-
» phe du vice. Chez eux, comme
» dans presque tous nos Poëtes comi-
» ques, le libertin est plaisant, enjoué
» & d'agréable humeur. L'honnête
» homme au contraire paroît insipide,
» misanthrope & bourru. Les Auteurs
» Romanciers, accoutumés apparem-
» ment à ne voir que mauvaise com-
» pagnie en femmes, n'en parlent que
» pour en faire les portraits les plus
» odieux. Un goût de débauche do-
» mine toujours dans le rôle qu'ils leur
» font jouer....... Les Romans du
» siecle passé, qu'on appelloit Ro-
» mans héroïques, avoient assurément
» beaucoup de défauts. On leur re-
» prochoit avec raison de ne nous
» présenter sous des noms anciens que
» des Héros formés sur l'urbanité ga-
» lante de nos mœurs. Les Rois & les
» plus fameux Capitaines de l'anti-
» quité n'y paroissoient occupés que
» du soin de gagner le cœur de leurs
» maîtresses. L'amour étoit pour eux

» une eſpece de Divinité qui leur don-
» noit la loi, & qui décidoit ſouve-
» rainement de la paix & de la guerre.
» Ils étoient remplis de converſations
» trop longues, & qui par cette raiſon
» devenoient trop ennuyeuſes à la
» lecture. Mais ces mêmes Romans
» étoient faits avec un certain art. Les
» événemens y étoient amenés natu-
» rellement. On y trouvoit des ſitua-
» tions intéreſſantes & variées. On y
» voyoit de grands ſentimens & une
» vertu peut-être trop ſublime pour
» qu'on pût ſe flatter d'y atteindre : on
» n'y rencontroit point de ces images
» licencieuſes qui montrent le vice
» ſous une forme aimable. Des devoirs
» inviolables chez les Payens mêmes,
» n'y étoient point repréſentés comme
» autant d'aſſujettiſſemens tyranni-
» ques. On n'y expoſoit pas un mari
» aux traits de la raillerie & du mépris
» le plus outrageant, parce qu'il étoit
» ſenſible au déshonneur de ſa maiſon ;
» & une femme aſſez adroite pour le
» tromper, n'étoit pas l'héroïne qu'on
» entreprenoit d'y célébrer. Je ſuis
» indigné, & mon zele a peine à ſe
» retenir, quand je penſe à tant de

» livres infames, connus ſous le nom
» de *Contes* & de *Romans*, dont nous
» ſommes inondés. C'eſt peu de ne
» pas y envelopper les actions les plus
» honteuſes, & d'y violer la décence
» qui ſert de rempart à la pudeur : on
» y décrit avec une impudence outrée
» tout ce qui peut s'imaginer de plus
» obſcene. On va même au-delà des
» bornes de la nature, dans les pein-
» tures cyniques que l'on met ſous les
» yeux des Lecteurs. Comment peut-
» on enviſager les Ecrivains qui proſti-
» tuent ainſi leurs plumes & leurs ta-
» lens à des ouvrages ſi déteſtables? Ce
» ſont des empoiſonneurs publics,
» d'autant plus dangereux, que le poi-
» ſon qu'ils préparent, leur ſurvivra &
» produira ſes cruels effets juſque dans
» les derniers temps. S'il eſt honteux
» de ne travailler que pour l'amuſe-
» ment des hommes, il eſt criminel &
» barbare d'allumer dans leurs cœurs
» les paſſions les plus capables de les
» déshonorer & de les avilir. Dans les
» Etats les moins policés, on punit du
» dernier ſupplice un ſeul homicide,
» un ſeul larcin ; & on laiſſeroit impu-
» nis des Auteurs qui, ſe faiſant gloire

» d'être ſans religion, & ſe croyant » honorés de la réputation d'hommes » licencieux & ſans pudeur, ſe per- » mettent inſolemment & de ravager » & d'empoiſonner ; qui, cherchant » moins à ſe ſatisfaire par le plaiſir qui » accompagne le crime, qu'à détruire » la vertu, & à en étouffer toutes les » ſemences, font publiquement des » leçons de débauche, & s'applaudiſ- » ſent de leurs ſuccès ? Quels horribles » ſuccès que ceux qui ſe terminent à » rendre les hommes vicieux & dé- » bauchés » !

On a de l'Abbé *Lenglet Dufreſnoi* (1), un mauvais écrit intitulé, *De l'uſage des Romans.* Cet Auteur qu'on appelloit le *Zoïle des Erudits*, y ſoutient que les Romans ſont utiles : mais il eut lieu de ſe repentir d'avoir ſoutenu cette theſe, & il donna, pour en être l'antidote, un autre écrit intitulé, *l'Hiſtoire juſtifiée contre les Romans.* *Prévôt d'Exiles* (2) a compoſé un très-grand nombre de Romans qui ſont

(1) Il mourut le 16 Janvier 1755, âgé de quatre-vingts-deux ans. On le trouva brûlé dans ſon cabinet.

(2) Il mourut ſubitement en 1763.

vantés par les amateurs de ces sortes de compositions, dont les meilleures sont toujours très-dangereuses, parce qu'elles ne présentent la vertu qu'en maximes, & offrent toujours le vice en action.

Cet Auteur, tout consacré qu'il fut à ce genre d'ouvrages, duquel il avoit eu le malheur de faire dépendre sa fortune, a du moins laissé échapper ce qu'il en pensoit.

« Quand il seroit vrai, dit-il, qu'on » pût tirer quelque fruit des meilleurs » Romans, pour se former le style, il » n'égaleroit pas le péril auquel on » s'exposeroit de s'amollir le cœur par » une lecture trop tendre. La sagesse » & la vertu en reçoivent toujours » quelque atteinte; on s'émeut, on » se passionne, on éprouve tous les » mouvemens de haine & d'amour, » de pitié & de vengeance, dont on » voit qu'un feint personnage est ani- » mé. Et l'on tomberoit infailliblement » dans les mêmes foiblesses, si » l'on en trouvoit les mêmes occa- » sions. Rien n'est plus pernicieux que » cette multitude d'histoires amou- » reuses & de Nouvelles galantes

» qu'on eſt dans le goût d'écrire depuis » trente ou quarante ans. En voulant » peindre les hommes au naturel, on y » fait des portraits trop charmans de » leurs défauts ; & loin que de pareilles » images puiſſent inſpirer la haine du » vice, elles en cachent la difformité » pour le faire aimer ».

Concluons cette digreſſion, en diſant que la lecture de tous nos Romans doit être redoutée comme l'étoit celle de ces hiſtoires dont *Horace* diſoit que le vice s'y trouve peint de maniere à l'enſeigner :

Et peccare docentes ;
Fallax hiſtorias monet.

Od. 7, lib. 3.

C'eſt de ces écrits dont les Auteurs eux-mêmes devroient détourner les ames vertueuſes, comme *Ovide* le faiſoit à l'égard de pluſieurs de ſes Poëmes qu'il déclaroit devoir être évités par les eſprits les plus forts, & qu'il conſeilloit de brûler (1).

(1) *Scripta cave relegas blandæ ſervata puellæ.*
Conſtantes animos ſcripta relecta movent.
Omnia pone feros, quamvis invitus, in ignes ;
Et dic : ardoris ſit rogus iſte mei.

Remed. Am.

On exceptera toujours le *Télémaque*. C'est dans ce genre d'ouvrages celui qui est le plus intéressant tant pour le style que pour son objet. Mais encore sçait-on qu'il n'est pas sans reproche sur l'épisode du naufrage qui jette le héros sur l'île enchantée. L'image séduisante de la passion de *Calypso*, & des tendres sentimens de la jeune *Eucharis* pour *Télémaque*, est bien capable d'enflammer le cœur d'une jeune personne d'un feu qui ne brûle jamais impunément. L'Auteur, qui n'étoit pas alors Evêque, s'étoit sans doute permis la composition de ce Roman, par des raisons que vraisemblablement par la suite il auroit abandonnées. C'est une conjecture fondée sur les écrits de piété qu'on a de ce Prélat.

Cette scene épisodique du Télémaque est du genre de ces Romans où l'on prétend qu'en représentant l'amour avec tous les charmes dont il se sert pour séduire, on offre un moyen efficace de se précautionner contre ses écueils. Mais, comme le dit M. de *Passe* dans sa Lettre, dont nous avons ci-dessus fait usage: « Je demande s'il » est raisonnable d'allumer le feu pour

» l'éteindre, d'avaler le poiſon pour
» éprouver la vertu d'un antidote, de
» ſe bleſſer pour connoître la force
» d'un remede ? Le mal peût ſervir de
» remede, quand il eſt de nature à ex-
» citer l'horreur, & qu'il faut le vaïn-
» cre par le combat. Mais, lorſque le
» cœur aime ſes maladies, & qu'il ne
» peut s'en garantir que par la fuite,
» ce ſeroit un remede pernicieux
» que de ſe rendre malade pour ſe
» guérir. La *Princeſſe de Cleves*, par
» exemple, eſt un Roman eſtima-
» ble à bien des égards. Il y a du na-
» turel, de la juſteſſe. Les faits n'y ſont
» point noyés dans les réflexions, le
» ſtyle en eſt pur, délicat, ſans affec-
» tation. On ſent, en le liſant, que
» l'Auteur connoiſſoit le monde, qu'il
» avoit étudié le cœur humain, & qu'il
» ſçavoit faire jouer les reſſorts qui
» mettent les paſſions en mouvement.
» Mais la morale de ce Roman eſt-elle
» hors d'atteinte, & peut-on dire que
» la *Princeſſe de Cleves* ſoit un modele
» à propoſer ? L'intrigue de ce Ro-
» man eſt l'amour que la Princeſſe con-
» ſerve pour un autre que pour ſon
» mari. Le devoir en triomphe par un

» effort de vertu. L'Auteur, qui étoit
» maître des événemens, a garanti son
» héroïne d'un adultere : mais une
» femme qui sera dans le cas de la *Prin-*
» *cesse de Cleves*, & qui à son exem-
» ple croira pouvoir concilier l'amour
» d'un amant avec ce qu'elle doit à son
» mari, sera-t-elle de même la maî-
» tresse de résister à tout ce que la pas-
» sion a de plus séduisant, & à sa pro-
» pre foiblesse ? N'y auroit-il pas
» même trop de présomption à s'en
» flatter ? On fait triompher sans peine
» une héroïne dans un livre ; mais ces
» triomphes sont trop rares dans la pra-
» tique, pour qu'on puisse y compter ».
Concluons des réflexions de M. *de Passe*, qu'en général les meilleurs Romans sont ceux qui participent le moins à la corruption ordinaire de ce genre d'ouvrages, comme le disent *Séneque* & *Martial*. Il n'y a pas de bonté à attribuer à ce qui n'est que moins mauvais : *Nec bonitas est, pessimo esse meliorem* (2). *Optimus malorum, est infimo gradu malus* (1).

Mais revenons à notre Théatre que

(1) Sen. epist. 79.
(2) Mart. lib. 12.

nous avons laissé à son premier âge, & dont les Poëmes se bornoient à ces Romans, inventions des *Poëtes Provençaux.* Tels furent, par exemple, le Roman de Troyes par *Benoît de Mory*; le Roman d'*Atys* & de *Prophylies*, par *Alexandre*, qu'on croit être celui qui inventa les grands Vers appellés Alexandrins, soit à cause de son nom, soit parce qu'il les employa dans son Roman d'*Alexandre le Grand.*

Ces étincelles de Poésie parurent dans les douzieme, treizieme & quatorzieme siecles, & dans les extrêmités de la France les plus opposées pour le climat.

Les Provençaux, dit M. *de Fontenelle* (1), auroient dû, aidés de leur soleil, avoir l'avantage; mais il faut avouer que les Picards ne leur cédoient en rien.

La plus grande gloire de la Poésie Provençale est d'avoir eu pour fille la Poésie Italienne. L'art de rimer passa de Provence en Italie; mais il s'y perfectionna plutôt qu'ailleurs. Nos Versificateurs étoient encore sans correc-

(1) Dans son Histoire du *Théatre François.*

tion, ſans goût, & bégayoient à peine des Poëmes informes, tandis que l'Italie ſe glorifioit d'avoir déjà produit des Poëtes qui jouiſſent encore de la plus grande réputation. On y honoroit exceſſivement leur talent. Il paroît que les Poëtes y étoient diſtingués par un habillement particulier. *Villani* rapporte que le *Dante* qui mourut au commencement du quatorzieme ſiecle, fut enterré magnifiquement en habit de Poëte (1). Les Souverains leur faiſoient la cour, pour être loués dans leurs Poëmes : honneur que quelques Poëtes n'accordoient pas légerement. L'Empereur *Charles IV* ayant ſollicité *Pétrarque* de lui dédier un Ouvrage : *Je ne puis*, lui répondit le Poëte, *vous rien promettre, qu'autant que vous aurez de véritable grandeur.*

Il fut réſervé à l'Italie de répandre de nouveau le goût des mœurs & des arts dans toutes les autres parties de l'Occident, après avoir été elle-même éclairée une ſeconde fois par les Grecs.

Il eſt à obſerver que peu de temps

(1) *Fu ſepelito à grand honore in habito di Poeta.* VILL. Lib. 9, c. 23.

après la priſe de Conſtantinople, vers l'an 1453, quelques Grecs fugitifs vinrent chercher un aſyle en Italie. Ils y porterent avec eux leur tréſor littéraire qui conſiſtoit en manuſcrits précieux. Ils furent accueillis par le Pape *Nicolas V*, qui profita de cet événement pour rappeller l'étude de la Langue Grecque & des Auteurs de l'Antiquité. Et tout alors concourut au progrès des Lettres. L'art de l'Imprimerie découvert peu d'années auparavant, devint bientôt floriſſant par les ſoins des *Aldes*, plus dignes encore du nom de Sçavans que de celui d'Imprimeurs célebres. Les anciens manuſcrits à demi-effacés, pleins d'abbréviations, & difficiles à déchiffrer, produiſirent des copies imprimées qui, étant multipliées, & ſe répandant par toute l'Europe, firent ſuccéder le ſçavoir & la politeſſe à l'ignorance & à la groſſiereté.

Néanmoins il ne faut point déſavouer que, toutes informes que fuſſent les productions des *Troubadours Provençaux*, il y en avoit pluſieurs dont l'invention étoit ingénieuſe. *Dante* & *Pétrarque* en firent leur pro-

ſit. Et M. *de Fontenelle* a remarqué que *Bocace* lui-même avoit pris les originaux de ſes Contes dans le *Méneſtrel*, *Rutbeuf*, *Habert*, & d'autres Fabliaux.

Ces Fabliaux étoient moraux, ou allégoriques, ou amoureux. Car, dit M. *de Fontenelle*, il étoit dans l'ordre de la nature *corrompue*, qu'avec l'eſprit poétique il ſe répandît en France un eſprit de galanterie.

Il y avoit en Provence la fameuſe Cour d'amour. Et la Picardie, rivale de la Provence, avoit ſes *plaids* & *gieux ſous l'ormel.*

Comme tous les Vers ſe faiſoient alors ſans étude & ſans ſcience, la Nobleſſe ne dédaignoit pas d'en faire. Tel qui par le partage de ſa famille, n'avoit que la moitié ou le quart d'un vieux château, bien ſeigneurial, alloit quelque temps courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le château.

On les payoit en armes, draps & chevaux, &, pour ne rien déguiſer, on leur donnoit auſſi de l'argent. Mais ils ne jouoient point ſur des Théâtres publics; il n'y en avoit pas alors. Ils avoient à leur ſuite quelques *Méneſtrels* ou *Jongleurs* qui chantoient ſur

leurs harpes ou ſur leurs vielles les Vers des *Troubadours* ou *Trouveres.*

Il y avoit de ces repréſentations privées, mêlées de muſique & de jeux, qu'on donnoit dans les banquets royaux, & qui pour cette raiſon étoient appellés *entremets.*

La nature ſeule faiſoit ces Poëtes; l'art ni l'étude ne lui en pouvoient diſputer l'honneur. Les *Trouveres* ne penſoient pas qu'il y avoit jamais eu des Grecs ni des Latins : perſonne alors n'entendoit le Grec. Il n'y avoit que quelques Eccléſiaſtiques qui entendiſſent le Latin; & les gens habiles ſçavoient ſeulement par tradition qu'il y avoit eu des Anciens. Auſſi leurs ouvrages étoient-ils ſans regle, ſans élévation & ſans juſteſſe. Mais, en récompenſe, on y trouve une ſimplicité ingénue, une naïveté qui fait rire ſans paroître trop ridicule, & quelquefois des traits de goût imprévus & aſſez agréables. On a ſur cet âge de notre ancienne littérature, un Ouvrage intéreſſant, intitulé : *Hiſtoire Littéraire des Troubadours*, en 3 vol. *in*-12, dont nous avons parlé *pag.* 166 de nos Lettres ſur les Spectacles.

Il y eut toujours en même temps les *Mimes*, dont les jeux consistoient en récits bouffons & en gesticulations. Ceux qui faisoient des tours d'adresse & de force avec des épées ou bâtons, furent appellés *Balatores*, & en françois *Bateleurs*. Ils alloient de Ville en Ville ; & lorsque dans leurs routes ils avoient à payer des péages, ils étoient autorisés par les Ordonnances à satisfaire le *Péager* par leurs jeux ou par les tours de leurs singes ; ce qui a donné lieu à ce proverbe populaire, *payer en monnoie de singe* ou *en gambades.*

Cette profession de *Trouveres*, *Jongleurs* ou *Ménestriers* essuyoit de temps en temps le mépris qu'elle méritoit. On voit dans le Fabliau de la *Robe vermeille*, la femme de *Vavasseur* reprocher ainsi à son mari de faire un métier si bas :

Bien doit être Wavassor vis (1),
Qui veut devenir ménestrier.
. . . .
S'apartient à ces Jongleurs
Et à ces autres Chanteurs ;
Qu'ils aient de ces Chevaliers
Les robes, c'est leurs métiers.

---

(1) C'est-à-dire *vil.*

Il y a dans les Capitulaires des Rois de France une Ordonnance de *Charlemagne* de l'an 789, qui comprend parmi les personnes notées d'infamie, tous ces Farceurs & Histrions : *omnes infamiæ maculis aspersi, id est Histriones, ut viles personæ, non habeant potestatem accusandi* (1). On voit dans ces mêmes Capitulaires, que les gens vertueux évitoient de voir & d'entendre ces *Farceurs*, *Bateleurs*, &c. La défense en étoit expressément faite aux Ecclésiastiques, & on leur faisoit un devoir d'en détourner par leur exemple & par leurs conseils les Fideles (1).

Il y a des Ecrivains qui ont donné comme des images des anciennes fêtes *nationales* les *Tournois* & les *Carrousels*, dont on sçait quel étoit l'appareil. Ils passerent de mode après celui où le Roi *Henri II* fut blessé à mort en

(1) Capit. Reg. Lib. III.

(2) *Quæcumque ad aurium & oculorum pertinent illecebras unde vigor animi emolliri posse credatur, ut de aliquibus generibus Musicorum aliisque nonnullis rebus sentiri potest ab omnibus, Dei Sacerdotes se abstinere debent; quia per aurium oculorumque illecebras, vitiorum turba ad animum ingredi solet; Histrionum quoque turpium & obcenorum insolentias jocorum & ipsi animo effugere cæterisque effugienda prædicare debent.* Tome I des Capitulaires des Rois de France, page 1170

1559. Un *Envoyé* du Grand Seigneur sous *Charles VII*, disoit très-sensément de ces fêtes militaires, que *si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez, & que si ce n'étoit qu'un jeu, c'en étoit trop* (1).

La Cour abandonna ces divertissemens, où il arrivoit toujours malheur; & on les vit remplacés par les jeux de Théatre & les Ballets, où le Roi, les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs: mais ce n'étoit que des fêtes extraordinaires, qui n'avoient lieu que dans des événemens qui rassembloient à la Cour les personnes d'état à y paroître.

On sçait que, lorsque les grands Seigneurs ne furent plus, comme le dit M. le Président *Hénault* (2), que des Courtisans que le plaisir & l'ambition fixerent à Paris, on vit cette Capitale parvenir successivement à une grandeur colossale. Elle n'a pu y arriver, sans être de plus en plus surchargée d'une multitude de Citoyens désœuvrés dont on crut devoir occuper

(1) Histoire de France, par M. le Président *Henault*.

(2) *Ibid*.

le loiſir, ſelon le goût des temps, par des repréſentations pieuſes qui furent l'enfance & le bégayement de nos Tragédies, de nos Opéra & de nos Comédies.

On s'accorde aſſez pour rapporter l'origine de l'établiſſement des Spectacles de Paris à l'année 1398, que des Bourgeois de cette Ville ſe réunirent pour donner les repréſentations des Myſteres de la Paſſion de *Jeſus-Chriſt*, & pour vivre aux dépens de leurs ſpectateurs. Le caractere de ces repréſentations, dont les Pélerins de la Terre ſainte avoient donné l'idée, procura à la compagnie de leurs Inventeurs le privilege d'être érigée en Confrairie pieuſe :

De nos dévots Aïeux le Théatre abhorré,
Fut long-temps dans la France un plaiſir ignoré;
De Pélerins, dit-on, une Troupe groſſiere
En public à Paris y monta la premiere;
Et ſottement zélée en ſa ſimplicité,
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

DESP.

On pourroit bien faire remonter vers l'année 1313 l'époque de ces ſortes de repréſentations publiques; mais alors elles n'étoient pas ordinaires. Il

y en eut, par exemple, à l'occasion de la Chevalerie des fils de *Philippe-le-Bel*, *Louis-Hutin*, *Philippe-le-Long* & *Charles-le-Bel*. Enfin si l'on vouloit avoir une trace plus ancienne de ces jeux de Théatre, on la trouveroit en 1179. Un Moine nommé *Geoffroi*, qui depuis fut Abbé de Saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation des jeunes gens, leur faisoit alors représenter avec appareil des especes de Tragédies de piété, dont la premiere eut pour sujet les Miracles de *sainte Catherine*. On doit présumer que ce drame répondoit au mauvais goût du douzieme siecle.

Sous le regne de *S. Louis*, dit M. *Duclos* (1), les *Jongleurs* ou *Ménestriers* étoient en assez grand nombre pour mériter un article particulier dans un tarif que ce Prince fit faire pour régler les droits de péage à l'entrée de Paris.

Par la suite ces *Jongleurs* ou *Ménestriers* parvinrent dans ce temps d'ignorance à donner leurs jeux ou représentations

(1) Dans son Mémoire sur les Jeux scéniques, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

pour des objets d'édification. On en vit ſous le regne de *Charles VI* former une compagnie ſous le titre de Confreres de la Paſſion. Ils établirent leur Théatre dans une ſalle de l'Hôtel de la Trinité, & ils obtinrent à cet effet des Lettres-Patentes datées du 4 Décembre 1402. Les ſujets de leurs eſpeces de Poëmes étoient tirés de l'Ecriture ſainte & des Légendes des Saints. Voici les titres de quelques-uns : Le *Myſtere de la Vengeance de la Mort de J. C.* Le *Myſtere de la Conception & de la Nativité de la Vierge.* La *Paſſion, &c.* Leurs Auteurs les plus connus étoient *Jean Petit, Dabondance, Louis Choquet, &c.*

Mais dès le crépuſcule du rétabliſſement des Lettres, c'eſt-à-dire, ſous le regne de *François I*,

> Le ſçavoir à la fin diſſipant l'ignorance,
> Fit voir de ce projet la dévote imprudence.
>
> DESPR.

L'ignorance avoit répandu les ténebres les plus épaiſſes ſur tous les Ordres de l'Etat. Néanmoins dans le cours de cette nuit il parut aſſez de lumieres pour conduire les vrais Philo-

sophes (1). Ces temps ténébreux nous offrent une multitude de Canons, de Conciles, de Statuts Synodaux & de Mandemens d'Evêques pour le rappel des bonnes regles. Ces réclamations ne furent pas sans effet pour ceux qui dans le temps y furent attentifs, & par la suite elles produisirent de plus grands fruits.

Le Parlement de Paris reconnut l'indécence qu'il y avoit à faire servir au plaisir du peuple les Mysteres de la Religion, d'autant plus que pour plaire au plus grand nombre, on les déshonoroit par une mixtion de farces scandaleuses. Cet auguste Tribunal les défendit par ses Arrêts des 9 Décembre 1541 & 19 Novembre 1548, & on ne vit plus représenter que des sujets profanes.

Le Concile de Trente défend aussi de faire jamais servir l'Ecriture sainte à des sujets de divertissement; & il ordonne aux Evêques de punir des peines de droit ou arbitraires les témérai-

(1) *Nunquam desuit veritas Dei in Sanctis ejus, modò paucioribus, modò pluribus ut se temporum veritas habuit & habebit.* S. Aug.

res violateurs de son décret, aussi-bien que de la parole de Dieu (1).

Les Protestans même reconnurent la nécessité de réformer un pareil abus. Ils firent à ce sujet une Loi qui se trouve dans le Recueil intitulé de *la Discipline des Protestans de France*, chap. 14, art. 28. En voici les termes : « Ne sera loisible aux Fideles » d'assister aux Comédies & autres » Jeux joués en public ou en particu- » lier, vu que de tout temps cela a été » défendu entre les Chrétiens, comme » apportant corruption de bonnes » mœurs, mais sur-tout quand l'Ecri- » ture sainte y est profanée. Et si en un » College il étoit trouvé utile à la jeu- » nesse de représenter quelque his- » toire, on ne pourra le tolérer qu'à » condition qu'elle ne sera pas tirée de » l'Ecriture sainte, qui n'est pas baillée

---

(1) *Temeritatem illam reprimere volens quâ ad profana quæque convertuntur & torquentur verba & sententiæ sacræ Scripturæ ad scurrilia scilicet, fabulosa, vana, & mandat & præcipit ad tollendam hujusmodi irreverentiam & contemptum, ne de cætero quispiam quomodolibet verba Scripturæ sacræ, ad hæc & similia audeat usurpare, & omnes hujusmodi homines temeratores & violatores verbi Dei juris & arbitrii pænis per Episcopos coerceantur.* Conc. Trid.

» pour être jouée, mais pour être pu-
» rement prêchée ».

Lorsque les *Confreres de la Passion* ne purent plus représenter les Mysteres, ils céderent leur privilege à une troupe de Comédiens qu'on appelloit les *Enfans sans souci*. Le Chef de cette troupe s'appelloit le *Prince des Sots*, & leurs drames étoient intitulés, *la Sottise*. Ces Comédiens, pour se mettre en honneur, commencerent à donner sous le regne de *Charles VI* quelques moralités burlesques, comme le *Fief* ou *Châtel de joyeuse destinée*, le *Débat du cœur & de l'œil*, l'*Amoureux au Purgatoire*, de l'*Amour*, &c.

Les Clercs des Procureurs au Parlement transigerent avec les *Enfans sans souci*, pour donner au Public de pareilles représentations. Ils s'appelloient *Basochiens*. Les Clercs de la Chambre des Comptes qui prirent le titre de *Jurisdiction du Saint-Empire*, & ceux du Châtelet éleverent aussi des Théatres; mais ils furent moins fréquentés. Les *Basochiens* & les *Enfans sans souci* eurent la préférence. Ils avoient pour Auteurs les meilleurs

Poëtes du temps, comme *Clément Marot*, & avant lui *Corbueil* dit *Villon*, dont *Boileau* a dit :

Villon ſçut le premier dans ces ſiecles groſſiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.
Art Poét.

La plus célebre des anciennes farces eſt celle de *Patelin*. Le principal perſonnage dont cette Piece porte le nom, étoit un nommé *Patelin*. Ses fourberies, ſes impoſtures & ſes intrigues étoient ſi connues, qu'on en fit le ſujet d'une piece de Théatre. C'eſt ce qui a donné lieu de ſe ſervir de ces mots : *patelin*, *patelinage*, pour exprimer le caractere d'un homme de mauvaiſe foi. Cette farce ſi vantée par *Paſquier* dans le huitieme Livre de ſes *Recherches de la France*, a ſervi de fond & de cannevas à la Comédie intitulée l'*Avocat Patelin*, qui ſe joue encore ſur le Théatre François.

Les Auteurs & les Acteurs les plus fameux des anciennes farces ſont *Tabarin*, *Turlupin*, *Gaultier-Garguille*, *Gros-Guillaume*, &c. Leurs noms ont été admis dans la nomenclature fran-

çoise pour signifier un bouffon, un baladin & un farceur.

. . . . . . Les *Turlupins* resterent
Insipides plaisans, bouffons infortunés,
D'un jeu de mots grossiers partisans surannés.
. . . .
Apollon travesti devint un *Tabarin*.
Cette contagion infecta les Provinces,
Du Clerc & du Bourgeois passa jusques aux Princes.

DESPR. *Art Poét.*

Ces anciennes farces dont le mérite consistoit en pointes, en équivoques & en bouffonneries, devinrent des satyres; & dans tous les Ordres, il y avoit des gens attaqués de la manie d'en faire les représentations. Le Parlement de Paris réforma cette licence, & il n'y eut que les *Enfans sans souci* qui pendant quelque temps demeurerent seuls en possession de divertir le Public.

Enfin arriva le seizieme siecle, où l'on s'occupa de l'étude de l'Antiquité. On ne trouva plus alors rien de beau que ce qui avoit été pensé & dit par les Auteurs du Paganisme. On ne cessoit d'accumuler dans les sermons, dans les plaidoyers les citations des anciens Ecrivains Grecs & Latins. L'usage in-

difcret & l'eftime outrée qu'on en faifoit, donnerent lieu de reprocher aux Sçavans du feizieme fiecle d'être Payens dans le cœur, & de vouloir ramener le culte des Dieux d'*Homere* & de *Virgile.* Mais, comme l'a dit M. l'Abbé *de la Bletterie* (1), « ils l'é» toient plus par pédanterie que par » libertinage, & ce n'étoit que l'effet » de l'admiration où ils étoient d'avoir » découvert les Peres de la bonne Lit» térature ».

Jodelle [mort en 1573] fut le premier qui rappella les idées de l'art dramatique par fes Tragédies de *Cléopatre* & de *Didon.*

Les repréfentations qui fe faifoient par les *Enfans fans fouci*, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny, parvinrent à mériter d'être défendues par Arrêt du Parlement de Paris, du 6 Octobre 1584.

On vit paroître vers l'année 1588 deux nouvelles troupes de Comédiens. Les uns étoient François, & les autres venoient d'Italie. Ces derniers fe nommoient *li Gelofi.* Le Parlement

(1) Dans la Vie de l'Empereur *Julien*, page 28.

de Paris refusa de consentir à leur établissement. Nous en avons rapporté les motifs, page 114 de nos Lettres sur les Spectacles.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-septieme siecle, sous *Henri IV* & *Louis XIII*, que *Hardi* & *Rotrou* tirerent, dit-on, du milieu des rues & des carrefours la Tragédie & la Comédie. Mais les Poëtes étoient encore ce qu'ils ont presque tous été & ce qu'ils seront toujours. « Non seulement, » dit M. le Président *Hénault* (1), ils » se ressentoient de la corruption du » siecle, mais encore ils l'augmen- » toient, & ils gâtoient l'esprit & le » cœur des jeunes femmes par des » Vers libertins & des Chansons licen- » cieuses ».

La troupe qui étoit alors chargée des représentations dramatiques, se qualifioit de Comédiens de *l'Elite Royale*. *Corneille* [né en 1606] la mit ensuite tellement en faveur, que dans l'enthousiasme de l'admiration des chefs-d'œuvres de ce Poëte, on obtint de *Louis XIII* la Déclaration du 16 Avril 1641, dont les Comédiens

(1) Dans son Abrégé de l'Histoire de France.

s'autoriſent tant. Il en a été parlé page 294 de nos Lett. ſur les Spect.

Les drames de *Racine* [né en 1659], de *Moliere* [né en 1620], & de *Regnard* [né en 1647]; les repréſentations des Tragédies lyriques de *Lulli* [né en 1633], & de *Quinault* [né en 1635]; enfin la gaieté de la Comédie Italienne augmenterent la ſéduction des partiſans des Théatres. On ſoutint qu'eu égard aux progrès de l'art dramatique, il n'y avoit rien à craindre pour les mœurs.

Quelques Littérateurs épris des chefs-d'œuvres de notre Théatre, ont prétendu que nous avions ſurpaſſé les Anciens. Mais, comme l'a obſervé M. *Gedouin*, dans une Diſſertation inſérée dans le ſecond Tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, il eſt difficile de juger la queſtion.

Nous n'avons pas la vingtieme partie des Ouvrages des Anciens, dont nous aurions beſoin pour entendre mieux ceux que le temps nous a conſervés. De quatre-vingt-douze Tragédies d'*Euripide*, il ne nous en reſte que dix-neuf, De cent vingt Pieces

composées par *Sophocle*, nous n'en avons plus que ſept. De plus de cinquante Comédies d'*Ariſtophane*, il ne nous en eſt parvenu que onze.

Nous n'en avons aucune de *Cratinus*, d'*Eupolis*, de *Philemon*, & de pluſieurs autres Poëtes célebres, comme de *Ménandre*, qui avoit fait environ cent huit ou cent dix Pieces.

D'ailleurs il n'eſt pas aiſé, ou plutôt il n'eſt pas poſſible d'entendre parfaitement toutes les fineſſes, toutes les alluſions & tout le jeu des Pieces dramatiques des Anciens.

Pour peu qu'on liſe avec attention les Pieces du Théatre Grec qui ſont parvenues juſqu'à nous, on reconnoîtra que les Poëtes ne ſe propoſoient pas ſeulement, comme les nôtres, d'amuſer; ils travailloient tout-à-la-fois & pour le peuple & pour les gens d'eſprit. *Ils choiſiſſoient*, comme l'exige *Ariſtote*, une *action importante*, *entiere*, *qui eût une juſte étendue*, & *dont la péripétie fût frappante*. Ces conditions étoient pour le commun des ſpectateurs; mais pour les gens d'eſprit, ils recherchoient ſoit une reſſemblance parfaite de la Piece avec

l'état actuel de la Grece entiere, soit d'heureuses allusions tantôt aux circonstances particulieres du temps où ils écrivoient, tantôt à eux-mêmes. Il paroît que c'est pour cette raison qu'un même sujet a été souvent traité différemment par différens Poëtes, & quelquefois par le même.

Cette maniere de considérer & de juger le Théatre des Grecs, fait l'objet d'une Dissertatiou (1) de M. *le Beau* le cadet, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il y expose les recherches qu'il a faites pour découvrir les allusions historiques que les trois principaux Poëtes Tragiques, *Eschyle*, *Euripide* & *Sophocle* ont pu se proposer dans leurs Poëmes. La vraisemblance de ces allusions est prouvée par l'histoire, ou fondée sur des conjectures. Il en résulte qu'il y avoit dans les drames des Grecs une infinité de rapports ingénieux qui devoient attacher agréablement les Spectateurs, & produisoient chez eux cette grande

---

(1) Elle a été insérée dans le XXXVe Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

admiration dont on ne voit pas toujours aujourd'hui la raiſon, parce qu'on trouve froids & obſcurs des endroits dont on n'a plus la véritable intelligence.

Les recherches de M. *le Beau* ſe ſont bornées à l'âge brillant du Théatre Grec, c'eſt-à-dire depuis la quatrieme année de la ſoixante-troiſieme Olympiade juſqu'à la troiſieme année de la quatre-vingt-treizieme Olympiade; ce qui renferme un eſpace de 119 ans. Il étoit alors d'uſage qu'un même Poëte fît jouer tout-à-la-fois quatre Pieces dont les trois premieres rouloient ſur des ſujets tragiques, & la quatrieme étoit une Piece badine, ſouvent même laſcive, à laquelle on donnoit le nom de *Satyre*, parce qu'on y introduiſoit cette eſpece de divinité, comme plus libre que toute autre dans les diſcours. Ces quatres Pieces réunies s'appelloient *Tétralogie*. On penſe bien que c'étoit dans les Pieces Tragiques que ſe trouvoit ce grand intérêt produit par les alluſions aux événemens.

Au reſte, il faut toujours s'en tenir

au sentiment de M. *le Batteux*, que nous avons ci-dessus exposé (1) L'instruction morale n'étoit pas plus alors qu'aujourd'hui le principal objet de l'art dramatique. Les Poëtes ne se proposoient premierement que de plaire aux Spectateurs en émouvant leurs passions favorites; & comme il y avoit alors un esprit national qui s'occupoit passionnément des affaires publiques, ils employoient les ressorts qu'il falloit y adapter, & qui ne conviendroient pas à notre temps.

Aussi ne faut-il comparer les drames modernes avec les anciens, que pour le style & la construction artificielle. C'est dans cette espece de comparaison qu'on trouvera que *Corneille*, par exemple, s'est approché de cette élévation de style & de pensées qu'on admire dans *Sophocle*, & que *Racine* respire ce ton de tendresse qui caractérise *Euripide*.

Mais, quant à l'intérêt du Drame & aux ressorts employés, il n'y a plus de comparaison à faire; ou si on la fait, on reconnoît que nous avons

(1) Page 4; lisez-y ligne 28, 1772, au lieu de 1770.

rendu l'Art dramatique encore plus nuisible, en ne le réduisant qu'à des Scenes amoureuses. C'est en effet toujours la passion de l'amour qui est l'ame de toutes nos Pieces de Théatre. Et par la maniere dont la plupart de nos Poëtes la mettent en œuvre, nous nous attirerons peut-être de la postérité les mêmes reproches que nous faisons aux productions des siecles d'ignorance qui nous ont précédés.

Pourquoi les Ouvrages ingénieux des XIIe, XIIIe & XIVe siecles nous paroissent-ils ridicules? C'est que leurs Auteurs appliquoient les mœurs de leur temps à des siecles entiérement differens. Delà résulte ce burlesque continuel dont nos Ancêtres n'avoient pas le moindre soupçon. Et à ce sujet M. *de Fontenelle* a fait une réflexion judicieuse qui se termine par une Critique de notre Théatre: « C'est, » dit-il (1), l'effet ordinaire de notre » ignorance, de nous peindre tout » semblables à nous, & de répandre » nos portraits dans toute la nature;

(1) Dans son Histoire du Théatre François.

» mais

» mais ne tombons-nous pas nous-
» mêmes dans ce ridicule, lorſque
» nous voyons les Poëtes dramati-
» ques de notre temps donner notre
» galanterie & notre maniere de trai-
» ter l'amour à des Grecs & à des
» Romains; & qui pis eſt à des Turcs?
» Pourquoi cela ne nous paroît-il pas
» burleſque? c'eſt que nous n'en ſça-
» vons pas aſſez; & comme nous ne
» connoiſſons gueres les véritables
» mœurs des Peuples, nous ne trou-
» vons point étrange qu'on les faſſe
» galans à notre maniere; & pour en
» rire, il faudroit des gens plus éclai-
» rés ».

Nous pouvons ajouter à cette réflexion de M. *de Fontenelle*, que par la ſuite on ſe moquera auſſi de nos Opéra dont on vante tous les enchantemens. C'eſt en effet un Spectacle qui choque la vraiſemblance, qui de toutes les regles eſt celle qu'il faut le plus reſpecter. On y met en chant les choſes les moins faites pour être chantées, le dépit, la colere, la fureur, le déſeſpoir, même les ſentimens d'une mort prochaine. C'eſt un ridicule dont un Poëte nous a donné une deſ-

cription badine que nous aurons par la ſuite lieu de rapporter.

Nos Drames ne pourroient tout au plus être comparés qu'avec ceux du plus mauvais âge de l'antiquité, c'eſt-à-dire avec ceux où, comme de notre temps on ne cherchoit qu'à flatter les ſens des Spectateurs, qu'à amollir l'ame, & qu'à corrompre les mœurs. C'eſt pourquoi les ſuccès des *Corneille*, des *Racine*, des *Moliere* & des *Quinault* n'en ont pas impoſé aux Sages du dernier ſiecle. On les vit s'élever contre des Poëmes dont la perfection littéraire ne tendoit qu'à augmenter encore plus l'empire des vices; c'eſt ce qui occaſionna les écrits polémiques dont on va donner l'hiſtoire.

Les apologies de nos Théatres y étant miſes en oppoſition aux écrits qui les ont combattues; elles n'y paroîtront que comme des Ouvrages dangereux dont il faut éviter l'illuſion. On verra qu'elles tendent toutes plus ou moins à favoriſer l'empire de la volupté, & que les défenſeurs des Théatres doivent ſuccomber ſous les armes de la raiſon & de la Religion.

Ce ſera toujours en vain qu'on emploiera éloquence, aſtuce & ſophiſmes contre la vérité. Il ſuffit qu'elle ſe montre pour triompher, & ramener à ſon drapeau les cœurs droits qui auroient eu la foibleſſe de s'en écarter (1); & ſouvent elle en obtient des hommages. En voici un que lui rendit *Houdart de la Motte*, dans les Stances ſuivantes, où ce Poëte dramatique a ſincérement caractériſé nos Théatres & leurs amateurs.

. . . . . Du récit de ces feux idolâtres
Tous les eſprits ſont enchantés :
C'eſt le ſeul art de plaire, & de tous nos Théatres
Il fait les uniques beautés.

*

Eh ! combien à l'Amour éleva de trophées
La Scene (2) au magique pouvoir,
Où l'on voit des Héros, transformés en Orphées,
Chanter juſqu'à leur déſeſpoir !

*

Là, ſous les noms flattés d'erreurs & de foibleſſe,
Notre devoir eſt combattu :
Les Dieux, par leur exemple, y font à la jeuneſſe
Un ſcrupule de la vertu.

---

(1) *O magna vis veritatis, quæ contra hominum ingenia, calliditatem, ſolertiam, contraque fictas omnium inſidias facilè & per ſeipſam defendat !* Cic. pro M. Cælio.
(2) L'Opéra.

Mais, dit-on, Melpomene (1) en son art plus exacte,
Aspire à notre instruction ;
Projet qu'elle dément elle-même à chaque acte
En faveur de la passion.

*

Elle mêle l'amour aux fureurs de la guerre ;
Elle attendrit l'ambitieux ;
S'il veut se faire un nom & conquérir la terre,
C'est pour l'offrir à deux beaux yeux.

*

Ainsi de nos Auteurs, gravement libertins ;
La Muse s'épuise en beaux mots ;
Et chez eux la Beauté fait seule l'Héroïne,
Comme l'Amour fait le Héros.

*

Souvent un jeune cœur, qu'épouvantoit l'obstacle ;
Ou le danger même d'aimer,
Perd cette heureuse crainte, & de tout le Spectacle
N'apprend qu'à ne plus s'alarmer.

*

Jusques à quand veut-on, sous d'imprudentes fables ;
Nous cacher un nouvel écueil,
Et donnant de beaux noms à des penchans coupables ;
Changer le remords en orgueil ?

*

C'est trop prêter au vice un secours mercenaire ;
Auteurs, cessez de l'appuyer :
Et par la vertu seule essayez de nous plaire ;
Ou bien osez nous ennuyer.

---

(1) La Tragédie.

HISTOIRE DES OUVRAGES

Pour & contre les Théatres Publics.

IL parut ſur la fin du dernier ſiecle un Livre intitulé :

HISTOIRE & Abrégé des Ouvrages Latins, Italiens & François, pour & contre la Comédie & l'Opéra. *Orléans*, 1697.

Cet Ouvrage, qui a pour Auteur M. *Lalouette*, eſt dogmatique & hiſtorique.

On y trouve dans la partie dogmatique un expoſé de la Doctrine de l'Ecriture ſainte, des Conciles & des Peres de l'Egliſe ſur la Comédie.

L'Auteur cite de l'Ecriture ſainte le Livre des Proverbes, c. 4, ℣. 23; le Livre de l'Eccléſiaſtique, c. 3, ℣. 27, c. 9, ℣. 8 & 9; l'Evangile ſelon S. Matthieu, c. 5, ℣. 28, c. 18, ℣. 6; l'Epître de S. Paul aux Ephéſ. c. 5, ℣. 3 & 4, &c.

On ſçait que le mot de *Comédie*

n'est pas nommé dans l'Ecriture sainte, parce que les Jeux scéniques n'étoient pas en usage chez le Peuple Juif. Mais comme ils n'ont d'autre fin que d'inspirer des passions déréglées qui, selon même la Philosophie Payenne, sont les maladies des ames; ils se trouvent implicitement condamnés (1) par ce premier précepte de la Morale sacrée: « Régnez sur vos » sens & sur vos passions; *Sub te erit* » *appetitus*, *tu dominaberis illius* (2); » précepte dont un *Séneque*, par les seules lumieres de la raison, reconnoissoit la nécessité pour conserver à l'ame la supériorité qu'elle a sur le corps. « L'ame, dit-il, tient dans le corps le » même rang que Dieu dans l'Uni- » vers; que le corps obéisse donc à » l'ame, comme l'Univers à Dieu: » elle est trop élevée par sa nature, » pour que je veuille la dégrader jus-

---

(1) *Veritas, si ad hæc usque descenderet, pessimè de fidelibus suis sensisset. Plerumque in præceptis quædam utiliùs tacentur. Præceptorum loco severitas loquitur, & ratio docet quæ Scriptura sacra conticuit. Prohibuit spectari quos prohibet geri. Omnia ista spectaculorum genera damnavit quandò idololatriam sustulit, unde hæc vanitatis & levitatis monstra venerunt.* S. CYPR. de Spect.

(2) Genes. c. 4.

» qu'à la rendre esclave du corps, en » me livrant au langage des sens » : *Quem in hoc mundo locum Deus obtinet, hunc animus in homine ; serviant ergo deteriora melioribus. Major sum quàm ut mancipium sim corporis mei* (1).

Cette maxime de ce Philosophe Payen suffit pour ôter l'apparence de sévérité à ces préceptes de l'Ecriture sainte. *La volonté de Dieu est que vous soyez Saints & purs ; que vous vous absteniez de la fornication ; que chacun de vous sçache posséder le vase de son corps saintement & honnêtement, & non pas en suivant les mouvemens de la concupiscence, comme les Payens qui ne connoissent point Dieu ; car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs, mais pour être Saints. Celui donc qui méprise ces choses, méprise non un homme, mais Dieu. Abstenez-vous de tout ce qui a apparence de mal. Retirez-vous de tous ceux qui se conduisent d'une maniere déréglée* (2).

(1) Senec. ep. 65.

(2) *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra, ut abstineatis vos à fornicatione : ut sciat unusquisque vestrûm vas suum possidere in sanctificatione & in honore : non in passione desiderii, sicut Gentes quæ ignorant Deum. Non*

« Mais, pour lire l'Ecriture Sainte » utilement, il faut, dit un Auteur » respectable, le faire avec foi ; & pour » lors le fruit qu'on en tire, est de croître en vertu, & d'y trouver le salut. » C'est par elle que la Théologie positive & la Scholastique instruit, en » établissant les vérités de la Religion, » que la Théologie polémique & de » controverse combat & reprend les » erreurs ; que la Théologie de la » Chaire corrige & convertit les pécheurs ; & que la Théologie Morale » conduit à la piété. C'est enfin le trésor & l'arsenal de l'Eglise (1).

M. *de Fouchi*, Auditeur des Comptes, & Secretaire perpétuel de l'Académie des Sciences, fit à la rentrée publique de cette Académie, à la

enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem : itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.. Ab omni specie mala abstinete vos. Substrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè. 1. ep. Paul ad Thess. cap. 5, 2 ; ep c. 3 ; 1. ep. ad Timot. c. 5.

(1) *In sinu sacræ Scripturæ comprehenduntur cuncta Pastorum oviumque officia. Per eam Theologia positiva & scholastica veritates Religionis stabilit, Theologia speculativa & theoretica impugnat errores, Theologia concionatoria restituit convertitque peccatores, Theologia moralis docet doctrinam pietatis, & artem dirigendi animas. Est thesaurus & armamentarium Ecclesiæ.* Compend. mor. nov. Testam. tom. VIII, page 241.

Saint-Martin de 1746, l'éloge du Marquis *de Torçi*, Secretaire d'Etat, qui étoit mort le 2 Septembre de la même année. Il termina ſon Diſcours apologétique, en faiſant connoître la piété de ce grand Miniſtre. « Il avoit,
» dit-il, un reſpect infini pour la Reli-
» gion, de laquelle il a pratiqué toute
» ſa vie les devoirs avec l'exactitude
» la plus grande. L'Ecriture Sainte
» étoit une de ſes principales lectures.
» Et il a dit plus d'une fois qu'il y
» avoit ſouvent puiſé non ſeulement
» des leçons de morale, mais encore
» des motifs de déciſion dans les af-
» faires les plus difficiles & les plus
» importantes ».

Le ſçavant *Baluze* a rendu au grand *Colbert*, oncle du Marquis de *Torci*, dont il vient d'être parlé, un pareil témoignage que nous avons rapporté ci-devant Tome I, page 323.

Ces deux grands Miniſtres & pluſieurs de leurs contemporains que nous avons nommés au même endroit, ſoutenoient la Religion par leur aſſiduité à en remplir les devoirs extérieurs. On n'a pas négligé de rapporter dans la Vie ou dans l'Eloge de

quelques-uns d'eux, qu'on les voyoit solemniser avec le Peuple les fêtes de l'Eglise, assister les Dimanches à la Messe Paroissiale, & souvent aux Vêpres. Ils ne trouvoient pas dans la multitude de leurs affaires une excuse pour s'en dispenser. Ils pensoient que les dignités, comme le dit un Ancien (1), obligent par bienséance ceux qui en sont revêtus, à un plus grand assujettissement à l'observation des loix sacrées. Ils croyoient que rien n'honore tant la Religion que de voir les Princes & les Grands confondus aux pieds des Autels avec le reste des Fideles dans les devoirs communs & extérieurs de la foi. Mais ces Ministres d'Etat, dont la mémoire est si précieuse, ne comptoient point parmi les devoirs des Grands celui d'autoriser par leur présence les Spectacles, & de donner du crédit, par leur exemple, aux amusemens du Théatre. Ils sçavoient que les plaisirs publics n'avoient pas besoin de protection; que la corruption naturelle du cœur humain ne répondoit que trop de la per-

(1) *In maxima fortuna minima licentia est.* SALL.

pétuité de leur crédit & de leur durée. Quand en effet les Spectacles seroient nécessaires dans de grandes Villes où abondent tant de personnes plongées dans l'oisiveté, l'autorité du Ministere n'auroit pas à s'en mêler pour les encourager, puisque de tous les besoins publics ce seroit toujours celui qui courroit le moins de risques.

L'histoire de l'Empire Romain nous apprend que, lorsque les Spectacles y étoient protégés par le Gouvernement, on s'y livroit avec une telle fureur, que souvent on fut obligé de les supprimer. On sçait qu'*Auguste* les aimoit passionnément : il institua même des danses pantomimes qui furent appellées les *Jeux Augustaux*, *Ludi Augustales*, comme le dit M. *de Pontac* dans ses Notes sur la Chronique d'*Eusebe*. Cet Empereur ne tarda pas à se voir dans le cas de faire des loix pour prévenir & réprimer la licence des Théatres, & sur-tout des Pantomimes. Il défendit aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe d'aller à ceux qui se faisoient la nuit ; & il empêcha que les femmes assistassent jamais aux jeux

des Athletes, parce qu'ils combattoient ordinairement nuds. Il prescrivit des regles aux Comédiens ; & ayant sçu qu'un Acteur nommé *Stéphanion* avoit pour serviteur une femme déguisée en garçon, il le fit fouetter par les trois théatres de la Ville, & il le bannit. Toutes les précautions d'*Auguste* n'empêcherent pas que *Tibere* ne se vît obligé de chasser de Rome, & même de toute l'Italie, les Comédiens & Pantomimes, à cause de leur débauche scandaleuse. *Caligula* les rappella, & *Néron* eut aussi lieu de les chasser. Mais cet Empereur qui étoit fait pour protéger de pareils gens, les fit ensuite revenir. *Domitien* les proscrivit. *Nerva* les rétablit. *Trajan* les supprima ; *Adrien* consentit à leur retour. *Héliogabale* alla jusqu'à les honorer, en leur donnant des habits de soie : il en choisit même un pour être Préfet du Prétoire. Cette conduite étoit digne d'un Prince dont la corruption est si connue. *Alexandre Sévere* leur ôta les robes précieuses ; il ne leur donna ni or ni argent, mais seulement quelques pieces de monnoie de

cuivre. Il ne souffrit jamais à sa table les divertissemens scéniques. Cependant il aimoit les Spectacles ; mais il se seroit reproché l'argent qu'il y auroit employé, & il vouloit qu'on traitât toujours comme des esclaves & des personnes infames les Comédiens & tous ceux qui servoient à divertir le peuple aux dépens des mœurs.

Or, si dans le Paganisme on a des exemples de sévérité contre ces divertissemens, doit-on être surpris qu'ils aient toujours été proscrits par le Christianisme ? M. *Lalouette* l'a justifié par les citations de l'Ecriture sainte. Il y a joint l'autorité des Canons des Conciles. Il cite les Canons 62 & 67 du Concile d'*Elvire* tenu l'an 305 ; le Canon 5 du premier Concile d'*Arles*, tenu l'an 314 : & ce Canon fut confirmé par le deuxieme Concile d'*Arles*, tenu l'an 452 : le sixieme Concile général tenu à *Constantinople* en 680, est aussi très-sévere contre les Théatres publics : le quatrieme Canon du Concile de *Bourges*, tenu l'an 1584, ne l'est pas moins.

Et depuis qu'on n'a plus tenu de

Conciles aussi fréquemment, la Doctrine de l'Eglise à l'égard des Spectacles se trouve constatée par les Rituels ou les Actes des Synodes des Dioceses. M. *Lalouette* cite entr'autres, le Rituel de *Châlons-sur-Marne* de 1649, celui de *Paris* de 1654 & 1674, ceux de *Sens*, d'*Aleth*, de *Langres*, de *Coutances*, de *Bayeux*, *Rheims*, &c.

Quant à la Tradition des Peres de l'Eglise, M. *Lalouette* rapporte des passages du Livre de *Tertullien* sur les Spectacles, du Traité de *Saint Cyprien* sur le même sujet, de la quatrieme Homélie de *Saint Basile in Hexameron*, de la quinzieme Homélie de *Saint Jean Chrysostôme* au Peuple d'Antioche, de la troisieme Homélie du même Pere sur *Saül & David*. On cite encore de *Saint Ambroise* le premier chapitre de son Traité de la fuite du siecle, le troisieme Livre des Confessions de *Saint Augustin*, &c.

Enfin M. *Lalouette* indique un Bref du Pape *Innocent XII*, auquel on peut ajouter ceux des Papes *Clément XI*, *Benoît XIV* & *Clément XIII*, qui sont autant de décisions contre les

Spectacles publics, que nous avons citées dans nos Lettres, pages 121 & 122.

Voilà ce qui concerne la partie dogmatique du Livre de M. *Lalouette*.

Quant à la partie historique, elle se borne aux Ecrits qui parurent de son temps. Nous donnerons plus d'étendue à cet objet. Cependant nous n'indiquerons pas toutes les productions qui ont été faites pour & contre les Théatres. Il y a beaucoup d'Ouvrages où cette matiere n'a été traitée qu'incidemment, comme dans les Œuvres de *Saint-Evremond*, de *Saint-Réal*, de *Fontenelle*, de *la Motte*, &c. de même que dans différentes Poëtiques, dans le *Dictionnaire moral* & dans quelques Mémoires ou Dissertations Littéraires, Françoises, Italiennes, Angloises & Allemandes, insérées ou annoncées dans les Ecrits périodiques. Le Catalogue de la Bibliotheque de *Bunau*, donné sous ce titre, *Catalogus Bibliothecæ Bunavianæ, Lipsiæ 1750*, 3 vol. *in*-4°, contient sur cet objet un grand nombre d'indications, tant pour la partie littéraire que pour la partie morale.

Enfin dans le nombre des Ouvrages qui ont été faits *ex professo* pour ou contre les Théatres, il y en a plusieurs qui par leur peu de volume ont eu le sort des Pieces fugitives qui n'existent que dans des Recueils que des Bibliophiles ont formés.

Au reste, tous les Ouvrages pour & contre les Théatres, sont établis sur les mêmes sources d'argumens. C'est pour cette raison que nous ne donnerons pas des Extraits de tous ceux que nous indiquerons; nous distinguerons les Ecrits de ce genre qui parurent dans le dix-septieme siecle d'avec ceux du dix-huitieme siecle.

M. *Lalouette* croyoit que *Hedelin d'Aubignac* étoit le premier Auteur François qui dans le dernier siecle eût osé entreprendre de justifier les Théatres publics par deux Ouvrages qui parurent en 1657;

Le premier intitulé :

PRATIQUE DU THÉATRE.

Le second a pour titre:

PROJET pour le rétablissement du Théatre François.

Ce dernier est demeuré imparfait.

Hedelin y avoue les difficultés de justifier les Théatres : « On a contre » soi, dit-il, 1° la créance commune » des Peuples, que c'est pécher con- » tre les regles du Christianisme que » d'y assister ; 2°. L'infamie dont les » Loix ont noté les Comédiens ».

Cet aveu accuse & condamne la témérité de cet Auteur : *Habemus confitentem reum.* D'ailleurs c'étoit un Poëte de Théatre ; il défendoit sa propre cause.

Hedelin n'est pas le premier de nos *Dramaturges* qui ait écrit en faveur des Théatres. Il parut en 1639 un Ouvrage intitulé :

Apologie du Théatre par *George de Scudery.* Paris 1639, *in*-4°.

George de Scudery, qui mourut à Paris vers 1666, est le Versificateur infatigable dont *Boileau Despréaux* a dit :

Bienhereux *Scudery*, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume ;
Tes Ecrits, il est vrai, sans art & languissans,
Semblent être formés en dépit du bon sens.

Scudery avoit composé sept Pieces dramatiques. Ansi il étoit, comme *d'Aubignac*, intéressé à soutenir la cause

du Théatre, dont il s'étoit fait aussi une ressource contre la faim, *magis fami quàm famæ inserviebat.*

En 1666, on vit paroître une apologie de la Comédie, sous ce titre: Dissertation sur la condamnation des Théatres. Elle fut réimprimée en 1694. Elle est d'*Hedelin d'Aubignac.* Cet Auteur croit y justifier nos Spectacles, en prétendant qu'on ne peut point les condamner par les raisons qui porterent les Peres de l'Eglise à proscrire ceux de leur temps, où, dit-il, l'on ne pouvoit assister, sans participer à l'idolâtrie; les Théatres d'alors, continue-t-il, n'étant pas différens des Temples, puisqu'on y trouvoit dans les uns & les autres les mêmes Divinités, les mêmes mysteres, & de plus un plaisir public qui tiroit du fond du cœur une approbation volontaire en l'honneur des Idoles.

Comme l'Auteur sçavoit qu'on pouvoit lui repliquer que les Peres n'avoient pas seulement condamné les Théatres par la considération de l'idolâtrie, mais aussi à cause de la licence des Drames qui y étoient re-

présentés; *Hedelin d'Aubignac* fait valoir la réformation de nos Théatres qu'il nous dit être portés à la plus grande pureté, & que par conséquent il n'y a aucun scrupule à se faire en les fréquentant.

Cette apologie des Spectacles doit être mise avec le Roman de *Macarise* que le même Auteur donna, & que *Richelet* se reprocha d'avoir loué, comme il le lui dit dans ces quatre Vers:

> *Hedelin*, c'est à tort que tu te plains de moi;
> N'ai-je pas loué ton Ouvrage?
> Pouvois-je plus faire pour toi,
> Que de rendre un faux témoignage?

On sçait que ce *d'Aubignac*, qui paroissoit si bien posséder les regles de l'art dramatique, voulut avoir la gloire de faire une Tragédie qu'il donna sous le titre de *Zénobie*. Elle étoit si ennuyante, que le Prince de *Condé* disoit: Je sçais bon gré à l'Abbé *d'Aubignac* d'avoir si bien suivi les regles d'*Aristote*; mais je ne pardonne point aux regles d'*Aristote* d'avoir fait faire à l'Abbé *d'Aubignac* une si méchante Tragédie. Cet Ecrivain mourut à Nemours en 1676.

LETTRE d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite, consulté par M. *Boursault*, pour sçavoir si la Comédie est permise ou doit être absolument défendue, *in*-12, Paris, 1694.

Cette Lettre, avec un si beau titre, n'eut pour approbateurs que des Poëtes dramatiques, & elle ne put être imprimée qu'à la tête & quà la faveur d'un Recueil de Pieces comiques. On l'attribua au P. *Caffaro*; mais on doit s'en tenir au désaveu qui en fut fait par ce Religieux Théatin. Aussi ne la vit-on plus paroître sous son premier titre, mais seulement sous celui d'*un homme d'érudition & de mérite*. Ce dernier titre ne lui convient pas mieux. Tous les efforts de l'Auteur pour donner quelque couleur à une mauvaise cause, ne tendent qu'à essayer d'embrouiller la matiere qui en est l'objet.

L'Auteur feint de paroître embarrassé par la contradiction qu'il dit appercevoir sur cette question entre le sentiment des Peres de l'Eglise & celui des Théologiens Scholastiques. Il fait d'abord parler *S. Thomas*, qui

enſeigne que les jeux & les divertiſſemens ſont non ſeulement permis, mais en quelque ſorte néceſſaires. Puis s'étant objecté qu'il ſemble que les Comédiens paſſent les bornes du divertiſſement, eux qui conſument toute leur vie à jouer, il répond que, puiſque le divertiſſement eſt néceſſaire dans la vie des hommes, les emplois deſtinés à cette fin ſont permis.

De cette réponſe, l'Auteur dit que *Saint Thomas* tire trois conſéquences ; que la Comédie eſt compriſe ſous le nom général de jeu & de divertiſſement ; que les Comédiens qui jouent toute leur vie, ne ſont pas pour cela en état de péché ; que non ſeulement il n'y a point de mal à les payer, mais que c'eſt une juſtice.

Delà l'Auteur avance que les Peres n'ont condamné dans les jeux que l'excès ; qu'il y en avoit en effet beaucoup de leur temps où les Payens ne repréſentoient que des impudicités ; que conſéquemment les Comédies priſes en elles-mêmes, & indépendamment de toutes circonſtances, doivent être miſes au nom-

bre des choses indifférentes ; que la Comédie a changé & s'est perfectionnée tous les jours, & que par cette raison on a vu les Saints s'adoucir à son égard ; que S. *François de Sales* ne l'a point défendue, & que S. *Charles Borromée* l'a permise ; que d'ailleurs la Comédie n'est point nommée dans l'Ecriture sainte au nombre des choses défendues.

Il soutient qu'il ne faut pas être plus étonné de la note d'infamie attachée aux Comédiens par les loix civiles, que de celle que les mêmes loix avoient prononcée contre un soldat qui avoit fui dans un combat, ou contre une veuve qui se remarioit dans l'année de son veuvage ; actions qui ne sont que des foiblesses. Et quant aux dispositions des loix ecclésiastiques contre les Comédiens, l'Auteur prétend aussi s'en dégager, en disant qu'elles ne regardent que ceux qui représentent des Pieces déshonnêtes & scandaleuses, & non ceux qui en représentent d'agréables & d'instructives, où des Evêques, des Cardinaux & des Nonces du S. Siege assistent quelquefois, avec ces trois

conditions, de n'y chercher aucun plaiſir qui puiſſe bleſſer la pudeur, de n'y rien perdre de leur gravité, de n'y prendre aucun divertiſſement qui ne convienne à la perſonne, au temps & au lieu.

Delà il conclut que la Comédie eſt permiſe, & que les Comédiens ſont une profeſſion honnête, dès qu'ils ne ſont ni Religieux ni Prêtres, qu'ils ne jouent que lorſque le Service divin eſt achevé, & qu'ils ne jouent point dans les lieux ſaints.

Quant à ceux qui aſſiſtent à la Comédie, l'Auteur avoue qu'il auroit peine à exempter de péché les Religieux Réformés, les Evêques, les Abbés. Il en excepte pourtant ceux d'Italie, où la coutume ſemble avoir preſcrit contre la bienſéance de leur état.

Enfin quant aux gens qui diſent que la Comédie, telle qu'elle eſt aujourd'hui, a toujours quelque corruption cachée, & qu'elle excite l'amour, l'ambition, la vengeance & les autres paſſions; il répond qu'elle ne les excite pas d'elle-même, mais ſeulement par hazard; comme les ex-

citent mille choſes innocentes & inévitables de la ſociété civile. Telle eſt la déciſion de ce prétendu Caſuiſte, qui proteſte qu'il ne s'eſt arrêté ni à la rigueur ni à la douceur de l'opinion, mais ſeulement à la vérité, & qu'il a ſuivi S. *Benoît*, qui veut que dans nôtre conduite nous prenions le parti le plus ſevere, & dans notre doctrine le plus favorable.

Il faut convenir que voilà tous les argumens les plus ſéduiſans qu'on puiſſe employer pour la cauſe des Théatres. Auſſi ne fait-on que les répéter dans toutes les apologies de nos Spectacles. Mais ces argumens ne peuvent éblouir que les perſonnes faciles à tromper ſur ce qui flatte leurs paſſions.

Nous avons répondu à la fauſſe application des citations de S. *Thomas*, de S. *François de Sales*, & de S. *Charles Borromée*, de même qu'à la différence qu'on prétend trouver entre le ſentiment des Peres de l'Egliſe & celui des Théologiens Scholaſtiques (1). Nous avons auſſi réfuté l'opinion de ceux qui croient que

(1) Voyez notre ſeconde Lettre depuis la page 161 juſqu'à la page 180.

les

les Théatres de notre temps ſont moins dangereux que ceux contre leſquels les Peres de l'Egliſe ont écrit (1). Enfin, nous avons eu occaſion de faire obſerver, que les Spectacles n'ont jamais eu pour défenſeurs les Littérateurs les mieux famés en vertu, & que, dès qu'il a paru en faveur du Théatre quelques Ecrits, il y a toujours eu des réclamations pour préſerver de la ſéduction ceux qui ont l'oreille ouverte à la vérité: ce qui n'a pas ſeulement eu lieu en France, mais également dans les autres Etats de l'Europe où la fievre épidémique de l'amour du Théatre avoit pénétré.

En voici quelques exemples. On imprima en 1618, à Barcelone un Traité en langue eſpagnole, où l'on démontre que la fréquentation des Théatres doit être compriſe au nombre des actions illicites & inconciliables avec la regle évangélique. Voici le titre de cet Ecrit qui parut muni d'un grand nombre d'approbations:

TRATADO de las Comedias en el

(1) Voyez notre premiere Lettre, page 96 & ſuiv.

qual se declara si son licitas. Y si hablando en todo rigor sera pecado mortal el representar las, el verlas, y el consentir las. Por *Fructuoso Bisbe y Vidal*, anno 1618, *en Barcelona.*

Il y eut en Italie vers l'année 1630 trois fameux Comédiens appellés *Andreino* detto *Lelio*, *Barbieri* detto *Beltrame*, & *Cecchino.* Ils firent l'apologie des Théatres dans des Ecrits qu'ils donnerent; le premier sous le titre de *Ragionamenti*, &c.; le second sous celui de *la Supplica di Nicolò Barbieri* detto *Beltrame;* & le troisieme sous celui de *Discorsi a favore della virtuosa e modesta Comedia.*

Ces trois Acteurs convenoient que pour sauver leur art, il falloit réformer & les Drames & ceux qui les représentent. Ils ne flattoient pas en effet les Comédiens. Il est dit dans le troisieme Ecrit page 17, que leur état est de vivre de la fange des vices: *specie infame la quale in altro non studia, ne d'altro si compiace, ò vive, che di corrutele di costumi, di obbrobrii palesi e di aperte immonditie.*

Ces trois Défenseurs du Théatre

Italien ne tarderent pas à être combattus ; on leur opposa aussi-tôt un Ecrit intitulé :

D. FRANCISCI Mariæ del Monacho, Siculi Drepanitani in Actores & Spectatores Comœdiarum nostri temporis Paræneſis, *Patavii*, 1630.

François del Monacho, Auteur de cet Ouvrage, étoit Sicilien, d'une illustre famille dont il est parlé dans le Dictionnaire de *Moreri*, tom. 7, page 514, édition de 1759, à l'occasion de *Thomas del Monacho* & de *Jacques del Monacho*. *François del Monacho*, Théatin d'Italie, vint en France en 1644, pour y établir à Paris une Maison de sa Congrégation qui est la seule qui soit en France. Les Lettres-Patentes de cet établissement sont de 1647. Il mourut le 11 Janvier 1651, non à Paris, comme le dit *Silos* au tome 3 de ses Annales des Théatins, mais à *la Fere* en *Tartenois*. Le P. *de Tracy*, Théatin de la Maison de Paris, en fait un éloge bien mérité (1).

(1) Dans un Ouvrage qu'il a donné en 1774, sous le titre de *Vies des Saints & Bienheureux de la Congrégation des Théatins*.

Le P. *Jean-Dominique Ottonelli*, Jésuite de la Ville de *Tagnane* en Italie, se joignit à *François del Monacho* pour combattre les trois Comédiens incurseurs. Il donna un Ouvrage en 4 Tomes *in*-4° qui parurent successivement à Florence en 1645, 1649 & 1652, qu'on a à la Bibliotheque du Roi en 3 Vol. En voici les titres abrégés :

DELLA CHRISTIANA moderatione del Teatro : Libro, detto la qualità delle Comedie lecite, &c. Libro, detto la solutione de' nodi, &c. Libro, detto l'ammonitioni a' Comedianti, &c. Libro, detto l'instanza, per supplicare a' Signori Superiori, che si moderi Christianamente il Teatro dall' oscenita', e da ogni altro eccesso nel recitare.

Le résultat de cet ample Traité est de prouver qu'il seroit plus sûr & plus utile de défendre absolument les Spectacles, que d'entreprendre de les réformer. Et cette these est établie sur cette maxime de Tertullien : *In omni Spectaculo nullum magis scandalum occurrit, quàm ille ipse mulierum & virorum accuratior cultus,*

ipſa conſenſio, ipſa in favoribus aut conſpiratio aut diſſenſio, inter ſe de commercio ſcintillas libidinum conflabellant. Nemo denique in Spectaculo ineundo priùs cogitat niſi videri & videre. Ce paſſage expoſe tous les riſques que l'on court pour les mœurs dans des Spectacles où, comme le diſoit *Ovide*, les hommes & les femmes ne ſont excités à aller, que par le deſir de voir & d'y être vus, & de s'animer réciproquement aux paſſions qui réſultent néceſſairement d'un pareil motif.

Le P. *Ottonelli* a épuiſé ſon ſujet; il l'a traité dans le plus grand détail & avec la plus vaſte érudition. Il n'eſt point de cas ni d'objections qu'il n'ait prévus ; & le tout y eſt décidé par les Auteurs les plus reſpectables.

Quant au Traité de *François Marie del Monacho*, qui eſt auſſi à la Bibliotheque du Roi, il ne contient qu'un très-petit Volume ; mais il eſt fait avec une telle méthode & avec une préciſion ſi énergique, qu'il pourroit tenir lieu d'un Corps de Doctrine ſur cette matiere. On y ſoutient

cette assertion du Jésuite Espagnol *Mariana : Censeo licentiam Theatri afferre certissimam pestem moribus christianis.* C'est-à-dire : J'estime que la liberté qu'on se donne d'assister aux Spectacles du Théatre, est assurément une peste pour les mœurs chrétiennes.

Nous aurons aussi par la suite, sujet de faire observer que le Théatre a eu également pour ennemis en Angleterre tous ceux qui s'intéressent au bien des mœurs.

Mais reprenons l'attaque qui eut lieu parmi nous dans le siecle dernier. Nous avons nommé les principaux agresseurs. Nous avons à y ajouter *Samuel Chapuzeau* qui donna l'Ecrit suivant :

Le Théatre François, divisé en trois Livres, où il est traité 1°. *de l'usage de la Comédie ;* 2°. *des Auteurs qui soutiennent le Théatre ;* 3°. *de la Comédie & des Comédiens*, par *Samuel Chapuzeau. A Lyon*, 1674. *in*-12.

« *Samuel Chapuzeau*, dit M. l'Abbé » *Goujet* (1), s'est montré très-zélé » pour les Théatres. Il s'en est déclaré » l'Apologiste ; & il a voulu les venger

(1) *Bibliot. Franç.* tom. VIII, page 358.

» contre ceux qui ont eu de bonnes
» raisons pour les condamner. Des
» trois Livres dont son Ouvrage est
» composé, il auroit pu en retrancher
» le premier, où il ne dit rien en fa-
» veur des Spectacles qui n'ait été
» cent fois réfuté ».

Néanmoins *Chapuzeau* convient, pages 40 & 131, que depuis la mort du Cardinal *de Richelieu*, notre Théatre *s'étoit beaucoup licencié*; que *le goût l'emportoit souvent sur la raison*; qu'*on veut de l'amour, & en quantité, & de toutes les manieres.....* que *la profession des Comédiens les oblige de représenter incessamment des intrigues d'amour, & de folâtrer sur le Théatre, &c.* Cet aveu doit prévenir en faveur des Ouvrages que nous allons opposer aux apologies des Théatres.

Traité de la Comédie.

M. *Nicole* [né à Chartres le 13 Octobre 1625, & mort à Paris le 16 Novembre 1695], en est l'Auteur. Ce Traité se trouve dans le troisieme Tome de ses Essais de Morale. Il fut fait vers 1658, pour réfuter les Ecrits d'*Hedelin d'Aubignac*.

Pensées sur les Spectacles.

Elles sont aussi de M. *Nicole*, & elles se trouvent dans le cinquieme Tome de ses Essais de Morale. On sçait que tous ses Traités de Morale ont produit des biens innombrables. On y trouve un enchaînement continuel de preuves & de raisonnemens si suivis de principes en principes, & de conséquences en conséquences, qu'un fameux incrédule disoit de cet Auteur : *Quand on le lit, il faut prendre garde à soi ; si on lui passe quelque chose, il arrache le consentement, & on est bientôt confondu.*

Le début du Traité de la Comédie fait connoître que ce n'est guere que dans le siecle dernier que l'on a entrepris de justifier la fréquentation des Théatres. « Les autres siecles, » dit M. *Nicole*, étoient plus simples » dans le bien & dans le mal. Les » personnes qui avoient la passion » du Théatre, reconnoissoient au » moins qu'elles ne suivoient pas en » cela les regles de la Religion Chré» tienne ; mais dans ce siecle on ne » se contente pas de suivre le vice ; » on veut encore qu'il soit honoré, » & qu'il ne soit pas flétri par le » nom honteux du vice qui trouble

» toujours un peu le plaiſir que l'on
» y prend par l'horreur qui l'accom-
» pagne ».

Toutes les penſées de ce grand Philoſophe ſur les Spectacles ſont intéreſſantes : on n'en citera que celles-ci du cinquieme Tome de ſes *Eſſais de Morale.*

« C'eſt un effet du premier péché,
» & la ſource de tous les autres, de
» n'avoir point de goût pour les biens
» ſpirituels, & de n'en avoir que de
» foibles idées. La Religion & la Foi
» tâchent de remédier à ce déſordre;
» mais les Spectacles rendent le dé-
» goût des vrais biens encore plus
» grand, & en affoibliſſent encore
» plus les idées. On y apprend à ju-
» ger de toutes choſes par les ſens,
» à ne regarder comme bien que ce
» qui les ſatisfait, & à ne conſidérer
» comme ſubſiſtant & réel que ce
» qui les frappe. Au lieu de tra-
» vailler à guérir les plaies qu'ils ont
» faites à l'ame, & à la délivrer de
» la dépendance où elle eſt à leur
» égard, on fortifie les liens qui l'aſ-
» ſerviſſent, on les multiplie, & on la
» contraint en quelque ſorte à être

» toute dans les yeux & dans les
» oreilles. On l'attire du dedans au
» dehors, où elle avoit déjà tant d'in-
» clination à se produire & à se ré-
» pandre; & on la fait sortir de
» son cœur, où elle avoit déjà tant
» de peine à rentrer. On lui cache
» son véritable bonheur; on l'amuse
» par des choses frivoles; &, au lieu
» de satisfaire sa faim par une nour-
» riture solide, on la trompe en ne
» lui donnant que des viandes pein-
» tes, ou en l'empoisonnant par l'er-
» reur & le mensonge. On apprend
» aussi aux Spectacles deux choses
» également funestes; l'une à s'en-
» nuyer de tout ce qui est sérieux,
» & par conséquent de tous ses de-
» voirs; l'autre à trouver cet ennui
» insupportable, & à en chercher
» le remede dans la dissipation. Le
» premier de tous ces désordres est
» un obstacle à toutes les vertus; &
» le second est une entrée à tous
» les vices: mais l'un & l'autre sont
» certainement la suite des Specta-
» cles, & toujours dans la même pro-
» portion qu'on les aime & qu'on y
» est assidu ».

Vente, Libraire à Paris, donne tous

les ans un petit Livre intitulé : *Etat actuel de la Musique du Roi, & des trois Spectacles de Paris.* Il y avoit dans celui des premieres années une liste des Ecrits faits pour & contre les Spectacles. On ne négligea pas d'y indiquer les Ouvrages, dont l'objet est de démontrer combien l'usage de la Danse est nuisible aux mœurs. Nous allons en réunir ici les indications.

TRAITÉ DES DANSES, auquel est démontré qu'elles ne doivent pas être en usage parmi les Chrétiens; par M. *Thomas Chesnot*, 1574; *in*-12.

TRAITÉ DES DANSES, auquel est amplement résolue la question, s'il est permis aux Chrétiens de danser? par *François Estienne*, 1579; *in*-12.

David Vethery DISCURSUS, exhibens tres Sermones de Comædiis; quorum primus Comædias laudat, alter vituperat & damnat, tertius districtè respondet. *Basileæ* 1619; *in*-4°.

LETTRE sur les désordres qui se commettent à Paris touchant la Comédie, & sur les Représentations qui s'en font dans les maisons particulieres; par M. *Bourdelot*, Avocat, 1660; *in*-12.

TRAITÉ CONTRE LES DANSES & les Comédies, composé par *S. Charles Borromée.* Paris, 1664.

Cette traduction fut imprimée à *Toulouse* en 1662, & elle fut dédiée à Madame la *Princesse de Conti.*

Les Ouvrages que nous venons d'indiquer, sont d'un style un peu suranné ; mais nous allons en annoncer un qui est intéressant à tous égards. On y trouve des armes de toute espece pour combattre avec succès les Apologistes de la Danse & de la Musique voluptueuse. Voici le titre de cet Ouvrage :

TRAITÉ contre les Danses & les mauvaises Chansons, dans lequel le danger & le mal qui y sont renfermés, sont démontrés par les témoignages multipliés des saintes Ecritures, des saints Peres, des Conciles, de plusieurs Evêques du siecle passé & du nôtre, d'un nombre de Théologiens moraux, de Casuistes, de Jurisconsultes, de plusieurs Ministres Protestans, & enfin des Payens mêmes. Ce Livre a pour Auteur M. l'Abbé *Gauthier*, qui est Curé de la Paroisse de *Savigni-sur-Orges*, Diocese de Pa-

ris, & dont le zele, la piété & les lumieres ont la plus grande réputation. Paris, *Boudet* 1769, & réimprimé en 1771.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE & des Spectacles, par M. *le Prince de Conti.* Paris, 1666.

M. *Fagan* n'a pu, dans ses *Nouvelles Observations en faveur des Comédiens*, s'empêcher de témoigner de la vénération pour ce Traité de M. *le Prince de Conti* (1). Cependant il a essayé d'en diminuer l'autorité, & de lui ôter des Lecteurs, en disant qu'*on y apperçoit, comme dans quelques Maximes de M.* de la Rochefoucault, *un peu trop de dégoût du monde.*

Mais, comme l'a observé l'Auteur de l'*Essai sur la Comédie moderne*, où l'on réfute les nouvelles Observations de M. *Fagan* : « Ce n'est point » là attaquer, c'est fuir : ce n'est point » détruire un ouvrage; c'est convenir que l'on n'a rien à y opposer : » c'est dire : Cet ouvrage n'est pas » bon, parce qu'il est contraire à mes

---

(1) *Armand de Bourbon*, mort en 1666, âgé de trente-sept ans.

» sentimens. Comment un discours
» qui blâme des plaisirs que le monde
» chérit, pourroit-il respirer le goût
» du monde » ?

Quoi qu'il en soit, ce Traité est très-décisif pour la condamnation des Spectacles; & afin d'émousser le reproche que M. *Fagan* lui a fait, il est à propos de se rappeller que ce n'est point une production d'un mystique qui n'auroit eu aucun usage du monde, & qui n'auroit parlé que d'après la tradition; c'est après avoir long-temps observé, tant à la Cour qu'à la Ville, le caractere & les effets des Théatres, que cet illustre Prince s'est déclaré contre cette sorte de divertissemens; & c'est avec la conviction la mieux fondée & la plus réfléchie, qu'il a dit autant en homme de Lettres qu'en Philosophe Chrétien : « Ce n'est plus que dans les
» Livres de Poétique que l'instruc-
» tion est la fin d'une Piece de Théa-
» tre : cette fin n'est véritable ni dans
» l'intention du Poëte, ni dans celle
» du Spectateur. Le desir de plaire
» est ce qui conduit le premier; &
» le second est conduit par le plaisir

» d'y voir peintes des passions semblables aux siennes; car notre amour-propre est si délicat, que nous aimons à voir les portraits de nos passions, aussi-bien que de nos personnes : il est même si incompréhensible, qu'il fait par un étrange renversement, que ces portraits deviennent souvent des modeles, & que la Comédie, en peignant les passions d'autrui, émeut notre ame de telle maniere, qu'elle fait naître les nôtres, qu'elle les nourrit, qu'elle les échauffe, qu'elle leur inspire de la délicatesse, & qu'elle les rallume même lorsqu'elles sont éteintes.... Ce qui est de plus déplorable en cette matiere, c'est que les Poëtes sont maîtres des passions qu'ils traitent; mais ils ne le sont pas de celles qu'ils ont ainsi émues. Ils sont assurés de faire finir celle de leur Héros & de leur Héroïne avec le cinquieme Acte, & que les Comédiens ne diront que ce qui est dans leur rôle; mais le cœur ému par cette représentation, n'a pas les mêmes bornes. Il n'agit point par mesures, dès

» qu'il se trouve attiré par son objet:
» il s'y abandonne selon toute l'éten-
» due de son inclination; & sou-
» vent après avoir résolu de ne pas
» pousser les passions plus avant que
» le Héros de la Comédie, il s'est
» trouvé bien loin de son compte.
» L'esprit accoutumé à se nourrir de
» toutes les manieres de traiter la
» galanterie, n'étant plein que d'a-
» ventures agréables & surprenantes,
» & de vers tendres, délicats & pas-
» sionnés, fait que le cœur dévoué
» à tous les sentimens, n'est plus
» capable de retenue.... Quoiqu'on
» veuille dire que le Théatre ne
» souffre plus rien que de chaste,
» & que les passions y sont traitées
» de la maniere du monde la plus
» honnête; je soutiens qu'il n'en est
» pas moins contraire à la vertu; &
» j'ose même dire que cette appa-
» rence d'honnêteté & le retranche-
» ment des choses immodestes, le
» rendent beaucoup plus à craindre.
» Il n'y auroit que les libertins qui
» pussent voir les Pieces grossiére-
» ment déshonnétes: les femmes de
» qualité & de vertu en auroient

» horreur : au lieu que l'état préſent
» de la Comédie ne faiſant aucune
» peine à la pudeur attachée à leur
» ſexe, elles ne ſe défendent point
» d'un poiſon auſſi dangereux ».

« La vengeance & l'ambition n'y
» ſont pas traitées d'une maniere
» moins pernicieuſe, comme ces
» deux paſſions ne paſſent dans l'eſ-
» prit de ceux qui ne ſe conduiſent
» pas par les regles de la Morale
» chrétienne que pour de nobles ma-
» ladies de l'ame, ſur-tout quand on
» ne ſe ſert pour les contenter que
» des moyens que le monde trouve
» honnêtes. Les Poëtes ſe rendant
» d'abord les eſclaves de ces funeſtes
» maximes, en compoſent tout le
» mérite de leurs Héros. *Rodrigue*
» n'obtiendroit pas le rang qu'il a
» dans le Drame, s'il ne l'eût mérité
» par deux duels, en tuant le Comte,
» & en déſarmant Dom *Sanche*. Et ſi
» l'Hiſtoire le conſidere davantage
» par le nom de *Cid*, & par ſes ex-
» ploits contre les Maures, le Théa-
» tre l'eſtime beaucoup plus par ſa
» paſſion pour *Chimene*, & par ſes
» deux combats particuliers ».

Nous avons ci-devant fait connoître (1) combien un *de Mornai*, un *de la Noue*, blâmoient la fureur des Duels. Nous ajouterons ici que ce fut dans les brillantes années du Regne de *Louis XIV*, que cette coutume barbare fut proscrite par les Loix les plus solemnelles (2). Et cet événement devint pour ce Monarque un sujet d'éloges publics. Nous allons en consigner ici quelques traits; ils sont tirés de différentes Pieces de Poésies insérées dans le Recueil de l'Académie Françoise, de l'année 1671. Nous nous permettons cette digression, pour donner une preuve du contentement de la Nation, lorsqu'elle crut voir l'abolition de cette fureur, dont les Vers qui suivent ont peint diversement les funestes effets.

François, d'un vain transport misérables victimes;
La Seine trop long-temps a rougi de vos crimes:
Portez sur d'autres bords un plus noble courroux;
Ce bras que vous perdez, François, n'est pas à vous;
Par un sinistre emploi la valeur est flétrie.
Mourez; mais en mourant servez votre Patrie;

(1) Dans notre Lettre II, pages 226 & 229.
(2) Nous les avons citées page 226 de nos Lett.

Et d'un triste Duel fuyant le sort obscur,
Tombez en arborant nos drapeaux sur un mur;
Ou, si la paix mêlant son olive à nos palmes,
Sans ternir votre fer d'un indigne attentat,
Laissez vivre, & vivez pour le bien de l'Etat.
Jusques dans le sujet respectez la Couronne,
C'est le Ciel qui le veut; c'est LOUIS qui l'ordonne.

DE LA MONNOIE, *Duel aboli.*

Ce prodige sanglant, suivi de tant d'horreur,
Dont le venin funeste inspiroit la fureur,
Et dont l'impitoyable & barbare insolence
Sous le nom de l'*Honneur* déshonoroit la FRANCE?

Ce monstre ou ce démon, pour ses meurtres cruels,
En des lieux écartés élevoit ses autels,
Là, d'un acier aigu, par d'affreux caracteres,
Il avoit exprimé ses farouches mysteres.
Là, les cœurs agités de son brûlant poison
Méprisoient l'équité, les loix & la raison,
Et par l'injuste fer décidant les querelles,
En faisoient chaque jour renaître de nouvelles.

Son fier acharnement jamais ne s'arrêtoit,
Par le sang répandu sa rage s'augmentoit;
Il falloit égorger le fils après le pere,
Et massacrer encore le frere après le frere.
On voyoit les amis, on voyoit les parens
L'un par l'autre percés, l'un sur l'autre expirans:
La fureur s'emparoit des plus nobles courages,
Et l'exemple entraînoit les esprits les plus sages.

Hé! combien a-t-on vu de François estimés,
En vils gladiateurs honteusement armés,
Au lieu de triompher dans une illustre plaine
Pour d'indignes sujets s'immoler sur l'areine.

Faire écrier de joie au bruit de leur malheur
L'étranger qui devoit éprouver leur valeur ?
Comme on dit qu'autrefois par la force des charmes ;
Jason vit à Colchos tant de freres en armes,
Au lieu de le choisir pour l'objet de leurs coups ;
N'exercer que sur eux leur aveugle couroux.

Pourra-t-on croire un jour cette énorme licence ;
Qui des fameux François profanoit la vaillance ?
Les superbes Romains, ces vainqueurs glorieux
N'ont-ils pas méprisé ces combats odieux ?
Ils sçavoient s'attacher au travail le plus rude ;
Des Peuples ennemis braver la multitude,
Des plus affreux climats affronter les horreurs ;
Des plus fiers élémens combattre les fureurs.
Mais ces vaillans Guerriers laissoient à leurs esclaves
L'art de nos escrimeurs, l'ardeur de nos faux braves,
Et donnoient pour supplice aux plus grands criminels
L'exercice inhumain de ces sanglans Duels.

IIe Piece sur la déf. des Duels.

Comme on vit autrefois, aux plaines de Pharsale ;
Romains contre Romains, d'une fureur égale
Arroser de leur sang les fertiles guerets,
Oublier follement leurs propres intérêts,
Mépriser les devoirs qu'inspire la naissance,
Et compter tout pour rien, excepté la vengeance :
L'on a vu les François dans l'ardeur des Duels,
Pour de moindres raisons être encore plus cruels.
Un sourire moqueur, une parole vaine,
Remplissoit leur esprit de fureur & de haine :
Et, sans considérer que leur sang est aux Rois ;
Ils mettoient leur honneur à mépriser les Loix,

Au milieu de la Cour, & dans chaque Province,
Ils couroient à la mort, mais non pas pour leur Prince.
L'adreſſe bien ſouvent couronnoit le vainqueur,
Et le foible cédoit, quoiqu'avec plus de cœur.
C'étoit trop peu pour eux d'aller à des batailles :
Il falloit ſeul à ſeul cauſer des funérailles
Chez leurs plus chers amis, chez leurs propres parens;
Sans même être mêles parmi leurs différens,
L'honneur d'être ſecond dans les grandes querelles
Leur cauſoit tous les jours cent affaires cruelles ;
Servant également dans ces ſanglans combats,
Ceux qu'ils devoient aimer, & ceux qu'ils n'aimoient pas :
Et pour dernier malheur, en mourant ſur la place,
A-t-on lieu d'eſpérer que Dieu leur ait fait grace?
Lui dont le bras vengeur punit ſévérement
Quiconque oſe verſer du ſang injuſtement.

IIIe Piece ſur la déf. des Duels.

Animés de l'ardeur d'une fauſſe vaillance,
Sur un léger ſoupçon, pour une foible offenſe,
Toujours prêts à ſe perdre, & prêts à ſe venger,
Ils prodiguoient un ſang qu'ils devoient ménager.
Leur orgueil violoit les droits les plus auguſtes ;
En ſe faiſant juſtice ils devenoient injuſtes :
Dans leur propre ruine ils mettoient leur bonheur,
Et ſe déshonoroient pour ſauver leur honneur.

Dans le ſéjour affreux des ombres éternelles
Tomboient en un moment leurs ames criminelles,
Leurs corps enſanglantés, triſtes objets d'horreur,
Sembloient garder encore un reſte de fureur;
Et tout morts qu'ils étoient expoſés au ſuppiice,
Reſpirer la vengeance, & craindre la juſtice.

La France recouroit au trône de ses Rois,
Imploroit vainement l'autorité des Loix,
Et disoit dans l'excès de ses douleurs mortelles :
» Quand verrai-je finir ces fatales querelles,
» Où, contre le François, le François irrité
» Se fait une vertu d'une brutalité ?
. . . .
» Ciel, faites bientôt naître un Prince sur la terre,
» Révéré dans la paix, redouté dans la guerre,
» Juste à récompenser, juste à punir aussi,
» Qui se venge de ceux qui se vengent ainsi ;
» Qui réduise au repos ces ames inquietes,
» Et qui fasse observer les Loix qu'il aura faites !
La France fit ces vœux. . . . . . .
. . . .
Mais elle ne craint plus ces funestes Duels ;
Les François sont vaillans, & ne sont plus cruels,
Leur invincible Roi les anime & les guide,
Et leur traçant le plan d'une gloire solide,
Il rompt ce cours fatal de meurtres infinis,
Tant de fois condamnés, tant de fois impunis ;
Et son autorité constante, inviolable,
Ou détourne le crime, ou punit le coupable.
Il n'est pas de ces Rois, dont la foible bonté
Autorise le vice, & blesse l'équité ;
Qui bornent leur justice à de foibles menaces,
Qui d'une aveugle main signent graces sur graces ;
Qui, contens d'avoir fait des Edits solemnels,
Laissent vivre le crime avec les criminels ;
Et qui faisant gronder leur inutile foudre,
Semblent ne condamner que pour pouvoir absoudre.
Tout peut les ébranler, tout peut les éblouir.
Mais LOUIS se fait craindre & se fait obéir,

Il juge sans erreur, & punit sans réserve.
Quand il a fait des Loix, il fait qu'on les observe,
Contre un feint repentir son cœur est affermi.
Son sujet criminel devient son ennemi,
Et quand le Ciel vengeur ordonne qu'il punisse,
Nulle fausse pitié ne corrompt sa justice.

Mais sa rigueur s'accorde avec sa bonté,
Et c'est notre bonheur que sa sévérité.
Réprimant les transports d'une injuste vengeance,
Il conserve le sang le plus pur de la France.
Sévere à ses Sujets, pour les rendre plus doux,
S'il en punit quelqu'un, c'est pour les sauver tous.
Sa douceur fait agir sa puissance suprême,
Et sa justice naît de sa clémence même.

IVe Piece sur la déf. des Duels.

DÉFENSE DU TRAITÉ de M. *le Prince de Conti* sur la Comédie & les Spectacles, par M. *Voisin*, Prêtre, Docteur en Théologie, Conseiller du Roi. *Paris*, 1672.

Cet Ouvrage est dédié à M. *le Prince de Conti*, fils de M. *le Prince de Conti*, l'Auteur du Traité contre la Comédie.

Cet Ouvrage de M. *Voisin* est un Volume *in*-4° de 500 pages. Il y a beaucoup d'érudition sur les Jeux & les Spectacles des Payens. On y trouve une longue tradition des Conciles & des saints Peres contre la Comé-

die. Cette tradition est poussée jusqu'au dix-septieme siecle par la citation de plusieurs saints & sçavans hommes de chaque siecle, qui ont condamné la Comédie & les Spectacles. L'Auteur répond aux passages de S. *Thomas* & de S. *François de Sales*, dont on a prétendu se servir en faveur de la Comédie.

Traité de la Comédie, inséré dans l'Education Chrétienne des Enfans. *Paris*, 1672.

Nic. Harres Libellus de Comœdiis & Tragædiis occasione, Libri xi, tit. xl, cod. de Spectac. In quo duæ quæstiones de Ludorum scenicorum apud Christianos & in scholis utilitate & noxa. *Francofurti ad Mænum*, 1691; *in*-8°.

Les Apologistes des Théatres publics ne seroient pas fondés à réclamer pour eux cet Ouvrage.

Réponse a la Lettre d'un Théologien, défenseur de la Comédie. *Paris*, 1694. *Dans le Catalogue de la Bibliotheque du Roi*, n°. D. 4543. On attribue cette Réponse au sieur *de le Leval*. Cet Auteur y démontre que nos Pieces de Théatre étant imitées

de

de celles des Anciens, elles sont comme elles accommodées à la corruption de la nature. Il prouve également, que quand la Comédie n'exciteroit que par hazard les passions, il n'est pas prudent de s'exposer à ces émotions toujours si dangereuses. Et quant à l'avantage que le prétendu Théologien a tiré de la foiblesse que certains Ecclésiastiques ont d'aller aux Spectacles, il le réfute par l'aveu que ce prétendu Théologien a lui-même fait qu'il se feroit un scrupule de les y suivre.

RÉFUTATION D'UN ÉCRIT favorisant la Comédie. *Paris*, 1694.

On y a mis cette épigraphe :

Donare res suas Histrionibus, vitium est immane :

Donner son bien aux Comédiens, c'est un vice énorme.

Le Pere *de la Grange*, Chanoine Régulier de Saint-Victor, est l'Auteur de cette Réfutation, où toutes les raisons employées dans l'Ecrit réfuté sont pesées l'une après l'autre ; & il n'en est aucune qui n'ait sa réponse à laquelle on ne sçauroit re-

fuser de se rendre. Outre les autorités ecclésiastiques, tirées de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Eglise, des Canons des Conciles, & des Auteurs respectables, anciens & modernes, tant ecclésiastiques que laïques, on y a rappellé les Ordonnances de *Philippe-Auguste* & de *S. Louis*, qui chasserent les Farceurs; & les Arrêts du Parlement, qui défendirent à des Comédiens de jouer dans Paris. Le premier Arrêt est du 6 Octobre 1584, contre une troupe de Comédiens qui avoient établi un Théatre dans l'hôtel de Cluni; & le second, du 10 Décembre 1588, fit de pareilles défenses à une autre Troupe.

DÉCISION FAITE EN SORBONE touchant la Comédie. *Paris*, 1694.

Cette décision est du 20 Mai 1694; elle est signée de six Docteurs dont voici les noms: *Fromageau*, *Durieux*, *de Blanger*, *l'Huillier*, *de la Coste* & *Bonnet*. Cette décision, qui contient 132 pages *in*-12, est un Traité intéressant sur la matiere qui en est l'objet.

RÉFUTATION DES SENTIMENS relâchés du nouveau Théologien touchant la Comédie. *Paris*, 1694.

L'Auteur de ce ſolide Ouvrage déclare [page 133] avoir été amateur des Spectacles. « Je ne connois point,
» dit-il, d'eſprit plus oppoſé à l'eſprit
» du Chriſtianiſme que l'eſprit de la
» Comédie. J'en ai été peut-être auſſi
» entêté qu'un autre; mais j'avoue, à
» ma confuſion, que je n'ai jamais été
» moins Chrétien que pendant cet en-
» têtement. On ſe trouve dans un
» certain relâchement, dans un je ne
» ſçais quel vuide de Dieu, dans une
» indiſpoſition & une inapplication ſi
» grande dans les exercices de la Reli-
» gion, que quand même on ne ſeroit
» pas engagé dans de grands déſor-
» dres, on peut dire que l'on vit par-
» mi les Chrétiens d'une maniere toute
» payenne; & c'eſt un mal qui ne
» vient pas tout d'un coup, mais peu à
» peu, d'une maniere imperceptible,
» & par degrés; car le crime a les ſiens,
» de même que la vertu...... L'har-
» monie de l'ame eſt entiérement diſ-
» ſipée à la Comédie, puiſqu'on y
» perd ordinairement les ſentimens
» de la pudeur, de la piété & de la
» Religion, ſi l'on y va ſouvent; &
» elle y eſt fort ébranlée pour peu

» qu'on y aille, en ce qu'elle excite
» & réveille les passions; qu'elle fait
» ou doit faire cet effet dans tout le
» monde; parce que c'est son but, sa
» fin & son dessein, & que ce n'est
» que par accident qu'elle ne le fait
» pas toujours ».

DISCOURS SUR LA COMÉDIE. *Paris*, 1694.

Le prétendu Théologien, Défenseur de la Comédie, est réfuté dans cet Ouvrage par les sentimens des Docteurs de l'Eglise depuis le premier siecle jusqu'à présent. Le P. *le Brun*, de l'Oratoire, est l'Auteur de ces Discours.

Le premier est une réfutation de la Lettre du prétendu Théologien qui avoit entrepris la défense de la Comédie.

Le second fait l'histoire des divertissemens du Théatre, & expose les sentimens des Docteurs sur cette matiere.

Il est divisé en trois parties, dont la premiere comprend le regne de l'idolâtrie jusqu'à son extinction sous *Justinien*; la seconde décrit l'état du Théatre depuis l'extinction de l'idolâ-

trie jusqu'à la naissance des Scholastiques ; & la troisieme depuis les Scholastiques jusqu'à nous.

L'idée que l'Auteur donne de la Comédie des premiers siecles de l'Empire, est qu'elle fut plus ou moins fréquente, plus ou moins honnête, selon l'inclination des Empereurs. A quoi il ajoute deux observations ; l'une est, que tous les Spectacles des Romains ne furent pas institués à l'honneur des faux Dieux, & qu'il y en eut qui ne le furent que pour le divertissement du Peuple, comme il se voit clairement dans le quatorzième livre des Annales de *Tacite*.

L'autre observation est que toutes les Comédies ne furent pas alors aussi infames que quelques-uns se le persuadent, & qu'il y en eut de plus honnêtes que celles d'à présent. Après cela, cet Auteur rapporte ce que les plus sages des Payens, comme *Séneque*, *Pline*, *Tacite* & *Plutarque* ont jugé de leurs Comédies, de quelque nature qu'elles fussent ; & ensuite il cite les premiers Peres qui les ont condamnées, & explique leurs raisons.

Il rapporte à la seconde époque les défenses faites, tant par l'Eglise d'Orient, que par celle d'Occident, d'assister à la Comédie, & il n'omet pas les Commentaires de *Balsamon* & de *Zonare* sur les décisions faites par les Conciles à cet égard.

Quand il est venu aux temps des Scholastiques, il remarque qu'ils permettent, selon des suppositions métaphysiques, des actions qu'ils condamnent dans la pratique; & que c'est ainsi qu'ils se sont expliqués au sujet des Spectacles du Théatre & des autres divertissemens. Il rapporte ensuite les Canons des Conciles, les Statuts des Evêques, les Arrêts des Magistrats qui les ont condamnés en France. Enfin, dans une Lettre qui est à la fin, l'Auteur résout quelques difficultés qui lui avoient été proposées sur ses deux Discours.

Il y a eu de cet Ouvrage plusieurs éditions. Il en fut donné une en 1731. M. *de la Roque*, alors Auteur du Mercure de France, l'annonça avec beaucoup d'éloges dans le volume de Mai 1731, & en donna un extrait assez étendu. Il le termina, en disant

qu'on ne peut témoigner à l'Auteur, de même qu'à l'Editeur, trop de reconnoissance du soin qu'ils ont bien voulu prendre de réunir & d'amasser des morceaux aussi précieux sur cette matiere. Cet éloge déplut aux Partisans du Théatre, & il donna lieu à un Ecrit qui parut dans le Mercure du mois d'Août de la même année, & que nous allons faire connoître. Nous en parlons ici pour ne le point séparer de la Critique qui en fut faite. Voici le titre de l'Ecrit en question :

LETTRE écrite de Marseille, le premier Juillet 1731, à M. *de la Roque* [Auteur du Mercure], au sujet des Discours du P. *le Brun* sur la Comédie.

M. *de la Roque*, en rendant compte dans le Mercure du mois de Mai 1731 de la nouvelle édition des Discours du P. *le Brun*, avoit dit « qu'il » avoit raison de dépeindre notre » Théatre comme l'école de l'impu» reté, la nourriture des passions, un » assemblage où les yeux sont envi» ronnés d'objets séducteurs, & où » les oreilles sont ouvertes à des dis» cours souvent obscenes & toujours

» profanes qui infectent le cœur & » l'esprit ».

Ce témoignage étoit d'autant plus imposant, que c'étoit le suffrage d'un Littérateur qui, par une suite de ses fonctions de Journaliste, étoit l'Historien des Spectacles publics.

Un Partisan fanatique des Théatres en fut si irrité, qu'il adressa à l'Auteur du Mercure la Lettre qu'on vient d'indiquer. En voici un échantillon :

« Je n'ai pu lire sans étonnement, » Monsieur, les éloges avec lesquels » vous annoncez dans votre Mercure » du mois de Mai dernier, les Dis- » cours du P. *le Brun* sur la Comé- » die. Si vous dites qu'il a réfuté si » solidement la Lettre du P. *Caffaro* » qui a justifié la Comédie ; pourquoi » homme pieux & rigoriste, comme » vous le paroissez dans votre Extrait, » nous donnez-vous dans vos Mer- » cures des analyses de toutes les » Pieces de Théatre, si vives & si » expressives, que vous engagez la » plupart de vos Lecteurs à aller par- » ticiper à ces Spectacles, que vous » dites avec le P. *le Brun* être si per-

» nicieux ?... Sçachez que l'on se-
» roit mieux fondé à demander au
» P. *le Brun* une rétractation, s'il vi-
» voit encore, qu'on ne l'a été à en
» exiger une du P. *Caffaro* ».

L'Auteur du Mercure n'hésita pas à insérer cette Lettre dans son Journal. Il n'y ajouta aucune réflexion, persuadé qu'il se trouveroit vengé par le peu de cas que le Public feroit de cette Lettre.

Mais quelque mépris qu'elle méritoit, il y eut un homme de Lettres (M. *Simonet*) qui observa que « la
» plupart des partisans des Spectacles
» sont portés plutôt par inclination
» que par lumieres, à juger favo-
» rablement d'un Ecrit fait exprès
» pour justifier les Théatres ».

Et en conséquence, il se chargea de faire à cette Lettre une réponse, qui fut imprimée sous le titre qui suit :

DISSERTATION sur la Comédie, pour servir de réponse à la Lettre insérée dans le Mercure d'Août 1731, au sujet des Discours du P. *le Brun*, sur la même matiere ; par M. *Simonet*. *Paris*, 1732.

Cette Dissertation fut insérée dans le Mercure du mois de Février 1732. M. *Simonet* y démontre qu'il ne faut pas prendre pour une apologie des Théatres les jugemens favorables que les Journalistes portent des Pieces dramatiques. « Une même chose, » dit-il, considérée sous différens rap-» ports & sous différens points de » vue, peut être bonne & mauvaise, » louable & repréhensible en même » temps; & tels sont les Spectacles. Ils » ont leur beauté, & même leur » bonté en un sens. On dit tous les » jours, & avec raison : voilà une » bonne Piece, en parlant d'une Co-» médie qui plaît; c'est un Ouvrage » d'esprit qui est bon en ce genre; » mais souvent très-pernicieux par » rapport au cœur; & rien n'empêche » qu'on ne le loue d'un côté, & qu'on » ne le blâme de l'autre ».

Un Journaliste estimable montre simplement dans ses analyses ce qu'on a trouvé de beau ou de bon dans les Pieces de Théatre; « mais cela ne » regarde que l'esprit, sans toucher » aux mœurs & à la conscience, dont » alors il n'est point question. D'ail-

» leurs, le deſſein de ces analyſes n'eſt » pas, comme on le ſuppoſe, d'atti» rer les Lecteurs aux Spectacles; » mais ſeulement de leur en donner » une légere teinture, qui peut avoir » ſon utilité pour pluſieurs, & qui ne » fera pas une grande impreſſion, ni » ſur les perſonnes portées d'elles» mêmes à y participer, ni ſur cel» les qui en ont de l'éloignement.

» Au reſte, quelque bien qu'un » Journaliſte diſe des Pieces drama» tiques, il n'en eſt pas moins vrai que » notre Théatre, tout épuré qu'on » prétende qu'il ſoit, eſt très-dange» reux a fréquenter; parce que ſi les » Pieces préſentent quelquefois des » leçons de vertu, on n'en rapporte » cependant que les impreſſions du » vice ».

Sentimens de l'Eglise & des Saints Peres, pour ſervir de déciſions ſur la Comédie & ſur les Comédiens, avec cette Epigraphe :

Nolite communicare operibus infructuoſis tenebrarum, magis autem redarguite. Ep. S. Paul aux Epheſ. ch. 5, ℣. 11. *Paris*, 1694.

Dans le Catalogue de la Bibliotheque du Roi, n° D. 4540 : on attribue cet Ouvrage à M. *Coutel.*

L'Auteur y établit l'uniformité des sentimens qui se trouvent au sujet de la Comédie entre les anciens Peres, ceux des siecles suivans, & les Conciles : & il en tire cette conséquence, que la doctrine qui condamne les Théatres, est fondée sur des principes & sur des autorités auxquels il faut se soumettre, & qu'une doctrine contraire ne peut venir que de ceux qui, comme le dit *S. Paul*, aiment plus leurs plaisirs que Dieu : *Voluptatum amatores magis quàm Dei ;* que l'Ecriture Sainte nous défendant d'éviter les entretiens vains & profanes, comme servant beaucoup à inspirer l'impiété ; les Théatres s'y trouvent implicitement compris, relativement à leur objet & à leurs effets ; qu'enfin les Casuistes qui oseroient en lever la condamnation, n'observent pas le précepte qui leur a été fait de garder le dépôt de la sainte Doctrine qui leur a été confiée, de fuir les profanes nouveautés de paroles, & tout ce qu'oppose une Doctrine qui porte fausse-

ment le nom de ſcience (1). Ces faux Caſuiſtes ſont du nombre de ceux dont il a été dit, qu'il y aura toujours des hommes qui étant dans l'erreur, ſe fortifient de plus en plus dans le mal, & y font tomber ceux qui ne pouvant ſouffrir la ſaine Doctrine, & ayant une extrême démangeaiſon d'entendre ce qui les flatte, ont recours à une foule de Docteurs propres à les ſéduire ; & fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvrent à des fables (2).

LETTRE D'UN DOCTEUR de Sorbone à une perſonne de qualité, ſur le ſujet de la Comédie [par *Jean Gerbois*]. *Paris*, 1694.

LETTRE FRANÇOISE ET LATINE du P. *François Caffaro* à M. *de Harlai*, Archevêque de Paris, 1694.

Ce Religieux y déſavoue la Lettre du prétendu Théologien qu'on lui

(1) *Profana & vaniloquia devita ; multùm enim proficiunt ad impietatem. Depoſitum cuſtodi, devitans profanas vocum novitates & oppoſitiones falſi nominis ſcientiæ.* S. Paul. ad Tim. c. 6. ep. 1 ; & c. 2, ep. 2.

(2) *Mali autem homines & ſeductores proficiunt in pejus errantes, & in errorem mittentes : erit enim tempus, cùm ſanam doctrinam non ſuſtinebunt, ſed ad ſua deſideria coacervabunt ſibi Magiſtros, prurientes auribus : & à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* Ep. S. Paul. ad Tim. c. 2 & 3.

avoit attribuée. Cette rétractation édifiante est imprimée à la suite de nos Lettres sur les Spectacles, avec un Extrait de l'Ouvrage suivant :

MAXIMES ET RÉFLEXIONS sur la Comédie, par M. *Jacques Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux [né à Dijon le 27 Septembre 1627, & mort à Paris le 12 Avril 1704]. *Paris*, 1694.

M. l'Abbé *Talbert*, Chanoine de Besançon, a fait un Eloge historique de M. *Bossuet*. Cet Eloge remporta, en 1772, le Prix de l'Académie de Dijon; mais cette Académie, en le couronnant, n'a pas sans doute prétendu approuver l'indécence avec laquelle l'Orateur y a parlé du livre de M. *Bossuet* sur la Comédie. M. *Talbert* paroît reprocher à ce Prélat de s'être chargé d'une cause équivoque; & il dit qu'*on ne doit y admirer que l'art avec lequel il en a tiré parti par son adresse à saisir le côté foible de notre Scene, si elle en a un*. M. *Talbert* ajoute que *la sévérité de M.* Bossuet *trouvera des contradicteurs éclairés ; qu'il y parle du Théatre en homme qui l'a fréquenté ; qu'on assure qu'il n'a cessé d'y aller que*

lorſqu'il fut dans les Ordres ſacrés ; qu'il y avoit reçu des leçons pour ſe former à l'action oratoire ; qu'on peut oppoſer à cet Ouvrage l'Eloge que ce même Prélat a fait de Térence, *dans ſa Lettre à* Innocent XI : *qu'au reſte, en liſant les maximes ſur la Comédie, il ne faut pas oublier que c'eſt un Evêque qui parle.*

M. l'Abbé *Talbert* devoit donc lui-même ne pas l'oublier ; &, au lieu de s'abaiſſer juſqu'à paroître partager l'intérêt que les gens du ſiecle prennent au Théatre, il devoit conſerver à l'enſeignement de M. *Boſſuet*, ſur ce point de morale, toute ſon autorité, il devoit enfin ne pas contribuer à en augmenter les futiles Contradicteurs, en leur ſuggérant des ſophiſmes inconciliables avec une lumiere pure & dégagée des nuages de l'illuſion. Il n'auroit pas moins mérité d'être couronné par les Académiciens qui ont rendu juſtice à l'éloquence de ſon Diſcours ; ou plutôt ils l'auroient loué d'avoir ſoutenu le caractere de ſon état. Et à cet égard l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe fournit pluſieurs exemples édifians.

M. l'Abbé d'*Eſtrées*, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, ayant été reçu à cette Académie le 25 Juin 1711, à la place de *Boileau Deſpréaux*. M. *de Valincourt* n'héſita point d'expoſer avec éloge dans ſa réponſe au Diſcours du Récipiendaire les ſentimens de ce célebre Poëte ſur les dangers de la morale des Théatres; &, pour le faire avec plus d'énergie, il en rapporta les paroles: « Quoi, » diſoit *Deſpréaux* à ſes amis, des ma» ximes qui feroient horreur dans le » langage ordinaire, ſe produiſent » impunément dès qu'elles ſont miſes » en vers. Elles montent ſur le Théa» tre, à la faveur de la Muſique, & » y parlent plus haut que nos Loix. » C'eſt peu d'y étaler ces exemples » qui inſtruiſirent à pécher, & qui » ont été déteſtés par les Payens » même; on en fait aujourd'hui des » conſeils, & même des préceptes; » & loin de ſonger à rendre utiles les » divertiſſemens publics, on affecte » de les rendre criminels ».

« Voilà, dit M. *de Valincourt*, de » quoi *Boileau* étoit continuellement » occupé, & dont il eut voulu pouvoir

» faire l'unique objet de toutes ses sa-
» tyres ; & il se seroit estimé heureux
» d'avoir imprimé un opprobre éter-
» nel à des Ouvrages si contraires aux
» bonnes mœurs ».

Mais, sans remonter à des années si éloignées, nous citerons à M. l'Abbé *Talbert* un exemple plus récent.

M. l'Abbé de *Radonvilliers*, Sous-Précepteur des Enfans de France, ayant été nommé à une place de l'Académie Françoise, y vint prendre séance le 26 Mars 1763. Son Discours de réception y reçut les applaudissemens qu'il méritoit. Celui à qui il succédoit étoit M. *de Marivaux* qui avoit acquis de la réputation par des Ecrits amusans qu'il n'est pas facile d'exempter de tous reproches pour les mœurs. M. l'Abbé *de Radonvilliers* se conduisit dans cette circonstance critique en Littérateur, persuadé que *si les mœurs n'affermissent pas les Loix, elles les renversent tôt ou tard* : c'est relativement à cette maxime, que dans l'Eloge de M. *de Marivaux*, il eut le courage de dire : « Vous n'attendez » pas de moi, Messieurs, que j'ap-

» prouve le genre des Romans & des » Comédies dans lequel M. *de Mari-* » *vaux* s'est exercé. Il y a des loix » d'un ordre supérieur qui me défen- » dent de louer un genre d'ouvrages » si dangereux ». On fut également satisfait d'entendre dire à M. le Cardinal *de Luynes* (1), dans sa Réponse au Discours de M. l'Abbé *de Radonvilliers*.

» Si les Pieces de Théatre & les » Romans ne servoient, Messieurs, » qu'àc orriger les hommes, & qu'à » les rendre vertueux, ils devien- » droient aussi utiles qu'ils sont dan- » gereux; mais qu'il est difficile de » réussir dans ce projet. Il faut y pein- » dre les passions pour en faire sentir » tout le désordre: la corruption de la » nature saisit avidement la ressem- » blance du portrait; & elle voit tou- » jours la passion en beau, même sous » les traits dont on la surcharge ».

---

(1) Archevêque de Sens, alors Directeur de l'Académie; &, à cette occasion M. l'Abbé *de Radonvilliers* fit à son Eminence ce compliment ingénieux, relativement à l'égalité qui s'observe dans cette Académie. « Combien de titres, » dit-il, votre Directeur a de moins dans l'Aca- » démie qu'à la Cour! mais ceux qui lui restent » ici sont les plus flatteurs ».

M. l'Abbé *Talbert* aura sans doute reconnu la foiblesse qui lui est échappée, peut-être pour flatter les Académiciens qu'il devoit avoir pour Juges. Mais il ne doit pas ignorer que si, pour l'intérêt des passions, on paroît accueillir dans les Ministres de l'Eglise ces sortes de foiblesses favorables à la corruption du cœur ; on ne les en blâme pas moins intérieurement. On sçait que la régularité des mœurs est aussi essentielle à leur état, que le courage l'est à la profession des armes ; & certainement tout Ecclésiastique qui s'écarte de la sagesse de la milice chrétienne, est aussi méprisable que le seroit un Militaire, dont les actions & les propos annonceroient une ame lâche, comme il arriva au Poëte *Archiloque*, qui fut chassé de Lacédémone, pour avoir dit dans une Piece de Vers, qu'il valoit mieux mettre les armes bas, que de mourir (1).

---

(1) *Archilochum Poëtam cùm venisset Lacedemonem eâdem horâ expulerunt, quòd intellexerunt ab illo scriptum : Satiùs est abjicere arma quàm mori.* STRYCK. Dissertat. juridicarum, tom. XIV, disput. VIII, cap. III, quatrieme édition de 1740.

M. l'Abbé *Talbert* auroit dû adopter & ratifier le jugement qui fut porté des maximes & des réflexions de M. *Bossuet*, sur la Comédie, dans le Journal des Sçavans de l'année 1694. En voici les paroles :

« Ces maximes & réflexions pleines de principes de religion, découvrent avec une entiere évidence le » mal que font ceux qui assistent à la » Comédie, & le scandale qu'ils y » donnent. On y voit les dispositions » dangereuses & imperceptibles qui » s'y apportent & qui s'y prennent, » la concupiscence qui s'y répand par » tous les sens dans l'esprit & dans le » cœur ».

L'Auteur de ce Journal eut alors à rendre compte d'Ouvrages fort opposés les uns aux autres sur la matiere des Spectacles. Il soutint le caractere d'un bon & judicieux Journaliste. On ne le vit pas dans ses extraits prêter du secours aux partisans de l'erreur. Et il manifesta son respect pour la vérité dans le compte qu'il rendit des Ecrits où l'on soutenoit la bonne cause.

Que ceux qui citent comme favo-

rable aux Théatres la réponse que M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, fit à *Louis XIV*, & qui a été ci-devant rapportée [page 61], lisent les maximes & les réflexions de ce Prélat sur la Comédie. Ils ne reconnoîtront dans cette réponse qu'une instruction donnée ingénieusement & avec prudence à un grand Monarque. Et alors ils ne s'autoriseront plus du préjugé vulgaire sur le *banc* qu'on dit que les Evêques avoient autrefois aux Spectacles de la Cour, & dont il a été ci-devant parlé pages 159 & 182.

Il est vrai qu'il est rapporté dans les Mémoires de M. *de Montchal*, que le Cardinal *de Richelieu* fit exécuter à la Cour & dans son Palais plusieurs représentations de Drames & de Ballets. Et comme dans ces Ballets les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs, on y invitoit toutes les personnes de la Cour, sans en excepter les Prélats. Mais ce que nous devons penser de la foiblesse de ce Cardinal, nous est suggéré par les mêmes Mémoires.

« Le Cardinal *de Richelieu*, y est-il » dit, autorisoit la Comédie par sa

» présence aux Spectacles de la Cour, » en l'introduisant dans son Palais Cardinal; en quoi il se conduisoit par » un esprit bien contraire à celui de » tous les Peres de l'Eglise, qui l'ont » rejettée & condamnée comme la » corruption des mœurs, & une école » publique de libertinage ».

Convient-il de s'autoriser de faits rapportés comme des scandales? Aussi M. *de Montchal* nous apprend que les Prélats vertueux éleverent leur voix contre cette licence; tel fut entr'autres M. *Godeau*, Evêque de Grasse (1).

Un Amateur zélé des Spectacles en a donné une Histoire sous ce titre :

LETTRES HISTORIQUES sur tous les Spectacles de Paris, 1719.

Cet Auteur cite comme des anecdotes avantageuses aux Théatres, que le Cardinal *Mazarin*, en 1647 & 1660, fit venir d'Italie des Acteurs pour représenter les Opéra Italiens, *Orfeo è Euridice*, & *Hercole amante*, & qu'il doit être regardé comme l'Instituteur de l'Opéra en France.

---

(1) Voyez les Mémoires de M. *de Montchal*, tome I, p. 107; & tome II, p. 59 & 215.

Cependant cet Hiſtorien convient que ſi ce Cardinal avoit prévu les abus qui ſe ſont introduits dans ce Spectacle, il ne l'auroit pas établi.

Mais ces anecdotes de 1647 & de 1660, n'ont pour objets que des fêtes de Cour extraordinaires. L'Opéra, par exemple, *Hercole amante*, orné de Ballets magnifiques, fut repréſenté à l'occaſion du mariage de *Louis XIV* avec *Marie-Thérefe d'Autriche* (1). Les alliances des auguſtes Maiſons de *France* & d'*Autriche* ont été pour notre Nation des ſujets de fêtes brillantes & pompeuſes, parce que le bonheur des Peuples a toujours été attaché à l'union de ces deux puiſſantes Maiſons, que Dieu, dit M. *Boſſuet* (2), a fait naître pour balancer les choſes humaines (3).

(1) Infante d'Eſpagne, *qui n'étant pas encore mariée,* dit M. Boſſuet, *faiſoit paroître plus de belles qualités qu'elle n'attendoit de Couronnes.* Elle mourut le 30 Juillet 1683. Le Roi, qui honoroit ſa vertu, dit en apprenant ſa mort : *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais cauſé.*

(2) Oraiſon funebre de *Marie-Thérefe d'Autriche*, par M. *Boſſuet.*

(3) Le bonheur des Empires dépend moins de l'or & de l'argent, que du choix, du nombre & de la confiance des Alliés. *Reipublicæ opes eſſe exiſtimo ſocios, fidem & benevolentiam.* DEMOSTH. Philipp. 4.

C'est par ce motif que tous les François manifesterent avec tant d'empressement & de zele leur joie au sujet du Mariage de *Louis XVI* alors Dauphin, avec *Marie-Antoinette*, Archiduchesse d'*Autriche* (1). On prévit que l'avenir le plus heureux devoit être le fruit d'une union aussi-bien assortie, tant pour la grandeur mutuelle de la naissance des deux augustes Epoux, que pour leurs qualités personnelles. Que n'avoit-on pas en effet à espérer de ce jeune Prince, dont les vertus dominantes ont toujours été de réfléchir beaucoup, de mépriser le faste, de ne vouloir annoncer sa grandeur que par des actions d'humanité, de haïr la flatte-

(1) Célébré à Versailles le 16 Mai 1770. On compte actuellement treize alliances de la Maison d'Autriche, & vingt-une de la Maison de Lorraine avec la Maison de France, sans compter deux alliances contractées par la Maison d'Alsace, tige commune des deux premieres avec la seconde Race de nos Rois. On en trouve l'historique dans un Ouvrage intéressant que M. le Baron *de Zurlauben* a donné sous ce titre : *Tables généalogiques des augustes Maisons d'Autriche & de Lorraine, & leurs Alliances avec l'auguste Maison de France*, précédées d'un *Mémoire sur les Comtes d'Ausbourg, tige de la Maison d'Autriche*. Paris, *Desaint*, 1770.

rie,

rie, & d'aimer la vérité (1). Il méritoit donc bien d'avoir pour Epouse une Princesse qui a reçu du Ciel la plus belle ame, & qui a eu le précieux avantage d'être élevée par une Mere qui est un modele pour tous les Souverains. Nous croyons, disoit alors (2), au nom de toute la France, M. *de Coetlosquet*, ancien Evêque de Limoges, & Précepteur des Enfans de France, « nous croyons » appercevoir dans Madame la DAU-

(1) Toutes ces belles qualités sont fort bien exprimées dans un Discours Latin d'une composition ingénieuse, que M. *Ricart*, Professeur d'Eloquence au College d'Auxerre, prononça à l'occasion de ce Mariage, le 23 Juin 1770, dans ce College, en présence d'une assemblée de tous les Ordres de la Ville. *Nostis*, dit cet Orateur, *in DELPHINO Principe quàm à patre hæreditariam accepit, justam laboris patientiam, quâ semper æquâ ratione studii & otii horas amat intermiscere: gravem nostis ac majorem ætate, sobrietatem verborum & cogitationis copiam quæ virum indicat plurima volventem animo, & sua, quæ multa, magnaque sunt, officia tacitè reputantem. Generosum nostis cultûs simplicioris amorem ab omni prorsùs abhorrentem luxuriâ, cum eâ ætate DELPHINUS intellexerit, illum naturæ magis convenienter vivere, qui fastum omnem interciderit: magnumque ac verè sublimem esse hominem qui propriâ surgit altitudine, nullam ab externo apparatu amplitudinem mutuatus.... Nostis etiam DELPHINUM Principem fore cui veritas magis placeat quàm adulatio & obsequium.*

(2) Dans sa Réponse au Discours de réception de M. de *Saint-Lambert* à l'Académie Françoise, le 23 Juin 1770.

» PHINE, son auguste Mere, l'honneur de son sexe, & l'héroïne de son siecle par sa sagesse & par son courage (1), de même que nous reconnoissons dans Monseigneur le DAUPHIN l'héritier des vertus d'un Pere (2) dont la mémoire sera toujours en bénédiction ».

Tels furent les justes & heureux préjugés avec lesquels les François ac-

---

(1) *Altos* [dit aussi M. *Ricart* dans le même Discours ci-dessus cité] *ut ità dicam animæ suæ spiritus* MARIÆ *quasi transfudit* THERESIA, *& totam veluti mentem inspiravit. Vivit, vivit Mater in filia, utrâque simul fruimur; nec magis Viennæ ad Allemanorum quàm Lutetiæ ad Gallorum, felicitatem regnabit* THERESIA.

(2) LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE, mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765. Ce Prince disoit à ceux qu'il honoroit du titre d'amis : *Offrez-moi la vérité sans détour, si vous m'en croyez digne.* Il refusa un supplément de pension; *je donnerois*, disoit-il, *le surplus; j'aime mieux qu'on le retranche sur les Tailles.* Lorsqu'on suppléa à ses enfans les cérémonies du Baptême, il se fit apporter le registre Baptistaire; il remarqua que les noms des jeunes Princes s'y trouvoient après celui du fils d'un Artisan. *Apprenez delà*, leur dit-il, *que tous les hommes sont égaux par le droit de la nature & aux yeux de Dieu qui les a créés.* Il avoit fort à cœur qu'on inspirât à ses enfans des sentimens d'humanité. *Conduisez-les*, disoit-il, *dans la chaumiere du Paysan; qu'ils voient le pain dont se nourrit le pauvre, & qu'ils apprennent à pleurer.* Voyez la Vie de ce Prince par M. l'Abbé *de Villiers*. Paris 1769; & l'Ouvrage intitulé : *Gallerie Françoise*. Paris, 1770.

cueillirent l'avénement de *Louis XVI* au Trône. Ce Monarque ne tarda pas à confirmer les bonnes préventions de ses Sujet par des actes qui lui attirerent l'acclamation universelle de LOUIS LE BIENFAISANT. Eh! que ne doit-on pas attendre après le témoignage énergique de M. l'Abbé *de Radonvilliers?* Il est trop intéressant pour ne pas le joindre à celui que nous venons de rapporter de M. *de Coetlosquet.*

« Messieurs, dit M. l'Abbé *de Radonvilliers*, en répondant au Discours de M. *Delille*, reçu le 11 Juillet 1774 à l'Académie Françoise; « Messieurs, dit-il, n'attendez pas de » moi dans l'hommage que je rendrai » au nouveau Protecteur de cette Aca» démie, le langage étudié d'un Ora» teur qui emploie les couleurs de » l'éloquence. Je parlerai le langage » simple d'un témoin qui dépose fidé» lement ce qu'il a vu. Ayant eu l'hon» neur d'approcher de ce Prince pen» dant long-temps, la vérité que je » devois par état lui dire à lui-même, » je vous la dirai de lui avec la même » sincérité. La justesse d'esprit, la

» droiture du cœur, l'amour du de-
» voir; telles ſont les qualités princi-
» pales dont le germe s'eſt montré
» dans le Roi dès ſon enfance, & que
» vous voyez ſe développer tous les
» jours depuis ſon avénement au Trô-
» ne. Il en eſt d'autres, non moins
» importantes pour ſa gloire & pour
» notre bonheur, que vous verrez
» dans les occaſions ſe développer
» également. Ami de l'ordre, il main-
» tiendra le reſpect pour la Religion,
» la décence des mœurs, la regle dans
» toutes les parties de l'adminiſtra-
» tion : ennemi des frivolités, il dé-
» daignera un vain luxe de vaines
» parures, un vain étalage de diſcours
» ſuperflus. Ne craignez pas que la
» louange l'enivre de ſon encens : la
» louange, dès qu'elle approchera de
» l'adulation, n'arrivera pas aiſément
» juſqu'à lui; lorſque les hommages
» dûs au Trône ne lui ouvriront pas
» l'entrée, il ſçaura la repouſſer en
» l'écoutant avec un air de froideur
» & peut-être d'indignation. D'ordi-
» naire on dit aux Rois de ſe garder
» des flatteurs; aujourd'hui il faut dire
» aux flatteurs de ſe garder du Roi.

» Cependant être Roi à dix-neuf ans !
» Mais rappellez-vous, Meſſieurs,
» que c'eſt à dix-neuf ans préciſément
» que Charles le Sage, le reſtaura-
» teur du Royaume, prit en main les
» rênes du Gouvernement. Puiſſent
» nos Neveux, après l'expérience
» d'un long regne, donner à *Louis*
» *XVI*, le même ſurnom que nos
» Anciens ont donné à *Charles V !*

Heureux le Peuple dont le Roi aura été prévenu ſur la ſupériorité de ſageſſe qu'il doit avoir au deſſus de tous ſes Sujets, & de laquelle un *Platon* faiſoit dépendre le bonheur d'un Empire. La doctrine de ce Philoſophe ſur cet objet ſe trouve expoſée dans une des Lettres de l'Empereur *Julien*, dont l'Abbé *de la Bleterie* a donné la traduction à la ſuite de la Vie de l'Empereur *Jovien* : » Com-
» ment, y eſt-il dit, en uſons nous
» à l'égard de nos troupeaux ? Au lieu
» d'en donner la conduite à quelque
» animal de leur eſpece, nous nous
» la réſervons à nous-mêmes qui ſom-
» mes une eſpece ſupérieure : il faut
» de même qu'un Roi, non content
» d'être plus vertueux que ſes Su-

» jets, devienne pour ainsi dire d'une
» nature plus excellente que la leur ;
» il faut que le Prince n'ait point de
» passions ; autrement il placeroit
» avec lui sur le Trône une bête fé-
» roce. Il doit faire assaut de sagesse
» & de vertus avec les *Solon*, les
» *Lycurgue*, les *Pittacus* ; il faut qu'il
» s'attache immuablement aux Loix ;
» non à ces Loix faites subitement
» & pour des cas particuliers, à ces
» Loix modernes, ouvrages de Lé-
» gislateurs qui n'ont pas toujours
» vécu selon les principes de la rai-
» son, mais aux Loix dictées par des
» hommes sages qui s'étoient purifiés
» l'esprit & le cœur. Ces sages Lé-
» gislateurs abhorroient cette maxime
» tracée par quelques Souverains en
» caractères de sang : *Les hommes doi-*
» *vent servir à l'ambition des Rois* :
» maxime odieuse opposée à celle
» qui suit, & qui devroit être écrite
» en Lettres d'or : *Les Rois sont faits*
» *pour rendre heureux les hommes* (1).

C'est à cette derniere maxime que

(1) M. l'Abbé *de Voisenon* [mort en 1775] a donné à ce sujet une fiction ingénieuse dans son Discours à l'occasion de sa réception à l'Académie Françoise le 22 Janvier 1763.

notre Roi paroît être fixé; nous en avons un gage dans la Lettre que Sa Majesté a écrite aux Evêques à l'occasion de son Sacre (1), & que M. de *Buisson de Beauteville*, Evêque d'Alais, a si énergiquement paraphrasée dans son Mandement du 35 Juin 1775. Cette Lettre nous a rappellé ces paroles du jeune Salomon montant sur le Trône : C'est, disoit ce Prince, par la seule crainte de Dieu que je deviendrai illustre parmi les Nations ; que les vieillards respecteront ma jeunesse ; que les Princes qui sont autour de mon Trône baisseront par respect les yeux devant moi ; que les Rois voisins, quelques redoutables qu'ils soient, me craindront ; que je serai aimé dans la paix & redouté dans la guerre ; c'est par elle que mon regne sera agréable à votre Peuple, ô mon Dieu ; que je le gouvernerai justement, & que je serai digne du Trône de mes Peres (2).

---

(1) Cette auguste cérémonie se fit le 11 Juin 1775.

(2) *Per hanc [sapientiam] timebunt me audientes : Reges horrendi in multitudine videbor bonus & in bello fortis. Per hanc disponam populum tuum justè, & ero dignus sedium patris mei.* Sap., c. 8.

Tels sont les vœux que notre Monarque a sincérement formés le jour de son Sacre, en présence de son auguste Epouse, qui se montra si sensible aux hommages des François.

Ce fut donc à l'occasion d'une pareille Alliance que l'Opéra *Hercole amante* fut représenté à la Cour en 1660. Mais de l'appareil & des étiquettes des fêtes de la Cour, il ne faut rien conclure en faveur des Théatres publics.

Ainsi c'est sans fondement que l'Auteur des Lettres historiques sur les Spectacles, donne le Cardinal *Mazarin* pour l'Instituteur de l'Opéra, c'est-à-dire, de ce Spectacle public de Paris, que M. *de Saint-Evremond* appelle « une sottise chargée de musique, de danses, de machines, de » décorations ; une sottise magnifique, » mais toujours une sottise ; un travail bizarre de Poésie & de Musique, où le Poëte & le Musicien également gênés l'un par l'autre, se » donnent bien de la peine à faire un » méchant Ouvrage (1) ». Cette idée

(1) Œuvres de *Saint-Evremond*, tome III, édit. de 1739.

de M. *de Saint-Evremond* ſe trouve développée dans la Deſcription ſuivante qui en a été faite par *Pannart* :

J'ai vu le Soleil & la Lune
Qui faiſoient des diſcours en l'air ;
J'ai vu le terrible Neptune
Sortir tout friſé de la mer.

J'ai vu l'aimable Cythérée,
Au doux regard, au tein fleuri,
Dans une machine entourée,
D'Amours natifs de Chambéri.

J'ai vu le Maître du tonnerre
Attentif aux coups de ſifflet,
Pour lancer les feux ſur la terre,
Attendre l'ordre d'un valet.

J'ai vu du ténébreux Empire
Accourir avec un pétard
Cinquante Lutins pour détruire
Un palais de papier brouillard.

J'ai vu des Dragons fort traitables
Montrer les dents ſans offenſer.
J'ai vu des poignards admirables
Tuer les gens ſans les bleſſer.

J'ai vu l'Amant d'une Bergere,
Lorſqu'elle dormoit dans un bois,
Preſcrire aux oiſeaux de ſe taire,
Et lui chanter à pleine voix.

J'ai vu des Guerriers en alarmes
Les bras croisés & le corps droit,
Crier cent fois : courons aux armes ;
Et ne point sortir de l'endroit.

J'ai vu ce qu'on ne pourra croire,
Des Tritons, animaux marins,
Pour danser, troquer leurs nageoires
Contre une paire d'escarpins.

Dans des Chaconnes & Gavottes
J'ai vu des Fleuves sautillans ;
J'ai vu danser deux Matelottes,
Trois Jeux, six Plaisirs & deux Vents.

Dans le char de Monsieur son pere,
J'ai vu Phaéton tout tremblant,
Mettre en cendres la terre entiere
Avec des rayons de fer blanc.

J'ai vu Rolland dans sa colere
Employer l'effort de son bras
Pour pouvoir arracher de terre
Des arbres qui n'y tenoient pas.

J'ai vu souvent une furie
Qui s'humanisoit volontiers ;
J'ai vu des faiseurs de magie
Qui n'étoient pas de grands Sorciers.

J'ai vu des Ombres très-palpables
Se trémousser au bord du Styx ;
J'ai vu l'Enfer & tous les Diables
A quinze pieds du Paradis.

J'ai vu Diane en exercice
Courir le Cerf avec ardeur ;
J'ai vu derriere la coulisse
Le Gibier courir le Chasseur.

J'ai vu Mars descendre en cadence ;
J'ai vu des vols prompts & subtils ;
J'ai vu la Justice en balance,
Et qui ne tenoit qu'à deux fils.

J'ai vu la Vertu dans un temple
Avec deux couches de carmin,
Dans son vertugadin très-ample
Moraliser le genre humain.

J'ai vu trotter d'un air ingambe
De grands Démons à cheveux bruns ;
J'ai vu des Morts friser la jambe
Comme s'ils n'étoient pas défunts.

J'ai vu par un destin bizarre,
Les Héros de ce Pays-là
Se desespérer en béquarre,
Et rendre l'ame en là, mi, là.

J'ai vu plus d'un fier Militaire
Se croire digne de laurier,
Pour avoir étendu par terre
Des monstres de toile & d'osier.

J'ai vu Mercure en ses quatre aîles
Ne trouvant pas de sûreté,
Prendre encor de bonnes ficelles
Pour voiturer la Déité.

Quand il seroit vrai que le Cardinal *Mazarin* eût été l'instituteur de ce Spectacle, on auroit à observer que si l'on a à citer quelques Ecclésiastiquels élevés en dignité, qui se sont déclarés en faveur du Théatre, ils n'étoient pas alors la bonne odeur du Clergé. On sçait que *Leon X*, *Trissino*, *Bibiena*, & les autres que M. de *Chamfort* rappelle avec la plus grande présomption dans son éloge de *Moliere*, n'ont pas brillé par leur sainteté. Le caractere des dignités éminentes dont ils étoient revêtus, ne donne aucun poids à leurs foiblesses. Le ministere ecclésiastique est angélique; mais les Ministres sont des hommes: *Mysteriorum Dei babent thesaurum in vasis fictilibus*. Ils sont sujets à des défauts. Qu'en doit-on conclure? Que les simples Fideles doivent encore plus craindre pour eux-mêmes: *Lapsus majorum, tremor minorum.*

On peut aussi remarquer en général, que le zele des Apologistes du Théatre a toujous été assez en proportion avec le plus ou le moins de respect qu'ils ont eu pour la Religion Chrétienne. Quand, par exemple,

M. de *Chamfort*, dans le même Eloge de *Moliere*, ne réduit les cérémonies funebres de la ſepulture Eccléſiaſtique qu'à un *peu de terre* qu'on jette ſur le cercueil, & qu'on doit accorder indifféremment; il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit ſurpris de ce qu'on l'a refuſé à *Moliere* (1). Mais il ignore

(1) L'homme le plus extraordinaire de ſon temps [*Moliere*] meurt. Ses amis ſont forcés de cabaler pour lui obtenir un peu de terre. On la lui refuſe long-temps. On déclara ſa cendre indigne de ſe mêler à la cendre des *Harpagons* & des *Tartufes* dont il a vengé ſon pays. Et il faut qu'un Corps illuſtre [l'Académie Françoiſe] attende cent années pour apprendre à l'Europe que nous ne ſommes pas tous des barbares. [Eloge de *Moliere* par M. *de Chamfort*, couronné par l'Académie Françoiſe en 1769].

M. *Fréron*, en relevant dans le trente-unieme Cahier de ſon Année Littéraire 1769, les défauts littéraires de l'Eloge de *Moliere*, par M. *de Chamfort*, laiſſe ingénieuſement entrevoir ſa ſurpriſe de ce que l'Académie Françoiſe a propoſé l'Eloge d'un Poëte Comédien après ceux des *Sully*, des *Dagueſſeaux*, des *Saxe*, des *Duguay-Trouin*, des *Deſcartes*. On doit en être d'autant plus étonné, que « *Moliere*, dit M. *Fréron*, parut » faire ſi peu de cas d'une place dans l'Acadé- » mie Françoiſe, qu'il ne voulut pas pour ſe la » procurer, renoncer à jouer les rôles de valet ». Au reſte, il n'y avoit eu que quelques Académiciens qui individuellement avoient eu la penſée de l'avoir pour Confrere. Mais il y a lieu de préſumer que ſi la propoſition en avoit été faite au Corps Académique aſſemblé, elle auroit été rejettée, parce qu'on n'étoit pas encore parvenu à manquer facilement aux égards qu'on doit à la Religion & aux mœurs.

donc que les prieres & les Cérémonies sacrées des obseques des Chrétiens, n'ont toujours été censées être accordées qu'à ceux dont les fautes publiques ou secretes sont présumées avoir été réparées par un repentir sincere. Si M. de *Chamfort* en avoit eu cette idée, il ne se seroit pas sans doute permis une expression qui insulte à cet égard la Religion du Monarque & de la Patrie, comme le fit M. de *Voltaire* à l'occasion de la *le Couvreur*. Nous avons rapporté [pag. 53 & 266 de nos Lettres] que cette Actrice, qui mourut le 30 Mars 1730, n'ayant voulu donner aucun signe de repentir sur sa profession, feu M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, qui l'avoit exhorté avec le plus grand zele, lui refusa constamment la sépulture chrétienne (1). Elle fut enterrée sur le bord de la Seine ; & c'est du lieu qui ren-

(1) *Rosimond*, Comédien, étant mort subitement en 1691, fut enterré sans Clergé, sans luminaire & sans aucune priere, dans un endroit du Cimetiere de S. Sulpice, où l'on enterre les enfans morts sans Baptême.

Floridor, fameux Comédien, étant attaqué d'une maladie dangereuse, M. *Marlin*, Curé de S. *Eustache*, ne lui administra les derniers Sacremens qu'après qu'il eut promis de ne plus re-

ferme ſes cendres, que M. *de Voltaire* a dit : *voilà mon ſaint Denis.* Tels ſont les écarts de ceux qui ſont plus amateurs de la volupté que de la ſageſſe, & qui étant dans l'erreur, s'y fortifient de plus en plus en y faiſant tomber les autres. Leur commerce eſt à fuir, parce qu'il ne peut conduire qu'à l'impiété. Leur converſation & leurs écrits ſont comme une gangrene qui ſe communique inſenſiblement à ceux qui s'y expoſent témérairement. *Voluptatum magis amatores quàm Dei, mali homines & ſeductores proficient in pejus errantes & in errorem mittentes... Profana & vaniloquia eorum devita; multùm enim proficiunt ad impietatem, & ſermo eorum ut cancer ſerpit.* S. Paul Ep. I. ad Timot. c. 2. v. 16. & 17. c. 3. v. 13.

MANDEMENT de M. *Guy de Seve de Rochechouart*, Evêque d'Arras, du 4 Décembre 1695, contre la Comédie.

MANDEMENT du même Evêque, du 25 Septembre 1698, au ſujet des Tragédies qui ſe repréſentent dans les Colleges.

---

monter ſur le Théatre, s'il recouvroit la ſanté. *Floridor* revint de cette maladie, & il renonça à ſa profeſſion.

Nous avons placé à la ſuite de nos Lettres ſur les Spectacles, les raiſons au nombre de vingt-trois que ce reſpectable Prélat a employées contre les Théatres, dans ſon Mandement du 4 Décembre 1695.

RÉPONSE à la Préface de la Tragédie de *Judith. Paris*, 1695.

Boyer, Auteur de cette Tragédie, prétendoit faire illuſion par le ſujet de ce Drame, & rendre légitime la fréquentation des Théatres ; mais l'Auteur de la Réponſe qui lui fut adreſſée, démontre qu'en expoſant des ſujets ſaints ſur le Théatre, la piété s'y trouve profanée ; que d'ailleurs la plupart des Pieces ſaintes ne le ſont que par le nom ; & que la liberté que les Poëtes prennent toujours d'ajouter à la vérité Hiſtorique les incidens propres à amuſer les Spectateurs, en fait des Drames doublement ſcandaleux, comme dans la Tragédie de *Judith*, on a inventé l'intrigue de *Mizaël*. Les Auteurs de ces prétendues Pieces ſaintes

Penſent faire agir Dieu, ſes Saints & ſes Prophetes,
Comme les Dieux éclos du cerveau des Poëtes

DESP. Art poét.

Puisque M. *Boyer*, dit M. l'Abbé d'*Olivet* (1), avoit du génie, de l'inclination au travail, & qu'il portoit l'habit Ecclésiastique; n'auroit-il pas dû choisir une autre route plus convenable à ses talens & à son honneur que celle du Théatre?

Boyer éprouva la difficulté de faire goûter long-temps aux spectateurs les prétendues Pieces saintes: *Periculosæ plenum opus aleæ*. Sa Tragédie de *Judith* fut à la vérité applaudie pendant un Carême. Mais quelque égayée qu'elle fût par les intrigues de l'amour profane, elle fut sifflée à la rentrée d'après Pâque. Il y eut même à ce sujet un de ces impromptus malins qui échappent quelquefois au Parterre. L'Actrice la *Champmeslé*, qui représentoit le rôle de *Judith*, témoigna sa surprise de ce qu'on avoit tant différé l'affront qu'on faisoit à cette Piece: » C'est, lui répondit-on, parce que » les sifflets étoient à Versailles aux » Sermons de l'Abbé *Boileau* »

La plupart de ceux qui ont des ta-

(1) Dans l'Histoire de l'Académie Françoise, page 361.

lens pour la Poésie, voudroient que cet art conservât son honneur sur le Théatre. Il y a quelques Poëtes qui en ont formé le vœu avec les meilleures intentions.

Pierre de Villiers, de l'Ordre de Clugny, mort en 1728, Prieur de *Saint Taurin*, étoit du nombre de ces honnêtes Littérateurs. On a dans le Recueil de ses Dissertations sur les Tragédies de *Corneille* & de *Racine*, un Dialogue, dont l'objet est de prouver la possibilité de faire avec succès une Tragédie sans amour.

Mais ses prétentions à cet égard tiennent un peu du ton impérieux qui dominoit dans son caractere, & qui avoit donné lieu à *Boileau Despréaux* de l'appeller le *Matamore de Clugny*.

M. le Prince de *Conti*, dans son Traité sur la Comédie, convient que *Heinsius* avoit réussi à faire une pareille Tragédie dans son *Hérodes*; mais il assure que la représentation en auroit été trés-ennuyeuse sur le Théatre public.

L'Abbé *Juillard du Jarry* étoit aussi dans le cas de s'intéresser à l'honneur

des Muſes poétiques. Il remporta à l'Académie Françoiſe pluſieurs prix de Poéſie, & entre autres celui de 1714, qu'il eut de préférence à M. *de Voltaire* qui avoit auſſi concouru pour le même prix.

Il donna en 1715 un Recueil de Poéſies chrétiennes, morales & héroïques. On voit dans ſa Préface, que dans un moment d'enthouſiaſme pour la Tragédie de *Polyeucte*, il deſira que l'on pût établir un Théatre Chrétien.

Le détail dans lequel il entre pour déſigner les Citoyens à qui il croyoit que cet établiſſement ſeroit utile, eſt aſſez ſingulier. Il le propoſoit 1°. » pour les perſonnes d'une ſanté » délicate, qui après avoir donné » une heure ou deux à une forte » application, ſont forcées de paſſer » le reſte du jour à ne rien faire; » 2°. pour des pécheurs nouvellement » convertis qui, pour perſévérer dans » un changement de vie, veulent » remplacer les plaiſirs criminels par » des plaiſirs permis; 3°. pour certains » tempéramens qui même dans l'exer» cice de la piété, ont beſoin d'une » recréation innocente ».

Et pour lors il vouloit que dans les Pieces, il ne fût question que de nos Mysteres & des vérités morales, sans aucun mêlange qui pût les altérer.

On peut présumer que s'il avoit été question de réaliser ce beau rêve, M. l'Abbé *du Jarry* auroit aussi exigé qu'on eût choisi les Acteurs dans l'ordre même des personnes qu'il se proposoit d'amuser.

On ne discutera pas si dans un siecle aussi corrompu que le nôtre, il seroit possible d'exécuter ce projet dans toute la régularité proposée par l'Auteur.

Mais en admettant cette possibilité, seroit-il décent de faire de nos Mysteres & de nos Dogmes sacrés un sujet de divertissement ? N'est-il pas vraisemblable que par l'habitude de s'en amuser, on n'auroit plus à leur égard toute la vénération qu'ils doivent inspirer ?

Gerard-Jean Vossius, célebre Ecrivain Protestant mort en 1669, a fait un Traité sur l'Art Poétique. Il y demande si l'Histoire Sainte peut fournir un sujet au Poëme dramatique. Il n'é-

toit point du ſentiment de M. *Boyer*. Il conclut que le plus ſûr eſt de ne l'y pas employer.

Jacques-Bernard, autre ſçavant Calviniſte, eut occaſion de parler de cet Ouvrage de *Voſſius*, dans le mois d'Août 1702 des *Nouvelles de la République des Lettres*. Il y adopte, page 189, le ſentiment de ce Sçavant. » En effet, dit-il, il eſt bien difficile » que les Poëtes ne corrompent point » par des opinions incertaines & par » des fables, une hiſtoire pour laquelle » on doit avoir le plus grand reſpect ».

LETTRE de M. *Bordelon*. Paris, 1699.

L'Auteur prouve que ſi l'on exige de ceux qui vont aux Spectacles une aumône pour l'Hôpital Général, elle ne juſtifie en rien l'*Opéra* ni la *Comédie*.

On voit par tous ces Ouvrages, que dans le dernier ſiecle, les défenſeurs des Théatres furent frappés de toutes parts, *Gravibus confixi vulneribus*. On les réduiſit enfin au ſilence, en leur diſant : malheur à vous qui appellez bon ce qui eſt mauvais, *væ qui dicitis malum, bonum, & bonum,*

malum (1). Et les Chaires sacrées, dit le P. *Porée*, continuerent de tonner contre les Théatres : *Pergunt quidem sacri Oratores eloquio tonare de suggestu, & sua fulmina in Theatrales conventus extento brachio jaculari.*

Cependant une guerre où les passions sont intéressées, ne se termine pas, comme celle de *Troyes*, par la chûte d'*Hector*, ou par l'incendie du Palais de *Priam*. *In suâ sententiâ perseverant Theatri asseclæ, & illud densâ coronâ protegunt.* Il y a eu encore dans notre siecle de nouvelles attaques de la part des Partisans du Théatre. On sçait que ce qui n'est pas permis a toujours des appas, & on se séduit pour s'en permettre l'usage :

Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata.

François Gacon mit à la tête de sa Traduction des Odes d'*Anacreon* & de *Sapho*, qui parut en 1712, une longue dissertation sur la Poésie, où il fait une apologie outrée des Théatres. Mais quelle autorité pourroit avoir l'Auteur d'une multitude de libelles

---

(1) *Isaïe*, chap. 5, ℣. 20.

décriés par les ſatyres & les obſcénités qui les animent ?

Les jeunes Poëtes négligent trop cette leçon que *la Motte Houdart* leur a donnée dans les Strophes ſuivantes d'une de ſes Odes ; les licences qu'ils ſe permettent à cet égard, & qu'ils croient mal à propos pouvoir être pardonnées à la jeuneſſe, les habituent tellement avec la corruption, qu'ils s'expoſent à ne pas en perdre le goût dans leurs années les plus avancées.

Auteurs qui voulez prendre place
Près du Chantre, ami de Piſon,
Songez qu'il n'admet au Parnaſſe
Que la plus ſublime raiſon :
Tout ce que l'eſprit fait éclore,
Doit d'une élégance ſonore
Emprunter un éclat nouveau ;
Mais il veut qu'une ame héroïque
A l'enthouſiaſme lyrique
Serve de guide & de flambeau.



C'eſt peu d'une vaine harmonie
Pour gagner l'amour des neuf Sœurs :
Malgré le plus heureux génie,
L'art languit toujours ſans les mœurs.
Il eſt des Graces effrontées
Qui du Dieu des Vers rebutées,

N'entrent point au ſacré Vallon ;
Et les Muſes toujours pudiques,
Chaſſent ces Poëtes cyniques
De qui le vice eſt l'Apollon.



. . . .
Et loin que l'âge nous mûriſſe,
Et qu'en nous la Raiſon fleuriſſe ;
Tardive richeſſe des ans,
Sur l'aîle du Temps amenée,
La Vieilleſſe arrive, étonnée
De nous trouver encor enfans.

On hazarda de donner en 1720, dans le ſeptieme Tome de la continuation des *Mémoires de Littérature*, une Lettre ſous le nom de *Deſpréaux* pour la juſtification des Théatres ; & on joignit une Réponſe à cette Lettre. Mais on reconnut qu'on avoit abuſé du nom de ce grand Poëte. C'étoit une fiction que l'Auteur même de la Réponſe avoit imaginée, avec intention de ſe défendre ſi foiblement, qu'il ſe mettoit dans le cas de rendre les armes à ſon prétendu adverſaire. C'eſt en effet la concluſion de ſa Réponſe. Ce qu'on a ci-devant rapporté de *Deſpréaux*, page 160, prouve que s'il

s'il avoit vécu, il auroit désavoué la Lettre qu'on lui attribuoit.

OBSERVATIONS sur la Comédie, par M. *L. Yart*, 1743.

Ces observations sont insérées en totalité dans le Mercure du mois de Mars 1743 ; elles ont pour objet l'apologie des Théatres. Mais l'Auteur hésite à accorder à la Comédie l'honneur de la devise *Ridendo, castigat mores* ; c'est-à-dire, Elle corrige les mœurs, en riant.

» Le vice, dit-il, ne se corrige pas
» si aisément. L'Avare dont le carac-
» tere est si ridicule dans *Moliere*,
» n'a point corrigé d'avares. Notre
» Théatre ne se réformera pas non
» plus sur la passion de l'amour. Com-
» me elle est la premiere de toutes
» les passions, il est raisonnable qu'on
» la fasse entrer dans toutes les Pie-
» ces. C'est pourquoi, on n'y verra
» toujours que des Amans qui se dé-
» clarent leurs inclinations en secret,
» qui trouvent mille obstacles à leur
» amour, & qui ne parviennent enfin
» au mariage qu'après mille difficul-
» tés. Voilà le fonds de presque toutes
» nos Comédies ».

Cette apologie ingénue prouve que tout se traite sur nos Théatres *non sublato jure nocendi* ; c'est-à-dire, toujours au préjudice des bonnes mœurs.

M. *Fagan* s'est présenté plus ouvertement. Il donna en 1751 un Ecrit, intitulé :

NOUVELLES OBSERVATIONS au sujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.

Elles se trouvent insérées dans la collection de ses Œuvres.

Nous donnerons par la suite le résumé de ces Observations, en indiquant un Ecrit où elles ont été réfutées.

OBSERVATIONS sur le Théatre ; dans lesquelles on examine avec *impartialité* l'état actuel des Spectacles de Paris, par M. *de Chevrier*. Paris, 1755, *in-12*.

Ce n'est pas l'utilité morale de nos Théatres qui est examinée avec *impartialité* dans ces Observations : l'Auteur y traite de *préjugés odieux*, les jugemens de nos Moralistes contre les Spectacles. » La bigoterie, dit-il, » voudroit proscrire des Spectacles, » où pour 20 sols on apprend l'art de » penser, d'écrire & d'agir ».

Au reste, cette opinion répond à cette maxime voluptueuse que l'Auteur a choisie pour servir d'épigraphe à ses Observations :

. . . . . Vous êtes des plaisirs :
Il n'en est point qu'on doive exclure.

VOLT. Temple du Goût.

LETTRE à M. *J. J. Rousseau* au sujet de sa Lettre à M. *Dalembert*, par Madame *Bastide*, 1758.

LETTRE à M. *J. J. Rousseau*, sur l'effet moral du Théatre, par M. *de Ximenès*, 1758.

Laval, Comédien, à M. *J. J. Rousseau*, 1758, *in-8°*, de 189 pages.

Dancourt, Arlequin de Berlin, à M. *J. J. Rousseau*, 1749; *in-8°*. de 225 pages.

Considérations sur l'art du Théatre, *D****. à M. *J. J. Rousseau*, Citoyen de Geneve. 1759.

L'Auteur y soutient que les Théatres sont favorables aux mœurs, & avantageux à la Société; que l'exercice de l'art dramatique, comme Auteur & comme Acteur, est honorable, & doit être estimé par le bien qui en résulte.

M. *de Marmontel* rassembla dans les volumes du Mercure de Novembre & Décembre 1758, & Janvier 1759, tous les sophismes de l'Art Dramatique pour éluder les coups redoutables que M. *J. J. Rousseau* venoit de porter contre les Auteurs, les Acteurs & les Spectateurs Scéniques.

M. *J. J. Rousseau* ne s'est pas ému à l'occasion de toutes les Critiques de sa Lettre contre les Spectacles. Il les a considérées comme des débats d'ennemis terrassés, & irrités de ce qu'il avoit arraché à la Poésie dramatique le masque des vertus.

M. *Huerne de la Mothe*, Avocat au Parlement, fit imprimer en 1761, sur les Censures Ecclésiastiques prononcées contre les Comédiens, une Consultation dont il eut lieu de se repentir. Son Ouvrage a pour titre:

LIBERTÉS DE LA FRANCE contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication. *Paris*, 1761.

Les *Encyclopédistes* se sont aussi ralliés pour défendre la cause des Théatres publics dans leur Dictionnaire aux mots *Geneve*, *Comédien*, &c. Et ils l'ont soutenue avec un zele digne

de la Doctrine hétérodoxe qu'on leur a si souvent reprochée.

Enfin M. *de Campigneulles* s'est rangé sous leur drapeau ; & pour preuve de son adhésion à leurs principes en faveur des Théatres, il donna en 1758 au Public un Imprimé sous le titre de *Réponse pour M. le Chevalier de* ***, à la Lettre de M. *Desprez de Boissy* sur les Spectacles. Cette Réponse se trouve dans une Brochure intitulée, *Essais sur divers sujets.*

Mais on a vû Théologiens, Magistrats, Jurisconsultes, Académiciens, Philosophes, Rhéteurs, Poëtes dramatiques, & même un ancien & fameux Comédien, prendre avec zele les armes Littéraires ; & ils ont combattu tous ces Apologistes des Jeux scéniques, par des Ouvrages qu'on va indiquer dans leur ordre chronologique. *Plus apud nos valeat vera ratio quàm vulgi opinio :* Que la saine raison ait plus d'autorité sur notre esprit que les faux préjugés de la multitude.

MANDEMENT de M. *Bonnin de Chalucet*, Evêque de Toulon, du 5 Mars 1702, contre les Spectacles.

Il y est ordonné aux Confesseurs, sous peine de suspense, de différer l'absolution aux Fideles qui, au mépris de son Mandement, auront assisté aux Spectacles.

RÉFLEXIONS sur divers sujets de Morale, par *Jean la Placette*. Amsterdam, 1707.

On sçait que cet Auteur est célebre par ses Traités de Morale; & qu'à cet égard on le regarde comme le *Nicole* des Protestans. Il démontre, dans les Chapitres XII & XIII de ses Réflexions sur l'usage du temps, combien les Spectacles sont pernicieux aux mœurs.

« L'un des plus justes, dit-il, & des » plus raisonnables soins que nous » puissions prendre, est celui de nous » rendre maîtres de nos passions quel- » les qu'elles soient; de les mortifier, » les réprimer, de les étouffer même » si nous le pouvons, & de nous met- » tre dans un tel état, que nous nous » conduisions, non par ces mouve- » mens brutes & aveugles, mais par » la vive lumiere de la raison; c'est à » quoi les Philosophes même du Pa- » ganisme exhortent le plus forte-

» ment leurs Lecteurs. Or il n'y a
» presque point de passion qui ne pa-
» roisse sur le Théatre, & qui n'y soit
» excitée. On y voit l'orgueil, l'ambi-
» tion, la colere, le desir de la ven-
» geance, la haine, la jalousie, &
» sur-tout l'amour. La Poésie drama-
» tique ne s'occupe qu'à les farder, &
» qu'à accoutumer l'esprit à les regar-
» der sans horreur. . . . . . On y voit
» un certain esprit de coquetterie,
» très-éloigné non seulement des re-
» gles séveres du Christianisme, mais
» encore de celles de la vertu philo-
» sophique & payenne. . . . . . Si le
» Théatre est purgé des anciennes
» grossieretés, il n'en est que plus dan-
» gereux. On y reçoit tout sans dis-
» tinction, ensorte que les semences
» du mal qui y sont répandues, péne-
» trent jusques dans le fond de l'ame,
» & trouvent le moyen d'y germer,
» & d'y fructifier ».

MANDEMENT de M. *Esprit Fléchier*, Evêque de Nîmes, du 8 Septembre 1708, contre les Spectacles.

« Nous voyons avec douleur, dit
» cet éloquent Prélat à ses Diocé-
» sains, l'affection & l'empressement

» que vous avez pour les Spectacles,
» que nous avons si souvent déclarés
» contraires à l'esprit du Christianis-
» me, pernicieux aux bonnes mœurs,
» & féconds en mauvais exemples;
» où, sous prétexte de représenta-
» tions & de musiques innocentes
» par elles mêmes, on excite les paf-
» sions les plus dangereuses, & par
» des récits profanes & des manieres
» indécentes, on offense la vertu des
» uns, & l'on corrompt celle des
» autres...... Cessez d'aller repaître
» vos yeux des agrémens affectés, &
» du pompeux ajustement de quel-
» ques femmes licencieuses, & de
» prêter l'oreille à la voix & aux ré-
» cits passionnés de ces Sirenes dont
» parle *Isaïe*, qui habitent les tem-
» ples de la volupté..... Evitez les
» pieges funestes que le Démon vous
» a tendus : ne fournissez pas à vos
» convoitises de quoi se soulever con-
» tre vous. Ecoutez la voix du Paf-
» teur qui vous exhorte & vous sol-
» licite, & qui aime mieux devoir
» votre obéissance à ses charitables
» conseils, qu'aux censures que l'E-
» glise lui a mises en main ».

De Theatro Oratio : Discours sur les Spectacles, prononcé le 13 Mars 1733 par le P. *Porée.*

Ce célebre Rhéteur y discute cette question : Si le Théatre peut être une Ecole capable de former les mœurs. L'Orateur étoit par état client de *Melpomene* & de *Thalie* qu'il avoit cultivées avec succès ; & il étoit chargé de les faire connoître aux jeunes gens qu'il avoit pour disciples : il ne traita pas la cause avec la gravité du Théologien, ni même du Philosophe ; mais il n'oublia pas qu'il étoit Citoyen, puisqu'on doit toujours l'être, *cujus munia ubique servare decet*, ni qu'il étoit Chrétien, parce qu'on ne doit jamais en oublier les devoirs, *cujus officia nunquam licet deserere.* Il prit donc le parti de démontrer que le Théatre par sa nature pourroit être une école capable de former les mœurs ; mais qu'il ne l'est point par notre faute : *Theatrum Schola informandis moribus idonea naturâ suâ esse potest ; sed culpâ nostrâ non est.* Cette cause est traitée avec tant d'art, par cet Orateur, qu'en sauvant l'honneur de *Melpomene* & de *Thalie*, il fait sen-

tir que le mauvais goût des Spectateurs, la foiblesse que les Auteurs ont de s'y prêter, & la corruption des Acteurs feront toujours du Théatre l'école la plus pernicieuse. Et il est évident que s'il avoit eu à parler en Théologien, en Censeur ou en Philosophe, il auroit conclu, non pour la réforme, mais pour la destruction de nos Spectacles dramatiques. On peut en juger par cette derniere phrase de sa harangue : S'il est vrai, dit-il, qu'il faille tolérer des Théatres dans des Empires Chrétiens, rendez donc ces Spectacles dignes du Citoyen, de l'honnête homme & du Chrétien : *Si quod in Republica Christiana habendum est Theatri Spectaculum, illud & bono cive & homine Christiano dignum habeamus.* Ce que nous avons cité de ce Discours [p. 251 de nos Lett.] prouve que le P. *Porée* n'étoit pas le défenseur de nos Théatres.

Nous avons ci-dessus, page 127, indiqué un Ecrit, intitulé : *Pensées sur les Spectacles.* Nous les avons attribuées à M. *Nicole* ; c'est de notre part l'effet d'une distraction. Ces pensées qu'on a insérées dans les Œuvres de

Nicole, ſont du célebre Abbé *Duguet*, dont nous avons déjà eu occaſion de parler (1). Elles ſe trouvent dans le quatrieme Tome des Lettres de ce Sçavant, dont le Recueil fut donné en 1733. Elles y ont pour titre :

RÉPONSE aux queſtions propoſées ſur les Spectacles.

M. l'Abbé *Duguet* ſe trouvant chez une Perſonne de la Cour d'un grand rang, où il y avoit une Compagnie très-nombreuſe ; on lui demanda ce qu'il penſoit des Spectacles. M. *Duguet* répondit à la queſtion d'une maniere ſi ſatisfaiſante, que la Compagnie ne voulut pas le laiſſer ſortir, qu'il n'eût promis de mettre ſur le papier tout ce qu'il venoit de dire ſur cette matiere. Il promit ce qu'on exigeoit de lui; & dès le lendemain, il envoya ſon écrit à la perſonne chez qui la converſation s'étoit tenue. M. *Duguet* dont le génie n'étoit étranger dans aucun genre de ſcience & de littérature, avoit eu occaſion, dès ſes plus tendres années, d'éprouver combien il eſt dangereux de ſe livrer aux futiles fictions. Il n'avoit encore que douze

(1) Pages 316 & 337 *de nos Lettres ſur les Spectacles.*

ans, lorsqu'à la fin de sa Troisieme, se trouvant à la campagne chez son Pere, il tomba sur l'*Astrée* de M. *Durfé* : il en fut si affecté, qu'il résolut de composer une Histoire dans le même goût de ce qu'il avoit pu entendre dire des Familles de la Ville de Montbrison en Forez, sa Patrie (1). Le projet fut exécuté avec un tel succès, qu'on excita le jeune homme à s'en faire un mérite auprès de sa Mere, à qui il en fit la lecture. Mais plus le talent s'y faisoit admirer, plus

(1) *Jacques-Joseph Duguet* naquit le 9 Décembre 1649 à Montbrison, de *Claude Duguet*, Avocat du Roi au Présidial de cette Ville. Il mourut à Paris, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 25 Octobre 1733. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, tels que des Commentaires sur plusieurs Livres de l'Ecriture Sainte; le Traité de l'éducation d'un Prince, les Conférences sur les Auteurs & la Discipline des premiers siecles de l'Eglise. Ses Explications de l'Ecriture Sainte sont caractérisées par le talent singulier qu'il a eu d'y fixer d'abord la vérité du texte sacré, d'y lever toutes les difficultés de la Lettre, d'y établir avec force les prophéties, d'en montrer l'accomplissement, de n'y négliger aucune occasion de mettre dans tout leur jour les preuves de la Religion, d'y faire remarquer les liaisons de l'ancien Testament avec le nouveau, & d'y fixer l'attention sur les figures qui représentoient les mysteres futurs de Jesus-Christ, & de son Eglise. Il en a été donné un Abrégé en 10 volumes *in-12*, par *François-Philippe Mesenguy* [mort en 1763] Auteur d'une *Exposition de la Doctrine Chrétienne*, 4 vol. *in-12*.

cette Mere respectable en fut affligée; & elle lui dit: *Vous seriez bien malheureux, mon Fils, si vous faisiez un si mauvais usage des talens que Dieu vous a donnés.* Le jeune Auteur écouta cet avis, en profita sans murmurer; & par une docilité admirable dans un âge aussi tendre, & dans une circonstance où l'amour propre est ordinairement plus écouté que le langage de la vertu, il jetta son Ecrit au feu, & renonça à toute lecture de Romans. Cette anecdote qui est rapportée dans l'Histoire de sa vie, doit contribuer à donner encore plus de poids à sa réponse aux questions qui lui furent faites sur les Spectacles.

Ce qui rendit sa décision si imposante aux personnes qui l'avoient écouté, c'est qu'il la fit naître des grands principes de morale qui doivent fixer notre conduite dans les conjonctures où l'on se trouve en opposition avec le plus grand nombre. Cette considération nous détermine à exposer ici le raisonnement de ce grand homme dont l'érudition étoit si agréable.

» Le grand écueil de tous les hom-
» mes, & sur-tout des jeunes person-

» nes, est de vouloir éprouver si ce
» qu'on leur représente comme dan-
» gereux, l'est autant qu'on le dit :
» ils croient qu'ils jugeront mieux de
» tout par leur propre essai, que par
» la lumiere d'autrui, ou par la simple
» défense de la Loi : ils esperent qu'il
» y aura une exception pour eux, &
» qu'ils auront assez de discernement
» & de force pour découvrir le piege
» où tombent les autres, & pour l'éviter.

» Ils ignorent que c'est ainsi que
» le péché est entré dans le monde,
» & que les hommes ne meurent que
» parce que la premiere Femme aima
» mieux éprouver si elle mourroit en
» désobéissant, que d'obéir & de vivre.
» Ils ne sçavent pas que cette sorte
» de curiosité est déjà un grand mal ;
» & que c'est être tombé aux yeux de
» Dieu, que de se laisser affoiblir par
» la tentation, de juger de ses Com-
» mandemens par sa propre expérien-
» ce; enfin ils ont oublié que l'épreuve
» du bien & du mal n'apprend à connoî-
» tre l'un, que parce qu'on l'a perdu, &
» l'autre, parce qu'on y est condamné.

» Comme la Loi de Dieu est juste
» & sainte, on ne doute de sa justice,
» que parce qu'on est dans les téne-

» bres; & on ne s'expoſe jamais à
» la violer pour en faire l'épreuve,
» qu'en méritant de tomber dans des
» ténebres infiniment plus grandes.

» Auſſi de tels eſſais ne ſont jamais
» impunis; car ou ils affoibliſſent, ce
» qui leur eſt ordinaire, ou ils ren-
» dent préſomptueux, ce qui eſt un
» mal ſans comparaiſon plus grand.
» Souvent même ils font l'un & l'au-
» tre, à l'égard d'une même perſonne
» qui revient des Spectacles avec
» moins de force & plus d'orgueil, &
» qui n'eſt préſomptueuſe que parce
» qu'elle a mérité de ne pas connoî-
» tre ce qu'elle vient de perdre; car
» c'eſt une maxime certaine, que l'or-
» gueil eſt toujours dans la même
» proportion que la miſere, & que
» rien ne marque plus une entiere foi-
» bleſſe qu'une grande préſomption.

» Il y a plus d'eſpérance pour les
» perſonnes qui ſont touchées des
» Spectacles, mais dont l'eſprit n'eſt
» pas ſéduit; qui ſont foibles, mais
» qui l'avouent: les autres ſont plus
» à plaindre, parce qu'elles ont au-
» tant de foibleſſe ſans avoir autant de
» lumiere, & qu'elles juſtifient ce

» que les autres voient bien qu'il faut
» condamner.

» Car il ne s'agit pas de dire qu'on
» est revenu du Spectacle comme on
» y étoit allé. Les pertes qu'on y fait
» sont d'un ordre bien différent de
» celles qui touchent les sens ; il faut
» n'avoir pas tout perdu, & jusqu'à
» la lumiere, pour pouvoir marquer
» ce qu'on a perdu. Le mal seroit
» moins grand s'il avertissoit. Il a tout
» son effet sans être apperçu ; & com-
» me on n'est point instruit de ce qui
» est essentiel à la droiture & à l'inno-
» cence du cœur, on ne sçait point
» aussi jusqu'où il s'affoiblit & se cor-
» rompt.

» Entre les jeunes personnes qui
» courent aux Spectacles, y en a-t-il
» qui connoissent en quoi consiste
» la vraie vertu ? Est-ce la connoître,
» que d'aimer à s'amuser des images
» des maladies de l'ame, telles que
» l'ambition, la fierté, le desir de la
» vengeance, l'amour ? On ne va
» aux Spectacles que pour y éprou-
» ver le sentiment des passions. Or
» n'est-ce point le comble de la mi-
» sere que de ne pouvoir trouver de

» plaiſir que dans ſes propres maux, de
» récompenſer ceux qui les ſçavent
» entretenir & les rendre incurables,
» au lieu de penſer à les guérir?

» Si l'on haïſſoit ſa propre injuſtice,
» on auroit horreur de tout ce qui la
» repréſente, & l'on regarderoit
» comme ſes ennemis tous ceux qui
» s'efforcent de nous la faire paroître
» aimable; mais on ne veut point gué-
» rir, & l'on veut néanmoins ſentir
» de la joie; il faut donc que ce ſoit
» en devenant frénétique & en riant
» de ſes propres maux.

« Les Spectacles ſont cette frénéſie
» réduite en art; & il n'y a pas de
» moyen plus ſûr pour convertir en
» plaiſir nos maladies, en nous ren-
» verſant la raiſon; car tout ce qu'on
» y voit, tout ce qu'on y entend, ne
» s'adreſſe qu'aux ſens & à la cupi-
» dité. Les maximes établies avec plus
» de ſoin, ſont celles qui ſont les plus
» conformes aux paſſions, & par con-
» ſéquent les plus fauſſes; & ſi le vice
» y eſt quelquefois condamné, c'eſt
» pour en juſtifier quelqu'autre plus
» éclatant & plus dangereux.

» On perd auſſi par degrés le diſ-

» cernement du juste & de l'injuste ;
» on accoutume son cœur à tout ; on
» lui apprend en secret à ne rougir
» de rien ; on le dispose à ne pas
» condamner à son égard des senti-
» mens qu'il a excusés, & peut-être
» loués dans les autres ; enfin on ne
» voit plus rien de honteux dans les
» passions dont on craignoit autrefois
» jusqu'au nom, parce qu'elles ont
» toujours été déguisées sur le Théa-
» tre, embellies par l'art, justifiées
» par l'esprit du Poëte, & qu'elles
» ont été unies à dessein avec les ver-
» tus & le mérite dans des personnes
» que la Scene nous représente com-
» me des Héros.

» Il n'y a rien de plus dangereux
» quand il s'agit des mœurs, que de
» voir ce qu'on ne veut pas être. Il
» est vrai que peu de personnes con-
» noissent le danger des passions, dont
» on n'est ému, que parce qu'on est
» le spectateur ; mais elles ne causent
» guere moins de désordre que les
» autres ; & elles sont encore en cela
» plus dangereuses, que le plaisir
» qu'elles causent n'est point mêlé de
» ces peines & de ces chagrins qui

» ſuivent les autres paſſions, & qui » ſervent quelquefois à en corriger; » car ce qu'on voit dans autrui, tou- » che aſſez pour faire plaiſir, & ne » le fait pas aſſez pour tourmenter. » C'eſt en cela qu'eſt l'artifice du » Théatre, & c'eſt auſſi en cela que » conſiſte l'illuſion & le danger : car » on ne ſe défie pas de l'amour ni » de l'ambition : quand on n'en fait » que ſentir les mouvemens ſans en » éprouver les inquiétudes; & cela » arrive toujours quand on n'en voit » que l'image : mais l'image ne peut » plaire ſans remuer le cœur, & ce » mouvement qui l'amollit & le cor- » rompt, a d'autant plus d'effet, qu'il » eſt plus doux, & qu'il avertit moins.

. . . .

» Il eſt vrai qu'on s'ennuie quel- » quefois aux Spectacles ; mais on » n'en eſt pas moins coupable ; & » rien ne fait mieux voir au contraire » combien on eſt injuſte de chercher » de la ſatisfaction dans des choſes » que le cœur trouve inſipides malgré » la corruption, & de n'être pas averti » par ſon dégoût, qu'il eſt deſtiné à » un plus grand objet. Ceux même

» qui font les plus passionnés pour les
» Spectacles, en sentent bien le vuide
» & le faux, s'ils ont de l'esprit; com-
» me ceux qui aiment le monde en
» connoissent bien l'injustice & la ma-
» lignité, s'ils profitent de l'expé-
» rience; mais le cœur des uns & des
» autres n'en est que plus corrompu
» d'aimer ce qu'ils sentent bien n'être
» pas aimable.

» Il est vrai aussi que toutes les
» personnes qui vont aux Spectacles,
» n'y sont pas également blessées;
» mais c'est la louange de la grace de
» Jesus-Christ, & non la justification
» des Spectacles. La miséricorde de
» Dieu est encore plus infinie que la
» témérité & l'aveuglement des hom-
» mes. Il arrête la cupidité de quel-
» ques-uns, lors même qu'ils s'y aban-
» donnent; & dans ceux qu'il punit
» selon la rigueur de sa justice, la pas-
» sion qui occupe plus souvent le
» Théatre, je veux dire l'amour, n'est
» pas toujours le châtiment qui leur
» est préparé. Il y a un certain ordre
» dans la dispensation même des té-
» nebres inconnu aux hommes; &
» c'est ce qui doit faire trembler ceux

» qui croient que tout le danger de » la Comédie n'eſt que d'un certain » côté, & qu'ils l'ont évité, ſi à cet » égard ils ne ſont point affoiblis : il » y a plus d'une paſſion, & par con» ſéquent plus d'un châtiment ».

LE DANGER DES SPECTACLES. Ode de M. *Arcere*, qui remporta le prix de Poéſie en l'année 1748, à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouſe. On la trouvera à la fin de ce vol.

TRIUMPHO SAGRADO de la concientia; c'eſt-à-dire, le Triomphe ſacré de la conſcience, par *D. Ramire*. A Salamanque, 1751. 1 vol. *in*-4°.

Le P. *Berthier* étoit ſurpris de ce qu'on n'avoit pas traduit en François cet excellent Ouvrage Eſpagnol. C'eſt pour y ſuppléer, que cet eſtimable Journaliſte en donna dans le Journal de Trévoux du mois d'Avril 1753, un ample Extrait terminé par une anecdote qui fait l'éloge le plus complet du Livre de D. *Ramire*. On a cru devoir donner ici une partie de cet Extrait.

Ce Traité de D. *Ramire* eſt une réponſe à trois queſtions qui ſont tout

le plan de ſon Ouvrage. 1°. Dans le Spectacle dramatique, qu'y a-t-il en ſoi de licite? 2°. Peut-on l'autoriſer? Quelle confiance peut-on prendre dans les ſophiſmes des Apologiſtes des Théatres?

Pour prouver que les Jeux ſcéniques ne ſont pas auſſi innocens que le prétendent leurs défenſeurs, Dom *Ramire* remonte à leur origine : ce qu'il en dit eſt trop connu pour nous y arrêter. Paſſons aux accidens qui en font le vice & le crime.

1°. Le concours des aſſiſtans. Ce ne ſont pas les ſages qui y font la foule, c'eſt tout ce qu'il y a de plus vain, de plus frivole, de plus oiſif, de plus libre dans les deux ſexes. Eſt-ce là une aſſemblée où l'on puiſſe ſe confondre ſans ſcrupule & ſans péril? N'eſt-ce pas plutôt un Théatre où la vanité & la galanterie étalent le luxe des modes profanes, & déploient les reſſorts de la coquetterie mondaine? Point de *riche taille*, point de *jeunes attraits*, qui n'y viennent meſurer ou montrer leurs avantages avec une complaiſance de mauvais augure.

2°. Les Acteurs & les Actrices.

Leur vertu n'eſt rien moins que rigide. Leur parure n'eſt guere plus honnête que leur intention. Leur air n'annonce que trop leur caractere & leur profeſſion.

3°. Le ſujet. C'eſt toujours quelque intrigue galante ou honteuſe. Tout y tend à la ſéduction ; meſſages ſecrets, billets furtifs, préſens, &c. rien n'eſt oublié pour tromper la vigilance des époux, des meres & des domeſtiques.

4°. La repréſentation. Sur la Scene on ne parle que de priſon, de chaînes, de captivité ; on ne vit que de ſoupirs & de larmes ; le ſoleil, les aſtres, les fleurs les plus brillantes fourniſſent à peine des métaphores aſſez nobles ; on diviniſe ſon objet pour l'adorer ; on encenſe ſes autels, & on s'immole dans ſon temple. Envie, jalouſie, ſoupçons, haine, vengeance, dépit, rage, fureur, déſeſpoir, &c. En un mot, toutes les paſſions s'emparent du Théatre. Pour ſe peindre, elles empruntent des couleurs allégoriques ; à l'ombre des alluſions ingénieuſes, ſous le voile des équivoques fines, elles exhalent une conta-

gion peſtilente, elles canoniſent juſqu'à leurs déſordres. *Venena non dantur, niſi melle circumlita, & vitia non decipiunt niſi ſub ſpecie umbraque virtutum*, dit S. Jérôme.

D. *Ramire* peint & déplore ces ſcandales, & leurs ravages avec les couleurs & les larmes de tous les SS. Peres : ſon zele, comme le leur, ſe fonde ſur l'Ecriture, qui nous ordonne de fermer les yeux dès qu'une femme folâtre paroît, de peur de tomber dans ſes filets ; & qui nous avertit que les artifices d'une Actrice ou d'une Danſeuſe ſont encore plus puiſſans pour nous perdre (1). D. *Ramire*, après avoir prouvé ſa theſe, ſe propoſe des objections, & les réſout. La premiere avec ſa ſolution eſt tirée de S. *Chriſoſtôme*.

Les partiſans des Spectacles diſoient à ce Pere : nous y aſſiſtons, ſans en recevoir aucune impreſſion : *ſpectamus quidem, ſed nil movemur*. Ah ! reprenoit le ſaint Docteur, vous croyez-

(1) *Ne reſpicias mulierem multivolam, ne fortè incidas in laqueum illius. Cùm Saltatrice ne aſſiduus ſis, vel audias illam, ne pereas in efficacia ejus*, Eccl. c. 9, ỷ. 3.

vous

vous donc invulnérable, *Et tu putas non posse lædi ?* Etes-vous donc un rocher, *Numquid lapideus es ?* Quoi ! les grottes de la Thébaïde n'ont pas toujours été pour l'innocence, des asyles inviolables ; & vous, au sein de la jouissance théatrale, vous seriez inaccessible à la tentation, ou impénétrable à cette vapeur empoisonnée qui s'exhale de la Scene ?

Mais ce n'est pas à mauvaise intention qu'on va aux Spectacles : on n'y cherche qu'une honnête récréation. Pour montrer la fausseté de cette excuse, D. *Ramire* se sert des moyens & des raisons les plus sensibles. Retranchons, dit-il, du Spectacle tout ce qui en fait le péril, aura-t-il alors les mêmes charmes pour récréer ? Si les Dames n'y trouvoient que des Acteurs & des Spectateurs de leur sexe, auroient-elles le même empressement à s'y rendre (1), &c ? Pour ne prendre qu'un honnête délassement à

(1) Si fueran tales las Compañias, que solo hubiera Farsas de Mugeres, para solas Mugeres sin que se permittera en ellas la mezela de estos dos sexos, *&c.*

une ſcene dont le jeu réunit tant d'objets ſi capables de faire des impreſſions contraires à l'honnêteté, quelle violence ne faut-il pas faire à ſes ſens & à ſon imagination ! Quel plaiſir peut-on donc trouver à ſe contraindre ſi fortement !

On a beau dire qu'on en ſort ſans bleſſure : on ne le perſuadera jamais à S. *Jérôme*, qui proteſte qu'il n'ajoute point foi à quiconque ſe vante de n'avoir point été bleſſé de ces Spectacles : *Se nulli credere viro, ſi dicat ſe illæſum evaſiſſe à Spectaculis talium.* Dès qu'il s'agit, dit *S. Cyprien*, de perdre quelque choſe des intérêts & des plaiſirs du ſiecle, quelqu'ignorant qu'on ſoit, on eſt toujours aſſez habile à trouver des raiſons & des argumens pour s'en défendre : *quàm ſapiens argumentatrix ignorantia humana, cùm aliquid ejuſmodi de gaudiis & fructibus ſæculi meruit amittere.* *Tertullien* va plus loin : quelque gracieux, dit-il, quelques ſimples, quelqu'honnêtes que paroiſſent ces accords, ces jeux de Théatre, les impreſſions agréables qui en dérivent ne ſont que les

gouttes d'un miel qui coule d'une liqueur empoiſonnée (1).

Nous ne croyons pas que la plupart des Chrétiens aſſidus aux Spectacles, puiſſent lire ſans ſe ſentir troublés & alarmés, tout ce qu'un zele éclairé & véhément dicte à notre Auteur Eſpagnol contre leur fauſſe ſécurité. L'Ecriture & les Peres lui fourniſſent toujours ſes couleurs les plus vives, & ſes traits les plus pathétiques : il emprunte juſqu'au langage des Payens, pour faire ſentir le danger aux Chrétiens qui s'y expoſent. Le Théatre, leur dit-il, eſt un champ perfide ; pour être douces, les bleſſures qu'on y reçoit, n'en ſont pas moins meurtrieres, *pernicies delicata, &c.* La vue en eût-elle été innocente ; le ſouvenir ne le ſera pas. Quel déſordre ne porte pas dans une ville l'arrivée & le ſéjour d'une troupe de Comédiens ! On en trouve ici de vives peintures tracées d'après les plus graves Auteurs. On ne revient point du Spectacle comme on y étoit allé :

(1) *Sint dulcia licèt & grata & ſimplicia, & etiam honeſta, ſeu ſonora, ſeu canora, ſeu ſubtilia, perinde habe ut ſtillicidia mellis de libaculo venenato.*

l'innocence n'en sort point sans tache, ni le vice sans crime : *quos attulisti mores, nunquam referes* (1), &c.

Après avoir fait éclater son zele en Orateur Chrétien, notre Auteur reprend le ton d'un profond Moraliste, & examine encore de plus près la nature des Spectacles : il recueille sur cette matiere les définitions des Docteurs les moins accusés de rigorisme ; & il en conclut que, si l'on ouvroit une école, dont l'affiche annonçât les leçons qu'on donne & qu'on prend au Théatre, tous les Magistrats, & tous les Citoyens jaloux des mœurs publics, s'uniroient pour la fermer, & pour en proscrire les maîtres pernicieux. L'Evangile & le Théatre opposés, leurs maximes contraires forment ici un contraste frappant, dont l'Auteur profite pour rappeller aux Chrétiens la sainteté de leur profession, & sur-tout l'obligation où sont les peres & meres d'instruire leurs enfans dans la foi, de les former à la piété, de veiller sur leur innocence, & d'en écarter tout ce qui peut la

(1) Cel. Rod. lib. VIII, c. 7.

féduire & la corrompre, foit en affoibliffant les attraits vertueux par le ridicule qu'on y attache, foit en fortifiant les penchans vicieux par l'honneur qu'on en tire. Conduire fes fils & fes filles aux Spectacles, c'eft les conduire aux autels des Démons, & les y immoler : *immolaverunt filios fuos & filias fuas dæmoniis.*

Les défenfeurs des Spectacles oppofent à leurs adverfaires l'autorité de S. *Thomas*, & de quelques autres Docteurs très-refpectables : c'eft-là le plus fort de leurs retranchemens. D. *Ramire* le renverfe fans peine ; & il y trouve des armes, dont il fe fert contre fes ennemis, avec le plus grand avantage. En effet, ces Docteurs n'ont jamais permis que des amufemens où la pudeur & la décence chrétienne ne peuvent rien appercevoir qui les alarme : ils ont anathématifé tout Théatre, toute affemblée qui pourroit donner la plus légere atteinte aux bonnes mœurs. Leurs textes, qu'on nous rapporte, font fi formels, qu'on ne conçoit pas comment on ofe les citer en faveur des Spectacles. Ils n'approuvent donc l'*Art dramati-*

que dans son essence, que pour le réprouver *dans ses productions.*

Ici l'Auteur reprend de nouvelles forces ; il se met à la tête d'une légion innombrable de Docteurs ; il s'arme de canons & de loix ; de Décrets pontificaux, & d'Edits impériaux ; il s'en sert pour foudroyer les partisans des Spectacles. A la vue de tant de décisions, de censures & d'anathêmes contre les Théatres, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'endurcissement ou l'aveuglement des Chrétiens qui les fréquentent.

Pour rendre ces autorités aussi efficaces que convaincantes, D. *Ramire* y joint encore de ces grands traits d'éloquence qui ont signalé le zele des *Basile* & des *Chrysostôme*. C'est, nous disent-ils, c'est du Théatre que la volupté assiege tous les sens du corps & toutes les facultés de l'ame. Delà, elle souffle la licence parmi la jeunesse ; elle réveille l'impudicité dans la vieillesse ; elle jette le trouble dans les maisons ; elle seme l'opprobre dans les familles. Delà tant de séduction, d'adulteres, de divorses, de brigandages, de larcins, de dépenses ruineuses, &c.

Mais après tout, dit-on, ſi le déſordre & le ſcandale étoient auſſi énormes que D. *Ramire* le prétend, comment les tolere-t-on ? Comment ont-ils paſſé en coutume ? Comment des Eccléſiaſtiques oſent-ils y paroître ? A cela il répond, 1°. que ces Eccléſiaſtiques en ſont plus coupables, & que les Spectacles n'en ſont pas plus innocens. Il ne craint point d'avancer que ces Abbés qui ſuivent les Spectacles, n'ont pas les vertus que leur état exige. 2°. Quant à la tolérance, il avertit qu'elle ne rend pas licite la choſe tolérée ; qu'elle n'ôte pas aux raiſons tirées de la regle des mœurs & de l'Evangile, la force qu'on ne peut y méconnoître, quand on eſt de bonne foi. 3°. Pour la coutume, il dit que dans le monde elle prévaut ſouvent ſur les préceptes de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt ce qui en fait une excuſe ſi foible & ſi peu recevable. Toute cette Doctrine eſt ici ſolidement & formellement appuyée ſur l'autorité des Peres, des Docteurs & des Conciles.

Mais n'eſt-ce pas aux vices que le Théatre fait la guerre ? On répond

que les Comédiens n'en sont pas assez exempts pour les corriger. Ce n'est pas de pareils organes qui doivent nous prêcher la justice. Jamais ils n'ont converti personne; combien en ont-ils perverti? Dans les sujets les plus édifians; dans les scenes les plus religieuses, le Pécheur s'attendrit sans se repentir; on sent le plaisir de la compassion, sans sentir l'amertume de la componction; ce n'est pas une pluie qui tombe du Ciel, c'est une rosée qui s'éleve sur la terre; elle ne nourrit que des feuilles maudites; à l'ombre de l'arbre qu'elle rafraîchit, le vice s'engraisse, & la vertu se desseche.

Sans nous arrêter avec D. *Ramire*, à détruire les autres prétextes qu'emploient les partisans des Spectacles: passons à la seconde question: *Peut-on autoriser les Théatres?* On peut aisément deviner la réponse qu'y fait notre Auteur: des principes qu'il vient de nous exposer, il conclut qu'on ne peut ni permettre ni favoriser aucun Spectacle indécent; qu'aucune raison de bien, même plus grand, ne peut l'autoriser; & qu'on est obligé

de s'y opposer de tout son pouvoir : en un mot, D. *Ramire* met les Spectacles au rang des poisons dont on doit empêcher le débit. Pour persuader le Lecteur, son zele joint toujours à ses exhortations la même abondance de Doctrine.

L'Auteur entre dans la troisieme question par une exposition de la doctrine qu'on lui oppose ; sçavoir, 1°. que dans le Christianisme ces jeux scéniques sont un plaisir indifférent, où les simples ne risquent rien, les sages gagnent, & les fous sont les seuls à perdre. 2°. Qu'ils sont nécessaires comme un remede contre l'oisiveté de la jeunesse, & ses dangers. Des principes si relâchés forment une trop foible défense pour résister à la force des raisons & des grandes maximes que leur oppose D. *Ramire* ; il y ajoute une réflexion dont la vérité & la simplicité doit frapper ses adversaires : c'est qu'en plaidant pour les Spectacles, ils en montrent le danger ; leur langage favorise trop les passions pour ne pas trahir leur cause : le Spectacle est pour la jeunesse ce qu'est un peu d'eau pour un brasier

ardent ; elle ne suspend d'abord l'activité du feu que pour la rendre bientôt plus vive.

Mais enfin, dit-on, les Peres n'ont éclaté avec tant de force contre les Spectacles, qu'à cause de l'idolâtrie & de l'obscénité qui régnoient alors sur le Théatre : or, entre ces Spectacles & les nôtres, il y a autant d'opposition qu'entre le jour & la nuit. Si nos Drames, replique D. *Ramire*, étoient aussi dévots que les méditations de *S. Bernard*, ou aussi apostoliques que les Sermons de *S. Vincent Ferrier*, on n'en parleroit pas plus avantageusement. Ensuite il prouve que la plupart des anciens anathêmes lancés contre les Spectacles, portent sur des raisons communes & *transcendantes*, qui font que tout Drame est une occasion de chûte, & une école de libertinage, & il soutient avec *Lactance*, que l'élégance & la politesse qui regnent aujourd'hui sur les Théatres, ne font que rendre plus aigus & plus pénétrans les traits qu'on y enfonce dans l'ame des Spectateurs.

Enfin, dit le P. *Berthier*, en terminant cet Extrait, on nous assure que

cet Ouvrage de Dom *Ramire* a suffi pour engager les Magistrats de Burgos à abattre le beau Théatre de leur Ville, qui avoit coûté vingt mille ducats.

FRAT. DANIELIS CONCINA, Ordinis Prædicatorum collectio Dissertationum de Spectaculis, 1752.

Ce fut le Pape *Benoît XIV* qui engagea ce Religieux à composer cet Ouvrage.

VERI SENTIMENTI di San Carlo Borromeo intorno al Teatro tratti dalle sue Lettere; *in Roma*, 1753.

S. CAROLI BORROMÆI Archiepiscopi Mediolanensis Opusculum de Choreis & Spectaculis in festis diebus non exhibendis. Accedit Collectio selectarum Sententiarum ejusdem adversùs Choreas & Spectacula ex ejus Statutis, Edictis, Institutionibus, Homiliis. *Romæ*, 1753.

CONSULTAZIONE Theologico-Morale se chi interviene per necessita ai Teatri publici vi possa intervenire legitamente; *in Roma*, 1754.

LO SPECCHIO DEL DISINGANNO, autore Zucchino Stefani.

Ce Traité de morale, dit M. l'Abbé

Richard (1), dévoile avec une hardiesse étonnante tous les dangers des Spectacles pour les mœurs. On y condamne les plaisirs qui sont en usage à Rome dans le temps du Carnaval, de même que les *Festini* & les Villégiatures, & les autres passe-temps scandaleux de la Noblesse & du Peuple de Rome.

VERI SENTIMÈNTI di S. Francesco di Sales Vescovo di Genevra intorno al Teatro; *in Roma*, 1755.

VERI SENTIMENTI di S. Philippo Neri intorno al Teatro; *in Roma*, 1755.

Ces sept derniers Ouvrages imprimés à Rome, prouvent 1°. Que c'est sans fondement, comme nous l'avons dit, [pages 171-179 de nos Lett.] qu'on s'autorise de S. *Charles Borromée* & de S. *François de Sales*, pour justifier les Théatres publics. 2°. Que si des personnages illustres par leur piété & par leur Doctrine, & même canonisés par l'Eglise, ont paru être moins séveres sur quelques abus, ils ont à cet égard plus besoin d'excuse

(1) Description de l'Italie, tome V.

que d'apologie ; ce ſont des fautes qui auront été couvertes par l'abondance de leur charité, *nœvus quem tegebant ubera caritatis.* On ſçait, dit *Benoît XIV*, que la canoniſation, en établiſſant le culte des Saints , n'ôte pas la liberté de condamner avec la prudence convenable, ce qui leur ſeroit échappé de repréhenſible. *Servi Dei Doctrina debitâ cum reverentiâ poteſt citrà ullam temeritatis notam impugnari, ſi modeſta impugnatio bonis rationibus innixa ſit, etiam poſtquam Dei ſervus qui ſcripſit inter Beatos aut Sanctos fuerit relatus.... ab humano quidem exemptus eſt judicio, ne de gloriâ ejus dubitemus, ſed non ut minus de ejus dictis diſputemus* (1).

3°. Enfin, ces Ecrits manifeſtent qu'on connoît à *Rome* les dangers des Spectacles, & que ces ſortes de divertiſſemens y ſont condamnés *in foro conſcientiæ*, quoique, par conſidération pour la tranquillité publique & *propter duritiam cordis*, on les tolere dans un temps de l'année, *minoribus id*

(1) *De Servorum Dei Beatificatione auctore ſummo Pontifice Benedicto XIV.*

quod majus est ementes quietem & securitatem, comme on l'a ci-devant dit page 166.

La Description de l'Italie, que M. l'Abbé *Richard* a donnée au Public en 1766, & celle qui a paru en 1769 (1), font connoître « que le » Peuple de Rome a un goût outré » pour tout ce qui est divertissement » & Spectacles ». C'est une maladie qui dans cette ville, a ses accès périodiques ; & dans certains temps de l'année, comme dans le Carnaval, c'est une frénésie épidémique.

On a vu les souverains Pontifes prendre souvent des moyens pour diminuer les scandales des divertissemens publics ; & leur conduite à cet égard a varié suivant leur maniere de spéculer en politique. Les uns avec les mêmes intentions ont alternativement rétabli ce que d'autres avoient hazardé de supprimer. En voici une preuve.

---

(1) Ces deux bonnes Descriptions, dont une en 6 volumes, par M. l'Abbé *Richard*, & l'autre en 8 volumes, par M. *de la Lande*, se trouvent à Paris chez la veuve *Desaint*, rue du Foin. Elles doivent faire oublier la Description infidelle de *Misson*,

» Clément XIII avoit fait fermer le
» Théatre *Aliberti*, & il avoit suppri-
» mé les *Festini*, ou assemblées de dan-
» ses, qui étoient de coutume parmi
» la Noblesse, les veillées de la place
» Navonne, & même le Carnaval en
» 1767 (1) ». CLÉMENT XIV crut devoir en tolérer le rétablissement, pour contenter un peuple à qui il ne faut que du pain & des spectacles, *panem & circenses*. On n'auroit pas rendu justice aux lumieres & aux éminentes qualités de ce souverain Pontife, si l'on n'avoit pas attribué à des vues qu'il croyoit être de prudence les irrégularités morales que son gouvernement civil pouvoit présenter sur quelques objets. L'avantage qu'on prétend pouvoir tirer de ces irrégularités, est souvent cause qu'on s'empresse à les faire annoncer dans les Gazettes, quelquefois infidelement, & presque toujours sans en exposer les motifs & les circonstances qui en diminueroient les mauvaises impressions : mais les gens instruits & bien intentionnés sçavent y suppléer.

(1) Voyez le tome V de la Description de l'Italie, par M. *de la Lande*.

La Gazette d'Amsterdam, par exemple, *Tam dicti pravique tenax quàm nuntia veri*, annonça le 23 Février 1735, que le Pape, à la sollicitation de M. le Duc *de Saint Agnan*, Ambassadeur du Roi de France à Rome, venoit d'accorder un Bref qui relevoit de toutes censures Ecclésiastiques les Acteurs de la Comédie & de l'Opéra, leur permettant l'usage des Sacremens.

Ce fait est une imposture qu'on attribua avec raison aux ennemis de la Communion Romaine. Ils auroient en effet souhaité avoir à reprocher au souverain Pontife un Bref aussi scandaleux, qui d'ailleurs n'auroit pu prescrire contre les bonnes regles.

« Les Communions dissidentes de la » Romaine, dit M. *Groslei*, Académicien, libre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c. » s'épuisent en clameurs contre la to- » lérance des Papes à l'égard des » Spectacles & des Théatres. Elles » opposent avec complaisance Ge- » neve à Rome : mais l'oisiveté du » Peuple & des Grands de Rome dé- » truit cette comparaison. Rome mo-

» derne, Rome Chrétienne a conſervé » tous les goûts de Rome Payenne ; » & le Roi-Pontiſe auquel elle eſt au- » jourd'hui ſoumiſe, ne peut ne pas » tolérer ce que ne purent déraciner » les Conſtantin, les Théodoſe (1) ».

Dès le temps du célebre *Laurent de Médicis*, ſurnommé *le Grand*, & *le Pere des Lettres*, mort en 1492, à 44 ans, Rome étoit ſi décriée par la corruption des mœurs, qu'il l'appelloit *un égoût de tous les vices.* Cette expreſſion ſe trouve dans une Lettre (2), qu'il écrivit à ſon jeune fils *Jean*, qui fut depuis le Pape *Leon X.* Il y donne à ce jeune Prince les meilleurs conſeils pour le préſerver des écueils, auxquels le ſéjour qu'il alloit faire à Rome expoſeroit ſes mœurs.

Eſt-ce donc bien juſtifier les Théa-

---

(1) Dans les nouveaux Mémoires ſur l'Italie, 1764, en 3 vol. *in*-12; & réimprim. en 4 vol.

(2) Conoſco, che andando voi à Roma, *che' è ſentina de tutti li mali*, entrate in maggior difficoltà di fare quanto vi dico di ſoprà à conſervarſi nella gratia di Dio, perche non ſolamente gli eſſempi muovono, ma non vi mancheranno particolari incitatori & corruttori.

Cette Lettre eſt imprimée dans le Tome II des *nouveaux Mémoires ſur l'Italie.*

tres, que de nous citer pour exemple ceux de Rome ? Leur établissement y a été comme par-tout ailleurs le fruit de la corruption ; & à proportion de la fureur avec laquelle on s'y est livré, ils ont donné lieu à de nouveaux désordres. Les tempéramens mêmes dont on a prétendu user pour les concilier avec les bonnes mœurs, sont d'autres scandales. Tel est dans la plus grande partie de l'Italie l'usage de faire représenter par des femmes les rôles d'hommes. Tel est à Rome l'usage de faire jouer les rôles de femmes par des hommes dégradés par une opération inhumaine, qu'un Empereur Payen, & lequel ! un *Domitien* avoit défendue sous les plus grandes peines (1).

M. l'Abbé *Coyer* parle de cet abus dans son Voyage d'Italie, imprimé en 1775, en 2 volumes *in*-12 ; ouvrage très-superficiel. Voici l'idée que

---

(1) *Veterem laudare juvat Domitianum, qui, licèt patri fratrique dissimilis, memoriam nominis sui inexpiabili detestatione persudit ; tamen receptissimâ inclaruit lege, quâ minaciter interdixerat, ne intrà terminos Jurisdictionis Romæ, quisquam puerum castraret.* AMM. MARCELLIN, lib. 18.

M. *Fréron* en a donnée (1). « Cette » Relation, dit-il, est distribuée en » forme de Lettres adressées à une » Dame que M. l'Abbé *Coyer* appelle » *Aspasie ;* c'est le nom que nos ga- » lans Philosophes donnent volon- » tiers à leurs *Iris*. On n'y reconnoît » pas un *Montesquieu* qui a voyagé en » faisant des observations bien pro- » fondes, bien suivies & bien philo- » sophiques.

» C'est un Ecrivain qui n'a fait que » répétailler ce que tant de Voya- » geurs nous ont déjà dit mille fois » sur l'Italie. Il y entretient le Public » de circonstances puériles, en don- » nant un ton d'importance à des mi- » nuties. C'est une nymphe svelte & » légere, une Camille qui vole plutôt » qu'elle ne marche, qui rend compte » de ses petites sensations, qui donne » à tout un coup-d'œil superficiel, & » fait rapidement quelques remar- » ques analogues à la mobilité de son » esprit, de ses goûts & de son ca- » ractere ».

M. *Fréron* auroit eu lieu d'ajouter

(1) Dans l'Année Littéraire, 1775.

que cette production eſt ſcandaleuſe à pluſieurs égards. Nous citerons pour exemple ce qui y eſt dit ſur l'abus qu'on reproche aux Théatres de Rome.

M. l'Abbé *Coyer* n'en parle pas en Moraliſte ſage, mais en voluptueux qui regrette la privation des charmes ſéducteurs des Actrices. « La ſévérité » Papale, dit-il, ne permet pas au » ſexe d'amuſer le Public au Théatre » par les talens & les graces que la » nature lui a donnés; mais elle laiſſe » outrager la nature, en la mutilant » pour créer des voix qui ſont contre » nature. Et néanmoins, avec cette » ſévérité, la Religion n'y eſt pas en » contradiction avec le Gouverne- » ment, qui ſoutient, qui penſionne » les Théatres. Les Spectacles inquie- » tent ſi peu les conſciences Italien- » nes, que ceux qui ſont chargés par » état d'édifier le Public, les fréquen- » tent ſans ſcrupule & ſans ſcandale ».

Il n'eſt pas douteux que M. l'Abbé *Coyer* aura rencontré à Rome, comme ailleurs, des Eccléſiaſtiques qui n'appartiennent au Clergé que par l'habit & les Bénéfices, & non par les mœurs & leur piété.

M. *Groſlei* a vu les mêmes ſcandales; mais en Obſervateur judicieux & éclairé il a reconnu qu'ils étoient réprouvés par les bonnes regles. « Il » ſoutient que de tout ce qu'il a ob- » ſervé & recueilli, il ne réſulte rien » qui puiſſe juſtifier les injuſtes pré- » jugés répandus dans certains Pays » contre la régularité de mœurs & de » conduite qui honore la très grande » partie du Sacré College & de la » haute Prélature.

» Les Evêques en Italie, dit M. le » Marquis *de Caraccioli* (1), ſont gé- » néralement auſſi humbles que ſça- » vans, auſſi charitables que zélés. Ils » réſident exactement, & ils vivent » cordialement avec leurs Curés; car » il ne faut pas les confondre avec » ces *Monſignori*, connus dans Rome » ſous le nom de Prélats, & qui ſou- » vent n'étant pas même dans les » Ordres, rempliſſent des poſtes que » les Laïques pourroient occuper ».

Soyons également aſſurés qu'on ne croit pas à Rome que la haute naiſſance

(1) Dans la Vie du Pape *Clément XIV* (Ganganelli) imprimée en 1775.

& la jeunesse soient des titres qui dispensent de la régularité ceux qui ont embrassé l'Etat Ecclésiastique. Nous avons eu en preuve sous les yeux l'exemple de M. le Prince *Pamphili Doria*, Archevêque de Séleucie, qui n'étant pas encore âgé de cinq lustres, mérita d'être chargé en 1773 de la Nonciature de France. Cet illustre Ambassadeur jouissoit de l'estime & de l'amitié de *Clément XIV* qui disoit (1) : « L'aimer de toute la plé» nitude de son cœur, comme un Pré» lat qui sera un jour la joie & l'hon» neur de l'Eglise ».

On ne tarda pas en France à admirer ses rares & grandes qualités relevées par un caractere de douceur & d'affabilité ; mais ce qui surprit le plus une Nation si ardente pour les plaisirs, ce fut de voir un Prélat aussi jeune, jaloux de conserver ses vertus, attentif à éviter les écueils connus, constant à refuser de se prêter à des usages qui ne peuvent se concilier avec des mœurs canoniques.

(1) Lettres du Pape *Clément XIV*, part. II, page 306.

On a déja obſervé qu'on n'ignoroit pas qu'il y a eu quelques Miniſtres Eccléſiaſtiques du premier Ordre, qui ont eu la foibleſſe, non ſeulement de ne pas élever la voix contre les ſcandales des Théatres publics, mais encore de paroître les tolérer.

Il y a quelques années qu'on en fit l'obſervation dans un Ecrit périodique (1), où l'on releva les principes dangereux que contenoit un Edit qu'un Prélat, Gouverneur de Rome, venoit de donner pour la réforme des abus des Théatres: *Editto ſoprà gli abuſi de' Teatri.*

Au reſte, ces écarts éclatans donnent ſouvent lieu à des actes de zele, qui rappellent les bonnes regles.

Nous en avons rapporté un exemple ci-deſſus, page 166. En voici un autre qui n'eſt pas ancien, & qui par ſes circonſtances, mérite d'avoir ici ſa place. Il eſt tiré du même Ecrit périodique qu'on vient de citer (2).

---

(1) Journ. Eccléſiaſt. Hebd. Feuille du 26 Juin 1762, page 101.

(2) Feuille du 6 Février 1768, page 21.

M. *Paul Caisotti*, Evêque d'Asti, dans le Piémont, entreprit dès le commencement de son épiscopat, d'attaquer vivement tous les faux préjugés des partisans des Spectacles. Il ordonna à tous les Prédicateurs de son Diocese de seconder son zele; & lui-même, dans les Catéchismes & instructions qu'il fait avec la plus grande édification dans sa Cathédrale, il ne cesse d'exposer sur cet objet les principes qui ont toujours fait proscrire les Théatres, comme une école du vice.

Un Seigneur de la Ville osa publier un Ecrit en faveur des Spectacles. M. l'Evêque d'Asti ne s'est point laissé ébranler par toutes les contradictions qu'il essuyoit; & sa fermeté n'a pas été sans succès.

Un Seigneur de la même Ville, M. le Comte *de Bestagno*, long-temps sourd aux remontrances de son Evêque, louoit un Théatre qu'il avoit fait construire dans une de ses maisons. Il eut le malheur d'avoir les deux jambes brisées sous les roues de son carrosse. Réduit à l'extrêmité par les suites de cet accident, il reconnut enfin

enfin avec beaucoup de larmes la vérité qu'il n'avoit pas voulu voir jusqu'alors.

Par son testament du 6 Octobre 1767, il ordonna à son héritier de détruire ce Théatre, aussi-tôt que le bail passé avec le Directeur de l'Opéra seroit fini; & dans le cas où cette clause ne seroit pas exécutée, il veut & ordonne que la maison & toutes ses dépendances passent en toute propriété à M. l'Evêque, pour en être fait par ce Prélat tel usage qu'il jugera à propos. Il défendit aussi de construire jamais des Théatres dans aucune de ses maisons.

Les Ouvrages qu'on a vu assez fréquemment paroître en Italie contre les Spectacles, & dont nous avons ci-dessus indiqué quelques-uns, prouvent que la doctrine du Clergé de France sur cet objet, est celle de l'Eglise universelle; &, à cet égard, la Religion Chrétienne ne fait que fortifier des principes qu'une saine raison prescrit, & qui intéressent le plus grand bien du Gouvernement civil.

Ces principes se trouvent très-bien

ſoutenus dans un ſçavant Ouvrage latin qui parut en 1770 à Milan, ſous ce titre :

Theatrum modernum bonis moribus exitioſum, populorum inſuper politicæ felicitati contrarium. Diſſertatio Theologica quam reipublicæ litterariæ communicat Paulus Rulfus, ſacræ Theologiæ Doctor & ſacræ ejuſdem Facultatis Profeſſor in Seminario Novarienſi, ibique Academicarum Exercitationum Theologico-Moralium Præſes. Mediolani 1770, apud Joſeph Galeatium, regium Typographum. Superiorum permiſſu; in-8°. 416 pages.

L'Auteur de cet excellent Ouvrage eſt M. *Paul Rulfo*, Docteur & Profeſſeur en Théologie au Séminaire de Novarre. La Theſe qu'il y ſoutient, eſt que le Théatre moderne eſt pernicieux aux mœurs, & de plus contraire au bonheur politique des Empires.

Cette Theſe y eſt ſoutenue avec une érudition impoſante & agréable. L'Auteur a rempli l'idée de ces trois vers de *Lucrece* qu'il a choiſis pour l'Epigraphe de ſon Livre, & où le Poëte, ſe comparant à l'Abeille, déclare qu'il a extrait & recueilli ce qu'il

y a eu de mieux écrit ſur la matiere qu'il a entrepris de traiter :

Floriferis ut apes in ſaltibus omnia libant ;
Omnia, nos itidem depaſcimur aurea dicta,
Aurea, perpetuâ ſemper dignisſima vitâ. Lib. III.

M. *Rulfo* expoſe dans le commencement d'une Préface intéreſſante la néceſſité de s'élever contre les Spectacles (1), nonobſtant la quantité d'Ouvrages qui ont paru ſur cet objet ; & la raiſon qu'il en donne, eſt que c'eſt le ſeul moyen d'empêcher l'erreur de prévaloir, qu'il faut faire aux perſonnes qui en paroîtroient ſurpriſes, la réponſe que *Séneque* faiſoit à ceux qui s'ennuyoient de ſes déclamations contre les vices. Vous me demandez, diſoit-il, pourquoi je répete les mê-

(1) *Quæcumque nempè ea de re in lucem prodierit librorum varietas ac multitudo, viget nihilominus pleriſque in Provinciis & Urbibus, imiſque infixus radicibus in dies ſerpit theatralium Spectaculorum abuſus ; vigent jam toties improbata Theatrorum vitia, vigetque propterea eadem inſectandi, atque in ipſa altiùs inclamandi neceſſitas, ne vel populi convaleſcente conſuetudine, ſeducti honeſtum eſſe arbitrentur, quod vel maximè fugiendum eſt ; vel, quod caput eſſet malorum, animarum Paſtores in ovibus ſibi concreditis à noxiis vitiorum pabulis retrahendis, aut minus ſolliciti evadant, aut deſides. Unde Seneca aliquando interroganti* quouſque eâdem ? *reſpondit effi**caciſſimè :* Quouſque eadem peccabitis ? Remedia ante vultis, quàm vitia deſinere ?

mes choses: mais pourquoi ne quittez-vous pas vos mauvaises habitudes? Au reste M. *Rulfo* a eu plus d'un motif pour donner cette dissertation : il avoit à écarter les abus que les amateurs des Théatres auroient pu faire de deux nouveaux Ecrits Italiens; l'un du Marquis *Scipion Maffei* sur les Théatres anciens & modernes, & l'autre de M. *Laurisio*, de l'Académie des Arcades, sur les défauts des Théatres modernes, & sur le moyen de les réformer. Mais de plus M. *Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, pénétré d'un zele pastoral contre des divertissemens si opposés à l'esprit du Christianisme, avoit dans un de ses synodes invité ses coopérateurs à composer un Ecrit solide & lumineux, pour préserver ses Diocésains de la passion du Théatre, qu'on peut appeller le fléau des mœurs. M. *Rulfo* a regardé comme un ordre (1) cette exhortation. Personne en effet ne

(1) *Verùm potissimam scribendi caussam dedere perspecta semel amplissimi Mæcenatis (Novariensis Episcopi) vota, quibus non obsequi crimen esset. Ipse enim coercendæ, & quantùm in ipso est eliminandæ corruptelæ desiderio flagrans, & casus de Spectaculis Theatralibus in Kalendario Novariensi more recepto exhibendi, &*

pouvoit mieux l'exécuter. On trouve dans ce ſeul volume ce que l'Auteur s'eſt propoſé d'y donner, c'eſt-à-dire un extrait de tout ce qui peut avoir été écrit ſur cette matiere; mais cet extrait eſt fait avec tant d'intelligence, que ce qui a échappé à un Auteur, ſe trouve ſuppléé; de même que ce qui eſt obſcur dans un autre, eſt préſenté avec plus de clarté & d'une maniere plus propre à faire triompher la vérité (1). Ce Savant eſtimable a la modeſtie qui accompagne ordinairement la vraie ſcience. Il releve beaucoup ce qu'il cite des autres (2), & il

---

Parochorum diſcuſſioni proponendi, & ejus, quam tradendam ſuſcipio, doctrinæ & ſententiæ exarandæ auctor fuit.

(1) *Haud inutilis operæ eſſe videbitur, ſi ab aliis prætermiſſa non inutili ſollicitudine colligantur, obiter dicta clariori luce donentur, aut fuſiùs pertractata argumenta unico medullato volumine paucis congeſta, ac peculiari fortaſſe lumine colluſtrata, confirmandæ veritatis ſtudio ingenuis ejuſdem amatoribus proponantur.*

(2) *In ea Diſputatione, ne mihi objiciatur, è proprio penu pauca proponi, ſed potiùs integras, eaſque prolixas aliorum ſententias exſcribi, aut integras ſæpe paginas uſurpari. De me enim, mearumque tenuitate virium ea ſentio, qua meæ infirmitatis ſenſus ſentire me cogit; nec citra magnam temeritatis notam ſperare licebat, immò ne ea quidem fortaſſe mentem ſubiit cogitatio, tanti ponderis controverſiam argumentis marte meo excogitatis fore utiliter, aptèque tranſigendam, aut tantis populorum moribus invectam corruptelam uno meæ auc-*

semble n'attendre rien de ses propres armes ; mais plus il abaisse son mérite personnel, plus on admire ses talens. On conviendra avec lui qu'en écrivant contre des plaisirs que la corruption a si bien établis par-tout, il ne faut pas se flatter de voir les Théatres renversés par un bon écrit qu'on y opposera; mais il n'est point douteux que dans l'ordre de la Providence il ne paroît aucune réclamation en faveur de la vérité, sans qu'elle n'ait tôt ou tard son effet pour quelques-uns : & pour

---

toritatis pondere eliminandam. . . . . . Sed nec morabor recantatam illam, hodieque à multis, præsertim verò à March. Maffeio ad ravim usque inculcatam complurium respondendi rationem, nimio scilicet usu, magisque inveteratâ plerarumque gentium consuetudine recepta esse Spectacula, quàm ut privato præsertim Scriptori, sperare liceat, quibuscumque tandem productis rationum momentis, ea demum esse ab ultimis Populorum finibus eliminanda. Præterquam quòd enim abbreviata non est manus Domini, qui quæ stulta & infirma sunt mundì eligere potest, ut fortia quæque confundat. Præterea, reseratis etiam Theatris, atque exultantibus insanis Theatrorum tripudiis, illo bene juvante, atque incrementum dante, qui illuminat omnem hominem, quique dat spiritum bonum invocantibus se, haud temerè fieri posse, & fore confido, ut eorum multi, qui falsâ honestatis specie, & persuasione decepti, ad Spectacula confluxissent, gravissimis in contrarium argumentis, sive per ipso recogitatis, sive, quod caput est, per Parochos & Confessarios opportunè importunè propositis, utilissimè retrahantur; quod si vel in uno contingat, quantuscumque impensus labor uberrimo fœnore compensabitur.

lors quelle consolation n'est-ce pas pour un Auteur de contribuer à lever le bandeau qui étoit un voile impénétrable à la lumiere !

Cet Ouvrage fut annoncé en France avec beaucoup d'éloges, dans le Journal Ecclésiastique du mois d'Août 1774, dans le premier volume du Journal des Sçavans, du mois de Décembre de la même année. Il est divisé en deux Livres. Le premier contient 28 Chapitres. L'Auteur y expose les raisons qui proscrivent les Théatres, & elles s'y trouvent appuyées des autorités anciennes & modernes qui doivent le plus en imposer. Le second Livre contient 23 Chapitres. Ils ont pour objet de détruire toutes les objections que les amateurs des Spectacles ne cessent d'opposer à ceux qui combattent leur idole.

Nous ne donnerons pas ici une analyse détaillée de cet excellent Ouvrage ; il perdroit trop à n'être connu que par extrait; il nous en faudroit une Traduction Françoise; & nous avons lieu d'espérer que notre litterature ne tardera pas à en être enrichie.

Le Chapitre 12 du premier Livre

contient une chaîne de témoignages bien capables de détruire le faux préjugé que tant de gens ont sur la doctrine de l'Eglise d'Italie à l'égard des Spectacles. On y trouve le Pape *Benoît XIV* justifié sur l'indulgence qu'on lui attribuoit pour les Théatres. Les Partisans des Jeux scéniques n'ont établi cette prétendue indulgence que sur des éloges qu'il avoit donnés à quelques Drames, en ne les considérant qu'en Littérateur du côté de l'art de leur composition. Mais ce souverain Pontife a manifesté dans ses Ouvrages son sentiment sur ce genre d'amusemens. Il y a déclaré que suivant les principes de *S. Thomas*, dont les Apologistes des Spectacles prétendent pouvoir s'autoriser, il est évident que les Théatres modernes ne peuvent dans leur état actuel être justifiés, & que ceux qui les fréquentent commettent une faute grave (1).

(1) *Bacchanalium diebus ad profana Spectacula visenda convocantur, quibus vel inaudita crudelitas in Tragædiis exprimitur, vel amores in Comædia parum honesti, vel saltem qui cum periculo conjunguntur. Etiam mollioris Ethices Sectatores ejusmodi Comœdias damnant, & nedum Clericos, sed Laicos quoque eas inspicientes, vix unquam gravem culpam evadere communi calculo docent cum*

« Comment (1), dit le Cardinal » *de Aguire*, justifier des Spectacles, où ceux qui y entrent purs » en reviennent pervertis ? Que de » femmes chastes y vont perdre la » pudeur ! C'est pourquoi quel compte » n'auront pas à rendre les Gouverneurs & les Magistrats qui auront » introduit, soutenu & excité de pareils divertissemens ! & que n'auront » pas à se reprocher ces Ecrivains » modernes, qui, en interprétant mal » quelques passages de S. *Thomas*, » voudroient en faire l'Apologiste de » nos Théatres !

Achevons de les confondre, en leur citant une Lettre Pastorale du

---

divo Thoma. LAMBERTINI, lib. XI, cap. X de Synodo Diœcesana ; & de Institutionibus ecclesiasticis, Institut. XIV.

(1) *Modò passim contingit, ut qui casti, ac pudici, ad ea Theatra accedunt, alii omninò redeant. Quot Virgines, quot castæ Matronæ ibi concipiunt amores quos antea non senserant, & paullatim deposito pudore succumbunt ! Pauci sunt, si fortè aliqui spectantium, quibus amatoriæ illæ phrases, gestus, inventiones non excitent affectum minus purum. Videant ergo Magistratus & Gubernatores Reipublicæ quâ ratione possent eas permittere, & annon sint coram Deo rei innumerabilium scelerum, inde secutorum. Viderint pariter nonnulli recentes Scriptores, quanto salutis alienæ & propriæ periculo in ea parte fræna laxent, innixi uni vel alteri loco S. Thomæ malè intellecto.* OCT. Cardin. de Aquire, Tom. Concilior.

Cardinal *Delci*, dont M. *Rulfo* a fait aussi usage dans le douzieme Chapitre du Livre premier de sa Dissertation, & où est rapportée une décision signée de trente-six Prélats, tant Cardinaux qu'Archevêques & Evêques de l'Etat Ecclésiastique. « Ne vous laissez pas,
» mes chers freres, dit ce Cardinal,
» (1) séduire par ceux qui étant igno-
» rans dans la science des vertus chré-

---

(1) *Ne vos fideles mei, inquit Eminentissimus Archiepiscopus, ab illis seduci patiamini, qui in animarum regimine minus versati, Theatralia oblectamenta promovent, asserentes, hujusmodi esse Sanctorum Patrum declamationes adversùs eorum temporum Spectacula proditas, hodiernis verò minimè convenientes, quæ per se & suapte naturâ non sunt illicita, neque peccaminosa..... Id unum referam quod de ipsis hujus generis oblectamentis censuerunt triginta sex inter Cardinales, Archiepiscopos, atque Episcopos ditionis ecclesiasticæ in folio duobus circiter abhinc mensibus ab ipsis subscripto cui nos etiam libenter subscripsimus in quo sic habent: « Nos infra
» scriptarum ecclesiastici status Ecclesiarum Episcopi,
» unanimi consensione censemus, Comœdias inter Musicos
» concentus exhibitas, in quibus etiam Actrices sint mu-
» lieres cantantes & saltantes, in omnium, quæ concur-
» rere solent, circumstantiarum complexu magnum divinæ
» offensæ periculum, præ se ferre, nec modicum vitio
» incitamentum præbere, & valdè periculosam depra-
» vationis & morum corruptelæ occasionem exhibere,
» præsertim molli atque otiosæ juventuti, ac pœnitendos
» in spiritualem & temporalem familiarum perniciem
» effectus progignere. Unde si res non speculativè & in
» abstracto, sed in omnium circumstantiarum concursu
» & practicè consideretur, haud quaquam censemus, hujus-
» modi Spectacula & repræsentationes posse inter innoxia
» solatia, aut inter indifferentes actiones recenseri ».*

» tiennes, oſent vous permettre la
» fréquentation des Théatres, & trai-
» ter de déclamations déplacées les
» condamnations que les Peres ont
» prononcées dans leur temps contre
» ces ſortes de divertiſſemens. Ne
» penſez pas qu'il y ait une différence
» dans les principes qui nous doivent
» actuellement diriger ſur cet objet.
» Nos cenſures contre les Théatres
» ſe trouvent autoriſées par une dé-
» ciſion ſignée de trente-ſix Prélats,
» tant Cardinaux qu'Archevêques &
» Evêques de l'Etat Eccléſiaſtique;
» en voici la ſubſtance:

« Nous ſouſſignés, Evêques de
» l'Etat Eccléſiaſtique, penſons una-
» nimement que les Opéra, Tragédies
» & Comédies, telles qu'elles ſe re-
» préſentent ſur les Théatres publics,
» portent le plus grand préjudice aux
» mœurs; qu'on ne peut les fréquen-
» ter ſans s'expoſer à s'y corrompre;
» que ces divertiſſemens ſont encore
» plus dangereux aux jeunes gens, &
» qu'il en réſulte ſouvent les plus
» grands périls, tant pour le bien
» ſpirituel que pour le bien temporel
» de la plupart des Familles; qu'ainſi,

» eu égard à toutes les circonstances
» qui accompagnent ces sortes de re-
» présentations, nous pensons qu'on
» ne peut comprendre ces plaisirs
» parmi les divertissemens innocens,
» & qu'on ne doit pas en placer l'usage
» parmi les actions indifférentes.

M. *Rulfo* termine enfin le même Chapitre en assurant que près de quatre cens Curés du Diocese de Novarre ayant été consultés en 1769 sur cette importante question de Morale, ils furent d'un sentiment unanime sur le danger des Spectacles, & la nécessité de ne pas en tolérer la fréquentation (1).

Voilà donc les bons Casuistes de l'Italie bien déclarés ennemis des théatres modernes. Peut-être auroit-on pu desirer plus de fermeté de la part des souverains Pontifes, dont quelques-uns ont été trop prévenus sur l'étendue de leur autorité ? Si en effet dans

(1) *Hujus certè nostræ Diæcesis Novariensis Parochi fermè numero quadringenti proposito superiori anno in eorumdem Congregationibus casu, datis etiam ad secretariam Episcopalem responsis, magnâ sententiarum consensione ac votis communibus intolerandum, & periculo plenum ac multimode noxium Spectaculorum abusum esse censuerunt, validisque rationibus confirmarunt.*

un ministere qui n'est que pour le Ciel, il y en a qui se sont oubliés jusqu'à vouloir disputer de la fierté & de la grandeur avec les Grands de la terre; quel pouvoir n'auroient-ils pas pu avoir pour la réforme des mœurs, s'ils avoient borné à cet objet toute la force de leur double autorité? Mais, comme l'a dit dans un Ecrit latin un Auteur que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois; (1) « C'est un » double personnage bien difficile à » remplir que celui de Pasteur spirituel » & de Prince temporel. On aura » toujours de la peine a allier ensem- » ble l'humilité & la grandeur, la » douceur & la domination, l'appli- » cation du Pasteur à ses fonctions, & » le soin tumultueux des affaires du » siecle qui partage l'esprit en mille » manieres.

» Quelle place, disoit *Clément* » XIV [*Ganganelli*] (2), que celle de

---

(1) *Difficile est æqualiter duplicem hanc personam sustinere Pastoris spiritualis & Principis temporalis; & multùm laboratur, ut socientur simul humilitas & sublimitas, mansuetudo & dominatio, applicatio quâ se totum Pastor suis functionibus devoveat, & cura negotiorum sæcularium.* COMPEND. Mor. Ev. Tom. II.

(2) Page 149 du tome II du Recueil de ses

» Pape, quand on veut en remplir » tous les devoirs! Il faut être à Dieu, » à tout le monde, à ſoi-même ; uni» quement occupé de ces grandes » obligations, & n'ayant en vue que » le Ciel au milieu des choſes de la » Terre. L'âge avancé auquel preſque » tous les Papes ſont élus, eſt cauſe » qu'ils ont rarement le talent de » régler ſagement & l'Egliſe & leurs » Etats.

Cette derniere réflexion nous donne lieu d'ajouter qu'un Etat qui change ſi ſouvent de maître, eſt moins ſuſceptible d'un gouvernement uniforme & nerveux ; c'eſt pourquoi, comme l'a obſervé M. *de la Lande* (1) :

Lettres. M. *de Caraccioli*, qui en a été l'Editeur, a annoncé avec vérité qu'elles ſont tout-à-la-fois récréatives & philoſophiques, ſimples & théologiques, enfin inſtructives pour toutes les conditions de la vie. Elles reſpirent ce naturel qui coule de la plume, quand on la tient dans des momens où, ſelon l'expreſſion de l'élégant *Zanotti*, le cœur eſt en déshabillé : *Allora il cuore e' intieramente ſnudato*.

Ganganelli fut élu Pape le 19 Mai 1769 ; il mourut le 22 Septembre 1774. Il a eu pour ſucceſſeur *Pie VI*, Jean-Ange *Braſchi*, né à Ceſene le 27 Décembre 1717, élu Pape le 15 Février 1775.

(1) Dans le tome V du Voyage d'un François en Italie.

» On voit à Rome chaque nou-
» veau regne y amener de nouveaux
» principes, & un nouveau plan de
» conduite. Chaque Pape tâche tou-
» jours d'éviter les excès qui ont dé-
» plu dans son Prédécesseur. Mais il
» ne peut guere éviter de tomber
» dans quelques autres ».

Au reste édifions-nous des témoignages que beaucoup de Papes ont donnés d'un zele éclairé. *Clément XIV* par exemple, dont nous avons la Vie écrite par M. le Marquis *de Caraccioli*, manifesta à toute l'Eglise qu'il connoissoit toute l'étendue de la charge du *suprême Apostolat qui lui avoit été imposé*. Sa Lettre Circulaire du 12 Décembre 1769, à tous les Evêques, à l'occasion de son élévation sur le Saint Siege, donna les plus grandes espérances sur son gouvernement. Les avis que Sa Sainteté y donna aux Prélats, annoncerent son zele à s'occuper *du soin d'éloigner du peuple chrétien toute contagion du mal, toute séduction d'erreur.* C'est à l'Ecriture Sainte & à la Tradition que ce Pontife vouloit qu'on puisât tout ce qu'on doit croire & tout ce qu'on

doit pratiquer, « parce que, disoit-il, » c'est dans ce double dépôt également sûr & fidele qu'est renfermé » tout ce qui concerne le culte de » la Religion, la discipline des mœurs, » la maniere de bien vivre, & qu'on » y apprend nos sublimes mysteres, » les devoirs de la piété, de la justice » & de l'humanité ».

Or en nous envoyant à cette école, c'est nous défendre implicitement de nous autoriser de quelques tolérances qu'arrache la corruption d'une multitude aveugle & effrénée; « puisque, » comme l'a dit un Ancien, rien ne » peut prescrire contre la vérité de » la Doctrine Evangélique, ni la longueur du temps & la succession » des années, ni la qualité des personnes qui autoriseroient certains » abus, ni les privileges d'aucun » pays (1) ».

Si donc les Théatres sont tolérés à

(1) *Veritati nemo prescribere potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegia Regionum.* TERTULL.

Ecclesia Dei inter multam paleam multaque zizania constituta, multa tolerat, & tamen quæ sunt contra fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit. S. AUG. tom. II, ep. 55 ad Januar.

Rome, ils n'en font point pour cela juftifiés. Cette tolérance y eft établie comme ailleurs depuis que la corruption, devenue fi générale & fi impérieufe, eft parvenue à faire taire les Loix; & alors les fouverains Pontifes, à l'exemple de S. *Charles Borromée*, fe font vus obligés de réduire leur zele à demander au Ciel la patience pour fupporter en gémiffant les fcandales qu'ils ne peuvent abolir, comme le dit cette Strophe d'une Ode facrée:

Uftos zelo domûs tuæ
Da malis obfiftere;
Queis non poffumus mederi;
Da ferentes gemere.

Telle eft la regle que fuivent tous les bons Evêques. Nous pourrions à cet égard citer en preuves les différens témoignages que nous avons eu l'honneur de recevoir de plufieurs Prélats à l'occafion des précédentes Editions de notre Ouvrage. Mais nous nous bornerons à celui de M. *Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, Suffragant de l'Archevêché de Milan. » Mon miniftère, dit-il, m'oblige

» quand l'occasion se présente dans
» mes Homélies de prêcher contre ces
» sortes de divertissemens ; mais le
» moment de Dieu n'est pas encore
» arrivé. En attendant il faut se con-
» soler par le bon témoignage de
» sa conscience d'avoir rempli son
» devoir ».

Ces paroles sont tirées d'une Lettre que ce respectable Pontife m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 Janvier 1775. Elle respire la piété d'un Evêque nourri dès son enfance dans les Lettres saintes, & zelé pour l'instruction de son Troupeau. C'est par un effet de ce zele qu'il a entrepris de traduire en Italien les sçavantes Conférences qui furent données par un de nos anciens Evêques, dont la mémoire est précieuse, M. *Henry de Barillon*, Evêque de Luçon, mort en 1699. Ce fut lui qui donna ce bon Catéchisme, connu sous le nom de *Catéchisme des trois Henri*, parce qu'il lui étoit commun avec *Henri Arnaud*, Evêque d'Angers & *Henri Laval*, Evêque de la Rochelle. On n'a encore imprimé que les quatre premiers volumes de la Traduction Italienne des Conférences

de *Luçon* ; & j'en poſſede un Exemplaire que je tiens des bontés du Traducteur, M. l'Evêque de Novarre. Cette Traduction eſt d'autant plus intéreſſante, qu'en pluſieurs endroits le texte eſt diſcuté, éclairci & interprété lumineuſement. Cette notice eſt étrangere à la matiere des Spectacles ; mais j'ai penſé qu'on ſeroit flatté de connoître l'accueil que les Etrangers font aux bonnes productions des Evêques de France ; & d'ailleurs ces Anecdotes incidentes ſont tolérables dans une Hiſtoire littéraire. Je reviens à nos Ecrits nationaux contre les Spectacles : il en parut un très-bon en 1752, ſous ce titre :

ESSAI ſur la Comédie moderne, où l'on réfute les *Nouvelles Obſervations* de M. Fagan, *au ſujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.* Paris, 1752 ; *in-12.*

M. *Fagan* eſt convenu dès le commencement de ſes nouvelles Obſervations, que *toutes les Apologies qui avoient paru juſqu'alors en faveur de la Comédie, étoient aſſez foibles.*

Comme il s'eſt flatté que celle qu'il a donnée eſt la plus parfaite, il a paru

convenable de donner un extrait un peu étendu de la réfutation qui en a été faite.

On va commencer par donner le résumé que M. *Fagan* a fait lui-même de ses nouvelles Observations qui, de son aveu, contiennent tout ce que l'on peut dire à ce sujet. Et ce *tout* se réduit aux trois assertions qui suivent :

1°. *Que les raisons que l'on a rapportées jusqu'à présent pour prouver que la Comédie condamnée n'est point celle qui existe aujourd'hui, n'ont point été exposées avec assez de soin.*

2°. *Que la Comédie telle qu'elle a été traitée par* Moliere, *est suffisamment bonne pour les mœurs.*

3°. *Que les désordres que l'on pourroit reprocher aux personnes du Théatre, sont indépendans de leur profession.*

Voilà donc une apologie annoncée avec la plus grande confiance. Mais qui est-ce qui n'est point prévenu pour sa propre cause ? M. *Fagan* étoit un Poëte dramatique : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait été sensible aux anathêmes défavorables à un Art pour lequel il avoit des talens ;

n'auroit-il eu en ſa faveur que le ſuccès de ſa petite Piece, l'*Heureux retour*, où il a bien caractériſé les tendres & légitimes ſentimens de joie dont les Pariſiens furent pénétrés en revoyant le Roi que la mort avoit preſque enlevé [en 1744], & que le Ciel avoit rendu aux vœux de toute la Nation.

Néanmoins quels que fuſſent les talens dramatiques de M. *Fagan*, pouvoit-il ſe flatter d'être plus intéreſſé à la cauſe des Théatres publics que ne l'étoit *Jean Racine ?* Si un auſſi célebre Poëte s'eſt vu forcé de l'abandonner, après en avoir été l'honneur & le défenſeur, eſt-il probable que M. *Fagan* ait mieux vu dans cette même cauſe ? C'eſt ce qui lui a été conteſté par l'*Eſſai ſur la Comédie moderne*, dont nous donnons l'extrait.

Il paroît que l'Auteur n'a pas été ébloui par les Obſervations de M. *Fagan*.

» Je ne ſuis, dit-il dans ſa Préface, » ennemi déclaré ni de la Comédie, » ni des Comédiens. Je n'ai point pris » la plume préciſément pour attaquer » les Spectacles : mais les nouvelles » Obſervations de M. *Fagan* ont percé

» jusqu'à moi. Il m'a paru si facile de » les réfuter, que je l'ai fait. Voilà » tout. Plus une Apologie est foible, » plus la critique est aisée. Cela n'est » point brave ; mais cela est commo- » de ».

Tous les Censeurs du Théatre pourroient tenir ce dernier propos. Ils n'ont que des sophismes à combattre, & ils ont les meilleures armes à leur choix. Mais tous ne manient pas leurs armes avec autant de dextérité & de succès, que l'Auteur de l'Essai sur la Comédie moderne.

1°. Quoi qu'en dise M. *Fagan*, qu'il n'y a jamais eu avant lui d'habiles défenseurs de la Comédie ; notre Ecrivain lui rappelle que les Requêtes que les Comédiens de France présenterent aux Papes *Innocent XII & Clément X*, pour se plaindre de ce que les Confesseurs leur avoient refusé les Sacremens aux Jubilés de 1696 & 1701, s'ils ne renonçoient à leur état, contenoient les mêmes motifs que M. *Fagan* a employés dans ses nouvelles Observations.

On y disoit aussi que » la Comédie » condamnée dans les derniers siecles,

» n'étoit point celle qui exiſte dans
» celui-ci ; que l'on étoit en droit
» dès-lors d'eſpérer de l'Egliſe l'Ab-
» ſolution des Comédiens ; & que les
» motifs qui ont occaſionné les reſ-
» pectables déciſions des Conciles,
» n'exiſtoient plus.

Voilà ce que ces Requêtes diſoient, & s'efforçoient de prouver avec tout l'art poſſible.

Pouvoit-il y avoir circonſtance où ces moyens de défenſe puſſent être mieux peſés ? Ils furent examinés dans une aſſemblée de Prélats tenue à Rome, où le Peuple a la plus grande fureur pour les Théatres.

Néanmoins ces Requêtes furent rejettées par les ſouverains Pontifes ; & par ce refus, c'étoit déclarer qu'ils condamnoient ce qu'ils ſe voyoient avec peine obligés de tolérer dans leurs Etats.

Mais revenons à notre Auteur de l'Eſſai ſur la Comédie moderne. Il appréhendoit que ſa critique ne fût traitée de cagotiſme par M. *Fagan*. C'eſt pourquoi il a jugé à propos de ſe caractériſer. « Je ſuis, dit-il, un
» homme étranger, pour ainſi dire,

» à la piété, ſans vocation décidée, » en un mot un homme du monde. » Amateur des Spectacles, je deſire» rois peut-être plus que qui ce ſoit, » que l'on pût les rendre tels qu'on » les fréquentât ſans ſcrupule, & » qu'on nous les procurât ſans rougir. » Mais dans l'état où ils ſont aujour» d'hui, il y auroit bien du chemin à » faire ».

L'impiété, dit-on, la groſſiereté, l'indécence n'y regnent plus tant: » Mais, dit notre Ecrivain, le danger » y eſt plus grand. *Cette politeſſe, cette » élévation de ſentimens, ces grandes » leçons* pour les mœurs, ſont des » fleurs agréables ſous leſquelles le » ſerpent eſt caché ».

Il eſt bien éloigné de croire avec M. *Fagan*, que *ſi la Comédie eût toujours été telle qu'elle eſt aujourd'hui, elle ne ſe ſeroit pas attiré les Cenſures eccléſiaſtiques*. Et en le ſuppoſant pour un moment, il croit que s'il étoit vrai que l'Egliſe n'eût pas alors aſſez de motifs pour lancer l'anathême; il n'eſt pas moins certain qu'elle n'en a pas aſſez à préſent pour le retirer.

2°. *C'eſt au temps de Moliere* que M.

M. Fagan, dans ſa ſeconde Obſervation ſoutient que *les Pieces ſont devènues ſuffiſamment bonnes pour les mœurs*. C'eſt-là, ſelon cet Apologiſte, la premiere époque de la pureté & de l'utilité de la Comédie; *utilité ſi grande, qu'elle compenſe le danger qu'elle pourroit cauſer.*

Mais, répond notre Critique judicieux, que l'on jette un coup-d'œil ſur le Théatre de *Moliere*, ce grand Précepteur des mœurs. Depuis la premiere de ſes Pieces juſqu'à la derniere, on ne le verra combattre que des foibleſſes indifférentes, des ridicules, des petits riens, qui déparent l'intérieur, ſans dégrader & altérer le fonds; & à cet égard il entre dans le détail qui ſuit :

» Quelles bonnes leçons, par exem-
» ple, peuvent donner au cœur

[*L'Etourdi*] ? » Un jeune homme
» dont l'indiſcrétion & la vivacité
» retardent le ſuccès d'une intrigue
» amoureuſe qui l'intéreſſe, & dont
» un valet fourbe a la direction.

[*Le Dépit amoureux*]? » Deux
» Amans qui ſe brouillent par un mal-
» entendu, afin de ſe procurer, ainſi

» qu'aux Spectateurs, le plaisir du
» racommodement.

[*Les Précieuses ridicules*] ? » Des
» femmes romanesques, qui affectent
» un langage à la mode.

[*Les Femmes sçavantes*] ? » C'est-à-
» dire, des femmes follement entêtées
» d'être sçavantes, & de le paroître.

[*L'Ecole des Maris, les Fâcheux,
l'Avare, &c.*] ? » Des Vieillards amou-
» reux, surveillans, séveres, incom-
» modes, intéressés.

[*Le Festin de Pierre*] ? » Un libertin
» décidé, dont la *punition théatrale*
» ramene moins à la vertu, que sa
» conduite n'inspire le vice *par les*
» *couleurs qu'il lui prête.*

[*George Dandin*] ? » Des maris scru-
» puleux, ou dupes de leur simplicité
» & de la coquetterie de leurs femmes.

[*Le Bourgeois Gentilhomme*] ? » Des
» Bourgeois copiant ridiculement les
» gens de qualité.

[*Le Médecin malgré lui*] ? » Une
» querelle de ménage, qui produit
» un incident plus comique que fasti-
» dieux.

[*Amphitrion*] ? » Une fable du Pa-
» ganisme mise en action; fable qui

» n'a pour objet que l'intrigue la plus
» licencieuſe & la paſſion la plus cri-
» minelle.

[*Le Miſanthrope*]? » Une eſpece de
» Philoſophe, où pour ſe ſervir des
» termes de M. *Fagan*, un *faux Philo-*
» *ſophe* rempli *de lui-même, qui ſe com-*
» *plaît dans le mérite ſauvage de déteſter*
» *l'humanité*; mais qui ne la déteſte
» que ſur de vains prétextes, & qui
» ne reproche à ſon ſiecle que des
» défauts ſuperficiels, plus intéreſſans
» pour la ſociété que pour les mœurs.

[*Le Tartuffe*]? » Un fourbe, dont
» l'intrigue, les maximes, & les démar-
» ches, de l'aveu même des ſectateurs
» de *Moliere*, ſont dangereuſes à tous
» égards ».

Voilà un tableau vrai des Pieces de *Moliere*. « Les vices, continue notre
» Auteur, n'y ſont jamais peints avec
» des couleurs qui les rendent odieux
» & mépriſables. Les tableaux y ſont
» ménagés de façon que les préceptes
» ſont un badinage, qui attire plus au
» mal qu'il n'en éloigne; & on y
» répand ſur les défauts un certain
» ridicule trop plaiſant pour en don-
» ner de l'horreur; ou les caracteres

» y ſont ſi chargés, qu'ils n'offrent
» que des vertus au deſſus de la force
» humaine, ou des vices rares à trou-
» ver. Or ſi l'on repréſente des dé-
» fauts qui ſurpaſſent de beaucoup les
» nôtres, au lieu de chercher à nous
» corriger, nous nous applaudiſſons
» de ce prétendu avantage ».

Nous ajouterons ici, pour fortifier ce que dit notre Auteur, le ſentiment de M. l'Abbé *de Saint-Pierre* qui, en politique, vouloit que l'on tolérât les Théatres : mais il ne les croyoit pas tolérables dans le prétendu état de pureté dont M. *Fagan* ſe contente. On trouve dans le ſecond Tome de ſes Œuvres diverſes, qui parurent en 1730, un *Projet pour la réformation du Théatre*. Ce projet eſt analogue à ſes autres idées, que le Cardinal *du Bois* appelloit *les rêves d'un homme de bien*. Il vouloit en effet que les Pieces de Théatre, ſoit Tragédies, ſoit Comédies, ne tendiſſent dans toutes leurs parties qu'à inſpirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu ; & pour rentrer dans notre ſujet, voici ce qu'il dit de *Moliere* : « C'eſt un grand Pein-
» tre : mais il n'a point eu aſſez de ſoin

» de peindre toujours en estimable
» ce que les hommes avoient d'esti-
» mable, & en méprisable ce qu'ils
» avoient de méprisable ; & c'est cette
» confusion qu'il a laissée dans ses
» peintures, qui fait que ses Comédies
» sont plus pernicieuses qu'utiles au
» perfectionnement des mœurs ».

Notre Auteur de l'Essai sur la Comédie moderne, trouve que c'est le défaut, non seulement des Comédies de *Moliere*, mais de toutes celles qui paroissent journellement sur le Théatre ; telles que celles de *Regnard*, qui est le Poëte qui a le mieux imité *Moliere ;* celles de *Scarron*, *Monfleury*, *Baron*, *Dancourt*, *Poisson*, *du Fresny*, *le Grand*, &c.

Notre Critique convient que les Pieces de M. *de la Chaussée*, citées par M. *Fagan* pour un modele, sont, sans contredit, les moins impures : « Mais,
» ajoute-t-il, en est-il une seule dont
» l'amour ne soit le mobile, & où il
» ne soit point caractérisé avec des
» traits & des détails d'autant plus
» dangereux, qu'ils sont mieux mé-
» nagés ? Tout y est si tendre & si
» touchant, que le cœur est affecté

» dès les premieres scenes. L'intérêt
» qu'on y prend est si vif, qu'il peut
» être très-funeste, & qu'elles per-
» dent par-là l'avantage qu'elles au-
» roient sur toutes les autres d'être
» plus capables de corriger les hom-
» mes & de les rendre meilleurs ».

Quant aux Tragédies, notre Auteur leur reproche que les leçons du vice, comme de l'ambition, de la vengeance, &c. y sont données d'une maniere d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus pleine d'élévation, *sinon de cœur & de sentimens*, mais du moins d'esprit & de pensées.

Les Poëtes dramatiques en général se croient toujours obligés de céder à la nécessité. Pourquoi, peuvent-ils dire, faut-il que tout ce qu'on expose sur les Théatres, ait pour pouvoir plaire à la multitude, un air de débauche & de libertinage ?

3°. Quant à cette opinion, *que les désordres que l'on pourroit reprocher aux personnes du Théatre, sont indépendans de leur profession, notre Auteur est bien éloigné de l'adopter.*

Il pense qu'indépendamment de leur conduite, leur seule profession

contribue à rendre les Spectacles très-dangereux. Les Comédiennes, en effet, fussent-elles vertueuses, pourroit-on croire qu'elles peignissent si bien les passions, si elles n'étoient pas habituées à les sentir? Ajoutons: voilà, comme l'a observé M. *de Voltaire*, pourquoi les Acteurs jouent infiniment mieux les rôles de tendresse que les rôles héroïques. « Vous trou-
» verez, dit-il, vingt Acteurs qui
» plairont dans *Andronic* & dans *Hypo-*
» *lyte*, & à peine un seul dans *Cinna*
» & dans *Horace* (1) ».

Or, comment des Actrices, toutes dévouées à la volupté, & la prêchant sans cesse, ne l'inspireroient-elles pas? On les voit si tendres & si passionnées, qu'on desire être l'objet de cette sensibilité, & réaliser des fictions si séduisantes. Leur réputation, le peu de risque de l'entreprise, la facilité de l'exécution, l'habitude du succès fournissent des armes au vice.

Nous ne suivrons pas notre Auteur dans ce qu'il dit contre les sophismes

---

(1) Lettre de M. *de Voltaire* à M. *de la Roque* : elle se trouve dans le Mercure du mois d'Août 1732.

& les paralogismes usités, pour interpréter en faveur des Théatres les textes de quelques Ecrits de personnages respectables, comme de saint *Thomas d'Aquin*, de saint *Charles Borromée*, de S. *François de Sales*, de M. *Bossuet*, *&c.* Nous avons (ci-dev. p. 162-182 de nos Lettres) démontré à cet égard le ridicule des prétentions des Apologistes des Spectacles.

Nous passons à la conclusion de notre Auteur. En voici la substance : « Il est impossible que le Théatre » subsiste sans être mauvais, & par » conséquent sans être condamna- » ble. On ne doit donc point traiter » de rigueur non méritée les Censures » que l'Eglise a prononcées si souvent » contre les Comédiens », & dont on a eu occasion de citer les preuves, p. 110 de ce vol. & 121 de nos Lett.

L'extrait que nous venons de donner, paroîtra peut-être un peu long; mais il falloit démontrer que l'Ecrit donné par M. *Fagan*, pour la meilleure apologie des Spectacles dramatiques, n'étoit pas dans le cas d'avoir plus de succès que toutes celles qui l'avoient précédé, ou qui ont paru depuis.

Au moins M. *Fagan* a témoigné conſerver quelque reſpect pour les Cenſures eccléſiaſtiques, puiſqu'il eſt convenu que » *Corneille & Racine* ont » eu raiſon de gémir d'avoir paſſé leur » vie dans une occupation condam- » née ».

Mais devoit-il traiter de cruelle la Religion qui leur en a fait un devoir? » N'eſt-il pas bien cruel, dit-il, que » les Auteurs de *Cinna*, d'*Heraclius*, » de *Phedre* aient été fondés à verſer » des larmes d'un juſte repentir »?

Ce repentir, qui avoit pour objet la ſéduction de leurs drames, auroit eu également lieu, quand il n'y auroit pas eu de Cenſures eccléſiaſtiques contre les Comédiens. L'Egliſe, en humiliant les Acteurs des Théatres publics, n'a fait que ſe conformer au mépris que les ſociétés profanes avoient toujours eu pour eux. L'Egliſe pouvoit-elle ne pas traiter en infames des gens avec qui l'on ne peut contracter honnêtement dans le monde aucune liaiſon, & que les voluptueux même n'admettent chez eux que pour les faire ſervir d'inſtrumens à leurs plaiſirs?

MAXIMES pour se conduire chrétiennement dans le monde, par M. l'Abbé *Clement*, Prédicateur du Roi; *Paris*, 1753.

On y trouve, article 17, de solides réflexions contre les Spectacles. Ils ont aussi fait l'objet d'un de ses Sermons, dont le recueil a été donné en 1770 en 4 vol. Nous avons aussi à en indiquer un du célebre P. *Soanen* (1), de la Congrégation de l'Oratoire, & ensuite Evêque de Senez. Ses Sermons furent imprimés en 1767. *Louis XIV*, dit M. *de Querlon* (2), n'entendit jamais ce Prédicateur sans être sensiblement frappé des vérités fortes & pathétiques qu'il lui annonçoit. Il l'appelloit *la Trompette du Ciel*. Il fut sur-tout frappé de son Sermon contre les Théatres, qui fut prêché à la Cour en 1686 & 1688. M. le Maréchal *de la Feuillade* le trouva trop févere, & il prit la liberté d'en dire son sentiment au Roi. Mais ce grand Monarque lui fit cette réponse judi-

(1) Né le 6 Janvier 1647, & mort à l'Abbaye de la Chaise-Dieu le 25 Décembre 1740.

(2) Vingt-unieme Feuille Hebd. des Prov. de 1767.

cieuſe & impoſante : M. *de la Feuillade*, le Prédicateur *a fait ſon devoir ; tâchons de faire le nôtre* (1).

Ce Courtiſan ne devoit pas à cet égard trouver moins ſévere le premier modele des Prédicateurs en Europe, c'eſt-à-dire, le P. *Bourdaloue* (2) qu'on a caractériſé en l'appellant *Nicole éloquent.*

Bourdaloue invincible en ſes raiſonnemens,
Des paſſions en nous confond les argumens (3).

Voilà pourquoi ſes Sermons imprimés plairont toujours. Auſſi *Louis XIV* vouloit-il entendre tous les deux ans ce Prédicateur, *aimant mieux ſes redites que les nouvelles choſes d'un autre.* On a de cet illuſtre Orateur un excellent Sermon (4) contre les divertiſſemens publics qui paſſent pour légitimes, & que l'opinion commune autoriſe, mais que le Chriſtianiſme condamne, & qui ne peuvent s'ac-

(1) Mémoires du Temps.

(2) Né le 20 Août 1632, & mort le 13 Mai 1704.

(3) *Linant*, dans ſon Poëme *des Progrès de l'Eloquence*, couronné en 1739 par l'Académie Françoiſe.

(4) Dans le Tome II de ſes Sermons ſur les Dimanches de l'année.

corder avec l'intégrité & la pureté des mœurs.

LA COMÉDIE CONTRAIRE aux principes de la Morale chrétienne, 1754, par M. *Mahy*, Chanoine d'Auxerre.

On y a joint un Mandement que le Chapitre d'Auxerre donna le 15 Novembre 1754 contre la Comédie. On le trouvera à la ſuite de nos Lettres ſur les Spectacles.

LETTRE de M. *le Franc*, de l'Académie Françoiſe, ancien Premier-Préſident de la Cour des Aydes de Montauban, à M. Louis *Racine*, ſur le Théatre. *Paris*, IIIe édit. 1773.

Ce reſpectable Académicien conſidere les Spectacles Dramatiques, ſous le même point de vue que le P. *Porée* l'a fait dans ſon Diſcours. Il y parle en homme de Lettres, Philoſophe & Chrétien. Nous avons déjà rapporté (1) quelques traits de cette Lettre, & nous aurons occaſion d'en citer d'autres. Elle fut réimprimée en 1773, pour, dit avec juſtice l'Editeur, remettre ſous les yeux ce qui a paru de plus ſagement penſé & de mieux écrit ſur les productions & le genre de *Corneille* & de *Jean Racine*.

(1) Page 87 de nos Lettres.

PREMIERE LETTRE de M. *Desprez de Boissy*, à M. le Chevalier *de* *** sur les Spectacles. *Paris*, 1756.

On en donna en 1758 une seconde Edition.

En 1759, nous donnâmes notre seconde Lettre sous le Titre de *Lettre de M. le Chevalier de* *** *à M. de Champigneulles*, au sujet de la Lettre de M. *Desp. de B*** sur les Spectacles.

Ces deux Lettres furent réimprimées en 1769 & en 1771, avec une *Histoire des Ouvrages pour & contre les Théatres.* Le tout fut ensuite porté à deux Volumes en 1774, & fut enfin réimprimé pour la sixieme fois en 1777, sous ce titre :

LETTRES sur les Spectacles, avec une Histoire des Ouvrages pour & contre les Théatres, par M. *Desprez de Boissy. Paris*, 1777. Leur succès nous a mis dans le cas de donner la présente Edition.

JEAN JACQUES ROUSSEAU, Citoyen de Geneve (1), à M. *Dalembert*, sur le

---

(1) *J. J. Rousseau* mourut à Ermenonville le 2 Juillet 1778, & fut inhumé dans le Parc du Château. Ses erreurs & ses paradoxes prouvent que le génie qu'on a reçu du Ciel peut devenir le don le plus funeste par les abus qu'on en fait.

projet d'établir un Théatre de Comédie à Geneve. *Amsterdam*, 1758.

Cette Lettre combat supérieurement les Théatres publics. Mais on y trouve sur d'autres objets une empreinte contagieuse des égaremens de l'Auteur, dont les jeunes gens pourroient abuser.

C'est pour éviter cet inconvénient, que j'en ai rapporté dans ma seconde Lettre ce qu'il y avoit de plus frappant. On en trouve aussi un extrait dans le second volume d'un Ouvrage qui parut à Paris en 1774, sous ce titre : ANTILOGIES.

On sçait que M. *Dalembert*, avec son *génie géométrique*, n'a pu triompher des argumens de la Lettre de M. *J. J. Rousseau* contre les Spectacles. « Cette » Lettre, est-il dit dans une Histoire » littéraire (1), n'a pu être réfutée par » aucun de ceux qui ont osé l'atta- » quer. On ne pouvoit mieux faire

(1) *Les Trois Siecles de notre Littérature*, depuis FRANÇOIS I jusqu'à l'année 1772. Cet Ouvrage imprimé en 1772, en 3 vol. *in*-8°, & réimprimé en 1774, est attribué à feu M. l'Abbé *Martin*, & à M. l'Abbé *Sabbatier*, de Castres, Auteur d'un *Dictionnaire de Littérature*, imprimé en 1770, en trois volumes *in*-8°.

» sentir la suréminence des talens de
» M. *Rousseau*, qu'en plaçant à côté de
» sa Lettre, la Réponse qu'y a faite
» M. *Dalembert*. La nuance est trop
» sensible pour qu'on ne s'en apper-
» çoive pas. Cette Réponse, comme
» toutes les autres, ne contient que
» de foibles argumens exprimés en-
» core plus foiblement ».

Il est étonnant que dans un siecle aussi corrompu que le nôtre, il y ait eu un témoignage aussi imposant contre nos Théatres. Voici ce qu'un Auteur Protestant, M. *Antoine-Jacques Roustant*, en a dit dans un Ouvrage imprimé en 1769 sous ce titre : *Offrande aux Autels & à la Patrie*; in-8° de 245 pages.

» Je suis témoin, dit-il, p. 8, que la
» Lettre de M. *Rousseau* a éclairé sur les
» mauvais effets des Théatres une foule
» de gens à Geneve. Il a démontré
» que les charmes trompeurs des Spec-
» tacles ravissent à la fois aux Citoyens
» leur subsistance, leur temps, leur
» santé & leurs mœurs. Les Arts vo-
» luptueux, tels que la Musique, la
» Comédie, &c. ne prouvent point
» l'augmentation & la durée du bon-

» heur d'une Nation ; ils prouvent le
» nombre des fainéans & leur goût
» pour la fainéantiſe. Enfin ces amu-
» ſemens frivoles infectent l'Etat en-
» tier, & amolliſſent les ames juſqu'au
» point, comme l'obſerve M. *de*
» *Monteſquieu*, liv. 3 de l'*Eſprit des*
» *Loix*, que les Athéniens, peu d'an-
» nées avant leur défaite à Cheronée,
» firent une loi qui condamnoit à
» mort le premier qui propoſeroit
» de convertir aux beſoins de la guerre
» l'argent deſtiné aux Théatres.
» Qu'importe en effet de n'avoir point
» de liberté, pourvu qu'on ait des
» Comédiens » !

Comme nous avons eu occaſion [page 59 de nos Lettres] d'avancer que les Miniſtres Proteſtans condamnoient auſſi les Théatres publics, il a paru convenable de raſſembler ici en preuves de cette aſſertion les notices de quelques Ouvrages faits ſur cette matiere par les Ecrivains de cette Communion.

On en vit pluſieurs s'élever contre les efforts que l'on fit dans le dernier ſiecle pour juſtifier les Spectacles dramatiques, ſous prétexte que du côté

de l'art ils étoient devenus plus intéressans.

Martin Bucer, célebre Ministre Luthérien, mort en Angleterre vers 1551, avoit attaqué vivement les Spectacles de son temps, dans son Traité *de Regno Christi.* Cependant ce Ministre, qui établit le premier la prétendue Réforme à Strasbourg, ne devoit pas avoir des mœurs bien austeres. Il avoit été Dominicain; & il paroît qu'il ne déserta de son Ordre & de l'Eglise Catholique, que pour satisfaire sa passion pour une Religieuse, dont il eut treize enfans. Au reste, son témoignage contre les Spectacles, en doit avoir encore plus de force.

André Rivet, Ministre Calviniste de France, mort à Breda en 1651, donna en 1639 l'Ecrit qui suit, & qui se trouve aussi en latin dans le Recueil de ses Œuvres, qui forment trois volumes *in-folio.* Cet Ecrit est intitulé :

INSTRUCTION touchant les Spectacles publics des Comédies & des Tragédies, où est décidée la question, s'ils doivent être permis par le Ma-

giſtrat, & ſi l'on peut y aſſiſter en bonne conſcience; avec le jugement de l'antiquité ſur le même objet: par *André Rivet*, Docteur en Théologie. A la Haye, chez *Théod. le Maire*, 1639.

M. *Dreux du Radier* en a donné un extrait dans le troiſieme Volume d'un de ſes Ouvrages, intitulé: BIBLIOTHEQUE hiſtorique & critique du Poitou, 5 vol. *in-12*.

Ce ſçavant Philologue y paroît ſurpris de ce que cet Ecrit de *Rivet* n'eſt pas auſſi connu qu'il le mérite. Ses regrets à cet égard ſont une preuve de l'intérêt qu'il prend aux bonnes mœurs. Voici l'extrait qu'il en a donné:

L'Ouvrage de *Rivet* ſur les Spectacles publics eſt diviſé en dix chapitres. *Rivet* y parle dans le premier, de la néceſſité qu'il y avoit de publier ſon Traité contre la Comédie, dans un temps où l'on va juſqu'à ériger les Comédiens en Docteurs, & les Comédies en leçons morales propres à réformer le vice. Il ajoute, en répondant à ceux qui prétendent qu'il ne ſe trouve point de défenſe expreſſe dans l'Ecriture-ſainte de fréquenter les Spectacles; que quand cela ſeroit, ces

défenſes ſont ſi néceſſairement conſéquentes de la pureté évangélique, qu'elles doivent être regardées comme bien diſertement exprimées.

Il déclare dans le ſecond chapitre, qu'il n'entend parler que des Spectacles uſités, tels que la Comédie & la Tragédie, qu'il croit également dangereux pour les mœurs.

Dans le troiſieme chapitre, il examine la fin des Acteurs & celle des Spectateurs. La premiere conſiſte dans le deſir d'un gain peu honnête, & fondé ſur le plaiſir du ſpectateur dont on cherche à irriter les paſſions par la voie des ſens, & ſur-tout par celle de l'ouie & celle des yeux. La fin que ſe propoſe le ſpectateur eſt la volupté. Il prouve que l'une & l'autre ſont preſque toutes fondées ſur la ruine des mœurs, & de l'innocence du cœur & de l'eſprit.

Il ajoute, que ſi le Spectacle n'offroit qu'une morale ſaine & ſérieuſe, le Théatre ſeroit bientôt abandonné. Et il faut convenir qu'il a raiſon. *Phedre*, toute inceſtueuſe qu'elle eſt, touche plus qu'elle n'inſtruit. Les tons, les regards, le geſte, l'ame que

l'Auteur donne à toutes les passions, sont la source de la volupté & du plaisir qui affecte le spectateur ; & la volupté n'est guere analogue aux préceptes de la vie vertueuse. C'est ce qu'il prouve dans le quatrieme chapitre, qui fait la suite du précédent.

Il s'éleve fortement dans le cinquieme, contre ceux qui emploient des sujets tirés de l'Ecriture-sainte, pour le Théatre. Il se fonde sur le respect dû à la majesté des textes sacrés, qu'on ne sçauroit faire servir aux passe-temps sans la profaner. Il cite le sentiment du Jésuite *Mariana* dans son *Traité des Spectacles*, sur l'indécence de l'usage où l'on étoit en Espagne de représenter des Comédies dans les Eglises, & ce que dit le même Auteur sur la sainteté des sujets : qu'il ne convient pas que les actions des Saints soient représentées par des infames. Il rapporte ce que dit le même *Mariana*, d'une Comédienne qui représentoit la Magdeleine, & qui fut surprise derriere le Théatre, dans une action bien opposée à la dignité du rôle, avec un Acteur qui représentoit celui du Sauveur. Il parle de l'abus des

Drames appellés Myſteres, & de ces Farces, où en perſonnifiant des êtres métaphyſiques, on mettoit des principes de morale en action. Il termine ce chapitre par la défenſe que fit de ces Pieces le Pape Innocent III.

Dans les ſixieme, ſeptieme & huitieme chapitres, l'Auteur prouve les dangers des Spectacles, la prohibition expreſſe que l'Egliſe en a faite aux Chrétiens dans tous les temps, & l'infamie attachée à la profeſſion de Comédien. On trouve dans ces chapitres tous les paſſages les plus déciſifs de l'Ecriture, des Peres, des Conciles & des Légiſlateurs.

Il répond dans le neuvieme chapitre aux objections qu'on peut faire en faveur des Théatres. Les réponſes ſont les plus ſolides. Il faut, dit-on, quelque amuſement au peuple. Mais eſt-ce pour le peuple que ſont faits nos Théatres ? & ne ſont-ils pas le plus ordinairement fréquentés par une claſſe de perſonnes ſupérieure à celle à qui l'on donne le nom de peuple ? Un pareil amuſement eſt plus propre à donner de l'activité aux paſſions, qu'à les amuſer. Il inſpire la pareſſe &

les autres défauts aussi dangereux à la société. La Comédie, dit-on, corrige les vices. Plaisante correction du vice que celle qu'en font des gens qui y sont les plus livrés ! On évite de plus grands désordres : mais n'est-ce pas plutôt le moyen de les inspirer ou de les entretenir ? Eh ! d'ailleurs un mal en excuse-t-il un autre ? Enfin, dit-on encore, on met *Plaute*, *Terence*, *Aristophane*, *Sophocle*, *Euripide* dans les mains des jeunes gens : mais la différence n'est-elle pas infinie entre la lecture & la représentation d'une Piece ? Le lecteur n'est sensible qu'aux graces du style, qu'à la beauté des pensées : au lieu que le spectateur est exposé à tous les charmes d'une déclamation animée, d'un geste vif, d'une voix séduisante, des attitudes d'une Actrice, qui n'épargne rien pour séduire le cœur, & s'attirer tout le tribut qu'on peut rendre aux graces & à la beauté d'un sexe qui n'a pas besoin de tant d'art pour nous séduire. Qu'on joigne à cela les enchantemens & l'ensemble du Spectacle ; on conviendra de la différence d'une lecture tranquille, à la représentation animée d'une Piece.

L'Auteur emploie le dixieme & dernier chapitre à prouver que la dépravation des mœurs ne justifie que trop son Traité ».

On doit sçavoir autant de gré à M. *Dreux du Radier* d'avoir donné cet extrait, qu'on en a sçu au P. *Berthier*, lorsqu'il nous a donné celui de l'Ouvrage de D. *Ramire*, que nous avons rapporté page 213 de ce vol. Ces deux extraits établissent, que dans les Communions Romaine & Protestante, il y a toujours eu de la part des gens sensés une ligue offensive contre les Théatres.

Il y eut à la Rochelle, vers l'année 1666, un Ministre Protestant nommé *Philippe Vincent*, qui prononça un Discours contre les Danses & les autres Spectacles.

Le P. *d'Estrade*, Jésuite, de la même Ville, s'offensa de voir un Hérétique attaquer des plaisirs que des Catholiques avoient la foiblesse d'excuser & de se permettre. Il eut la témérité d'adresser à *Philippe Vincent* une Lettre où il lui reprochoit à cet égard une austérité déplacée.

Vincent y fit une réponse, où il mit en évidence le scandale de la doctrine relâchée du Jésuite.

Néanmoins ce dernier ne se déconcerta point. Il soutint sa mauvaise opinion par une seconde Lettre.

Ce Religieux fut couvert de honte par une replique que son Adversaire lui fit. On y trouve la philosophie chrétienne, & même la sagesse profane réunies, pour manifester & combattre la turpitude des faux raisonnemens que le P. *d'Estrade* avoit employés au soutien de sa cause. Ce sont les mêmes sophismes que les Partisans des Théatres ne cessent encore de répéter.

Ce P. d'*Estrade* avoit d'autant plus de tort de soutenir avec tant de chaleur les Jeux de théatre, que dans le début de sa premiere Lettre, il n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il étoit éloigné de conseiller de tels divertissemens.*

On peut présumer qu'il ne se chargea d'en faire l'apologie que pour complaire au Cardinal de *Richelieu*, dont la passion pour les Théatres étoit un scandale public, comme nous l'avons dit page 165 de ce vol.

Le P. *d'Estrade* ne manqua point de donner comme une autorité imposante, l'accueil qu'on faisoit à ces sortes

ſortes d'amuſemens dans les Cours de pluſieurs Princes Souverains.

« Mais, lui répondit *Philippe Vincent*, eſt-ce là un bon argument en » matiere de doctrine ? Certes, je ne » crois pas que les Princes eux-mêmes » le vouluſſent dire, ni qu'il y eût » aucun d'eux qui voulût donner les » pratiques de ſa Cour pour regle de » la conſcience. En tout cas je vous » fais juge : auxquelles de ces Cours y » a-t-il lieu de donner plus d'appro- » bation ; ou à celles dont vous vous » appuyez, qui admettent ces Specta- » cles ; ou à celle de *Saint Louis*, dont » *du Haillan* & *Nicole Giles* diſent qu'il » chaſſa de ſa Cour les Comédiens, » Bateleurs, Farceurs, & toutes ces » ſortes de gens qui ne ſervent qu'à » donner plaiſir & à corrompre les » mœurs » ?

Les Ecrits polémiques de *Vincent* & du P. *d'Eſtrade*, dont on vient de parler, ont été recueillis en un Volume *in-12*, imprimé ſous ce titre :

Le Procès des Danſes & Théatres, débattu entre *Philippe Vincent*, Miniſtre du ſaint Evangile en l'Egliſe réformée de la Rochelle, d'une part ; &

aucuns des sieurs Jésuites de la même Ville, d'autre part; & se vendent à la *Rochelle* par *Jean Chappin*: 1646.

Philippe Vincent dédia ce Recueil à Madame *Marie de la Tour*, Duchesse *de la Tremoille*. L'Epître dédicatoire fait honneur à la vertu de cette Princesse, qu'on peut citer aussi en témoignage contre les Spectacles. Voici les premieres phrases de cette Epître.

« Si je m'enhardis, Madame, de » vous appeller en la cause que je » défends, c'est que j'ai considéré que » bien souvent le bon droit a besoin » d'aide. J'y attaque des plaisirs qui, » à la vérité, portent contre eux- » mêmes de grands reproches, mais » d'ailleurs aussi sont appuyés par de » très-considérables partisans. Ainsi j'ai » desiré me fortifier contre eux de la » gloire de votre nom; vu qu'il est » notoire à tous que vous les com- » battez encore mieux par la sagesse » de vos exemples, que je ne le puis » faire par tous mes raisonnemens ».

On voit avec satisfaction à la p. 166 de ce Recueil, que *Philippe Vincent* ne put s'empêcher de témoigner son étonnement de voir un Ministre de la

Communion Romaine prendre la défenſe des Théatres publics. Il en réſulte que ce Proteſtant étoit perſuadé que l'univerſalité morale de nos Docteurs les condamne.

Il ſçavoit ſans doute qu'en 1581, il y eut un Traité imprimé contre ces divertiſſemens dangereux, au nom des Paſteurs de l'Egliſe Gallicane, ſous ce titre:

TRACTATUS contra Saltationes & Choreas ; per Paſtores Eccleſiæ Gallicanæ ; 1581, in-8o.

M. J. J. *Rouſſeau* a auſſi eu pour contradicteur un Miniſtre de l'Egliſe Romaine, M. l'Abbé *Irail*, dont nous aurons occaſion de parler. Mais nous ſommes perſuadés que M. *Rouſſeau* l'aura regardé comme une voix diſcordante, étouffée par le jugement que l'Egliſe univerſelle a porté dans tous les ſiecles contre les Théatres.

Le P. *Vincent Houdry*, Jéſuite, a raſſemblé contre les Spectacles, dans le tome huitieme de la *Bibliotheque des Prédicateurs*, une quantité de témoignages qui réclameront toujours efficacement contre les déſerteurs de la ſaine morale.

Seroient-ils revêtus du caractere des dignités les plus respectables ? On sçait que leurs opinions ne doivent être pesées qu'avec le poids de la vérité, & non avec celui des titres qui décorent leurs personnes.

Il n'est pas douteux que parmi les Protestans comme parmi les Catholiques, il y en a quelques-uns, qui s'intéressant, comme Litérateurs, à l'art dramatique, en ont parlé avec éloge; mais ils n'ont pas prétendu faire l'apologie des Théatres publics, tels qu'ils sont & qu'ils seront toujours, pour être capables d'attirer & d'amuser la multitude.

Louis Fabrice, par exemple, Auteur Protestant, Professeur en Théologie à Heidelberg, a donné un petit Traité sur les Jeux scéniques, intitulé : DE LUDIS SCENICIS. On pourroit abuser de ce qui y est dit en faveur de l'art dramatique. Mais *Bayle*, en rendant compte de cet Ecrit, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de Juillet 1684, y déclare, page 478, que « *Fabrice* n'a eu en vue » que les Poësies dramatiques qui » n'ont pour but que d'exercer la jeu-

» nesse, & de l'instruire agréablement
» par des exemples bien représentés.
» Ce n'est, continue-t-il, que de cette
» sorte de Comédies qu'il se rend le
» protecteur, & nullement de celles
» où l'on fait entrer des rafinemens de
» coquetterie & de médisance ».

On a vu ci-devant, page 74 de nos Lett. que *Bayle* pensoit sensément sur cette matiere.

On voit dans le cinquieme Tome de la *Bibliotheque ancienne & moderne*, que *le Clerc*, aussi Protestant, étoit du sentiment de *Bayle* contre la prétendue utilité qu'on attribue aux Théatres pour la correction des mœurs. Il y rend compte d'un Ouvrage Italien de *Paul-Matthias Doria*, intitulé : LA VITE CIVILE, imprimé à Ausbourg en 1710. Il y est parlé des Spectacles publics.

Doria, en politique, en admet la tolérance ; mais il observe que les drames modernes devoient être réformés ; parce que, dit-il, on y flatte de fausses vertus, & qu'on y fait passer des vices grossiers pour des choses très-pardonnables.

Cet Auteur vouloit qu'on se rap-

prochât du goût des Athéniens, chez qui le Théatre servoit non seulement à encourager la vertu, mais encore en des cas particuliers pour des vues politiques; & il en cite cet exemple :

« Les Tyrans d'Athenes craignant » la grande vénération que le peuple » avoit pour *Socrate*, & voulant le » condamner à la mort comme cou- » pable d'avoir découvert au peuple » les mysteres les plus cachés de la » philosophie, ne se hazarderent » point à le faire, avant qu'Aristopha- » ne l'eût tourné en ridicule en ses » Comédies; afin qu'après l'avoir dé- » crédité dans l'esprit des gens, ils le » pussent faire mettre en prison & le » condamner à la mort sans danger ».

Le Clerc fait à ce sujet cette réflexion : « Cet exemple est plus pro- » pre à décréditer l'usage des Specta- » cles qu'à l'appuyer; puisqu'ils ser- » voient à perdre la plus pure vertu » autant qu'à amuser le peuple. Ces » Tyrans haïssoient la vertu de *So-* » *crate*, & ne le firent mourir que » parce qu'il n'approuvoit pas leur » conduite, sous prétexte qu'il ensei- » gnoit des choses contraires à la Re-

» ligion de leurs ancêtres, & qu'il
» corrompoit la jeunesse.

» Je croirois qu'au lieu des Théatres,
» un des meilleurs moyens pour éta-
» blir de bonnes habitudes, seroit
» l'observation rigoureuse des bonnes
» loix. On s'accoutume par-là à bien
» faire, plus que par toutes les leçons
» du monde. Et sans cela, les loix sont
» inutiles, selon ce mot d'*Horace* :
» *Quid leges sine moribus ? vanæ pro-*
» *ficiunt.* [Od. 24, *lib.* 3]. C'est donc
» aux Princes & aux Magistrats de
» faire ensorte qu'elles soient constam-
» ment observées, s'ils ne veulent
» point voir leurs Etats tomber en
» décadence en très-peu de temps. Ils
» doivent constamment récompenser
» ou protéger au moins la vertu, &
» punir ou décourager le vice sans
» acception de personnes ».

On doit conclure de ces réflexions, que *le Clerc* étoit du nombre des Censeurs des Théatres publics.

On peut encore y admettre *Samuel Werenfels*, célebre Protestant, Professeur d'Eloquence, mort à Bâle en 1740. L'Ouvrage qui donne lieu de parler ici de ce Rhéteur, est un Discours

latin qu'il fit ſur l'Art Dramatique. Il ſe trouve dans le ſecond volume du RECUEIL DE SES DISSERTATIONS.

Werenfels n'avoit pas vingt ans quand il le compoſa. Il paroît qu'il avoit alors beaucoup de goût pour les Jeux de *Thalie* & de *Melpomene* : Néanmoins l'éloge qu'il en fait ne s'étend pas aux Théatres publics.

Ce diſcours, qu'il prononça dans une Aſſemblée académique, eſt établi ſur les mêmes principes que celui du P. *Porée*, dont il a été ci-devant parlé p. 251 de nos Lett. & 201 de ce vol.

« Je ne prétends point, dit *Werenfels*, plaider la cauſe de ces vils » Hiſtrions, que l'intérêt dévoue au » divertiſſement du peuple. Je ne » m'intéreſſe que pour les jeunes gens » de mon âge qu'on exerce à apprendre & à déclamer des drames que » des ſçavans & vertueux Littérateurs » ont compoſés, & où tout ſe rapporte à la formation du cœur & de » l'eſprit.... Ne croyez pas que je » veuille vous conduire aux Théatres » publics, où des Hiſtrions, du genre » de ceux que *Rome Payenne* notoit » d'infamie, n'expoſent à leurs ſpec-

» tateurs que des amours illégitimes,
» des obſcénités, des adulteres, des
» parjures; où l'on traite de folie &
» d'imbécillité la modeſtie, la can-
» deur, la retenue, la pudeur, la
» probité ſcrupuleuſe, la Religion...
» Ne croyez pas que je veuille vous
» exciter à des Spectacles, dont l'effet
» réel eſt de nous faire paſſer des
» mœurs du Chriſtianiſme à celles du
» Paganiſme, en nous donnant pour
» des actes de grandeur d'ame, l'ambi-
» tion, la cruauté, la vengeance, les
» duels, le ſuicide, &c. Dieu me pré-
» ſerve de vous inviter à fréquenter
» une école d'impiété, ſous prétexte de
» vous perfectionner l'eſprit! Il vaut
» mieux bégayer & même être muet,
» que de s'expoſer à de ſi grands riſ-
» ques pour devenir plus éloquent....
» Quand je loue les drames, j'entends
» ceux où de jeunes ingénus ſe trou-
» vent comme forcés à contracter des
» mœurs honnêtes, à aimer la vertu
» & à concevoir de l'horreur pour le
» vice (1) ».

(1) *Nemo veſtrûm vitio mihi vertet, ſi in hoc humaniſſimorum hominum concurſu, ego non mercede conductorum Hiſtrionum, non viliſſimorum Pantomimorum, non*

Un pareil Discours est une censure évidente de tous les Théatres publics.

Ces sages Littérateurs en connois-

---

vagorum Circumforaneorum, sed adolescentium ingenuorum, & ipse adolescens patrocinium suscipio, qui à viris disertis & ingeniosis ex artis regulis elaborata dramata, casta, honesta, plena utilissimarum præceptionum, plena gravissimarum sententiarum, convenienti rebus, & voce & gestu agere consueverunt...... At hic vereor ne qui sint inter vos, qui ex me quærunt: Quid agis adolescens? Tu ne Comœdos, Histriones, Mimos, ex eloquentiæ studiosis facere paras? Ego ne Histriones? Quos? An viles illos, qui in scenam prodeunt, mercede conducti? Qui quæstûs causâ, quamlibet personam induunt? Qui passim per urbes vagantes artem suam venalem habent? Qui Romano jure infamiâ notantur? Qui non nisi spurcos amores, turpissimas meretrices, impuros balliones producunt? Qui obscenis atque impudicis dictis, lascivis motibus risum Spectatorum captant? Qui virtutem rident, vitiis applaudunt? Quibus furta, adulteria, stupra, fraudes, cædes, perjuria, ludi jocique sunt? Quibus modestia, candor, castitas, fides, probitas, Religio, est stultitia? Qui nos ex christiana Ecclesia in Paganismum identidem traducunt? Nil nisi deos deasque crepant, hos invocant, his vota faciunt, per hos dejerant, horum flagitia laudant, horum exemplum sceleribus suis prætexunt....... Qui superbiam, qui immanitatem, qui duella, qui αὐτοχειρίαν tanquam magni & generosi animi signa depingunt......... Absit à me! absit ut in hâc impietatis scholâ teneros adolescentûm animos eloquentiâ imbui velim! Quanticunque eam facio, tanti tamen non est. Satiùs est & balbutire, immo satiùs mutum esse, quàm non sine summo animi periculo eloquentiam discere. Hoc pretio si eloquentia emeretur, magno nimis emeretur..... Comœdias probo, non conductorum Histrionum, sed ingenuorum adolescentium.... Comœdias probamus, sed castas, graves, honestas: sales commendamus, sed non scurriles, non obscenos.... Lepores placent, sed urbani; joci, sed pudici; dramata quorum tota œconomia tendit ad morum elegantiam, ad virtutis amorem, vitiorum horrorem.

ſoient la licence, comme *Gerard-Jean Voſſius*, *Jacques Bernard* que nous avons cités ci-deſſus page 188 & 189.

On a auſſi vu aſſez ſouvent en Angleterre de pareilles réclamations.

Le Théatre y a également toujours été pernicieux pour les mœurs : on pourroit même citer en preuve ce qui eſt échappé à un Poëte dramatique de cette Nation. Il fit une piece intitulée : *l'Homme ſans façon*, & il la dédia à une fameuſe corruptrice de la jeuneſſe. L'Epître dédicatoire contient l'éloge de cette Femme ſur ſon talent pour l'exercice de ſa honteuſe profeſſion, & il lui demande le vivre & le couvert chez elle *gratis*. Voici quels étoient les motifs de ſa demande : « Je crois, » dit-il, qu'un Poëte a autant de droit » d'être reçu dans votre Maiſon qu'à » la Comédie. Il contribue à faire ſub» ſiſter l'une & l'autre. Il eſt auſſi né» ceſſaire à des perſonnes comme vous » pour aſſembler des dupes au Théa» tre, & vous les amener, que les » Chanteurs publics ſont néceſſaires » aux filoux pour profiter de la preſſe ».

Cette Anecdote ſe trouve rapportée dans la critique que M. *Jérémie Collier*

a fait du Théatre Anglois. On y voit aussi que le Gouvernement civil d'Angleterre cessa plusieurs fois de tolérer les Théatres publics. Il y a dans le chapitre IV de la XXXIX[e] Constit. *Elisab.* un Statut qui ordonne que *les Joueurs de farces publics seront appréhendés, interrogés, examinés, réputés frippons & fainéans, & encourront toutes les peines & punitions ordonnées à ce sujet, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier.*

Vers l'année 1580, on présenta une adresse à la Reine *Elisabeth* pour la suppression de la Comédie. En voici quelques traits rapportés dans l'Ouvrage de *Collier* : « Plusieurs pieux » Bourgeois & autres personnes de » considération bien intentionnés » pour la Ville de Londres, considé- » rant que les Comédies & les Jeux » de hazard étoient des piéges tendus » à la jeune Noblesse & autres, & » voyant de grands inconvéniens, » tant pour les Particuliers que pour » toute la Ville, si on les permettoit » davantage, & que CE SEROIT UNE » HONTE AUX GOUVERNEURS ET AU » GOUVERNEMENT de cette honora-

» ble Ville de Londres, de les souffrir » plus long-temps, en ont averti quel- » ques religieux Magistrats, les sup- » pliant de prendre les moyens de » supprimer les Comédies, & dans la » Ville de Londres & dans ses dépen- » dances; lesquels Magistrats ont sur » cela présenté une humble Requête » à la Reine *Elizabeth* & à son Conseil » privé, & ont obtenu de S. M. la per- » mission de chasser les Comédiens de » la Ville de Londres & de ses dépen- » dances; ce qui a été conformément » exécuté, & les Salles de la Comédie » de la Rue *Grace-Church* furent inter- » dites & entiérement détruites.

On a de *Charles Powel*, Ecrivain Anglois, un Ouvrage politique qu'il donna en 1701, sous ce titre: *The Unhapines of England as to its Trade by see and Land trulystaded*, &c. c'est-à-dire, LE MALHEUR DE L'ANGLETERRE par rapport à son Commerce, tant de mer que de terre, véritablement représenté; avec une vive description de la misere des pauvres, de la pernicieuse conséquence qu'a la coutume de porter l'épée, & des *irrégularités des Théatres.*

Ce dernier objet est traité de maniere qu'on y trouve le Théatre Anglois chargé des mêmes chefs d'accusation que le nôtre: « On y voit, y » est-il dit, la gravité méprisée, la vertu » avilie, le vice applaudi, la Religion » profanée, le Clergé quelquefois » injurié, le mariage déshonoré, les » infirmités humaines tournées en » plaisanterie, la vieillesse rendue ri» dicule, les plaisirs de la débauche » mis en honneur, &c ».

En 1772, il parut à Londres un Ouvrage intitulé : *The absolute unlawfulness of the Stage Entertainment fully demonstrated ; By Wiliam Law ; London.* C'est-à-dire :*Raisons qui démontrent pleinement que les plaisirs du Théatre sont absolument illicites ;* par *Guillaume Law :* seconde édition. *Londres,* 1726, *in-8°*. L'objet de cet Ecrit se trouve confirmé par une Lettre insérée dans le Mercure du mois d'Août 1723, où l'on donne une idée de la licence des Théatres de Londres. « Du temps de » JACQUES I, y est-il dit, le Parlement » voulant remédier aux désordres du » Théatre, défendit aux Poëtes sous » de grieves peines, de parler dans

» ſeurs Drames des Myſteres de la » Religion & des ſujets qui appartien- » nent à l'Hiſtoire ſainte. Cette dé- » fenſe eut ſon effet ; mais ſous CHAR- » LES II, qui ſuccéda à CROMVEL, vers » 1660, le déréglement prit le deſſus. » On vit l'Ecriture-ſainte tournée en » ridicule, la vertu mépriſée, & la » Religion publiquement jouée ſur » les Théatres de Londres ». *Jean Dryden*, l'un des plus fameux Poëtes de cette Nation, ſe livra totalement à la licence de ſon Pays. Tous ſes Drames reſpirent l'obſcénité qu'il prétendoit favoriſer impunément pour plaire à la multitude. Il eut un grand adverſaire dans M. *Collier*. Il mourut en 1701 ; mais dès l'année 1688, il reconnut ſes écarts, & il eut le bonheur de devenir Catholique. Il ſe repentit de tous ſes Poëmes licencieux, & convint qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que la fréquentation des Théatres.

Cet aveu eſt un témoignage qui doit avoir d'autant plus de poids, que perſonne ne paroiſſoit en être plus éloigné. Il n'eſt pas douteux que de tous les Ecrivains Anglois qui ont

écrit contre les Théatres, il n'y en a pas qui les ait attaqués plus vivement que *Jérémie Collier*. Il étoit de la Secte des non-Conformistes. Il mourut en 1726.

Cet Ecrivain, comme l'a dit depuis peu un Auteur (1), « réunissoit l'esprit » du Chrétien avec la politesse du » Gentilhomme. Egalement profond » dans la philosophie, la théologie, » l'éloquence, les antiquités sacrées » & profanes, il a enrichi sa Nation » de plusieurs Ouvrages estimables, » dont deux Critiques du Théatre » Anglois sont du nombre ».

L'une parut en 1698, sous ce titre: *A short view of the immorality and profaneness of the English stage, &c.* c'est-a-dire, *de l'impureté & de l'impiété du Théatre Anglois*, 1698; *in-8°*. de 288 pages.

L'autre fut donnée en 1699, sous ce titre: *The ancient and modern stages surveyed*, &c. c'est-à-dire: *Réflexions sur la Comédie ancienne & moderne, &c.* 1699; *in-8°*. de 367 pages.

---

(1) Dictionnaire histor. par une Société de Gens de Lettres, édition de 1771.

Le P. *de Courbeville*, Jésuite, nous a donné la traduction d'un des Ouvrages de *Collier* contre les Théatres. Elle parut en 1715 sous ce titre : LA CRITIQUE du Théatre Anglois comparé au Théatre d'Athenes, de Rome & de France ; & l'Opinion des Auteurs tant profanes que sacrés touchant les Spectacles ; traduit de l'Anglois de M. *Collier*. Paris, 1715 ; *in*-12 de 493 pages.

Cette critique du Théatre Anglois n'est pas une vaine déclamation qui ne pose sur aucun fondement. C'est une censure appuyée sur l'examen des Drames qui avoient pour lors le plus grand cours.

M. *de Saint-Evremond* a dit « qu'il » n'y avoit point de Comédie qui se » conformât plus à celle des Anciens » que l'Angloise, pour ce qui regarde » les mœurs ». Mais quand on a lu l'Ouvrage de M. *Collier*, on est forcé de reconnoître avec son Traducteur qu'en quelque sens que *Saint-Evremond* ait pris *les mœurs*, c'est-à-dire, ou par rapport aux regles du Théatre, ou par rapport à celles de la Morale, les mœurs de la Comédie Angloise sont

très-repréhensibles. En effet, « pour
» qu'elles fussent bonnes, il faudroit,
» dit *Collier*, qu'elles eussent pour
» objet de porter à la vertu & d'éloi-
» gner du vice, de montrer l'incons-
» tance des grandeurs humaines, les
» revers imprévus de la fortune, les
» suites malheureuses de la violence
» & de l'injustice; de mettre au jour
» les chimeres de l'orgueil & les bou-
» tades du caprice; de répandre du
» mépris sur l'extravagance & du ridi-
» cule sur l'imposture; d'attacher en
» un mot à tout ce qui est mal une
» idée de honte & d'horreur. Voilà
» ce que les Poëtes dramatiques de-
» vroient se proposer; & s'ils le vou-
» loient, ils pourroient y parvenir. Ils
» ont la force d'enlever les esprits,
» & le pouvoir de remuer les cœurs;
» mais ces talens ne sont dignes d'élo-
» ges, que par le bon usage qu'on en
» fait. Ils ne sont aujourd'hui que de
» puissantes armes dans des mains
» ennemies. On les tourne du mau-
» vais côté, & on les manie avec d'au-
» tant plus de péril pour nous, qu'on
» sçait mieux l'art de les rendre nuisi-
» bles. Tel est l'abus que nos Poëtes

» dramatiques font de leurs talens.
» Les mœurs & la Religion n'ont pas
» de plus grands ennemis.

» L'Auteur de la nature a distingué
» la vertu d'avec le vice par des traits
» si marqués, qu'il est facile d'en recon-
» noître la différence dans les conjonc-
» tures qui sont de quelque impor-
» tance pour nous. Rien ne sçauroit
» moins se ressembler pour l'essentiel
» que ces deux choses. L'une a je ne
» sçais quoi d'aimable & de charmant,
» propre à se faire rechercher ; l'autre
» a je ne sais quoi d'odieux & de som-
» bre propre à se faire fuir. Ceux donc
» qui s'efforcent de confondre ces
» caracteres différens, de les effacer s'il
» se peut, & de les changer, ne sont-
» ils pas dignes de toute sorte de
» blâme ?

» Tant que la raison est sur ses
» gardes, & que la conscience est
» droite, il n'y a guere lieu d'appré-
» hender qu'on leur en impose ouver-
» tement ; mais lorsque le vice est
» caché sous la surface du plaisir, &
» qu'il ne se montre que sous l'appa-
» rence d'un bien convenable, il est
» à craindre qu'il ne nous fasse illusion

» & nous surprenne. Le vice déguisé » de la sorte peut s'insinuer plus aisé» ment dans l'imagination, suborner » la raison & pénétrer jusqu'au cœur. » Ainsi le masque est-il souvent reçu » où l'homme seroit refusé.

» Mettre le crime dans une situa» tion avantageuse, le revêtir de tout » l'éclat & de toute la pompe imagi» nable, le ménager, l'honorer, le » respecter; c'est le moyen d'en dé» truire la vraie idée, d'en accroître » le charme séducteur, & d'en rendre » la contagion presque inévitable. » L'innocence doit souvent son salut » à la crainte & à la honte attachées » au crime. Si vous rompez ce double » frein, & si l'intérêt propre se trouve » joint à la liberté de commettre le » mal tête levée; que peut-on attendre » delà, sinon que le plaisir devienne » le maître absolu, & que tout cede » à la cupidité?

» C'est à ces termes que nos Poëtes » tâchent d'en venir: & quel chemin » n'ont-ils pas déjà fait, & ne font-ils » pas tous les jours sans relâche! S'ils » avoient une autre intention, choi» siroient-ils si souvent pour Héros de

» leurs Pieces, pour leurs Perſonnages » favoris des libertins & des athées ? » Le vice ſeroit-il dans leurs Drames » ſubſtitué à la place de la vertu, diſ- » tingué, applaudi, comblé d'hon- » neurs & de biens, ſi leur deſſein » n'étoit d'en inſpirer l'imitation; car » c'eſt un fait que les choſes ſe paſſent » ainſi ſur notre Théatre.

» *Sang farouche*, dans l'*Aſtrologue* » *joué*, [*The mock-Aſtrologer*] ſouleve » hardiment l'étendard de la débauche, » & ſe déclare contre un légitime Ma- » riage. *Lorenzo*, dans le *Moine Eſ-* » *pagnol* [*Spanish Fryard*], ſcélérat in- » fame, accuſe ſon pere, grave Ma- » giſtrat, d'être un pilier de mauvais » lieux. *Franc homme*, dans l'*Homme* » *ſans façon* [*The Plain-Dealer*], a le » langage d'un brutal; il trompe une » Veuve; il en débauche le Fils, & » le révolte contre ſa Mere. *Hancourt*, » dans la *Femme de la campagne* [*Conu-* » *trywife*]; trahit ſon ami qui en a tou- » jours bien uſé à ſon égard. *Belmour*, » dans *le vieux Bachelier* [*The old Bat-* » *chlour*]. *Mellefont*, dans le *Fourbe*, » [*The double-dealer*], ſugere à *Sans-* » *ſouci* tous les ſtratagêmes pour ſé-

» duire une Femme mariée. *Antonio*, » dans *Don Sebastian*, est un fameux » athée, & ministre encore plus fa» meux de la prostitution; il épouse » *Moraïma* avec la moitié des biens » du Mufti pour récompense de ses » mérites. *Valentine*, dans *l'Amour sans* » *intérêt* [*Love for love*], est un homme » perdu de vices, un prodigue, un dé» bauché, un impie, un mauvais cœur, » un fils dénaturé; & cependant il est » traité en homme vertueux; tout lui » réussit à son gré, son bonheur sur» passe même ses desirs ». &c.

« Je me lasse, de glaner après » nos Poëtes dramatiques, & de re» cueillir leurs profanations, objets » d'horreur pour moi; j'ai presque » envie d'y fermer désormais les yeux, » & de les dérober à la vue des autres: » nous les avons exposées au Public » dans le même esprit qu'on expose » au grand jour les criminels, non » pour la pompe, mais pour l'exécu» tion. Il faut quelquefois lancer un » regard sur les serpens & sur les vi» peres, pour s'animer à les détruire: » car justement indigné au point que » je le suis, je ne sçaurois obtenir de

» moi de m'exprimer ſans quelque
» chaleur. Et quel eſt l'homme rai-
» ſonnable qui puiſſe enviſager d'un
» air tranquille tant de déſordres
» inouis ? Qui peut enflammer le zele
» à plus juſte titre ? C'eſt pour de tels
» ſujets que l'Auteur de la nature a
» donné au ſang qui coule dans les
» veines l'uſage de ſe ſoulever ».

Un morceau auſſi véhément nous en rappelle un autre du même ton, qui ſe trouve rapporté comme un modele dans le *Journal des Sçavans*, du mois de Février 1728. Il frappa M. l'Abbé *Bignon* (1), qui avoit alors la direction de ce Journal.

Il y étoit queſtion d'un Livre intitulé: RÉFLEXIONS ſur les principales Vérités de la Religion ; dédiées à Madame la Ducheſſe d'Orléans, premiere Princeſſe du Sang. *Paris*, 1718, vol. *in-12* de 509 pages. Voici ce que le Journaliſte en a cité ſur la matiere des Théatres :

» Je vous conjure d'éviter les Spec-
» tacles, & d'en éloigner tous ceux
» pour qui vous vous intéreſſez. Tout

(1) Bibliothécaire du Roi, mort à l'Iſle-Belle le 14 Mars 1744.

» ce qui s'y fait est la mort de l'ame.
» Ce ne sont point des divertissemens;
» ce sont des meurtres ; ce sont des
» sources de crimes & de remords.
» Les passions humaines débitent sur
» le Théatre les maximes de tous les
» vices. On prend le cothurne, on se
» pare avec des habits magnifiques
» pour retracer dans l'esprit des hom-
» mes la mémoire des crimes passés.
» On y représente des incestes, des
» parricides, des traîtres, des conju-
» rateurs, qui devroient être ensevelis
» dans un éternel oubli. Il semble
» qu'on craint que les hommes ve-
» nant à oublier ces forfaits, ne fus-
» sent plus tentés de les commettre.
» Ces crimes ne sont plus ; mais on
» veut qu'ils puissent servir de mo-
» deles. On prend plaisir à voir ces
» spectacles impurs ; parce que l'on
» aime à voir ce qu'on a fait, & à
» apprendre ce que l'on peut faire.
» On y fait des leçons publiques de
» galanterie. Une femme y étoit en-
» trée vertueuse, elle en sort le crime
» & l'adultere dans le cœur. Et n'est-
» ce pas delà que naissent tant de
» désordres dans les familles, tant de
» divisions

» divisions & de querelles, tant de » guerres intestines ? On rentre chez » soi avec un cœur blessé, qui porte » encore le trait empoisonné. On a » perdu le goût de la vertu & de la » pudeur; les plaisirs légitimes de- » viennent insipides ; le libertinage » devient un assaisonnement néces- » saire pour les rendre agréables & » piquans. On méprise tout ce qui » ne porte pas écrit sur le front le » caractere du vice : on n'ose décou- » vrir ses propres sentimens : on » n'ose montrer ses plaies ; mais on » affecte une indifférence extrême : » on cherche divers prétextes pour » s'éloigner de ce qui est permis : on » prête une oreille attentive à la voix » de la volupté qui semble encore se » faire entendre ».

Quel fonds de vérité ! s'écrie le Journaliste en finissant cet extrait. Quel tour ! quelle véhémence !

On n'est pas surpris, comme l'a dit *Basnage* (1), de voir la nation des Poëtes s'armer contre de pareils Censeurs.

(1) Mois d'Août 1699, de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans.

„ Mais, continue-t-il, si un *Jérémie*
„ *Collier* a eu contre lui presque tous
„ ceux qui aiment la joie & les plai-
„ sirs, il a eu de son côté tous les
„ gens graves, sérieux & sages „.

On dira peut-être que le Théatre François est moins grossiérement corrompu que celui des Anglois. Mais comme l'a dit le Traducteur de l'Ouvrage de *Collier*, „ Quelle triste ressource pour des coupables, que „ d'en être réduits à dire qu'il en est „ encore de plus coupables qu'eux „ dans le monde „! Au reste, on sçait que les bons Littérateurs ne cessent de reprocher à nos Dramatiques modernes de trop copier les mœurs angloises. Elles sont devenues à la mode sur notre Théatre, comme les mœurs espagnoles y ont été fort long-temps. « C'est, dit un Auteur (1), chez les „ autres Nations, que nous prenons „ le plus souvent les caracteres origi- „ naux, comme les Dramatiques la- „ tins le firent, en représentant tou- „ jours des mœurs grecques „. Un

(1) M. *de Querlon*, Feuille Hebdomadaire des Provinces, du 30 Janvier 1771.

Anglois nous a définis à cet égard, en disant que *nous étions des pieces de monnoie dont l'empreinte est usée par le frottement*. Or en imitant les mœurs angloises, n'est-ce pas leurs vices plutôt que leurs vertus qui nous servent de modeles? N'avons-nous pas adopté plusieurs de leurs licences scandaleuses? Combien de fois en effet la Cour & la Ville n'ont-elles pas retenti des scandales de nos Pieces dramatiques? On l'a éprouvé à l'occasion de la Tragédie des *Druides* (1), qui fut représentée pour la premiere fois, le 7 Mars 1772, sur le Théatre de la Comédie Françoise.

« On se doutoit bien, dit un de nos plus judicieux Aristarques (2), » que cette Piece ne pouvoit être » autre chose qu'une déclamation » dramatique, présentée plus ou » moins artistement contre un Ordre » où l'on ne veut voir que des abus, » ou des excès réprimés depuis long-» temps, & condamnés même chez

---

(1) Prêtres Gaulois.
(2) M. *de Querlon*, Feuille Hebdom. des Prov. du 18 Mars 1772.

» toutes les Nations instruites par la » plus saine partie de ceux qui le » composent ». Tel paroît être l'objet au moins indirect de cette Piece.

Il est rapporté dans un autre Ecrit périodique (1), qu'une auguste Princesse (Madame ADELAÏDE DE FRANCE), fut scandalisée de ce Drame, dès la premiere fois qu'il fut représenté. Elle en témoigna un extrême mécontentement : elle releva avec force l'indécence qu'il y avoit à travestir si indignement la Religion, & à rendre en quelque sorte le Roi, la Famille Royale, & toute la Cour, complices de cet attentat, en osant exposer sous leurs yeux une telle Piece.

Ce Drame fut enfin arrêté à la douzieme représentation, nonobstant toutes les réformes successives qui y avoient été faites, d'après les observations des *Virtuoses* du foyer ;

. . . . . Lieu toujours fréquenté,
Qu'habitent l'Opulence & la Frivolité (2);

(1) Journ. Eccl. Hebd. Feuille du 4 Juin 1772.

(2) Dans une nouvelle édition, M. *Dorat* a substitué à ce Vers celui-ci :

Par ce folâtre essain qui poursuit la Beauté,

Là, dans les jours brillans, l'*Opulence* rassemble (1)
Tous les états surpris de se trouver ensemble :
Un plumet étourdi, de lui-même content,
Se montre, disparoît, revient au même instant,
Infectant ses voisins de l'ambre qu'il exhale.
Le grave Magistrat se rengorge & s'étale ;
Et l'épais Financier, fougueux dans ses desirs (2) ;
Va toujours marchandant ou payant ses plaisirs.

M. DORAT, *Essai sur la Déclam. trag.*

M. *Dorat*, dans cette description ingénieuse, n'a sans doute prétendu caractériser que ceux qui ne font pas honneur à la profession qu'ils ont embrassée. Tous les Militaires en effet portant plumets, ne sont pas étourdis. Leur état, comme nous l'avons déjà observé(3), est conciliable avec toutes les vertus. Le courage même que cette profession exige, doit élever leur sagesse jusqu'à l'héroïsme, c'est-à-dire, que tout ce qui porte le caractere du devoir, soit envers Dieu, soit envers

(1) Dans une nouvelle édition, M. *Dorat* a changé ce Vers :

Là, dans les jours brillans, l'habitude rassemble.

(2) Dans les suivantes éditions, M. *Dorat* a changé ce Vers :

Et l'heureux Financier, dispensé des soupirs.

(3) Pages 227-249 de nos Lettres.

O3

les hommes, eſt pour des Militaires vertueux une loi qui trouve en eux des défenſeurs par leur fidélité à l'obſerver. Leur exemple humilie les prévaricateurs, & fortifie les foibles.

Ce n'eſt pas à ces braves Citoyens que M. *Dorat* a reproché l'étourderie, mais à ceux dont le courage mal dirigé ne ſe porte qu'au renverſement de toutes les Loix, morales, divines & humaines.

Ce n'eſt de même qu'aux Magiſtrats, déſerteurs des obligations de leur état, que M. *Dorat* a attribué un ton de ſuffiſance & de domination. Il n'y a que les juges orgueilleux qui ont la vanité de ſe repaître d'un vain ſpectacle d'une foule de cliens. Les vrais Magiſtrats que nous avons auſſi eu lieu de caractériſer (1), ne ſe voient qu'avec peine fréquemment ſollicités. Les cliens ſont pour eux, comme des créanciers, dont l'importunité ſemble leur reprocher de la lenteur dans l'exercice de leurs fonctions. Les Magiſtrats qui ſe *rengorgent* & qui s'*étalent* dans les foyers des Spectacles, ſont

(1) Pages 107-113, & 330-333 de nos Lettres.

ceux qui n'ont apporté d'autre préparation à leurs charges que celle de les avoir desirées; qui mettent leur gloire à les acheter, non pas à les exercer; qui s'y sont jettés sans discernement; qui s'y maintiennent sans mérite, & qui, n'ayant acheté ces titres vains d'occupation & de dignité, que pour satisfaire leur orgueil & pour honorer leur oisiveté, ne connoissent d'autre école que le Théatre, d'autre morale que les maximes frivoles d'un Drame, d'autre étude que celle d'une Musique efféminée, d'autre occupation que le jeu, d'autre bonheur que la volupté.

Enfin M. *Dorat*, en nous peignant les Financiers avec tout le poids de leur opulence, n'aura également eu en vue que le ridicule de ceux qui, enorgueillis par leurs richesses, s'en font comme une espece de Ville forte, d'où ils insultent à ceux qu'ils éblouissent par leur luxe. *Substantia divitis urbs fortitudinis ejus.* Les Financiers qui exercent leur état avec probité, méritent de la considération. On sçait que dans les beaux temps de la

République Romaine, les Publicains (1) formoient une classe de Citoyens, dont les fonctions n'étoient pas chargées de la haine du Public. *Ciceron*, dans sa Harangue pour *Plancus*, les appelle *la fleur des Chevaliers Romains*, *l'ornement de la Capitale & les colonnes de l'Etat* (2). Il ne tient

(1) On comprenoit sous le nom de Publicains, non seulement les Fermiers généraux des revenus publics, qu'on appelloit *Mancipes*, ou *Principes Publicanorum*, mais encore leurs Sous-Fermiers, qu'on appelloit *Promagistri*.

Il falloit être Citoyen Romain, pour être de l'une de ces deux classes. On n'y admettoit point dans le beau temps de la République ceux qui étoient d'une condition abjecte, ou qui avoient des mœurs décriées. Ils avoient leurs commis dont les fonctions s'exprimoient : *Operas Publicanis dare*. Ils avoient aussi des Contrôleurs, qu'on appelloit *Tabularii*. Il étoit défendu aux Magistrats & à ceux qui leur étoient subordonnés, d'entrer ni directement ni indirectement dans aucun intérêt de société avec les Publicains dont ils avoient à juger la gestion où sur qui ils avoient quelque inspection. C'est pour cette raison que *Ciceron* fit un grand crime à *Verrès*, Préteur en Sicile, d'avoir été d'intelligence avec les Publicains de cette Province ; *Grave crimen est hoc & vehemens, & post hominum memoriam, judiciaque de pecuniis repetundis constituta, gravissimum Prætorem Populi Romani socios habuisse Decumanos.*

(2) *Qui ordo quanto adjumento sit in honore quis nescit ? Flos enim equitum Romanorum, ornamentum Civitatis, firmamentum Reipublicæ* CIC. Orat. pro Planco, n°. 9.

qu'à nos Financiers de mériter de pareils éloges ; & l'on peut en juger par l'estime que l'on a pour ceux d'entre eux dont la gestion a toujours été irreprochable. Leurs richesses, reconnues pour avoir été légitimement acquises, sont honorées , sur-tout lorsqu'elles sont annoblies par des actes de bienfaisance & d'humanité. Mais des Financiers de cette espece ne se rencontrent point aux foyers des Spectacles , où la Tragédie des Druides trouva tant d'approbateurs. Il fallut la renvoyer à de meilleurs juges.

Le dernier Ecrit périodique que nous avons cité , rapporte aussi que M. *de Brienne* , Archevêque de Toulouse , & M. l'Abbé *Ribalier*, consultés sur cette Piece , avoient répondu par écrit « que les propos de nos Incrédules modernes y étoient semés ; qu'on y attaquoit sur-tout les Vœux monastiques ; qu'on y lançoit les traits les plus piquans contre un engagement aussi respectable, & que le dessein général de la Piece étoit visiblement de décrier plusieurs principes & maximes du Christianisme ».

Que n'emploient pas en effet pour y parvenir,

. . . Tous ces Meſſieurs qui, fiers de leur raiſon,
Se croyant appellés à réformer la terre,
A tous les préjugés ont déclaré la guerre?
Petits pédans obſcurs, qui penſent à la fois
Eclairer l'Univers & régenter les Rois;
Fanatiques d'orgueil, dont la folle manie
Eſt de ſe croire un droit excluſif au génie :
Flatteurs, en affichant le mépris des grandeurs;
De tout ce qu'on révere audacieux frondeurs;
Pleins de crédulité pour des faits ridicules,
Et ſur tout autre objet ſottement incrédules :
Penſant que rien n'échappe à leurs yeux pénétrans;
Prêchant la tolérance; & très-intolérans :
Qui ſur un tribunal érigé par eux-mêmes,
Jugent tous les talens en arbitres ſuprêmes :
De quiconque les flatte, orgueilleux protecteurs;
De quiconque les brave, ardens perſécuteurs;
Enfin du monde entier s'arrogeant les hommages,
Pour avoir uſurpé la qualité de ſages (1).

M. *le Blanc*, Auteur de la Tragédie des *Druides*, a bien proteſté qu'*il n'a prétendu attaquer que le fanatiſme, le plus grand ennemi de la Religion.*

Mais on a pu lui repliquer,

On vous devine mieux que vous ne ſçavez feindre.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ſous

(1) *L'Homme dangereux*, imprimé en 1772.

l'emblême des fausses Religions, les Poëtes dramatiques ont entrepris d'attaquer la véritable; *Mahomet*, les *Vestales*, *Eugénie*, l'*Honnête Criminel*, les *Loix de Minos* ou *Asterie*, les *Guebres*, *Argillan*, *Virginie*, *Olinde & Saphronie* en sont des preuves. On y fait semblant de n'en vouloir qu'aux abus; & sous ce prétexte, on y peint des plus noires couleurs les dogmes & les pratiques les plus respectables:

Car il faut les détruire; & j'en aurai la gloire (1).

Voilà le dessein caché des Auteurs de ces diatribes rimées, déguisées en drames, contre la Religion & les Prêtres.

» On s'efforce, dit M. *de Querlon* (2), d'y représenter, par la » bouche des Infideles ou des Apostats, les Chrétiens comme des fana» tiques d'un autre ordre, & d'y semer » des traits les plus marqués contre » l'intolérance politique ou morale. » Ces tableaux tragiques remplissent » l'imagination d'idées fausses qui

(1) *Asterie*, Act. II, sect. 2, Tragédie de M. *de Voltaire.*

(2) Dans la quatrieme Feuille Hebd. des Prov. du 25 Janv. 1775.

» affoibliſſent preſque toujours dans
» l'ame des Spectateurs le reſpect pour
» la Religion Chrétienne.

Voici à ce ſujet une bonne obſervation de *Bayle* : » Il n'y a point de
» gens qui puiſſent ſe donner plus de
» carriere, en fait de maximes impies
» & libertines, que ceux qui compo-
» ſent des Pieces de Théatres ; car ſi
» l'on vouloit leur faire un crime de
» certaines licences qu'ils prennent,
» ils ont à répondre qu'ils ne font que
» prêter à des profanes ou à des per-
» ſonnes dépitées contre leur fortune,
» les Diſcours que le vraiſemblable
» exige. Quand on n'auroit pas à im-
» puter à un Auteur d'une Tragédie
» tous les mauvais ſentimens qu'il
» étale, il y a des affectations qui dé-
» couvrent ce qu'on doit mettre ſur
» ſon compte ; & quelque choſe qu'on
» allegue en faveur des Poëtes, on
» peut, ou plutôt on doit interdire
» le Théatre à certaines Pieces, ſoit
» que l'Auteur y débite, ſoit qu'il
» n'y débite pas ſes ſentimens. *Cy-*
» *rano de Bergerac* répandit dans ſon
» *Agrippa* des impiétés qui la firent
» interdire ».

Il n'y a pas moins de danger à ne nous donner que des perſonnages vicieux pour les Héros des Poëmes dramatiques. Voici une réflexion très-ſenſée d'un ſçavant Proteſtant à ce ſujet; elle eſt de *Bernard*, le Journaliſte (1) : On a beau ſoutenir, dit-» il, qu'on n'introduit jamais de tels » gens ſans en donner de l'horreur; » tout cela ne guérit point le mal. » Bien-loin d'indroduire de tels ſcé-» lérats, il ne faut pas ſeulement faire » ſoupçonner qu'il puiſſe y en avoir. » Je dis avec Madame de *Ville-Dieu* :

C'eſt un méchant moyen d'enſeigner la vertu,
Que de la faire voir par le portrait du vice (2).

Le Gouvernement civil a ſouvent cru avoir des raiſons pour tolérer les Spectacles; mais de droit & dans le for intérieur, ils n'en ſont pas moins défendus. *Semper quidem retinebantur, ſed ſemper vetabuntur.* Leur cauſe a été tant de fois plaidée & perdue au tribunal de la raiſon, que

---

(1) Mois de Mai 1701, des *Nouvelles de la République des Lettres.*
(2) Œuvres de Madame *de Ville-Dieu*, tome IX; *Annales galantes*, part. II, *Maxime VI.*

leur condamnation eſt une vérité incontestable : *Res judicata pro veritate habenda eſt* : Ils auront toujours contre eux la tradition des ſages, tant anciens que modernes.

On ſçait que *Cyrus* demandant à ſon Conſeil quelle étoit la meilleure méthode pour retenir ſous le joug une Nation vaincue, & amortir ſon courage : un de ſes Conſeillers lui répondit, qu'il ſuffiſoit d'y envoyer des troupes de Danſeurs & de Chanteuſes. « Qu'on y faſſe, ajouta-t-il, » élever la jeuneſſe au milieu des » Spectacles & des plaiſirs. C'eſt » l'ennemi le plus funeſte qu'on puiſſe » y introduire : *Luxuria omni hoſte* » *pejor* ».

Un *Spartiate* obſervant à Athenes la prodigieuſe dépenſe qu'on y faiſoit pour les Jeux, & l'air de gravité avec lequel le Magiſtrat même entroit dans ce ſoin, s'écria : « Qu'il reſte bien peu » de ſageſſe dans une Ville où l'on ſe » fait une ſérieuſe occupation de ces » bagatelles !

» Si nous conſidérons, dit *Plutar-* » *que*, les meilleurs même des Spec- » tacles, qui étoient les Tragédies; de

» quel avantage étoient-ils pour la » Nation ? *Thémiſtocle* entoura la Ville » d'excellens murs. *Periclès* l'embellit » avec beaucoup de magnificence & » de goût. *Miltiade* aſſura la liberté des » Athéniens par ſon courage. *Conon*, » par la modération de ſa conduite, » leur acquit le gouvernement de » toute la Grece. Si les ſages Poëmes » d'*Euripide*, le ſublime langage de » *Sophocles* & l'eſprit d'*Œſchile*, ont » été auſſi utiles à la Patrie, je conſens, » ajoute *Plutarque*, que les Pieces » dramatiques ſoient comptées au » nombre des trophées de la Répu» blique ».

Mais laiſſons les Théatres des Anciens pour ce qu'ils étoient. Il eſt certain que les nôtres n'auront une apologie parfaite, que lorſque la Nation ſera dans le cas de la faire par la pureté de ſes mœurs. Or, à cet égard, le caractere de notre ſiecle ne fait pas l'éloge de l'école de *Melpomene* & de *Thalie*.

En voici une preuve dans le jugement qu'on a porté d'un Roman de M. *Dorat*, intitulé :

Les Sacrifices de l'Amour, ou

Lettres de la Vicomtesse de Senanges *& du Chevalier* de Versenai. *Paris*, 1772 ; 2 vol. *in*-8°.

L'Héroïne de ce Roman est la Vicomtesse de *Senanges*. Elle se trouve engagée dans les liens d'un mariage malheureux : elle n'y connoissoit que les frémissemens de la crainte, les terreurs de l'antipathie & la rigueur des devoirs. Elle s'en dédommagea en se livrant à une forte inclination pour le Chevalier de *Versenai* ; mais à condition que leur bonheur réciproque ne parviendroit à son apogée qu'après la mort du mari, que l'Auteur fait arriver à volonté pour opérer le dénouement de cette galante intrigue.

Or ce Roman a été critiqué. Est-ce parce que l'Auteur, l'ayant donné sous la forme de Lettres, l'action y est tournée en sentiment, & est par conséquent présentée d'une maniere plus séduisante ? Non. Est-ce parce que l'amour, qui est le sujet de la fable de ce Roman, présente d'abord l'image du crime ? Non. La critique a porté sur ce que l'Auteur a donné trop de vertu à son Héroïne, en lui

faifant tenir la conduite d'une *Sabine* ou d'une *farouche Gauloife.*

« Cette critique, dit M. *Dorat*, » prouve fingulièrement à quel point » nos mœurs font dépravées. On a » crié à l'invraïfemblance ; parce » qu'une femme, malgré fa paffion, » refpecte fes liens, eft fidelle à fes » devoirs, & fe défend de confom- » mer une foibleffe.... Il eft étrange » qu'on ne puiffe plus fupporter dans » notre fiecle une réfiftance de fix » mois, fans fcandalifer la moitié de » Paris ».

Ce fut fans doute pour éviter ce fcandale, que M. *Dorat* fe preffa de donner un autre Roman intitulé : *Les Malheurs de l'inconftance*, dont la leçon morale eft qu'*une femme qui cede* à une paffion criminelle, eft *fouvent plus courageufe que celle qui réfifte.*

Telles font les influences refpectives des mœurs fur les Ecrits, & des Ecrits fur les mœurs. Voilà comme les Auteurs dramatiques, de même que les Compofiteurs de Romans, fe voient obligés de fe conformer à ce qu'on appelle la *facilité* & l'*aménité des mœurs modernes* ; c'eft-à-dire, au

goût corrompu du plus grand nombre.

» Je croyois, a dit M. *de Voltaire* (1), que l'amour n'étoit point » fait pour le Théatre tragique; & dans » l'âge même des passions les plus vi- » ves, je ne regardois cette foiblesse » que comme un défaut qui avilissoit » l'art des *Sophocles*. Les Connoisseurs » qui se plaisent plus à la douceur élé- » gante de *Racine* qu'à la force de *Cor-* » *neille*, me paroissoient ressembler à » ceux qui préferent les nudités du » *Correge* au chaste & noble pinceau » de *Raphaël*. Mais le Public qui fré- » quente les Spectacles, est aujour- » d'hui plus que jamais dans le goût » du *Correge*. Il ne lui faut que de la » tendresse. IL A DONC FALLU ME » PLIER AUX MŒURS DU TEMPS, ET » COMMENCER TARD À PARLER » D'AMOUR ».

Quelle foiblesse dans un homme de Lettres que ses sectateurs appellent le *Poëte Philosophe!* Ne devoit-il pas dire avec le patriotisme d'un ancien Romain (*Quintius Capitolinus*) : « Mes

---

(1) Dans une de ses Lettres à M. *de la Roque* : elle se trouve dans le Mercure du mois d'Août 1732.

» chers Concitoyens, quand mon » naturel ne me feroit pas préférer le » vrai à l'agréable, j'y ferois forcé en » cette occafion : j'ai grande envie de » vous plaire ; mais duffé-je encourir » la rigueur de vos cenfures, j'aime » mieux fauver vos mœurs : *Me vera pro gratis, & fi meum ingenium non moneret, neceffitas cogit : vellem quidem vobis placere, Quirites ; fed multò malo vos falvos effe qualicumque erga me animo futuri eftis.* Tit. Liv. Dec. 1, l. 3, c. 67.

On a du P. *Souciet*, Jéfuite, une Lettre imprimée (1), dont l'objet eft de prouver que pour faire une excellente Tragédie, il faudroit du moins être auffi Philofophe que Poëte. « Mais, dit-il, comme ces deux caracteres ne fe concilient pas ordinairement ; c'eft pour cette raifon » que le Théatre fera toujours une » école du vice ».

On en peut dire autant des Romans. Néanmoins M. *Dorat* eft fi enthoufiafmé de ce genre d'Ecrit, qu'il va jufqu'à foutenir (2) « que le Roman eft

(1) Dans les Mém. de Trévoux, année 1709.
(2) Dans l'Avant-prop. des *Sacrifices de l'Amour*.

» une des plus belles productions de
» l'esprit humain, parce qu'il en est
» une des plus utiles ; il l'emporte
» même sur l'Histoire : l'Histoire n'est
» le plus souvent qu'un tableau mono-
» tone de vices sans grandeur, de
» foiblesses sans intérêt ; qu'une col-
» lection de faits piquans pour la cu-
» riosité seulement, & en pure perte
» pour la morale ; au lieu que le Ro-
» man est pris dans le systême actuel
» de la société où l'on vit. C'est, osons
» le dire, l'histoire usuelle, l'histoire
» utile, celle du moment ».

M. *Darnaud* est aussi fort attaché à cette idée. Il l'a souvent insinuée dans ses Ecrits, & principalement dans la Préface du Tome premier de ses *Nouvelles historiques* qu'il donna en 1774. Il y paroît persuadé que *ces Romans sont peut-être plus utiles même que l'Histoire*. Mais, comme l'a remarqué M. *de Querlon* [dans la 4e. Feuille Hebd. des Prov. de l'année 1774], cette opinion est un vrai paradoxe. Les plus belles moralités perdront toujours la moitié de leur prix, toutes les fois qu'elles ne porteront que sur des fictions, c'est-à-dire, sur des faits

ſuppoſés & des caracteres de fantaiſie.

On a entrepris de donner une *Bibliotheque univerſelle des Romans* (1). cette entrepriſe ne peut avoir ſon utilité que pour l'Hiſtoire Littéraire. Les Auteurs ont bien avancé dans le Proſpectus de l'Ouvrage « qu'ils ne ſe pro- » poſoient de n'extraire des Romans » que ce qui pourroit préſenter des » leçons de ſageſſe & de bons préſer- » vatifs contre la ſéduction du vice; » qu'ils laiſſeroient dans le creuſet de » l'analyſe le poiſon de ces futiles » Ecrits; qu'ils n'en donneroient que » des miniatures, en n'offrant que » les ſentimens propres à caractériſer » l'Ouvrage. Que ces miniatures en- » fin ne contiendroient aucune image » qui ne ſeroit pas avouée par la dé- » cence la plus rigoureuſe ».

Voilà de bonnes intentions, mais bien difficiles à remplir à l'égard de pareils Ouvrages. Les Auteurs de cette Bibliotheque « voyoient, diſent- » ils, avec peine que ces brillantes » productions étoient perdues pour

(1) Ouvrage périodique dont le premier volume a paru au mois de Juillet 1775.

» un grand nombre de Lecteurs, dont » la conscience délicate s'effraie du » nom seul de Roman ». Nous avons rapporté au commencement de ce vol. p. 61 & suiv. quelques témoignages capables d'ôter tous regrets aux personnes qui ne se permettent point ces sortes de lectures. Préservons-nous de l'opinion de ces Littérateurs séduits qui voudroient persuader que ces dangereuses frivolités sont presque plus utiles que l'Histoire.

« N'est-ce pas, dit M. de *Querlon* (1), » soutenir que la fiction l'emporte sur » la vérité ? Le Roman le mieux fait » n'est qu'une belle fable, dont le prin- » cipal effet ou au moins celui qu'on ne » veut pas manquer [comme dans les » Drames], est d'agiter, d'émouvoir, » de nourrir & d'augmenter même la » sensibilité naturelle ; enfin de relâ- » cher, d'amollir & de détremper » l'ame, en quelque sorte, sans laisser » à l'esprit aucun fondement solide, » sans fournir à la raison d'autre appui » que des possibilités idéales. L'esprit » humain n'est-il donc pas assez porté

(1) Dans la Feuille Hebdomadaire des Prov. du 12 Novembre 1772.

» de lui-même au merveilleux, au
» mensonge, sans lui présenter conti-
» nuellement des fictions, & le nour-
» rir de viandes peintes, comme dit
» *Nicole?* Le fruit le plus évident &
» le plus réel de nos compositions
» romanesques, est de tout dénaturer
» parmi nous, & de nous former insen-
» siblement un esprit & des mœurs
» factices, dont il est aisé d'appercevoir
» les progrès qui sont assez sensibles.
» Quant à l'Histoire que l'on veut
» subordonner au Roman, une grande
» partie du mal est faite. Les histoires
» les plus goûtées aujourd'hui sont
» celles où tous les temps sont assi-
» milés, où les plus éloignés de nous,
» les mœurs les plus étrangeres aux
» nôtres sont peintes de nos propres
» couleurs; où notre génie est la me-
» sure de l'esprit de tous les siecles
» & de tous les âges. C'est ce qu'on
» nomme la *Philosophie de l'Histoire;*
» grand nom, sur lequel on comprend
» l'art de tout romaniser pour le bien
» des hommes & la plus grande gloire
» de l'Auteur! Concluons que les Ro-
» mans, quels qu'ils soient, & quoi-
» que nous ne puissions pas nous-mê-

» mes nous défendre du plaiſir que
» nous font certains Ecrits de ce gen-
» re, gâteront toujours plus de têtes
» & d'eſprits qu'ils n'en pourront
» jamais former ».

Rien n'eſt plus ſolide que ces réflexions de M. *de Querlon :* elles ſont dignes de ce ſçavant Journaliſte, qui avec le laconiſme auquel la forme de ſon Ecrit périodique l'aſſujettit, en dit toujours aſſez pour faire connoître ce que les Ouvrages nouveaux ont d'honnête & d'utile, de vicieux & de nuiſible :

Qui quid ſit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non
Planiùs ac meliùs . . . . dicit.

On le voit, pour l'honneur des Lettres, profiter de toutes les occaſions pour venger les inſultes & les torts que les Littérateurs corrompus font à la Religion & aux mœurs. La même Feuille, par exemple, d'où l'on a tiré les réflexions qu'on vient de citer ſur les Romans, contient les penſées les plus lumineuſes ſur la *domeſticité*, dans le cours deſquelles on trouve celles-ci : « L'établiſſement » du Chriſtianiſme a fait ceſſer parmi
» nous

» nous l'esclavage ; & c'est d'abord un
» bien qu'il a fait, dont on ne lui
» tient pas assez de compte. Mais est-
» ce le seul qu'on lui doive ? Cette
» Religion si méprisée de nos préten-
» dus Philosophes, combien a-t-elle
» influé sur les mœurs ! Combien lui
» doit-on d'institutions raisonnables !
» Que d'ordre, de regle, de princi-
» pes, que toute la philosophie payen-
» ne, toute la sagesse & la raison des
» hommes n'avoient pu gagner sur
» eux ; comme le pardon des injures,
» l'amour de nos ennemis ; effort d'un
» courage au dessus de tous ceux dont
» l'humanité peut être capable, &c »!

Nous ne craignons pas d'être désavoués par M. *de Querlon*, lorsque nous ajouterons qu'on conçoit de l'éloignement ou plutôt de la haine pour cette Religion si bienfaisante, à proportion qu'on se livre à la morale des Théatres & des Romans. C'est à toutes leurs fictions qu'on doit attribuer cet esprit de frivolité & d'enfantillage qu'on ne pardonnoit pas autrefois même à la jeunesse, & que tous les âges affectent aujourd'hui. On pourroit appliquer à la fréquentation des

Théatres & à la lecture des Romans, ce que M. *Dorat* dit de l'air envenimé de Paris: » Le désordre y est autorisé » par l'exemple; la foiblesse ou plutôt » le vice s'y trouve en quelque sorte » indispensable. On s'y sent pressé à » suivre la pente : on s'y laisse entraî- » ner, & l'abyme est au bout. Les bons » naturels luttent quelque temps; » mais à la fin le torrent les emporte; » & ceux qu'il entraîne sont d'autant » plus à plaindre, qu'il se joint au re- » mords du vice quelques retours im- » puissans vers la vertu qu'ils ont per- » due. *Corrumpere & corrumpi*; cor- » rompre & être corrompu, disoit » *Tacite*, voilà ce qu'on appelle le » train du siecle. Il semble qu'en » écrivant cette sentence foudroyante, » le Peintre des *Nerons* & des *Tiberes* » ait deviné la plaie incurable de nos » mœurs & de l'état actuel de notre » société. Tous les liens y sont rom- » pus, tous les principes renversés. » A force de généraliser la vertu, on » parvient à l'anéantir. Sous prétexte » d'être Philosophe, on n'est ni pere, » ni époux, ni citoyen. L'adultere » n'est plus qu'un vieux mot de mau-

» vais ton : ce qu'il désigne est reçu, » accrédité, affiché même en cas de » besoin. La probité pleure, la vertu » se cache, la scélératesse leve le front; » & il n'y a plus de frein à attendre » pour la corruption, quand une fois » la pudeur du vice a disparu.

» Enfin de degrés en degrés, comme le dit un Anglois qui a fait des Dissertations sur *Tacite*, » nous sommes parvenus à l'emporter sur la cor» ruption de Rome ; & nous pouvons » dire avec *Juvenal : Nil ulterius, &c.* » La postérité ne peut rien ajou» ter à notre dissolution ; ce qu'elle » peut faire de pis, est de nous imiter. » Et ce qui prouve que nous sommes » au comble, c'est que ces descriptions » mêmes sont si éloignées de nous » couvrir de honte, qu'elles ne ser» vent qu'à nous faire rire, comme il » arrive aux Représentations dramati» ques, où l'on s'amuse des portraits de » ses propres vices ».

A ces descriptions énergiques des vices de notre siecle, nous allons en ajouter une plus légere ; elle est de l'agréable pinceau de M. *Pannart* [le *la Fontaine du Vaudeville,* mort en 1765]

dont nous avons rapporté, p. 177 & s. une Description badine de l'Opéra.

Non, l'on ne vit jamais l'orgueil & l'insolence
Régner autant que dans ces jours.
. . . .
Rien ne distingue un homme de naissance
Tout le monde se donne un air de qualité.
Une Actrice se croit fille de conséquence.
L'Acteur se perd par sa fatuité.
Contre un juste Public, un Auteur révolté,
Se croit bel-esprit, malgré son ignorance.
Le Maître de Musique est un homme fêté;
Et jusques en carrosse on voit rouler la danse.
. . . .
L'esprit n'est plus qu'un faux-brillant;
La beauté qu'un faux étalage;
Les caresses qu'un faux-semblant
Les promesses qu'un faux langage.
Fausse gloire, fausse grandeur
Logent par-tout le faux honneur.
Par-tout on voit fausse noblesse,
Fausse apparence, faux dehors,
Faux airs, fausse délicatesse,
Faux bruits, faux avis, faux rapports.

Dans l'In-promptu des Acteurs.

Cependant c'est dans un siecle aussi corrompu, qu'il a paru des Ecrits contre le genre d'amusement le plus dominant. Nous allons continuer de les indiquer.

LETTRE de M. *Gresset*, l'un des quarante de l'Académie Françoise, à

M. *** ſur la Comédie; *Paris, 1759.*

On la trouvera imprimée en entier à la fin de ce volume. Le mérite de ce vertueux Académicien eſt caractériſé dans les Lettres de Nobleſſe que *Louis XVI* lui a accordées. On a dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du premier Février 1775, une notice de cet annobliſſement, dont les motifs, aux termes de ces Lettres, ſont entre autres, » pour s'être » diſtingué par des Ouvrages qui lui » ont acquis une célébrité d'autant » mieux méritée, que la Religion & » la décence, toujours reſpectées dans » ſes Ecrits, n'y ont jamais reçu la » moindre atteinte; qu'il eſt iſſu d'une » Famille honnête d'Amiens; que ſon » Aïeul & ſon Pere y ont rempli » différentes Charges Municipales, » & qu'ils y ont toujours vécu, comme » M. *Greſſet* lui-même, de cette ma- » niere honorable qui, rapprochant » de la nobleſſe, eſt en quelque ſorte » un degré pour y monter ».

Les louanges dont notre jeune Monarque a honoré la pureté des Ecrits de M. *Greſſet*, annoncent ſes juſtes préventions contre les Auteurs

des Ouvrages impies & licencieux. Quel heureux présage pour la renaissance des mœurs ! » La Religion » donne tout, & tout manque sans » la Religion, est-il dit dans un Man- » dement d'un de nos respectables » Prélats (1). C'est la Religion qui » rend un Prince selon le cœur de » Dieu. Qu'un Roi soit animé de l'es- » prit de Dieu, il sera judicieux & » intelligent dans le choix de ses » Ministres ; il saura préférer le mérite » à la faveur, & faire prévaloir les » connoissances & les talens sur les » manœuvres de l'intrigue & du cré- » dit. Que le Monarque aime Dieu, » & il aimera son peuple, & il por- » tera du haut du Trône des regards » bienfaisans jusqu'au fond de ces » Provinces, dont les tristes Habitans » manquent quelquefois de pain, ou » le trempent souvent dans leurs lar- » mes. Il sera ce Roi sage dont parle » l'Ecriture, qui, Pere de ses Sujets, » s'applaudit au milieu de sa nom-

(1) M. *du Buisson de Bauteville*, Evéque d'Alais, dans son Mandement du 17 Mai 1774, pour ordonner dans son Diocese des Prieres pour le repos de l'ame du feu Roi.

br eufe Famille, de n'y voir que des
» heureux : *Rex ſapiens, populi ſtabili-*
» *mentum ;* & l'on ne verra pas ſon
» Royaume partagé pour ainſi dire
» en deux claſſes ; dans l'une, les dé-
» pouilles des Provinces ſervir de
» trophée au luxe & au faſte de plu-
» ſieurs Familles, dont quelques-unes
» mépriſables, autant par leur origine
» que par leurs mœurs, ne voient ja-
» mais de ſuperflu dans leur opu-
» lence, tandis que dans l'autre, des
» milliers de Familles, tirant à peine
» le néceſſaire d'un travail pénible,
» ſemblent reprocher à la Providence
» cette humiliante inégalité. Le bon-
» heur d'un Peuple dépend de la piété
» de ſon Roi. Elle eſt une ſource de
» paix & d'activité dans les Villes ;
» d induſtrie & d'abondance dans les
» Campagnes. La piété aſſiſe ſur le
» Trône fera régner une ſage écono-
» mie dans l'adminiſtration des Fi-
» nances, une prudente modération
» dans la levée des Impôts, une droi-
» ture inflexible dans le ſanctuaire de
» la Juſtice, une probité ſoutenue
» dans toutes les branches du Com-
» merce ; dans le Clergé, cet eſprit

» de charité, de désintéressement,
» d'humilité qui caractérise les vrais
» Pasteurs ; & substituera, chez le
» Militaire, au brutal point d'honneur,
» l'amour de la véritable & solide
» gloire. Que la piété solide & éclai-
» rée paroisse avec éclat sous le Dia-
» dême, & le flatteur se taira ; la
» vérité s'approchera avec confiance
» de l'oreille du Prince ; notre Nation
» recouvrera ce caractere de franchise
» & de loyauté qui acheve de se per-
» dre avec nos mœurs. Le Courtisan
» respectera la vertu ; le sexe s'hono-
» rera de la pudeur ; les mœurs prési-
» deront à l'éducation ; les Loix,
» recouvrant leur activité, renverse-
» ront ces barrieres que l'adulation
» cherche à multiplier, banniront cet
» esprit de servitude qui dégrade les
» ames, & formeront un Peuple de
» Citoyens, qui gagnera, avec la
» liberté de se plaindre, l'avantage de
» n'en avoir pas besoin. L'irreligion
» décorée du nom de Philosophie,
» tremblante, se hâtera de rentrer
» dans les ténebres de l'ignorance
» présomptueuse & du libertinage
» qui l'ont enfantée ». Les Apôtres

de l'impiété craindront les effets de cette justice, dont M. *Moreau* (1) a eu l'honneur d'exposer si heureusement la théorie à nos augustes Princes; solides instructions dont le Roi a permis la publication, & dont le premier volume a paru en 1775, sous le titre de *Devoirs du Prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la Justice.*

Quelle sécurité ne doit-on pas avoir sous le regne d'un Monarque qui veut qu'on ne fasse pas un secret de l'art du Gouvernement, & que ses Sujets sçachent qu'on lui a enseigné que l'exercice de sa puissance souveraine ne doit avoir pour objet que leur propre bonheur; & que chargé de les défendre, même contre leur propre licence, il doit rétablir & soutenir les mœurs par l'efficacité de ses bons exemples! En effet, comme l'a dit M. *Dorat* dans l'Ode intitulée: l'*Inoculation*,

Les Rois forment nos mœurs; tout émane du trône,
Le vice & la vertu.

Les Partisans du Théatre ont beaucoup murmuré contre la Lettre lu-

(1) Historiographe de France, & Bibliothécaire de la Reine.

mineuſe & édifiante de M. *Greſſet* que nous venons d'indiquer. Il en eſt très-mal parlé dans le deuxieme tome de l'*Hiſtoire* infidelle & dangereuſe *des Querelles Littéraires*(1). Elle y eſt donnée comme une *déclamation qui a moins paru le langage du remords que celui de l'amour-propre.* La Lettre de M. J. J. *Rouſſeau* contre les Spectacles, n'y eſt pas mieux traitée. *Le Panégyriſte de l'ignorance & des brutes*, y eſt-il dit, *devoit être le Cenſeur du Théatre, l'école de la politeſſe & du goût.*

M. l'Abbé *Irail*, à qui cette Hiſtoire des Querelles Littéraires eſt attribuée, (2) ne donne pas une meilleure idée de ſon jugement & de ſes lumieres, lorſque dans le même endroit il loue (3) le P. *Caffaro* *d'avoir eu le courage de s'élever au deſſus des préjugés de ſon état, en écrivant en faveur de la Comédie avec ce ton de force & de véhémence*

---

(1) L'Hiſtoire des Querelles Littéraires parut en 1761. M. l'Abbé *Baral* en donna dans le temps une Critique ſous ce titre : *Lettres à M**** ſur l'Ouvrage intitulé, *Querelles Littéraires.*

(2) Dans la France Littéraire, & depuis dans le Dictionnaire Littéraire de la France, édit. de 1769, tome I, p. 303 ; & tome II, p. 484.

(3) Querelles Littéraires, tome II.

qu'il n'appartient qu'aux gens persuadés d'avoir.

Il paroît que M. *Irail* n'a pas, sur les devoirs de l'Etat Eccclésiastique, les mêmes idées que *Charlemagne* en avoit. « Nous souhaitons, écrivoit cet Empereur aux Evêques de ses Etats, « nous souhaitons que vous » soyez comme doivent l'être des » Soldats de l'Eglise, c'est-à-dire, » des hommes pieux & sçavans, que » vous viviez bien, que vous parliez » bien, & que vous soyez instruits » dans les Lettres saintes. Car, quoi- » que ce soit une meilleure chose de » faire le bien que de le connoître, il » faut cependant le connoître avant » que de le faire (1) ».

(1) *Optamus vos, sicut decet Ecclesiæ milites, & interiùs devotos & exteriùs doctos, castosque bene vivendo, & scholasticos benè loquendo. Quamvis enim meliùs sit benefacere quàm nosse, priùs tamen est nosse quàm facere.* Ceci est extrait d'une Lettre que *Charlemagne* écrivit à un Abbé du Monastere de Fulde, & elle devoit être communiquée à tous les Evêques & Abbés de la Province, comme l'ordonne cette derniere phrase: *Hujus Epistolæ exemplaria ad omnes Suffragantes tuosque Coëpiscopos & per universa monasteria dirigi non negligas, si gratiam nostram habere vis.* Cette Lettre est rapportée dans le cinquieme tome du Recueil des Historiens de France, donné par les Bénédictins, page 621.

De la Motte Houdart a dit (1) que
» l'Ecriture-Sainte ne nous a point été
» donnée pour nous rendre ſçavans,
» encore moins pour amuſer notre
» imagination, & nous inſpirer le goût
» des plaiſirs ſenſuels; mais qu'il avoit
» étudié les Livres Saints, comme la
» ſcience de l'unique néceſſaire, &
» comme la ſource divine de la doc-
» trine & des mœurs ».

Si M. *Irail* avoit connu l'Ecriture-Sainte, il n'auroit pas avancé qu'elle *eſt favorable au P.* Caffaro, *qu'elle n'a rien tant en recommandation que les jeux, la danſe & les Spectacles, & qu'elle fait un mérite à quelques-uns de ſes plus ſaints perſonnages d'avoir danſé au ſon du tambour* (2).

M. l'Abbé *Irail* n'auroit pas ſans doute répété ce ſophiſme ſuranné, s'il avoit ſçu que du temps de *S. Cyprien* on avoit oſé s'autoriſer de l'exemple de la danſe de *David* pour juſtifier les Théatres; mais que *S. Cyprien* répondit à ces faux raiſonneurs: « Ne vau-
» droit-il pas mieux que ces gens-là

(1) Dans ſes Réflexions ſur la Critique, tome III de ſes Œuvres, édition de 1754.

(2) Querelles Littéraires, tome II, p. 396.

» n'euſſent jamais appris à lire, que
» de faire un tel uſage de leur lecture.
» Qu'ils ſçachent que l'exemple de
» *David* qui a danſé devant l'Arche,
» ne favoriſe en rien les Chrétiens qui
» aſſiſtent aux Théatres, parce qu'il
» n'y a rien dans l'exemple de *David*
» qui ſoit honteux, ni qui reſſente la
» licence des ſcenes & des fables dra-
» matiques (1) ».

---

(1) *Pudor me tenet præſcriptiones eorum in hac cauſa & patrocinia referre; ubi inquiunt ſcripta ſunt iſta, ubi ſunt prohibita? Ante arcam* David *ipſe ſaltavit. Nabla, cynares, æra, tympana, tibias, cytharas, choros legimus. Cur ergo homini Chriſtiano fideli non liceat ſpectare quod licuit divinis litteris ſcribere? Hoc in loco non immeritò dixerim longè meliùs fuiſſe iſtis nullas litteras noſſe quàm ſic litteras legere. Verba enim & exempla quæ ad exhortationem Evangelicæ virtutis poſita ſunt ad vitiorum patrocinia transferuntur,..... Quòd* David *in conſpectu Dei choros egit, nihil adjuvat in Theatro ſedentes Chriſtianos fideles. Nulla enim obſcenis motibus membra diſtorquens deſaltavit Græcæ libidinis fabulam. Nabulæ, cynaræ, tibiæ, tympana, cytharæ Domino ſervierunt, non voluptatibus.* S. CYPR. de Spectaculis.

Non præcipit Scriptura niſi caritatem, non culpat niſi cupiditatem, & eo modo mores hominum informat..... Omnis morbus animæ habet in Scripturis medicamentum ſuum..... Il faut lire les Ecritures-Saintes, comme le faiſoit *S. Auguſtin*, en demandant à Dieu qu'elles ne lui ſerviſſent jamais pour ſe tromper, ni pour tromper les autres, *nec fallar in eis, nec fallam ex eis.* Et pour lors elles nous deviennent un miroir qui nous montre nos défauts & les moyens de nous guérir. *Utere lectione divinâ vice ſpeculi, Scriptura enim eſt ſpeculum*

L'Abbé *Terrasson* (1) osa de même, dans ses Dissertations critiques sur l'Iliade d'*Homere*, justifier l'exposition des objets les plus capables d'irriter les sens. Il alla jusqu'à prétendre excuser la foiblesse de ceux qui se livrent à l'impression de la beauté & aux desirs qu'elle excite; &, à cet égard, il donna pour exemple *Jacob*, en disant que ce Patriarche n'avoit pas été blâmé dans l'Ecriture-Sainte, pour avoir préféré *Rachel* à *Lia*. Voilà les Apologistes que nos Théatres peuvent avoir; aussi cet Abbé *Terrasson* en a-t-il fait l'éloge dans les mêmes Dissertations. Nos Spectacles sont, selon lui, la meilleure école que les

---

fœda ostendens, & corrigi docens. Ceux qui osent faire autoriser par l'Ecriture-Sainte, un usage licencieux, ne méritent point d'autre réponse que celle que *S. Augustin* fit souvent à *Julien*; ce que vous dites n'est pas vrai, vous étes un séducteur & un insensé: *Non est verum quod dicis, lingua tua amplexa est dolositatem...... erras, & tibi consentientes mittis alios in errorem. Ista non diceres, si tu sanum animum haberes.* S. Aug. contr. Jul.

(1) *Jean Terrasson* reçu à l'Académie des Sciences en 1707, & nommé en 1721 à une Chaire de Philosophie Grecque au College Royal, mourut en 1750. Il étoit frere de *Gaspard Terrasson*, qui mourut à Paris en 1752, après s'être acquis une grande réputation par sa piété & par l'éloquence de ses Sermons.

Princes puiſſent avoir ; & il ſoutient que c'eſt un établiſſement utile à protéger comme un moyen propre à réparer les breches que la mort fait dans les Etats. Et ſur quoi fondoit-il ce moyen ? ſur l'efficacité des maximes amoureuſes de nos Drames, & ſurtout des Opéra de *Quinault* qu'il protégeoit ſinguliérement. Il ne trouvoit rien à reprendre à des leçons telles que celles-ci :

Aimable jeuneſſe,
Suivez la tendreſſe.

*

C'eſt pour vous ſurprendre,
Qu'on vous fait entendre
Qu'il faut éviter ſes deſirs,
Et craindre ſes ſoupirs.
Laiſſez-vous apprendre
Quels ſont ſes plaiſirs.

*

Les oiſeaux vivent ſans contrainte ;
En amour ils ſont tous
Moins bêtes que nous.

Ce n'eſt, ſuivant l'Abbé *Terraſſon*, que pour la commodité de la rime, & par haine pour *Quinault*, que *Deſpréaux* a traité de *lubrique* cette morale.

Un ſçavant Académicien, M. *Dacier* (1), meilleur Philoſophe, a relevé avec zele dans la Préface du IIe volume du Manuel d'*Epictete* les opinions ſcandaleuſes de *Terraſſon*. Il lui reproche l'abus qu'il faiſoit de l'Ecriture-Sainte, en ne mettant pas de différence entre la diſpoſition honnête de *Jacob* recherchant en mariage *Rachel*, & celle des Amans de Théatres qui idolâtrent leurs maîtreſſes, & qui, en étalant leurs feux criminels, donnent des leçons d'une licence effrénée qui ne tend qu'à détruire les moyens légitimes de la multiplication des familles; & loin d'admettre avec l'Abbé *Terraſſon*, que les Poëtes dramatiques & les Sirenes, qui en ſont les organes, ſont les ſeuls maîtres de morale que les Princes doivent avoir, M. *Dacier* ſoutient au contraire que les Princes doivent éviter de s'expoſer à ſe laiſſer

---

(1) *André Dacier*, né à Caſtres en 1651, reçu en 1695 à l'Académie Françoiſe & à celle des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il mourut à Paris en 1722. Il étoit admirateur de l'ancienne Philoſophie; il l'imprima dans ſa conduite & ſes ſentimens; & il la perfectionna par les principes de la Religion Catholique à laquelle il fut toujours fidélement attaché depuis l'abjuration qu'il avoit faite du Calviniſme.

ſéduire par toutes ces perſonnes préparées pour prendre les ames par la ſéduction de leurs charmes & de leurs talens. Mais revenons à M. l'Abbé *Irail.*

C'eſt à la rétractation du P. *Caffaro* que M. *Irail* auroit dû donner des louanges. C'eſt alors que ce Religieux montra du courage. On pouvoit lui appliquer ce que *S. Ambroiſe* diſoit d'un grand Roi : il a eu des foibleſſes qui ne ſont que trop ordinaires aux Rois ; mais il s'en eſt repenti, ce qui leur arrive rarement ; *erravit, quod ſolent Reges ; pœnituit, quod non ſolent.*

M. l'Abbé *Meuſy* a obſervé avec raiſon dans le ſecond tome du *Code de la Religion & des Mœurs*, page 383, que l'Auteur de l'Ouvrage intitulé : *Querelles Littéraires*, auroit dû y dire quelque choſe de la rétractation du P. *Caffaro.* Mais que pouvoit en dire M. l'Abbé *Irail*, après avoir loué le P. *Caffaro* d'avoir fait l'apologie des Théatres, & l'avoir appellé pour cette raiſon un *religieux Philoſophe* (1) ?

Néanmoins il a hazardé ces mots :

---

(1) Querelles Littéraires, tome II.

L'Archevêque de Paris [NOAILLES] *exigea du P.* Caffaro *une rétractation authentique.* M. *Irail* laisse à douter si elle a eu lieu. Il paroît qu'il ne s'est pas intéressé à s'instruire du fait. Cependant, comme Historien, il y étoit obligé. Il auroit appris que le P. *Caffaro* ne fit que suivre l'inspiration de sa conscience, en donnant sa rétractation; & qu'ayant satisfait à ce devoir le 11 Mai 1694, c'étoit M. *de Harlai* qui étoit alors Archevêque de Paris, & non M. *de Noailles*, qui ne lui succéda qu'au mois d'Août 1695. M. *Irail* paroît si attaché à l'erreur rétractée par le P. *Caffaro*, qu'il a osé avancer dans le même tome, p. 395, que *si* Racine *&* Quinault *eussent déposé leurs scrupules dans le sein d'un Casuiste tel que le P.* Caffaro, *ils n'eussent jamais abandonné le Théatre.* M. l'Abbé *Irail* auroit dû plutôt conclure que ces deux Poëtes célebres auroient eu le plus grand mépris pour un Casuiste qui auroit voulu les détourner de leur juste repentir. Mais on a beaucoup d'autres erreurs à reprocher à l'Ouvrage intitulé : *Querelles Littéraires.* Elles ont été rele-

vées dans un Recueil de neuf Lettres imprimées, dont huit ſont de M. l'Abbé *Baral*, & une de D. *Clémencet*, Bénédictin. Celle-ci commence à la page 42. Il eſt parlé de ces Lettres dans l'Hiſtoire Littéraire de la Congrégation de *Saint-Maur*, que D. *Taſſin* a donnée en 1770, & qui eſt auſſi intéreſſante pour la Littérature, qu'honorable pour cette célebre Congrégation.

Sunt clari hodieque & qui olim nominabuntur.
QUINT. lib. X, cap. XI.

Au reſte, il a échappé à M. *Irail* un aveu très-défavorable aux Théatres, lorſqu'il dit (1) que la *Religion & la légiſlation ont toujours réprouvé la profeſſion des Comédiens, & que cet accord des Magiſtrats & des Caſuiſtes pourroit donner lieu à de ſérieuſes réflexions.*

M. l'Abbé *Irail* puiſſe-t-il en faire d'aſſez bonnes pour imiter le repentir du P. *Caffaro!* car il faut aimer les hommes & ne haïr que leurs erreurs: *Diligite homines, interficite errores.*

---

(1) Querelles Littéraires, tome II.

LETTRE d'un ancien Officier de la Reine, à tous les François, sur les Spectacles; [par M. *Trebuchet*] *Paris*, 1759.

RÉFLEXIONS Morales sur les Spectacles, par M. *de Jean*, Prieur de *Longuy*, *1760*, *in-12*.

LETTRE d'un Curé du Diocese de*** à M. de *Marmontel*, sur son Extrait critique de la Lettre de M. *J. J. Rousseau* à M. *Dalembert*; *Paris*, 1760.

L'Auteur de cette Lettre est M. *Secousse*, Curé de la Paroisse de Saint Eustache de Paris, si dignement remplacé depuis 1771, par M. *Jean-Jacques Poupart*, qui réunit toutes les qualités de l'esprit & du cœur, qui rendent un Pasteur précieux à son troupeau.

LETTRES HISTORIQUES & Critiques sur les Spectacles; à Mlle *Clairon*, Actrice de la Comédie Françoise; dans lesquelles ou prouve que les Spectacles sont contraires aux bonnes mœurs. *Avignon*, *Paris*, 1762.

Ces Lettres sont une bonne critique de la Consultation que M. *Huerne*

de la Motte avoit adreſſée à Mlle *Clairon :* on y a fait imprimer à la fin l'Arrêt du Parlement de Paris, du 22 Avril 1761, qui condamne la Conſultation.

L'Auteur de ces Lettres eſt le P. *Joſeph-Romain Joly*. Il en a donné tout le fonds ſous une forme différente, dans le troiſieme tome d'un autre de ſes Ouvrages, qui a pour titre : Conférences ſur les principaux ſujets de la Morale Chrétienne. *Paris*, 1768.

LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL des Sciences Eccléſiaſtiques, par le R. P. *Richard*, & autres Religieux Dominicains, imprimé chez *Jombert* en 6 vol. *in-fol.* On y trouve au mot *Spectacles*, une ſuite méthodique des meilleurs principes ſur cette matiere.

DE L'EDUCATION CIVILE, par M. *Garnier*, Prof. au College Royal, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres; *Paris*, 1765.

Le troiſieme Chapitre de ce ſolide Ouvrage contient les réflexions les plus juſtes contre la prétendue utilité morale de nos Spectacles. On

ſçait que les Poëtes Dramatiques attribuent à leur art la gloire d'avoir triomphé de la barbarie, & d'avoir adouci les mœurs publiques. M. *Garnier* eſt bien éloigné d'en convenir.

» C'eſt véritablement un grand ſervice, leur dit-il, ſi en adouciſſant les
» mœurs, vous les avez rendues meil-
» leures & plus pures. Mais ſi vous
» ne les aviez adoucies qu'en les amol-
» liſſant, ſi votre magie n'avoit ſervi
» qu'à transformer des tigres & des
» lions en des renards & en des ſin-
» ges; le beau ſecret que vous auriez
» trouvé!... Vous vous vantez d'être
» les Précepteurs de la Nation. Eh
» bien! dites-nous donc depuis plus
» d'un ſiecle que nous prenons de
» vos leçons, avons-nous fait bien des
» progrès dans le chemin de la vertu?
» Les hommes parmi nous ſont-ils
» devenus plus appliqués à leur de-
» voir & plus délicats ſur leur réputa-
» tion? Les femmes ſe reſpectent-elles
» davantage? Les enfans ſont-ils plus
» ſoumis à leurs parens? L'union re-
» gne-t-elle davantage dans les fa-
» milles? Les droits de l'amitié ſont-
» ils mieux connus & plus reſpectés?

» La patrie a-t-elle acquis un plus
» grand nombre d'illuſtres défenſeurs?
» Enfin ceux qui vous fréquentent,
» valent-ils mieux que ceux qui vous
» négligent? Tâchez ſur-tout de nous
» prouver bien clairement ce dernier
» point; car j'obſerve que les parens
» qui s'occupent de l'éducation de
» leurs enfans, vous redoutent étran-
» gement; que les perſonnes à qui leurs
» places preſcrivent de la gravité &
» de la décence, craindroient d'être
» ſurpriſes dans les temples où l'on dé-
» bite ſi pompeuſement vos maximes;
» que bien des gens ſenſés s'y en-
» nuient; que vos Prêtres & vos Prê-
» treſſes ne jouiſſent pas encore des
» droits que les Loix accordent au
» dernier des Citoyens...... J'ouvre
» vos Livres, & je ne trouve par-tout
» que certaines amours romaneſques
» dont l'abſurdité & la triſte unifor-
» mité ſont encore les moindres dé-
» fauts. Le devoir & la vertu ſont
» dans vos Pieces de malheureuſes
» victimes que vous parez de quelques
» fleurs pour faire à l'amour un ſa-
» crifice plus éclatant. Comment avez-
» vous remplacé le chœur des An-

» ciens ? Par des confidens & des con-
» fidentes que je n'oserois nommer
» par leur nom, & qui semblent n'a-
» voir d'autres fonctions que de cor-
» rompre ceux qu'ils conseillent........
» Quels modeles osez-vous offrir aux
» femmes ? des *Phedres*, des *Cléopatres*,
» des *Hermiones*, des *Roxanes*, des
» *Eriphiles*, *&c.* Voudriez-vous avoir
» de pareilles héroïnes pour filles &
» pour femmes ? Enfin que peuvent
» faire de mieux ceux qui vont vous
» entendre, que d'armer leur cœur
» contre des impressions funestes à
» leur repos, & d'oublier si parfaite-
» ment ce qu'ils viennent d'appren-
» dre, qu'il ne leur en reste aucun
» souvenir en rentrant dans le sein de
» leur famille ? Mais on ne peut espérer
» cette modération de cette foule de
» jeunes gens que l'on voit si ordi-
» nairement se pâmer au doux chant
» des Sirenes. Ils passent bientôt de
» l'image à la réalité, & finissent par
» s'énerver l'ame & le corps. Les
» moins coupables sont ceux qui
» cultivent la musique & la danse,
» qui sont idolâtres de leur figure, &
» qui veulent plaire aux femmes en
» s'efforçant

» s'efforçant de leur reſſembler. Et
» cependant ces gens ſont pourvus
» de charges, ſans qu'ils ſongent aux
» moyens de les bien remplir...... Qui
» conſolera la patrie en proie à des
» ames de boue ? Qu'un Cordonnier,
» qu'un Tailleur faſſent mal une chauſ-
» ſure ou un habit; c'eſt un malheur
» facile à réparer, & qui retombe à
» la fin ſur eux-mêmes : mais qu'un
» homme en place ſe conduiſe mal,
» la patrie entiere s'en reſſent, & ſou-
» vent la plaie devient incurable......
» Qu'on ait donc ſoin d'inculquer de
» bonne heure aux jeunes gens qu'ils
» ne ſont point faits comme de vils
» animaux, pour ſe procurer des ſen-
» ſations voluptueuſes; que leur rai-
» ſon eſt le flambeau qui doit les
» éclairer ; que cette raiſon, épurée
» par la Religion, dicte des devoirs ;
» que la ſatisfaction qui provient des
» actions vertueuſes, eſt le plus grand
» de tous les plaiſirs, & le ſeul per-
» manent ; qu'un homme qui néglige
» ſa raiſon, eſt plus à plaindre que ce-
» lui qui renonceroit volontairement
» à l'uſage de ſes yeux ; qu'il eſt auſſi
» impoſſible d'être heureux avec une

» ame souillée de vices, que de se » bien porter avec un corps couvert » d'ulceres; que la science est la source » des biens, comme l'ignorance » est la source de tous les maux ».

Les Causes du bonheur public, par M. l'Abbé *Gros de Besplas*. La premiere édit. *in*-8°. parut en 1768; la 2e en 1774, en 2 vol. *in*-12. Cet Ouvrage [dont il a déjà été parlé page 172 de nos Lett.] est composé de bonnes spéculations politiques, économiques & morales : il paroît que l'Auteur a eu en vue d'en faire comme la Philosophie des Princes.

Le Chapitre XI du premier tome regarde le Théatre, considéré dans ses rapports avec les mœurs des Grands & avec les mœurs générales.

L'Auteur y peint les suites funestes de la corruption de nos Théatres. » Cette école, dit-il, qu'on prétend » être destinée à inspirer la vertu, est » devenue celle du vice. Les Grands » doivent se l'imputer. Ils ont trop » relevé la profession de Déclamateur » & d'Histrion. Le goût du Théatre » fut toujours l'écueil de la vertu des » Nations; & chez la nôtre, jusqu'où

» n'eſt-il pas porté? Des femmes d'un
» rang éminent rompant l'auguſte
» ſilence de la vie domeſtique, tranſ-
» forment l'intérieur de leur Palais
» en Théatre, & deviennent des Ac-
» trices.... Des hommes de même
» caractere, intéreſſés peut-être à les
» avilir, ſuivent leurs traces.... En-
» fin, ligués avec le libertinage, ils
» abandonnent juſqu'à cette gravité
» impoſante qui offroit du moins au-
» trefois l'apparence de la vertu, au
» défaut de la vertu elle-même....
» Les Théatres ont fait une mortelle
» plaie à la ſociété. C'eſt à la corrup-
» tion qui y regne qu'il faut attribuer
» la cauſe de ce célibat impur &
» monſtrueux qui s'eſt introduit dans
» toutes les conditions, & qui enve-
» loppe dans ſon débordement le
» mariage même.... Delà provien-
» nent les antipathies des époux,
» l'abandon des enfans & les ſépara-
» tions de ceux que le Ciel a unis.....
» On a ſouvent dit que les Grands
» s'étoient avilis en s'alliant avec les
» riches. Mais ces tiges auguſtes rani-
» mées par ce ſecours extraordinaire,
» & unies à des épouſes vertueuſes,

» reprennent au moins quelquefois
» leur splendeur premiere. Mainte-
» nant enfoncées dans le limon de la
» débauche, elles ne produiront que
» des fruits empestés. Trop heureuse
» la société, si leur stérilité est la suite
» de ce nouveau genre d'incontinen-
» ce.... Après l'amour des époux,
» comment les autres vertus auroient-
» elles échappé an naufrage ? L'intérêt
» & le plaisir ont tout ravagé. Rien n'é-
» mane de la vertu ; tout part de l'inté-
» rêt, & des passions qu'il allume....
» L'amitié est reléguée avec la vertu ;
» les cœurs ne reposent plus sur les
» cœurs...... Elle a été transformée
» en respects, en devoirs, en égards ;
» en bienséances, en commerce de
» dissipation & de fêtes. *Galba*, dit
» *Tacite*, voulut rétablir l'ancienne
» vertu ; mais il n'étoit plus temps ».

M. l'Abbé *Gros de Besplas* présume que nous ne sommes point parvenus à ce terme, & qu'il est encore temps de nous rappeller les anciennes mœurs. Et pour opérer ce changement, il propose la réformation du Théatre, qu'il regarde comme un moyen politique à conserver. Il cite la Tragé-

die de *Polyeucte* comme capable de donner des héros à la Religion : mais cette Piece a eſſuyé des reproches ; & même, ſuivant le témoignage de M. *de Voltaire* que nous avons cité [pag. 89 de nos Lettres], il eſt évident que ſi dans cette Tragédie, *Corneille* n'avoit point parlé aux paſſions des Spectateurs plutôt qu'à leur raiſon, il n'auroit pas obtenu leurs applaudiſſemens.

Le célébre *Mariana*, Jéſuite, eut occaſion de diſcuter la cauſe des Théatres dans ſon fameux Ouvrage [*De Rege & de inſtitutione Regis*]. On ſçait que ce Livre [dont les exemplaires de 1599 ſont devenus ſi rares] mérita la cenſure de la Faculté de Théologie de Paris & du Parlement, pour quelques propoſitions que le fanatiſme du temps avoient introduites, & qui avoient armé les *Jacques Clément* & les *Ravaillac* contre *Henri III* & *Henri IV*. Cet Ouvrage n'auroit mérité que des éloges, ſi l'Auteur avoit été auſſi exact ſur la fidélité due aux Rois, que ſur les Théatres publics. Il y a très-bien traité ce dernier objet, non ſeulement en Miniſtre de l'Egliſe, mais encore en bon ſpéculateur poli-

tique. Nous avons cru devoir en citer quelques pensées (1). Elles se réduisent à prouver ce qui a été dit tant de fois, que les Spectacles Dramatiques sont, par leur nature & par tout ce qui en est l'accessoire, une source de corruption pour les mœurs; que les Drames n'ont presque toujours pour sujets que des scenes & des intrigues scandaleuses, qui deviennent plus nuisibles à proportion que le Poëte & les Acteurs excellent dans le funeste talent d'émouvoir les sens & l'ame des Spec-

(1) *Publicam ludorum insaniam, quæ Spectacula nominantur, multis argumentis, & majorum testimoniis confirmavimus, nihil esse aliud quàm officinam impudicitiæ, atque improbitatis, ubi omnis ætatis, sexûs & conditionis homines depravantur, simulatisque & ludicris actionibus ad vitia vera informantur. Admonentur enim quid facere possint, & inflammantur libidine, quæ aspectu maximè & auribus concitatur : puellæ præsertim & juvenes, quos intempestivis voluptatibus infici grave est, atque Reipublicæ christianæ exitiale malum. Quid enim continet scena, nisi virginum stupra, & mores prostituti pudoris fœminarum, lenonum artes atque lenarum, ancillarum & servorum fraudes versibus numerosis & ornatis explicata, sententiarum luminibus distincta, eòque tenaciùs memoriæ adhærentia, quarum rerum ignoratio multò commodior est?... Mulieres excellenti pulchritudine, eximiâ actionum venustate & gratiâ inducuntur in Theatrum; quod maximum est incitamentum libidinis, & ad corrumpendos homines potissimum valet. « Deus enim, ait S. Basilius, libro de Virginit. cùm conderet animantes in » utrumque sexum distinctas, œstrum mutuæ cupiditatis » inseruit, inter homines maximè quâ se invicem appeterent, majorem multò in viro : quoniam fœminam de » ejus latere formatam diligit ut proprium membrum, » & ad eam toto impetu rapitur; sic fœmina in se quam-*

tateurs. *Mariana* ſoutient que ſi parmi les Miniſtres de l'Egliſe il y en a qui oſent ſur cette matiere être les patrons de la licence, il eſt aiſé de les confondre par une foule d'autorités, & de démontrer que leur opinion n'eſt fondée que ſur une lâche complaiſance pour le goût dépravé de la multitude; foibleſſe que les Philoſophes du Paganiſme auroient rougi de ſe permettre. Il décide que les Théatres devroient être proſcrits dans un ſage

» *dam virtutem habet, miramque poteſtatem trahendi* » *ad ſe virum, non ſecùs ac magnes, cùm ipſe non mo-* » *veatur, ferrum ad ſe rapit* ». *Contra hanc potiſſimùm cupiditatem pugnare debent quicumque pudicitiæ dignitatem conſequi ſtudent, nunquam interrupto uſque ad vitæ finem certamine. Quod an ii faciant, qui tanto ſtudio ad Theatra concurrunt, pius & modeſtus Lector ſecum ipſe conſideret! .... Si duorum optio danda eſſet, mallem ab Hiſtrionibus profanas fabulas agi, quàm ſacras Hiſtorias; quoniam cum decore ac honeſtate eos facere non poſſe, perſuaſum planè habeo, tum ob eorum vilitatem & dedecus, tum ob fœdiſſimos mores, paremque actionum, levitatem & turpitudinem: cenſeo Principi vel maximè curæ fore, ne aut ipſe ſuo exemplo auctoritatem conciliet Theatri licentiæ, ſi frequenter interſit Spectaculis, audiatque libenter fabulas, præſertim quæ ab Hiſtrionibus venalibus exhibentur: & quoad fieri poterit, de totâ Provinciâ exturbet eam pravitatem; neque concedat mores ſuorum eâ turpitudine depravari. Hoc noſtrum votum eſt deſtinataque ſententia. Verùm Populi levitas & peccantium multitudo, quaſi moles quædam opponitur. Tum auctoritas eorum qui communi errori patrocinantur. Et eſt excuſatio furoris multitudo inſanorum. ..... Excæcat prava conſuetudo animos: & quæ paſſim fieri videmus defendere conantur quidam licentiæ patroni, magni ſcilicet theologi, quaſi*

Gouvernement, comme n'étant propres qu'à énerver les sujets par la volupté ; & que si l'on est forcé de les tolérer pour condescendre à la fureur d'une multitude d'insensés, il faut que le Prince évite d'honorer de sa présence ces jeux scandaleux, & qu'il ne souffre point qu'on y représente des sujets qui tiennent à la Religion. En effet, comme M. l'Abbé *Gros de Besplas* l'a observé énergiquement dans

---

juri & æquitati consona, otio & litteris abutentes : quos redarguere facilè erit testimonio & auctoritate veterum Theologorum in hac re nón discrepantium ; à quibus discedere nostræ ætatis Theologos velle non putamus. Has omnes simulatæ veritatis præstigias retegere non erit difficile, multitudinem à furore retinere difficilius erit, nisi publica accesserit auctoritas, quorum interest magistratuum. Est Principum munus resistere levitati multitudinis & perditorum hominum temeritati... Censeo nullam certam sedem Histrionibus extruendàm publicè, domum aut Theatrum, quamvis lucri parte locatum unde inopes alantur, aut quod in alias publicas utilitates impendatur... Histrionum numerus, extructo certè Theatro per urbes & oppida, immensum augebitur pondus iners atque inutile..... Quis enim juvenes aut milites aut Senatores avellet ab ea vanitate ? Ad Theatrum, relicto opere quotidiano, concurrent. Fœminæ viros contemnent, & familiam præ cupiditate spectandi, quod scimus hoc tempore contingere...... Saltem, quoad fieri poterit, minori ætate pueri & puellæ arceantur ab iis Spectaculis, ne à teneris Reipublicæ seminarium vitiis insciatur, quæ gravissima pestis est. Denique Populus intelligat Histriones non probari à Republica ; sed Populi oblectationi atque importunis precibus dari : quæ cùm non potest quæ sunt meliora obtinere, solet aliquando minora mala tolerare, & populi levitati aliquid concedere. MARIAN. de Rege & Regis instituti, lib. III, c. 15.

une des notes de ſon chapitre des Spectacles. « La ſainte Morale tranſ-
» portée ſur le Théatre, ne peut dans
» ce ſol empeſté produire que des
» fruits pernicieux. Sa place véritable
» & naturelle eſt dans la chaire, où
» environnée de la majeſté de Dieu,
» nourrie d'une onction qui la rend ſi
» touchante & ſi auguſte, elle déploie
» toute ſa dignité & toute ſa force;
» mais au Théatre, c'eſt un ſel affadi.

Comme M. l'Abbé *Gros de Beſplas* n'a parlé des Théatres que relativement à ſes ſpéculations politiques, nous allons ajouter ici ce que *Bodin* en penſoit. On connoît le caractere de ce dangereux Ecrivain, qui mourut de la peſte, en 1596, à Laon, où il étoit Procureur du Roi. Il paroît que c'eſt de ſes Ouvrages, & ſur-tout de ſa *Méthode pour étudier l'Hiſtoire*, que M. *de Monteſquieu* a pris l'idée de ce ſyſtême qui regle ſur l'échelle des climats les mœurs & la religion des peuples.

Il n'eſt pas douteux que la différence des latitudes produit des différences entre les hommes, ſoit pour les qualités des corps, ſoit pour certaines fa-

cultés de l'ame ; mais il n'en peut réſulter aucune influence relativement aux actions libres. Rien n'eſt plus dangereux qu'une doctrine qui enſeigne à reſpecter toutes les Religions, comme dictées par les propriétés du climat ; à excuſer tous les actes qu'elles commandent ou qu'elles permettent ; & à proſcrire, comme incompatibles avec la nature du climat, pluſieurs pratiques fondées ſur les préceptes ou ſur les conſeils de la Religion Chrétienne.

Ce ſyſtême (1) a paru merveilleux aux Matérialiſtes, qui n'attribuent nos facultés intellectuelles qu'à des modifications de la matiere ; de ſorte que, ſelon eux, l'exiſtence des ames eſt une chimere, & l'homme ne differe du ſinge que par l'organiſation matérielle. Ce n'eſt pas après avoir été endoctriné par une pareille philoſophie, qu'on dira ce que le célebre *Bouchardon*, enthouſiaſmé de la lecture d'*Homere*, diſoit à l'illuſtre Antiquaire, M. le Comte

(1) Les principes de M. *de Monteſquieu* ſur l'influence des climats, ſont très-bien combattus dans un Ouvrage que M. l'Abbé *Floris* a donné en 1774 ſous ce titre : *Les Droits de la vraie Religion, ſoutenus contre les maximes de la nouvelle Philoſophie* ; en 2 volumes *in*-12.

de *Caylus : Depuis que j'ai lu ce Livre, les hommes ont quinze pieds ; la nature s'eſt accrue pour moi.* Mais c'eſt la Religion chrétienne qui nous rehauſſe réellement & bien davantage, lorſqu'elle nous enſeigne que notre ame eſt, non une vapeur déliée, ou un air ſubtil, mais une ſubſtance ſpirituelle & immortelle, qui, comme un miroir, doit recevoir & réfléchir l'image de toutes les perfections de Dieu ; c'eſt-à-dire, « que la vie de l'ame, » comme le dit M. *Boſſuet*, doit être » une imitation de celle de Dieu ; » qu'elle doit vivre comme lui de » raiſon & d'intelligence, & qu'elle » eſt deſtinée à lui être unie, en le » contemplant & en l'aimant. *Diſc. ſur l'Hiſt. univ. Tam magnum bonum eſt natura rationalis, ut nullum ſit bonum quo beata ſit, niſi Deus.*

Bodin qui, dans ſes rêveries politiques, tolere toutes les Religions, excepté la Religion chrétienne dont il étoit ennemi, deſiroit plutôt la ſuppreſſion que la réformation des jeux de Théatre. Il penſoit ſur cet objet comme les anciens Légiſlateurs des Grecs, dont on a ci-devant parlé

p. 57 de nos Lett. « Les jeux scéniques, » dit-il (1), sont une peste de la République des plus pernicieuses qu'on » sçauroit imaginer. Car il est d'expérience qu'il n'y a rien qui gâte plus » les bonnes mœurs & la simplicité » & bonté naturelle d'un peuple. Ce » qui a d'autant plus d'efficace & de » puissance, que les paroles, les accens, » les gestes, les mouvemens & actions » conduites avec tous les artifices » qu'on puisse imaginer, laissent une » impression vive en l'ame de ceux » qui tendent là tous leurs sens. Et » pour faciliter encore plus cette impression, l'on met toujours à la fin » des Tragédies comme un poison ès » viandes, la farce ou Comédie. Quand » les jeux de Théatre seroient tolérables aux pays méridionaux pour être » d'un naturel plus pesant & mélancolique, & pour sa constance » naturelle, moins sujets à changer, » si est-ce que cela doit être défendu » aux peuples tirant plus vers le Septentrion, pour être de leur naturel » sanguins, légers & volages, & qui

(1) Dans le sixieme Livre de sa Républ.

» ont presque toute la force de leur
» ame dans l'imagination du sens com-
» mun & brutal. Mais il ne faut pas
» espérer que ces jeux soient défen-
» dus ou empêchés par les Magistrats;
» car ordinairement on en voit qui
» sont les premiers à ces jeux.

On a ci-devant vu page 112, que sous *Charles VIII* les Magistrats ne méritoient pas le reproche que *Bodin* faisoit à ceux de son temps. Mais chaque siecle a eu ses *Catons* & ses *Scipions*. On sçait avec quelle chaleur ce dernier, qui étoit *Scipion l'Africain*, s'éleva contre l'usage où l'on étoit de son temps, de se servir des Comédiens pour apprendre aux jeunes gens à danser, à chanter ou à déclamer; exercices, dit-il, qui auroient paru honteux à nos ancêtres, qui n'auroient point voulu, pour la moindre partie de leur éducation, confier leurs enfans à des gens décriés par leur profession ou par leur conduite (1) : mais comme l'a dit M. de *Montesquieu* [Espr. des Loix. l. 7, c. 10], *pour*

(1) *Eunt in ludum Histrionum, discunt cantare & saltare, quod majores nostri ingenuis probro duci voluerunt.* Macrob. Saturn. lib. 2, c. 8.

juger de la violation des mœurs, il faut en avoir. Les Magistrats de Rome en avoient encore, lorsque sous le Consulat de *Sp. Postumius Albinus*, ils appelloient conjuration contre la République, les Assemblées où l'on corrompoit les mœurs des femmes & des jeunes gens (1).

C'est sans doute relativement à l'impossibilité morale de supprimer les Théatres, que M. de *Besplas* en demande au moins la réformation. Elle est nécessaire à plus d'un égard. Car pour se borner au genre qui auroit dû être le moins dangereux, combien chez tous les Modernes la Tragédie a-t-elle toujours été éloignée de ce qu'elle étoit dans les beaux jours d'Athenes, qui finirent sous Alexandre! Elle ne se proposoit alors que l'instruction des Citoyens. Elle avoit même des rapports avec la Religion & l'administration politique du pays, comme on l'a ci-devant dit page 97.

---

(1) *Ad opprimendam Rempublicam clandestinæ conjurationes sunt cœtus isti, ubi quisque, quò naturâ pronioris libidinis est, paratam voluptatem habet.... Indè, quicquid his annis libidine, quicquid fraude, quicquid scelere peccatum est, scitote ortum esse.* Tit. Liv. lib. 39.

C'eſt par cette conſidération que les Magiſtrats de l'Aréopage pouvoient compoſer des Tragédies ; au lieu qu'il y avoit une Loi expreſſe qui leur défendoit de faire des Comédies. M. *le Franc de Pompignan* nous a donné une belle idée (1) de ces Tragédies anciennes, composées par des Philoſophes & par des hommes d'Etat (2) ; & en comparant ces Drames avec ceux de notre ſiecle, qui a proſtitué les Lettres & les Arts à la molleſſe, au luxe & à la volupté, cet Académicien fait des réflexions dignes d'un Poëte Philoſophe.

« Je ne penſe point ſans étonne-» ment, dit-il, au prodigieux avan-» tage que les Payens ont ſur les Chré-» tiens à l'égard de la morale du Théa-» tre..... Tout ce qui pouvoit avi-» lir l'ame, étoit banni des anciennes » Tragédies Grecques. L'*Hippolyte*

(1) Dans ſa Diſſertation en forme d'avertiſſement, qui eſt au commencement de ſa traduction des Tragédies d'*Eſchyle*, qui a paru en 1770.

(2) *Eſchyle* avoit été diſciple de *Pythagore*, & il ſervit dans les batailles de Marathon & de Salamine. *Sophocle* fut Magiſtrat & Militaire ; il fut aſſocié à *Periclès* dans la guerre contre les Lacédémoniens. *Euripide*, éleve de *Socrate*, fit le voyage d'Egypte avec *Platon*.

» d'*Euripide* eſt, à proprement parler, » la ſeule où l'amour agiſſe ; on ne » l'employoit pas pour exciter la ter» reur & la pitié. Les Auteurs Dra» matiques mettoient en œuvre d'au» tres reſſorts. Ils n'expoſoient ſur le » Théatre les malheurs & les crimes » de l'humanité, que pour rendre les » hommes plus ſages & plus ver» tueux. Les mœurs de nos Tragé» dies oppoſées aux mœurs de la Tra» gédie Athénienne, ont un caractere » mou qui ſe fait jour à travers le pa» thétique & la terreur dont nos meil» leures Pieces ſont remplies. C'eſt » que le Théatre a pris les mœurs de » la Nation, comme il contribue à » ſon tour à les amollir & à les » énerver.

» Il n'y a point en cela d'exception » à faire de Nation ni d'Auteur ; » François, Anglois, Eſpagnols, Ita» liens, Habitans du Nord, *Corneille*, » *Racine*, tous ſe réuniſſent pour con» ſacrer à l'amour la muſe de la Tra» gédie.

» Il y a toujours de la conformité » entre l'humeur d'un peuple & le » genre de ſes Spectacles. Où les deux

» sexes sont galans, frivoles, voluptueux, il faut que le Théatre enseigne & respire le plaisir, qu'il nourrisse les passions, qu'il les rende intéressantes jusques dans leurs égaremens, & qu'il fasse de l'amour la foiblesse des grands cœurs.

» La conjuration de *Cinna* sera échauffée par l'amour d'*Emilie*; *Pauline* sera fidelle à son époux, mais elle aimera *Sévere*. *Cesar* menera de front le renversement de la République & le concubinage de *Cléopatre*. Le vieux *Sertorius* voudra séduire une jeune femme éperduement amoureuse de son mari. Voilà les mœurs de la Tragédie chez le plus grave & le plus sublime de nos Poëtes. Nous donnons à *Melpomene* la ceinture de *Venus*...... Pour purifier notre Théatre, nous disons que les foiblesses y sont combattues par le remords, condamnées par la raison, convaincues par l'honneur, punies par l'événement; que le contrepoison marche à côté du venin, & que la vertu triomphe toujours. Mais ce raisonnement n'est que spécieux. Quels Prédicateurs ont ja-

» mais canonisé le vice? Et cependant
» parmi nos Prédicateurs, combien
» n'en voit-on pas qui le couvrent de
» fleurs; en croyant l'accabler de fou-
» dres, lui ôtent sa difformité, l'em-
» bellissent presque, & par des por-
» traits passionnés & par des descrip-
» tions fleuries, ils le font rentrer
» dans des cœurs d'où la parole Evan-
» gélique devroit l'arracher! Si tel est
» l'effet de ces instructions trop peu
» chrétiennes, quel sera celui d'un
» Théatre où l'on prête à nos foibles-
» ses les attraits séduisans de la Poé-
» sie, & la chaleur de l'action? Avec de
» pareils remedes, on rend incurable
» le mal qu'on prétend guérir ».

Nos jeux de Théatre ne sont pas seulement vicieux dans leur constitution morale; ils ont aussi de grands défauts dans leur constitution littéraire. Et leur imperfection à ce dernier égard a son avantage, en ce qu'elle doit diminuer les regrets de ceux qui, pour conserver leurs mœurs, ne se permettent pas la fréquentation des Spectacles.

Le célebre M. *de Fenelon*, Archevêque de Cambrai, donne à entendre,

dans ſa Lettre à l'Académie Françoiſe, que par une conſidération philoſophique il ne s'intéreſſoit pas à la réforme des fautes graves que les Littérateurs éclairés ont à reprocher à la plupart de nos meilleurs Poëmes Dramatiques. « Je ne ſouhaite pas, » dit-il, qu'on perfectionne les Spec» tacles, où l'on ne repréſente les paſ» ſions corrompues que pour les allu» mer. Nous avons vu que *Platon* & » les ſages Légiſlateurs du Paganiſme » rejettoient loin de toute Républi» que bien policée les fables & les » inſtrumens de muſique qui pou» voient amollir une Nation par le » goût de la volupté. Quelle devroit » donc être la ſévérité des Nations » chrétiennes contre les Spectacles ! » Loin de vouloir qu'on perfectionne » les Théatres, je reſſens une véritable » joie de leurs défauts littéraires. Nos » Poëtes ont rendu les Spectacles lan» guiſſans, fades & doucereux comme » les Romans. On n'y parle que de » feux, de chaînes & de tourmens. » On y veut mourir en ſe portant bien. » Une perſonne très-imparfaite eſt » nommée un Soleil, ou tout au

» moins une Aurore. Ses yeux sont
» deux astres. Tous les termes sont
» outrés. Tant mieux ».

L'art Dramatique ne s'est pas perfectionné depuis M. *de Fenelon*; & afin qu'on n'attribue pas cette opinion à un préjugé d'une Philosophie cynique, on va citer les Historiographes & les maîtres de l'art.

« Notre Comédie, disent MM. *Par-
» fait* (1), n'est pas propre à amuser
» les personnes sensées, & à corriger
» le ridicule des hommes. Elle n'offre
» que du faux merveilleux, que des
» scenes décousues, que des intrigues
» compliquées, que des événemens qui
» ne sont pas amenés, ou que des
» farces dignes tout au plus d'avoir le
» peuple pour Spectateur.

» On ne voit pas une imagination
» sage en inventer les sujets, un juge-
» ment bien réglé en tracer les des-
» seins; on n'y voit pas les graces na-
» turelles & piquantes, l'enjouement
» fin & délicat tenir le pinceau; enfin
» notre Comédie n'est pas un tableau
» vrai & animé.

---

(1) Dans l'Histoire du Théatre François.

» Egarés par l'imagination, dit » Madame *Riccoboni* (1), nous perdons » les traces du ſentiment & de la » vérité. Et ſi nous ne retournons ſur » nos pas, il eſt à craindre que le goût » dominant ne nous replonge dans la » barbarie des premiers ſiecles.

» C'eſt où nous conduiront ces mer- » veilleux, qui, ſelon M. de *Querlon*, » (2) croient avoir fait des découvertes » pour nous avoir apporté le goût faux, » maniéré, petit, puérile ou ſauvage, » attroce, *ſtravagante*, *sfrenato*, & les » nouveaux genres de Pantomimes..... » La corruption du goût tient plus » qu'on ne penſe aux mœurs. Et l'in- » fluence qu'on attribuoit à la Muſi- » que ſur celle des Grecs, tous les » arts l'ont aujourd'hui ſur les nôtres. » Ils ne portent aux yeux, aux oreil- » les & à l'eſprit que l'image & le ſen- » timent de la volupté qu'ils reſpirent.

» Il eſt prodigieux, dit M. *Dar- » naud* (3), combien nous ſommes li-

(1) Dans ſon nouveau Théatre Anglois.

(2) Feuilles Hebdomadaires des Provinces de l'année 1770.

(3) Dans ſa Lettre ſur ſa Tragédie d'*Euphémie*, dont la deuxieme édition parut en 1768.

» vrés à tout genre d'imposture. Il est
» des bornes dans tous les arts au-delà
» desquelles se trouvent le gigantes-
» que, l'extravagant, l'absurde, en un
» mot le faux & l'opposé du naturel.
» Et ces bornes si sages, nous les avons
» passées. Nous ressemblons précisé-
» ment à ces femmes qui, à leur en-
» trée dans le monde, mettent si peu
» de rouge, qu'on peut douter si ce
» ne sont pas leurs propres couleurs.
» Ensuite leurs yeux s'accoutument à
» cet éclat étranger, & elles en abu-
» sent au point qu'elles se défigurent.
» Tout meurt sous les efforts d'un art
» corrupteur. Nos Pieces de Théatre
» sont défectueuses. Les développe-
» mens y sont vicieux. Les scenes ne
» sont qu'indiquées. Les entrées & les
» sorties, une des premieres regles de
» l'art Dramatique, sont totalement
» négligées. Les coups de Théatre
» n'ont jamais été amenés avec plus de
» mal-adresse. La Nature est par-tout
» affichée au bel esprit, & l'on craint
» sur-tout d'être simple, & de ne pas
» entasser les ornemens. Nos Poëtes
» sont des especes de Jongleurs qui
» amusent la populace aux dépens les

» uns des autres...... Le Public se
» laisse abuser par des talens factices,
» & il est la dupe de la fausseté du
» bel esprit. *Ut omnium rerum, sic Lit-*
» *terarum intemperantiâ laboramus.* Or
» dès que le goût du Public est cor-
» rompu, rien n'est plus rare que de
» trouver un Littérateur qui ait le cou-
» rage d'aimer la Littérature pour elle-
» même, & de s'exposer à déplaire
» à la multitude. Un tel homme ne
» confond pas le bruit avec la réputa-
» tion. Il sçait supporter jusqu'à l'obs-
» curité & l'indigence. Il est prêt à im-
» moler la richesse & les emplois à ses
» talens. Il fuit le monde pour courir
» s'enfoncer dans le silence de la soli-
» tude. Il se redit sans cesse que l'éclat
» Littéraire n'est rien sans l'amour de
» la vertu; que le plus honnête homme
» est toujours celui qu'on doit le plus
» estimer, & il n'oublie jamais ces pa-
» roles de *Montaigne : La vertu est plus*
» *jalouse des loyers d'honneur que des ré-*
» *compenses où il y a du gain & du profit.*
» *Ce n'est pas merveille si la vertu reçoit*
» *& desire moins volontiers cette sorte de*
» *monnoie commune que celle qui lui est*
» *propre & particuliere* ».

C'est sans doute conséquemment à cette morale, que M. *Darnaud* déclare (1) n'avoir pas voulu *se traîner sur les pas de ses maîtres au Théatre.*

Il est vrai que ses Tragédies de *Comminge* & d'*Euphémie*, énergiquement rembrunies, ont tout le sérieux du cothurne. Mais n'auroit-il pas été à souhaiter que M. *Darnaud* eût donné la préférence à des sujets profanes, plutôt que de *mettre*, comme il le dit, *la Religion aux prises avec la passion de l'amour* (2), & de placer le lieu de la scene de ses Drames dans des Monasteres ?

Le sacré sera toujours défiguré dans les Poëmes Dramatiques, qui ne sont applaudis qu'*autant*, comme le dit M. *Darnaud*, *qu'on y fait jaillir & éclater les grandes passions dont la fougue est si nécessaire à l'action théatrale* (3), & où pour intéresser les Spectateurs, il faut présenter les images les plus vives des foiblesses, des fautes & des crimes qui font la honte de l'huma-

(1) Dans sa Lettre sur *Euphémie*.
(2) *Ibid*. (3) *Ibid*.

nité.

nité (1). Voici à ce sujet le sentiment de M. *Saint-Evremond* :

« L'esprit de notre Religion, dit-» il (2), est directement opposé à ce-» lui du Théatre. L'humilité & la pa-» tience de nos Saints sont trop con-» traires aux vertus des Héros Drama-» tiques. Le Théatre paroît toujours » à la plupart des Spectateurs perdre » de son agrément dans la représen-» tation des choses saintes ; & les cho-» ses saintes perdent du respect qu'on » leur doit quand on les représente sur » le Théatre. C'est inutilement qu'on y » opposeroit la Doctrine la plus sainte, » les actions les plus chrétiennes, & les » vérités les plus utiles pour produire » cette purgation (3) qu'*Aristote* avoit » eu la simplicité d'admettre comme » un remede propre à arrêter les mau-» vaises impressions des Poëmes Dra-» matiques. Ce Rhéteur Philosophe est

(1) *Cothurnus est Tragicus prisca facinora carmine recensere.* S. CYPR.

(2) Œuvres de M. *Saint-Evremond*, tome III ; d'où l'on a aussi tiré ce qui a été dit sur l'Opéra, page 76 de nos Lett. afin de confirmer l'idée que nous en avions donnée page 77.

(3) Il a été ci-devant parlé de cette purgation, pages 41 & 94 de nos Lettres.

» à cet égard en défaut ; car y a-t-il » rien de si ridicule que de former » une science qui donne sûrement une » maladie qui travaille incertainement » à la guérison d'une autre ? y a-t-il » rien de si ridicule que de mettre la » perturbation dans une ame pour » tâcher après de la calmer par des » réflexions qu'on lui fait faire sur le » honteux état où on l'a mise » ? Enfin comme *Despréaux* le dit aux Poëtes dans son Art Poëtique :

De la foi d'un Chrétien les mysteres terribles,
D'ornement égayés ne sont point susceptibles.
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire & tourmens mérités (1) ;
Et de vos fictions le mêlange coupable,
Même à ses vérités donne l'air de la fable.

La nécessité de réformer la licence de nos Spectacles est donc bien connue. Mais cette réformation est-elle moralement possible ? On a rapporté [page 84 de nos Lettres] une opinion motivée qui décide négativement la question.

En effet il a paru des projets de réformation. Quelque peu séveres qu'ils

(1) *Flere commissa, & flenda non committere,*

ſoient, ils ont été regardés comme des ſpéculations vaines & impraticables.

Néanmoins comme ces ouvrages, qu'il reſte à indiquer, ont été compoſés par des Auteurs attachés, par état ou par goût, aux Théatres, ils ont un caractere ſingulier d'autorité pour la peinture qui y eſt faite des vices & des dangers des Repréſentations théatrales. *Hoc eſt argumentum rei.*

Traité de la Réformation du Théatre, par *Louis Riccoboni*, ancien Acteur Italien, nouvelle édition. *Paris*, 1767. Cette édition eſt pareille à celle de 1743.

Cet Auteur dit dans la Préface, que ſon plan de réformation ne devroit avoir lieu que dans le cas qu'il ne ſeroit pas poſſible de ſupprimer, ſans des inconvéniens, les Théatres dans une grande ville.

Mais ce plan de réformation ſe reſſent de la difficulté de réformer des Théatres, dont, dit *Riccoboni*, les Pieces les plus modeſtes ſont fort au deſſous de la pureté des meilleures Pieces de *Plaute*. Auſſi cet Auteur croit-il avec raiſon, que ſon plan eſt

encore susceptible de réformation. « J'exclus, dit-il, tout-à-fait la passion » de l'amour des Pieces qu'on écrira » pour le Théatre réformé. Je pré-» tends aussi abolir entiérement la » danse des femmes. Mais mon sys-» tême, toute proportion gardée, » pourroit être comparé à celui de » *Platon* par rapport à sa République. » Il auroit fallu pour la peupler, que » ce Philosophe eût créé des hommes » nouveaux; & pour fonder le Théa-» tre que je propose, il faudroit pé-» trir des hommes d'une pâte toute » nouvelle. Il est impossible que des » Spectateurs qui n'ont jamais connu » d'autres Spectacles que ceux où l'a-» mour sert de base, où cette passion » anime les intrigues, où elle déter-» mine presque les caracteres, où en-» fin les épisodes & la diction ne res-» pirent que l'amour, il est impossible, » dis-je, que de tels Spectateurs adop-» tent précisément le contraire, & ne » soient pas révoltés par mon systême ».

Au reste cet Auteur indique la voie la plus sûre pour faire tomber le goût de nos Spectacles tels qu'ils sont, c'est d'élever les jeunes gens de maniere

qu'ils ne s'exposent jamais à y aller. C'est en effet à la mauvaise éducation qu'il faut attribuer la corruption des mœurs.

« Communément jusqu'à l'âge de » dix ans, dit *Riccoboni*, les enfans » sont très-bien élevés ; depuis dix » ans jusqu'à quinze, l'éducation foi» blit, & les enfans commencent à » être gâtés, souvent même par leurs » peres & par leurs meres : enfin de» puis quinze ans jusqu'à vingt, les » jeunes gens maîtres de leurs actions, » achevent eux-mêmes de se corrom» pre.

» Les parens sont pour l'ordinaire » plus occupés de l'apparence, de » l'extérieur, que du fond & de l'es» sentiel de l'éducation de leurs en» fans. On ne s'attache à leur ap» prendre que la politesse, les belles » manieres & l'usage du monde ; en» sorte qu'à dix ans, ils sont en état » de paroître dans ce qu'on appelle » les meilleures compagnies, où on a » grand soin de les présenter. C'est-là » qu'ils entendent parler de toutes » sortes de matieres qui peuvent ou » exciter leur curiosité, ou dévelop-

» per les germes de leurs passions. Et
» c'est-là, que dans un âge encore
» tendre & si susceptible des impres-
» sions du vice, ils commencent à
» le connoître & à se familiariser
» avec lui.

» Ces principes de corruption re-
» çoivent une nouvelle force des
» Spectacles publics, où les peres &
» les meres ont l'imprudence de
» s'empresser de conduire leurs en-
» fans de l'un & l'autre sexe. Or,
» quelles atteintes mortelles ne doi-
» vent pas donner à leur innocence
» le nombre infini de maximes em-
» pestées qui se débitent dans les Tra-
» gédies, dans les Opera, & les ex-
» pressions & les images licencieuses
» que présentent les Comédies? Ils
» ne les effacent jamais de leur mé-
» moire.... Ils y voient des Grands,
» des personnes élevées en dignité,
» des vieillards, &c. y applaudir. Ils
» s'imaginent que tout ce qu'on leur
» expose est à retenir.... Ils agissent
» en conséquence lorsqu'ils jouissent
» de leur liberté; & les voilà cor-
» rompus dans le cœur & dans l'es-
» prit pour le reste de leur vie.....

» Mais, dit-on, quel inconvénient
» y a-t-il qu'ils entendent parler de la
» paſſion de l'amour ? il faut bien
» qu'ils la connoiſſent tôt ou tard.
» C'eſt ce que je ſuis très-éloigné de
» croire. On doit toujours ignorer
» le libertinage. Mais quand cette
» paſſion ſeroit traitée avec plus de
» réſerve ſur le Théatre, il n'y auroit
» pas moins d'inconvénient, & ſi j'oſe
» le dire, moins de cruauté à leur
» donner ſur une matiere ſi délicate,
» des leçons prématurées & infini-
» ment dangereuſes, & à leur faire
» courir le riſque de perdre leur in-
» nocence avant même qu'ils ſçachent
» quel eſt ſon prix, & combien cette
» perte eſt affreuſe & irréparable.
» Mais les parens s'intéreſſeront-ils à
» leur conſerver cette vertu, s'ils
» n'en connoiſſent pas eux-mêmes
» le prix ? Néanmoins ils ſont en-
» ſuite au déſeſpoir quand leurs en-
» fans donnent dans des déſordres
» préjudiciables à leur fortune ».

Essai ſur les moyens de rendre la Comédie utile aux mœurs, par M. B*. *Paris*, 1767.

Cet Ecrit ſe trouve joint à la

derniere édition de l'Ouvrage précédent. L'Auteur soutient que toutes nos Comédies n'ont pas atteint le véritable but de la Comédie, qui, dans son essence, est une satyre des mœurs capable de les corriger. Il propose des moyens de réformer à cet égard notre Théatre; mais en même temps il convient de l'impossibilité d'y réussir, relativement au mauvais goût de notre Nation, « qu'on ne peut, dit-» il, amuser qu'en n'introduisant sur » le Théatre que des personnages » plutôt semblables à des marionnet-» tes qu'à des hommes ».

Causes de la décadence du goût sur le Théatre. *Paris*, 1768.

Il n'est question dans cet Ouvrage que d'observations Littéraires; néanmoins elles font connoître que l'Auteur n'ignore pas qu'il y a des risques pour les mœurs à fréquenter les Spectacles. Il pense que la plupart des Spectateurs ne s'y portent que pour y perdre par une foule de distractions & d'amusemens, un temps qui est pour eux un fardeau insupportable. Il impute aux Comédiens d'être la principale cause de tous les repro-

ches que les Moraliſtes font aux Théatres publics. Il déclame contre l'enthouſiaſme avec lequel preſque tous les Amateurs des Spectacles parlent des Comédiens. Il ne penſe pas qu'un état qui, relativement à ſes fonctions, ne ſçauroit être embraſſé que par l'indigence & le libertinage, puiſſe jamais ceſſer d'être honteux. Et à l'égard de ce qu'on dit vulgairement qu'on peut exercer cette profeſſion ſans déroger; il répond qu'il en eſt de même de pluſieurs autres actions qu'un Gentilhomme a la foibleſſe de ſe permettre, ſans qu'il en réſulte une dérogation légale; mais qu'il n'encoure pas moins le mépris des gens honnêtes; que c'eſt ridiculement que des perſonnes prétendent relever la profeſſion de Comédien, ſous prétexte que *Louis XIV* joua dans ſa jeuneſſe avec les Acteurs de l'Opéra quelques rôles dans des Ballets; que d'ailleurs ce Monarque, comme le dit M. *de Voltaire*, en reconnut les inconvéniens quand il eut conçu l'idée de la véritable grandeur.

De l'Art du Théatre en général, où il eſt parlé de différens gen-

res de Spectacles, & de la Musique adaptée au Théatre. *Paris*, 1769.

M. *Nougaret*, à qui l'on attribue cet Ouvrage didactique, paroît très-amateur des Spectacles. Il exagere beaucoup leurs avantages, lorsqu'il dit :

« Il est démontré que la Tragédie » & la Comédie sont l'école des » mœurs; les hommes viennent s'y » instruire en s'amusant. On leur doit » les progrès de l'esprit, & peut-être » ceux de la vertu. Lorsqu'un peuple » est plongé dans la barbarie, il igno- » re ce qu'on entend par Spectacle; » mais à mesure qu'il se polit, on le » voit caresser les Muses, & courir en » foule au Théatre ».

Ces assertions dérivent d'une passion favorite qui trouble l'équilibre & l'harmonie du cerveau. Cependant cet Auteur ne se livre pas à son zele jusqu'à s'aveugler sur les défauts, les dangers & la corruption actuelle de nos Théatres. Il convient que ce qu'il appelle *gens à préjugés*, c'est-à-dire, les ennemis des Spectacles, ont quelque apparence de raison. Voici quelques-unes de ses réflexions ;

« On fait, comme le dit M. *Nadal* » dans la Préface de la Tragédie de » *Marianne*, qu'on ne peut faire réuf- » fir une Piece Dramatique qu'en flat- » tant les paffions des cœurs corrom- » pus. Peut-être même qu'en recher- » chant la méchanique de celles de » nos Pieces qui ont fait le plus de » bruit, on trouvera que c'eft en elles » un fonds de ce même libertinage » qui produit dans la repréfentation » je ne fçais quelle efpece d'illufion » & d'enforcellement. Et fi l'on fe » plaît aux Spectacles les plus tragi- » ques, quelque déchirement qu'ils » faffent éprouver à l'ame fenfible, » n'eft-ce point, comme le dit l'Abbé » *du Bos*, parce que le cœur eft en- » nemi du repos qui le fait tomber » dans l'indolence, dans une langueur » infipide? Et afin de s'occuper, il fe » remplit de paffions triftes ou en- » jouées; peu lui importe, pourvu » qu'elles le retirent du défœuvrement.

» La magie du Spectacle, dit M. » *Nougaret*, la vue des Actrices, les » femmes qui rempliffent les loges, » tout nous porte affez à l'amour, fans » qu'il foit néceffaire de compofer des

» Drames dont l'intrigue agréable &
» galante, le ſtyle léger & délicat nous
» invitent à nous livrer à cette paſ-
» ſion. Je fais une remarque : je ſuis
» un des premiers Poëtes qui en par-
» lant de Drames ait averti d'en ban-
» nir la licence.

Je ne puis eſtimer ces dangereux Auteurs,
Qui de l'Honneur en vers infames déſerteurs,
Trahiſſant la Vertu ſur un papier coupable,
Aux yeux de leurs Lecteurs rendent le Vice aimable.

DESP. Art poét.

» Il faudroit que les Auteurs, ſur-
» tout ceux qui travaillent pour le
» Théatre, n'euſſent rien à voiler.
» La Comédie & la Tragédie met-
» tent toujours l'amour en jeu ; mais
» le Spectacle moderne, c'eſt-à-dire,
» le Théatre Italien, met dans ſes
» Opéra bouffons, dans ſes Comédies
» à Ariettes, l'indécence en action,
» ou du moins peu s'en faut.

» Tout, dans les Drames de ce
» Théatre, conſpire à faire rougir la
» pudeur : le ſujet eſt contre la dé-
» cence ; l'intrigue & l'action for-
» ment des images révoltantes ; les
» détails reſpirent la paſſion même.

» En un mot, tout peint & célebre
» la volupté. On la fait pénétrer par
» les yeux & par les oreilles jusque
» dans le fond de l'ame. L'harmonie
» d'une musique voluptueuse acheve
» de porter l'ivresse dans les sens des
» Spectateurs. Je doute que les *Siba-*
» *rites* aient eu des Spectacles plus
» dignes de leur mollesse, & des pas-
» sions auxquelles ils s'abandon-
» noient..... On met dans les scenes ces
» petits airs coupés qui, dit M. de
» *Voltaire*, interrompent l'action, &
» font valoir les fredons d'une voix
» efféminée, mais brillante, aux dépens
» de l'intérêt & du bon sens. On y
» multiplie ces Ariettes qui, comme
» le dit M. *J. J. Rousseau*, ne sont qu'un
» misérable jargon criminel qu'on est
» bienheureux de ne pas entendre,
» une collection faite au hazard d'un
» très-petit nombre de mots sonores
» que notre langue peut fournir, tour-
» nés & retournés en toutes les ma-
» nieres, excepté de celle qui pour-
» roit leur donner du sens. C'est sur
» ces impertinens *amphigouris* que nos
» Musiciens épuisent leur goût & leur
» sçavoir, & nos Acteurs leurs gestes

» & leurs poumons. C'eſt ſur ces mor-
» ceaux extravagans que nos femmes
» ſe pâment d'admiration. Voilà quel
» eſt ce Théatre qu'on fréquente cha-
» que jour, qu'on applaudit, qu'on
» éleve juſqu'aux nues.... Puiſqu'on
» tolere de telles licences, que ne de-
» vons-nous pas attendre à voir repré-
» ſenter ?

Cette peinture du Théatre Italien juſtifie ce qui a été ci-devant dit page 86. On ſçait que ce Théatre fut dès ſon origine fort enclin aux indécentes bouffonneries. Il eſt rapporté dans la Gazette de France, du 17 Mai 1697, « que *Louis XIV* le proſcrivit,
» parce que l'on n'y gardoit pas les ré-
» glemens; que l'on y jouoit des Pieces
» licencieuſes, & que l'on ne s'y étoit
» pas corrigé des obſcénités & des geſ-
» tes indécens; que quelques perſon-
» nes de la premiere qualité, protec-
» teurs de la Comédie Italienne,
» avoient agi auprès du Roi pour la ré-
» vocation de ſon Arrêt contre elle,
» mais que leurs démarches furent inu-
» tiles ».

M. *Nougaret* a également bien caractériſé nos Opéra.

» Les Héros de la ſcene lyrique,

» dit-il, ſont trop tendres & trop rem-
» plis de maximes d'amour ».

On ſçait que *Boileau* a bien peint la ſéduction de ce Théatre, lorſque dans ſa dixieme Satyre, il en décrit les funeſtes & inévitables influences ſur la femme la plus pure qu'on y conduiroit. Perſonne n'ignore cette deſcription : mais peut-on ſe refuſer de la rappeller ici ?

La femme que tu prends, ſans tache en ſa conduite ;
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans *Port-Royal* inſtruite ;
Aux loix de ſon devoir regle tous ſes deſirs :
Mais qui t'aſſurera qu'inſenſible aux plaiſirs,
Chez toi, dans une vie ouverte à la licence,
Elle conſervera ſa premiere innocence ?
Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penſes-tu que ta Sainte verra
D'un Spectacle enchanteur la pompe harmonieuſe ;
Ces danſes, ces Héros à voix luxurieuſe ;
Entendra ces diſcours ſur l'amour ſeul roulans,
Ces doucereux *Renauds*, ces inſenſés *Rollands*,
Sçaura d'eux qu'à l'Amour, comme au ſeul Dieu ſuprême,
On doit immoler tout, juſqu'à la vertu même ;
Qu'on ne ſçauroit trop tôt ſe laiſſer enflammer ;
Qu'on n'a reçu du Ciel un cœur que pour aimer ;
Et tous ces lieux communs de morale lubrique,
Que *Lulli* réchauffa des ſons de ſa muſique ?
Mais de quels mouvemens, dans ſon cœur excités,
Sentira-t-elle alors tous ſes ſens agités ?

Je ne te réponds pas qu'au retour, moins timide,
Digne écoliere enfin d'*Angélique* & d'*Armide*,
Elle n'aille à l'instant, pleine de ces doux sons,
Avec quelque *Médor* pratiquer ces leçons.

L'Auteur de l'art du Théatre, en parlant de la musique voluptueuse de nos Spectacles, donne incidemment aux femmes un avis très-sage.

» J'ose, dit-il, conseiller aux Da» mes, malgré tous les avantages qu'el» les en retirent, de ne se livrer qu'a» vec réserve à l'étude du chant. *Meze-* » *rai* a dit qu'*Anne de Boulen*, femme » de *Henri VIII*, sçavoit trop bien » chanter pour être sage. Cet Histo» rien avoit-il si grand tort de faire un » tel jugement d'*Anne de Boulen?* Il » est désagréable de s'exposer à de » pareils soupçons. Il est vrai qu'on » peut avoir une très-belle voix, & » aimer la vertu. La musique n'est pas » tout-à-fait incompatible avec la sa» gesse; mais les dangers auxquels elle » expose une jeune femme, doivent » la lui faire craindre. Celle qui pos» sede un organe flatteur, en tire » bientôt vanité. Les applaudissemens » qu'on lui prodigue la remplissent » d'orgueil. On s'apperçoit de son

» foible; on la loue avec enthousiaf-
» me : l'éloge féduit; & la tête tourne.
» D'ailleurs à force de répéter des
» chanfons tendres & voluptueufes, le
» cœur s'enflamme; l'on eft moins ré-
» voltée de s'entendre adreffer ce que
» l'on prononce tous les jours avec
» fentiment; & il arrive fouvent que
» la mourante fageffe d'une jeune per-
» fonne jette le dernier foupir, lorf-
» qu'elle ne croit encore que fredon-
» ner une chanfon.

» La Mufique, dit *Corneille Agrip-*
» *pa*, eft des plus propres & chéries
» chambrieres du vice; avec la douce
» voix & le venin emmiellé des
» chants, fons & accords voluptueux
» de fes inftrumens, elle enflamme les
» defirs déréglés, & ôte toute force &
» toute vertu à l'efprit, & corrompt
» en toute lafciveté & délices, perver-
» tit les bonnes mœurs, excite impé-
» tueufement les cupidités & affec-
» tions déshonnêtes ».

Au refte on s'eft expliqué page 81 de nos Lettres, fur l'hommage que l'on doit à la Mufique, dont l'invention doit être même confidérée comme un préfent que l'Auteur de la

nature nous a fait pour l'employer à chanter sa gloire, à lui exposer nos besoins, à le remercier de ses dons, à manifester notre joie dans la prospérité, à dissiper nos chagrins dans nos afflictions, à soulager nos peines dans nos travaux, à exciter enfin l'ardeur martiale dans le cœur des combattans, *Quid autem aliud in nostris legionibus cornua ac tubæ faciunt? Quorum concentus quantò est vehementior, tantò Romana in bellis gloria ceteris præstat* (1). Il est vrai que l'abus de la Musique, presqu'aussi ancien que son invention, a fait, dit M. *Rollin*, plus d'imitateurs de *Jubal* (2) que de *David*; mais il faut reconnoître avec *Plutarque*, que tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes ce qu'on ne doit attribuer qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent.

DISSERTATION sur les Spectacles, par M. *Rabelleau*. Paris, 1769.

---

(1) *Quintil.* Lib. I, cap. 10.

(2) *Jubal*, l'un des descendans du chef des impies, c'est-à-dire, de *Caïn*, est donné pour l'inventeur de ce genre de Musique, asservi aux objets des passions.

Cet Auteur propose sérieusement de faire de la profession de Comédien une espece de milice que chaque Citoyen seroit obligé d'exercer avant d'être admis à aucune place publique, à la Cour, dans le Ministere & dans la Magistrature. Ce projet, tout ridicule qu'il est, a pour motif l'impossibilité de réformer les Comédiens de profession. M. *Rabelleau* leur reproche d'être seuls la cause de la corruption actuelle des Théatres. « Une » troupe de gens, dit-il, faisant mé- » tier de renoncer à tous parens, à » toute patrie, & de courir de ville » en ville jouant la Comédie pour de » l'argent, tous les jours indistincte- » ment, devant des gens que le désœu- » vrement, la dissipation & le hazard » y conduisent; ces Comédiens, ne » jouassent-ils d'abord que des Pieces » les plus épurées, entraîneront né- » cessairement avec eux le désor- » dre, la licence & le relâchement » des mœurs qui regne toujours au » milieu de la multitude. En vain les » Souverains rendront des Edits en » leur faveur, ils n'en profiteront pas».

Mais on peut assurer à M. *Rabelleau*

que quand son projet seroit exécutable, le Théatre n'en seroit pas moins nuisible aux mœurs. Il seroit toujours question d'y amuser la multitude des désœuvrés ; ainsi la cause premiere de la corruption des Spectacles subsisteroit.

Les Poëtes Dramatiques, comme l'observe M. *Garnier* (1), ne veulent point travailler sans succès. « Ils sçavent que l'accueil de leurs Drames » dépend du suffrage de jeunes femmes, ou de jeunes gens inappliqués, » qui n'accourent au Théatre que pour » se procurer des sensations agréables. » Les choses sérieuses leur paroîtroient froides, & les vérités fortes » les écraseroient ».

Jean Racine étoit bien capable de se mettre au dessus des idées de son siecle, & de ne travailler que dans un goût qui pût lui mériter dans tous les temps l'approbation des sages. Néanmoins il eut pendant plusieurs années la foiblesse de vouloir plaire aux personnes futiles. On sçait la réponse qu'il fit au célebre *Arnaud* qui lui faisoit

(1) Dans son Traité de l'*Education civile*.

des reproches ſur ce qu'il avoit fait *Hippolyte* amoureux. *Eh ! Monſieur*, lui dit Racine, *ſans cela qu'auroient dit nos petits maîtres ?*

Voilà pourquoi nous voyons nos Poëtes Dramatiques mettre en uſage toutes les reſſources de leur génie, pour retracer aux Spectateurs les momens les plus agréables de leur vie licencieuſe. « On aime, dit M. *Gar-*
» *nier*(1) à ſe retrouver dans leurs pein-
» tures, a comparer ce qu'on a quel-
» quefois ſenti au dedans de ſoi-mê-
» me. On ſe livre aux impreſſions que
» la magie Dramatique fait éprouver.
» On apprend par cœur les poëmes,
» on dreſſe des Théatres, & on de-
» vient des Comédiens. Ainſi ce qu'un
» Auteur ſatyrique diſoit d'un Peuple,
» s'eſt réaliſé de nos jours, *Natio co-*
» *mœda eſt* ».

Cette réflexion de M. *Garnier* n'eſt que trop véritable. La paſſion pour les repréſentations Dramatiques, n'eſt-elle pas portée juſqu'au point qu'une ſalle de Théatre eſt preſque devenue comme un beſoin, au moins à la cam-

---

(1) Dans ſon Traité de l'*Education civile*.

pagne? « Cette sorte d'amusement, » dit M. l'Abbé *Clément* (1), est un » nouvel artifice mis à la mode dans » notre siecle, sans doute, pour arracher tout-à-fait un reste de répugnance qu'on avoit jusqu'à présent » conservé pour le Théatre & ses » Acteurs ; mais sur-tout infaillible » moyen de rendre la séduction plus » certaine encore & plus prompte, » en imprimant plus fortement des » passions dans lesquelles on est obligé » de mieux entrer, pour les représenter soi-même, en donnant plus de » liberté & de hardiesse à parler le » langage de la volupté, en mettant » dans l'occasion la plus prochaine » d'inspirer & de prendre des sentimens mieux réglés peut-être dans » leur objet, mais aussi déréglés dans » leur principe, & communément » plus dangereux dans leurs suites; » désordre qui fut déploré par des » Sages du Paganisme, comme le présage le plus certain de la prochaine » & de l'entiere décadence ».

Tout projet de réformation de nos

(1) Dans son Sermon sur les Spectacles,

Spectacles ſera toujours ſans effet dans des temps où il n'y a que les objets licencieux qui enchantent & qui séduiſent. Le caractere du ſiecle où nous vivons, eſt ſuffiſamment établi par la témérité avec laquelle on offre au Public les Ouvrages les plus ſcandaleux & les plus impies. En voici un de cette eſpece ſur la matiere des Spectacles. C'eſt un arſenal d'impiété, *armentarium impietatis*. Il a pour titre:

Le Mimographe, ou idées d'une honnête femme pour la réformation du Théatre national. *Amſterdam*, 1770.

C'eſt une eſpece de Roman Epiſtolaire, dont le principal perſonnage eſt une Comédienne. Cet Ouvrage eſt auſſi ridicule, bizarre & ennuyeux dans ſa contexture & dans ſon néologiſme, que monſtrueux par la licence des idées, & par leur contradiction. C'eſt enfin un Ouvrage digne d'une foule d'Ecrivains obſcurs, qui ne pouvant s'illuſtrer par l'éclat des talens, tentent de ſe faire une réputation par la licence de leurs Ecrits.

L'Avertiſſement préliminaire eſt terminé par cette propoſition ex-

traite de l'*Apologie de la Religion*, par M. l'Abbé *Bergier* : « L'expé- » rience nous apprend qu'il faut des » Spectacles pour attacher le peuple. » Une religion dépouillée de tout » culte extérieur, ne peut ni l'affec- » ter ni l'instruire. Les Protestans ne » s'apperçoivent que trop aujourd'hui » des inconvéniens d'un culte trop » décharné ».

Cette proposition est relative à la nécessité d'établir un culte extérieur (1) qui soit l'expression & l'image d'un culte intérieur digne du Christianisme, « qui est une religion véritable, » chaste, sévere, ennemie des sens, & » uniquement attachée aux biens in- » visibles (2) ».

Mais le *Mimographe* ose abuser de la proposition de M. *Bergier*, jusqu'à en faire un principe pour établir la nécessité d'avoir des Spectacles voluptueux, comme si nous étions dans l'idolâtrie « qui, dit M. *Bossuet* (3),

(1) *Cum tanto ceremoniarum apparatu celebrat Ecclesia divinum Officium, ut excitetur efficacius christiana Plebs ad Dei cultum.* Institut. Cathol. Part. III, sect. 2, cap. 6.

(2) M. *Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.

(3) *Ibid.*

» étant

» étant faite pour le plaisir, faisoit con-
» sister une partie du culte divin dans
» les divertissemens, les Spectacles, &
» dont les fêtes étoient des jeux d'où
» l'on avoit soin de bannir la pudeur ».

Le *Mimographe* confondant les Ministres de notre Religion avec les Prêtres des Idoles, les compare à des Comédiens. Il déclame contre le privilege que l'Ordre du Clergé à toujours eu d'occuper dans l'Etat le premier rang. Il attribue les Censures de l'Eglise contre les Spectacles, à une jalousie des Prêtres *qui*, dit-il, p. 369, *ne devoient pas laisser partager le droit de représenter qui leur appartient éminemment dans tous les temps, & dans tous les cultes.*

On sçait que l'autorité des Rois est une participation de l'autorité de Dieu, de même que celle de leurs Ministres politiques & judiciaires est un écoulement de l'autorité Royale. On sçait aussi que le ministere sacerdotal est un moyen choisi de Dieu, pour transmettre son autorité à l'Eglise, pour être le canal de ses graces, & pour lui porter nos vœux, nos prieres & nos sacrifices.

Ces principes incontestables & précieux à conserver dans toute leur intégrité pour le bonheur des peuples, sont niés & insultés dans le *Mimographe*, pages 362 & 365. On y donne comme des établissemens odieux le Sacerdoce & la Royauté. L'Ecriture Sainte y est profanée & tournée en ridicule.

Il parut en 1774 un Ouvrage intitulé : *Du Théatre*, ou *nouvel Essai sur l'Art Dramatique*, par M. *Mercier*, *in-8°*.

Cet *Essai*, qui est un projet de réformation de notre Théatre, a été caractérisé dans le VII[e] tome de l'*Année Littéraire*, 1774. Il y est donné avec raison, comme un Ouvrage fait dans le plus grand délire. L'Auteur prétend qu'il faut nécessairement que le François change de systême, s'il veut avoir un Théatre. *Corneille*, *Racine*, *Moliere*, suivant lui, n'entendoient rien à l'Art dramatique. Ils l'ont laissé dans l'enfance. Et si, comme le dit M. *Freron*, on le laissoit faire, on le verroit dans peu de temps livrer aux flammes tous les Ecrivains des siecles d'*Alexandre*,

d'*Auguste*, de *Léon X*, & de *Louis XIV*.

Au reste, ce jugement ridicule approche du mépris avec lequel M. *de Voltaire* a parlé de la plupart des grands hommes du siecle de *Louis XIV*, & qu'on a relevé avec justice dans un Ouvrage intéressant qui a paru en 1774 sous ce titre : *le Comte de Valmont*, ou *les Egaremens de la Raison*; 3 volumes *in*-12. M. l'Abbé *Gerard*, Chanoine de Saint-Louis du Louvre, en est l'Auteur; & il en a dédié à la Reine la seconde édition qui parut en 1775. Ce Livre est une espece de Roman moral, mais du genre le plus vraisemblable quant aux caracteres, aux incidens communs de la vie, & sur-tout quant à l'esprit du monde. L'intérêt & l'instruction s'y trouvent réunis. C'est une espece de controverse amusante & liée avec beaucoup d'art sur les objets les plus importans de notre Morale. M. l'Abbé *Gerard* y ramene tout à la Religion, comme à la base sur laquelle tout doit porter. Il y expose à la page 230 du deuxieme volume, la témérité avec laquelle les orgueilleux beaux esprits

de notre siecle soutiennent que *Corneille* n'est qu'*un Déclamateur* ; que *Boileau* n'a ni *verve ni fécondité* ; que *la Fontaine* ne mérite pas d'*être compté parmi ceux qui ont fait honneur au siecle de* Louis XIV ; que *Racine* parloit plus en *Métaphysicien qu'en homme sensible* ; que ses Tragédies n'étoient que des *Dialogues bien écrits & bien rimés* ; que *Rousseau*, à trois ou quatre Odes près, & quelques Epigrammes, *ne faisoit que des Vers* ; que *Fenelon* a écrit d'*une maniere foible* ; que *Bossuet* a fait *de son génie un pitoyable usage*, *& que son Histoire universelle n'est qu'une maigre production.*

Tel est le délire de nos faux Philosophes, dont les effets ont été prévus dans ces Vers de M. *de Pompignan* :

Oui, nous verrons bientôt de petits Conquérans,
Du Parnasse François audacieux tyrans,
De leurs maîtres fameux proscrire les merveilles,
Et leur orgueil briser le sceptre des *Corneille* ;
Tels on vit les Romains, dans leurs jours lumineux,
Du second des Césars dégrader l'âge heureux,
Ensevelir *Horace*, & déterrer *Tacite*,
Préférer la Pharsale aux beaux Vers de *Virgile* ;
Vanter l'esprit guindé du maître de *Néron*,
Et bâiller sans pudeur en lisant *Cicéron*.
Déja même la Langue, & moins belle & moins pure,
Rougit de se prêter à la simple nature.

Cette heureuse clarté, son plus solide appui,
Et que l'Etranger même admiroit, malgré lui,
Cet ordre lumineux, le nombre & la cadence,
Semblent abandonner nos Vers, notre éloquence :
Le style devient sec, & moins nerveux que tendre ;
Et, pour vouloir trop dire, on n'est plus entendu.
Le Public désormais, fasciné par ses guides,
Ne veut qu'être ébloui par des éclairs rapides,
Amoureux du bizarre, avide du nouveau,
Et pour comble d'erreur, ennemi du vrai beau;

C'est par une suite de cette dépravation universelle qu'on a vu éclore tant d'idées bizarres, du nombre desquelles est celle de l'Auteur de l'*Essai sur l'Art dramatique*, lorsqu'il propose de ne représenter sur le Théatre que des Scenes dont les personnages seroient des Artisans, & dont le lieu seroit à l'Hôpital ou à Bicêtre. Cette idée se réfute d'elle-même, & ne mérite que d'être chargée de ridicule. M. *Freron* s'en est acquitté ingénieusement ; mais il a omis de relever les impiétés que l'Auteur de cet Essai n'a pas craint d'y insérer. Telle est celle-ci qui se trouve à la page 75 : *Les adversaires du Théatre sont des charlatans en surplis, jaloux & envieux par métier, qui voudroient que leur salle de Specta-*

cle ne désemplît pas de monde, afin qu'on ne parlât que d'eux, & que l'on n'admirât que leurs trois points, leurs lieux communs de morale, leurs fréquentes exclamations & leur éloquence gesticulante.

Cet Auteur donna en 1771 une Tragédie en prose, intitulée *Olinde* & *Sophronie* (1). On a lieu de penser que son cœur s'est épanché dans le tableau rempli d'impiétés qu'*Ismen*, Apostat hypocrite, y fait du Christianisme. Les insultes faites aux grands hommes de la Littérature ne sont pas de la conséquence de celles qui sont faites à la Religion. Ces dernieres ne doivent jamais rester impunies. Aussi la sévérité des Loix a-t-elle souvent été réclamée par les premiers Magistrats chargés d'acquitter le Roi de ses devoirs d'*Evêque extérieur de ses Etats*, comme *S. Remy* appelloit *Clovis*. On en trouvera des preuves à la suite de nos Lett. dans des extraits de deux Réquisitoires de MM. *Joli de Fleuri* & *Seguier*, Avocats-Généraux du

(1) Cette Piece a été citée ci-dessus, p. 323, lig. 7, où il faut lire, *Sophronie*. Le sujet de cette Tragédie est tiré du deuxieme Chant de la Jérusalem délivrée du *Tasse*.

Parlement de Paris. Ce ſont des témoignages qui manifeſtent le zele des Magiſtrats à protéger & à venger, au nom du Roi, les Loix fondamentales de la Religion & des mœurs. *Tutores ſumus vetuſtatis, & vindices*, diſoit l'Empereur *Juſtinien*.

La cauſe des Théatres ne peut certainement que paroître encore plus mauvaiſe à des gens ſenſés, quand ils voient ſes défenſeurs donner dans des excès odieux. C'eſt pour cette raiſon qu'on a cité quelques-unes des aſſertions du *Mimographe* & de l'Ouvrage de M. *Mercier*, que M. *Freron* appelle le *Dramaturge*, pour le diſtinguer de M. *Mercier*, Chanoine Régulier, & Abbé de *Saint-Leger* de Soiſſons (1).

Il n'eſt pas ſurprenant que l'Auteur du *Mimographe* déclare, p. 311, avoir été révolté par tous les Ecrits faits contre les Spectacles : auſſi, en conſéquence traite-t-il d'*interpretes atrabilaires de la Religion* M. *Nicole*, M. *Boſſuet*, le P. *le Brun*, M. l'Abbé *Clément*, M. *Greſſet*, &c, &c. Cependant il convient

(1) Auteur de quelques Lettres ſur un Ouvrage intitulé : *Bibliographie inſtructive*, par M. *de Bure*, 7 volumes *in*-8°.

[page 373] qu'*un Chrétien ne peut se dissimuler que la représentation d'*Athalie *&* *de* Polieucte *est viciée sur les Théatres actuels, & qu'en condamnant les Spectacles, le Chrétien raisonne conséquemment.*

Le projet de réformation qu'il propose ne rend pas les Théatres plus conciliables avec la Morale chrétienne. Il trouve impraticable la sévérité de celui de *Riccoboni ;* il voudroit comme M. *Rabelleau*, que nous fussions tous des Comédiens. Et quant aux Pieces dramatiques, après en avoir exclu quelques-unes comme licencieuses, il revient à les tolérer, pour donner, dit-il, aux peres & meres de famille le moyen de connoître le cœur humain ; d'autant plus que selon lui, les peintures de l'amour ne sont pas dangereuses.

Cette doctrine épicurienne est réellement celle de nos Théatres ; & on l'adopte plus ou moins en les fréquentant. On peut s'en procurer la preuve dans le Poëme des Saisons que M. *de Saint-Lambert* donna en 1769. On y trouve la description la plus naïve de tous nos Spectacles. Ils paroissent

avoir été peints d'après nature. Il y a même lieu de croire que M. *de S. L.* tenoit le pinceau dans le moment de l'ivresse de leur séduction. C'est sans doute cette séduction qu'il a voulu exprimer, lorsqu'il dit dans le quatrieme chant :

Les Muses, les Amours unis pour me séduire,
M'enlevent à l'instant dans un monde enchanté ;
Où tout vante, respire, & peint la volupté.
. . . .
O Spectacles divins, Ecoles respectables,
Du véritable honneur, des vertus véritables !
. . . .
Ils nous ont délivrés des gothiques usages,
Des antiques travers, du vernis des vieux âges.
Ils corrigent en nous ces défauts, ces erreurs
Qui pourroient altérer les charmes de nos mœurs.
Quels sons harmonieux, quels tableaux ravissans !
Tous les Arts à la fois séduisent tous mes sens.

L'Auteur se ressentoit encore de ce funeste enchantement, lorsque dans des notes de son Poëme [pages 86 & 168, &c.] il soutient que les Spectacles tels qu'il les a peints, sont *une véritable école, où l'on reçoit des leçons de vertu, où l'on apprend la saine Philosophie, & les vérités d'usage ; qu'il faudroit ériger des Statues aux inven-*

teurs de ces plaisirs qui font jouir tout à la fois tous nos sens ; & qu'on doit dire avec Bernier , *que la privation d'un seul plaisir innocent est un grand péché.*

Il faut présumer que M. *de S.-L.* n'a fait que prêter son génie poétique à cette morale sensuelle, & que de cœur il tient à la philosophie de *Despréaux*, dont on va citer ici quelques vers pour faire opposition.

. . . . Le seul honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide,
De regarder en tout la raison & la Loi.
. . . .
Et ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'honneur véritable.

DESP. Satyr. XI.

Car qu'est-ce loin de Dieu que l'humaine sagesse ?
. . . .

Satyr. XII.

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant ;
. . . . Rien n'est beau que par la vérité.
. . . .
C'est par elle qu'on plaît, & qu'on peut long-temps plaire.

Epît. IX.

Que votre ame & vos mœurs peintes dans vos Ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.
. . . .
Un Auteur vertueux, dans ses vers innocens,
Ne corrompt point le cœur en chatouillant les sens.

Son feu n'allume point de criminelles flâmes.
Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre ame.
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Art poét.

Jean Racine prêtoit l'oreille aux instructions de ce grand Poëte qui étoit pour lui

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible
Sur ses fautes, jamais ne le laissant paisible.

En voici une preuve. *Jean Racine* avoit eu la foiblesse de composer en faveur des Théatres une Lettre où il avoit mis toute la chaleur d'un Poëte intéressé à défendre l'honneur de ses lauriers. *Despréaux* à qui il l'avoit communiquée, lui fit cette réponse: *Votre Lettre est très-bien écrite; mais vous defendez une très-mauvaise cause. Racine* reconnut qu'il est d'une belle ame de ne jamais compromettre sa réputation par aucun Ecrit dangereux, *negligere quid de se homines* [vel præsentes, vel posteri] *sentiant dissoluti animi esse.* Cic. de Off. Et nonobstant toute l'ardeur de son ressentiment contre les Moralistes qu'il avoit

alors pour adversaires, il déchira sa Lettre en présence de *Despréaux*.

Tel auroit été le sort de toutes les apologies des Spectacles, si leurs Auteurs avoient sincérement consulté des gens de Lettres qui eussent une teinte de ce qu'on appelle présentement *le vernis des vieux âges*, c'est-à-dire, un jugement sain, un respect pour les Loix divines & humaines, en un mot, du zele pour les mœurs.

Toutes ces apologies ne sont établies que sur la coutume & l'amour du plaisir. Tout l'art de leurs Auteurs ne consiste qu'à éblouir par des subtilités & des sophismes. On sçait que l'erreur n'a pas d'autres armes à employer. Il n'en est pas de même des Ecrits qui combattent le Théatre. Ils sont fondés sur la raison, sur l'intérêt des bonnes mœurs, & sur la Religion, trois sources d'argumens invincibles. Ne pourroit-on pas encore citer en preuve le témoignage intérieur d'un grand nombre de ceux qui fréquentent les Spectacles ? On en voit qui ont assez de bonne foi pour se condamner eux-mêmes, plutôt que la vérité, & qui disent ingénuement :

Je désapprouve ce que j'ai la foibleſſe de me permettre :

. . . . . . *Video meliora, proboque,*
Deteriora ſequor. . . . .

Les gens de Lettres voient toujours avec peine attaquer un art dont ils ſouhaiteroient concilier l'uſage avec les mœurs. Lorſque le P. *Concina*, par exemple, eut donné contre les Spectacles l'Ouvrage dont le Pape *Benoit XIV* l'avoit chargé, & que nous avons indiqué [page 227 de ce vol.] on vit pluſieurs Auteurs eſtimables de l'Italie s'en alarmer (1), & réclamer une exception pour l'Art Dramatique, conſidéré en lui-même, & abſtraction faite de ce qui ne devoit être attribué qu'à la licence des Poëtes, à la corruption des Acteurs publics, & aux mauvaiſes intentions du plus grand nombre des Spectateurs.

Il Teatro, del Muratori (2) *in ſe*

(1) Vedendo nell' Opera del Padre *Concina* condannarſi di grave colpa quei che permettono, gli Attori che rappreſentano e gli Spettatori, che intervengono alle Commedie, ed alle Tragedie, ed in oltre impegnato, vedendolo a ſoſtenere che le Scene de' noſtri tempi ſono oſcene, e più oſcene delle antiche. *Diſſert. Teatri del Conte Diego Rubin.*

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *Della publica Fe-*

stesso non è illecito ma tale lo fan divenire le oscenità de Comici & le Comedie di cattivo costume.

Il Teatro, dit le *Marquis* Maffei (1), *moderato e corretto dagli abusi, può essere utile al buon costume.*

Il Teatro, est-il dit par un autre (2), *di sua natura non è cattivo.*

Il Teatro, dit M. Lauriso (3), *in tute le sue parte onesto e costumato è non indigno delle uomo Christiano.*

M. *Joachim Pizzi* soutint aussi la mê-

---

licita, 1749. *in*-8°. Le P. *de Livois*, Barnabite, en a donné une traduction Françoise sous ce titre : *Traité du Bonheur public. Louis-Antoine Muratori*, mort en 1750, est ce célebre Sçavant dont les Ouvrages montent à 46 volumes *in-folio*, 34 volumes *in*-4°. 13 volumes *in*-8°, & plusieurs volumes *in*-12.

(1) Dans la Préface d'un Recueil intitulé : *Teatro Italiano o sia scelta di Tragedie per uso della Scena*; vol. *in*-8°. Le Marquis *Scipion Maffei*, né d'une famille illustre d'Italie à Verone, en 1657, est connu par sa Tragédie de *Mérope*, par sa *Verona illustrata*, & par un grand nombre d'Ouvrages dont un sur les Usages des Anciens, pour terminer les différents des Particuliers. Il y fait voir que le prétendu point d'honneur & le duel dont nous avons eu occasion de parler, page 225 de nos Lettres, sont opposées à la Religion, au bon sens, & à l'intérêt de la vie civile.

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *De i Teatri Dissertazione del Conte Diego Rubin*, in *Milano*, 1754. in-4°.

(3) Dans un Ouvrage intitulé : *De i vizi e de*

me Thefe dans un Difcours imprimé à Rome en 1772, fous ce titre: *Ragionamento fulla tragica & comica Poefea.*

Ce ne fut de même qu'en confidérant la Comédie dans la fpéculation la plus favorable, que *Santeuil* lui donna cette Infcription: *Caftigat ridendo mores.* M. *Freron*, qui connoît le ton de nos Théatres, a reftreint, comme *Bayle*, la prédication théatrale à la feule fphere des ridicules. *Moliere*, par exemple, fut le fléau, non des vices, mais des ridicules de fon temps. « On » a, dit M. *Freron* (1), déjà obfervé mille » fois que les crimes font du diftrict » du Lieutenant-Criminel, les vices » de celui de Lieutenant de Police, » & les ridicules feulement de la Ju- » rifdiction du Poëte comique ».

On demanda en 1775 une Infcription pour le Théatre de la Ville de Rouen. On propofa celle-ci dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Décembre 1775: *Hic morum vindex, & fchola fcena decens.* Ce feroit encore

I difetti del moderno Teatro e del modo di correggergli e d'emendarli Ragionamenti VI, di Laurifo Tragienfe Paftore Arcade, in Roma, 1753, in-4°.

(1) Dans le Tome VII de l'Année Littéraire, 1774.

un titre usurpé, si notre Théatre, dans l'état où il est, l'adoptoit. Il est bien éloigné d'avoir cette décence qu'une école de bonnes mœurs exige. On ne va aux Spectacles que pour y recevoir des impressions de tristesse ou de joie, & pour y éprouver les sensations que produisent ces expressions passionnées sur lesquelles *la plupart des Poëtes laissent encore aux Acteurs de donner de grosses touches*, comme le dit l'Auteur des *Lettres à Eugenie*, qui parurent en 1774, & qu'on attribue à M. le *Prince de Ligne*. Elles ont été reçues comme le coup-d'œil d'un homme d'esprit, habitué aux impressions de l'Art Théatral, dont les différens jeux sont assez bien exprimés dans ce distique annoncé dans la Feuille Hebd. des Prov. du 10 Janvier 1776 :

Hic Civem alternis recreant ridendo Thalia ;
Melpomene luctu, Terpsicore choreis.

Qu'on lise les Ouvrages didactiques de cet Art, tant pour ce qui regarde la Poésie, que pour ce qui concerne le jeu & la déclamation. On y reconnoîtra que leurs Auteurs, tels que les *d'Aubignac*, *les Raimond de Sainte-*

Albine, les *Dorat*, les *Cavailha* n'ont eu en vue que de proposer aux Poëtes & aux Acteurs les moyens de parvenir à mieux séduire les Spectateurs. Ainsi quelque prévenu qu'on puisse être pour l'Art Dramatique, on ne peut, si l'on est de bonne foi, refuser de convenir qu'on en a fait un art très-nuisible.

» Il y a, dit M. *Le Franc de Pompignan* (1), une grande différence entre » composer des Tragédies pures, & » les faire représenter par des Acteurs » gagés & publics, dont l'état est le » centre de la corruption. N'aurions-» nous pas besoin qu'on exécutât en » France ce qui avoit été proposé à » Londres par le Docteur *Swifit* (2), » qu'on ne doit pas accuser d'une mo-» rale trop sévere ?

» Il auroit voulu qu'il y eût des cen-» seurs éclairés & vertueux, qui fussent » en droit de retrancher des Pieces

(1) Dans sa Lettre à *Louis Racine*.

(2) Jonathan *Swifit*, surnommé le *Rabelais d'Angleterre*, mort en 1746, a composé les Voyages de *Gulliver*, Roman traduit en François par l'Abbé *des Fontaine*; le Comte *du Tonneau*, autre Roman traduit en François par *Van-Effen*, & autres Ouvrages qu'on a imprimés à Londres en 1762, en 9 volumes *in-8°*.

» anciennes & nouvelles toute grosfiereté, toute équivoque, tout détail capable d'offenser la modestie & la pudeur.

» Il faudroit donc (continue le respectable Académicien) réformer le Théatre : il faudroit des reglemens faits par des Théologiens & par des Magistrats unis ensemble, pour les concerter. Ces réglemens, revêtus de l'autorité du Prince, & dont on empêcheroit que le crédit ni la faveur n'altérassent jamais l'exécution, rempliroient, si je ne me trompe, cet objet important. Je les réduirois à ces deux points :

» A l'égard des Pieces, supprimer totalement celles dont le fonds est vicieux ou impie ; car nous en avons de ces dernieres, soit dans le Tragique, soit dans le Comique : corriger celles qui ne péchent que dans les détails ; en ôter les expressions libres, grossierement indécentes, n'y rien laisser en un mot qui sente le libertinage du cœur, encore moins celui de l'esprit.

» A l'égard des Acteurs, n'en point recevoir dont la conduite & les

» mœurs ne fussent irreprochables ; » les punir séverement, les priver même de leur emploi, quand ils tomberoient dans des désordres publics ; » car il est des fautes secretes & cachées qui ne sont pas du ressort de » la Police » !

Ces idées de M. *de Pompignan* seront peut-être traitées de rêves édifians, *dulcia somnia : Rarò vox virtutis sititur.* Au reste elles ont pour objet de réconcilier l'Art Dramatique avec la vertu, & l'on doit sçavoir gré à M. *Freron* de les avoir exposées dans le dix-huitieme cahier de *l'Année Litteraire 1773 :* l'éloge qu'il en fait, répond à son zele contre nos faux Philosophes, qui, plus aveugles que ne l'étoient de sages Payens (1), ne veulent point convenir avec un *Séneque*, que sans religion il ne peut y avoir de bonheur pour l'homme :

. . . . . fida Pietas est comes ;
Nec illa vivum deserit, nec mortuum.
SENEC.

Néanmoins, dans le grand nombre

(1) Les sages Payens rejettoient cette Philosophie insensée qui méconnoît l'autorité divine. *Horace* paroît, dans une de ses Odes,

de ces ennemis de la Religion Chrétienne, il s'en trouve quelques-uns qui ont observé les influences des Spectacles sur les mœurs; & ils ont reconnu que les Théatres dans leur état actuel ne devroient pas être tolérés dans un Gouvernement bien dirigé. En voici quelques preuves :

Il parut en 1773 un Ouvrage sous le titre de *Systême Social*, dont le but est de détruire totalement la Religon, les mœurs, la vertu, la saine politique, la société & les puissances qui la gouvernent dans l'ordre civil ou religieux. Cet Ouvrage pernicieux a été combattu avec zele dans un Ecrit intitulé : *La Défense de la Religion, de la Morale, de la Vertu, de la Politique & de la Société*, par le R. P. *C. L. Richard*, Professeur en Théologie de l'Ordre & du Noviciat général

---

s'être repenti de s'être livré à cette folle Philosophie :

Parcus Deorum cultor, & infrequens
Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro : nunc retrorsum
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos. Lib. 1, Od. 18 *ou* 34.

des Freres Prècheurs. Cette réfutation, dit M. *de Querlon*, en l'annonçant dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 12 Juillet 1775, est aussi intéressante que celles que le même Auteur a faites des Livres intitulés: *de la Nature*, & *l'alembic moral*. Elles démontrent avec la plus grande évidence que les *Celses* modernes ont beau faire; ils auront beau déployer toutes les ressources de leur prétendue sagacité, tous les efforts du raisonnement & de l'esprit, les connoissances littéraires, ils ne parviendront jamais à détruire une tradition de six mille ans, ni l'ouvrage de dix-huit siecles. La Religion révélée & le Christianisme adoptés, suivis, défendus, cimentés par de plus puissans génies qu'eux, ne succomberont pas sous les vains argumens, sous les froides railleries & sous les redites des beaux esprits François, Russiens & autres, enfin sous les sophismes de l'Auteur du *Systême Social* qui ose soutenir, dans le Chapitre 3, que *la Religion, loin d'éclairer & de faciliter la morale, ne fait que l'affoiblir & l'obscurcir; que le Dieu des Chrétiens n'est pas un guide sûr pour*

nous conduire à la vertu réelle ; que la nature, *l'expérience & la* raiſon *ſont les ſeuls guides auxquels nous devons nous adreſſer, pour découvrir ce que nous nous devons à nous-mêmes, & ce que nous devons à la ſociété.*

Il eſt évident que ces guides ont très-mal endoctriné ſur la Religion cet Ecrivain ; mais ils l'ont très-bien inſtruit ſur les Spectacles.

» On voit, y eſt-il dit, ch. 10, part. 3, « que dans des nations corrompues, & ſur-tout dans les grandes » villes, qui ſont communément des » ſentines infectées par le vice, les » uſages, les loix, les inſtitutions hu- » maines, loin de chercher à rendre » les citoyens plus ſages & plus heu- » reux, contribuent très-ſouvent à les » rendre inſenſés & miſérables. Leurs » folies & leurs maux ſont encore ag- » gravés & multipliés par le luxe, la » vanité, la paſſion du plaiſir. Dans » un pays où les eſprits ſont ainſi diſpo- » ſés, la contagion du vice entre, pour » ainſi dire, par toutes les portes. » Tout invite à la débauche & à la » dépravation. Quels funeſtes effets » ne doivent point produire des Spec-

» tacles, dans lesquels tout conspire
» à nourrir ou à faire éclore des pas-
» sions amoureuses, qui sont le plus
» souvent une source intarissable de
» peines ? Que penser des Gouver-
» nemens qui, non seulement tole-
» rent, mais encore donnent ouverte-
» ment leur protection à des amuse-
» mens qui sont évidemment pour la
» jeunesse les écoles du vice, des
» lieux privilégiés, destinés à irriter
» les passions, des écueils où l'inno-
» cence attaquée par les yeux & les
» oreilles, séduite par les maximes
» d'une morale lubrique réchauffée
» par la musique & par des danses las-
» cives, s'expose à des naufrages con-
» tinuels ?

» On nous dit chaque jour que le
» Théatre épuré par le goût & la dé-
» cence, est devenu pour les moder-
» nes une école de mœurs. Ne suffit-
» il pas d'ouvrir les yeux, pour se dé-
» tromper de cette idée ? L'objet de
» la plupart des drames les plus esti-
» més n'est-il pas de nous peindre sans
» cesse des intrigues amoureuses, des
» vices que l'on s'efforce de rendre
» aimables, des désordres faits pour

» séduire la jeunesse inconsidérée, des
» fourberies capables de suggérer mille
» moyens de mal faire ? Le ridicule
» destiné à corriger les hommes de
» leurs extravagances, n'est-il pas sou-
» vent jetté sur la droiture, l'inno-
» cence, la raison, la vertu même,
» pour lesquelles tout devroit inspi-
» rer le plus grand respect ? En fin peut-
» on prétendre de bonne foi que ce
» soit pour prendre des leçons de sa-
» gesse, que tant de désœuvrés vont
» journellement courir à des Specta-
» cles, où, peu attentifs à la Piece,
» nous les voyons perpétuellement
» voltiger autour d'une troupe de Si-
» renes, qui vivent du trafic de leurs
» charmes, & qui mettent tout en
» usage pour entraîner dans leurs pie-
» ges ceux dont elles ont irrité les
» desirs ? Après avoir vu la tendresse
» conjugale tournée en ridicule dans
» un grand nombre de Comédies, une
» femme rentre-t-elle donc chez elle
» bien pénétrée des devoirs de son
» état, & des sentimens qu'elle doit
» à son époux ? Quelles impressions
» peuvent faire sur le cœur novice &
» tendre d'une jeune fille les exem-
» ples

» ples séducteurs que lui montrent
» tant de Drames, à la représentation
» desquels ses parens ont eux-mêmes
» la folie de la conduire ? A combien
» d'écueils une ame sensible n'est-elle
» pas continuellement exposée, par
» l'imprudence de ceux qui devroient
» la garantir des dangers ? Si quel-
» ques Auteurs illustres & chers aux
» Nations ont connu le vrai but de
» l'Art dramatique ; combien d'autres
» n'ont fait qu'attiser des passions nui-
» sibles, & alimenter des folies égale-
» ment contraires au vrai bonheur des
» femmes & à celui de la société dans
» laquelle tout devroit les inviter à
» jouer un rôle qui, sans les rendre
» moins aimables, les rendroit bien
» plus respectables & plus fortunées !

» Que les femmes se rendent esti-
» mables par leur sagesse & leurs
» mœurs ; que leurs regards con-
» fondent l'impudence & la fatuité ;
» que leurs mépris punissent la pré-
» somption, l'ignorance & le vice ;
» que leur accueil distingue le mérite
» modeste & la probité ; qu'elles con-
» tribuent par leur exemple à la ré-
» forme de ces êtres futiles & désœu-

» vrés qui infeſtent la ſociété ; qu'el-
» les les ramenent à la vertu. C'eſt
» alors qu'elles régneront bien plus
» ſûrement que par de vains orne-
» mens, des galanteries & des in-
» trigues qui les rendent mépri-
» ſables aux yeux mêmes de ceux
» qui ſe diſent leurs eſclaves. C'eſt
» alors qu'elles ceſſeront d'être les
» dupes & les victimes de ces perfides
» qui ne les idolâtrent que pour leur
» donner des fers, pour immoler leur
» bonheur & leur réputation à leur
» vanité, qu'ils oſent leur offrir pour
» un amour véritable ; enfin méritant
» d'être honorées, elles poſſéderoient
» au dedans d'elles-mêmes ce bonheur
» inaltérable que la vertu ſeule pro-
» cure, & que ni la diſſipation, ni le
» faſte, ni les plaiſirs bruyans ne peu-
» vent jamais remplacer ».

La *nature*, la *raiſon* & l'*expérience* que les Déiſtes reconnoiſſent pour leurs ſeuls guides, ont également éclairé M. le Marquis *Dargens* ſur les funeſtes effets de la paſſion pour le Théatre. « Elle eſt portée, dit-il [dans les notes de ſa trad. du *Timée de Locres*]
» à un tel excès, qu'on a vu de nos

» jours une armée marchant avec
» deux ou trois troupes de Comé-
» diens, & le Maréchal-Général des
» Logis, auſſi occupé de la place &
» du logement des troupes comiques,
» que le Commandant de l'armée du
» parc de l'artillerie. Or, quand on
» eſt parvenu à pouſſer la corruption
» & l'amour du Théatre juſqu'à un
» tel point, ne doit-on pas craindre
» que les Nations où cet uſage s'eſt
» introduit, aïent le même ſort que
» les Grecs & les Romains, qui ne
» furent détruits que pour s'être livrés
» à la molleſſe ?

» Tandis que les Grecs furent ſo-
» bres, ennemis du luxe, partiſans de
» la vertu, ils vainquirent les Perſes,
» ils firent échouer tous les projets
» de leurs ennemis; mais lorſqu'après
» les batailles de Marathon & de Sala-
» mine, ils commencerent à aimer
» l'oiſiveté, & que l'amour pour les
» Spectacles les leur rendit abſolu-
» ment néceſſaires, leur gloire & leur
» liberté s'évanouirent bientôt. *Ariſ-*
» *tophane*, *Eſchyle*, *Sophocle*, *Euri-*
» *pide* préparerent à *Philippe* qui vint
» peud'années après eux la conquête

» de la Grece, & la servitude d'Athe-
» nes; les Citoyens de cette Ville,
» autrefois si formidable à ses enne-
» mis, étoient plus occupés des Spec-
» tacles & des fêtes, que des projets
» de *Philippe*. Pour en être convain-
» cu, il n'y a qu'à lire les Oraisons
» de *Démosthene*, qui reprochoit sans
» cesse à ses concitoyens leur oisi-
» veté & leur amour outré pour les
» Spectacles.

» Les Romains eurent le même sort
» que les Grecs. Ils durent toute leur
» gloire à l'éducation de leurs pre-
» miers ancêtres, & à la vie labo-
» rieuse qu'ils menoient. Mais, après
» qu'ils eurent vaincu les Carthagi-
» nois, & qu'ils se furent enrichis des
» dépouilles de la Grece, ils vécurent
» dans le luxe. Ils perdirent égale-
» ment le courage de l'ame, & la
» force du corps : ils se diviserent
» bientôt en différens partis, pour
» trouver de quoi contenter leurs
» passions. Le Peuple suivit l'exem-
» ple des Grands, & la fin des trou-
» bles de la République fut celle de
» la liberté. Alors les Empereurs en-
» chérirent encore sur les Chefs des

» guerres civiles, qui, pour gagner l'a-
» mitié du Peuple, lui avoient donné
» des fêtes, & l'avoient accoutumé
» aux Spectacles les plus superbes:
» les Romains, soumis au maître que
» leur nommoient des soldats sédi-
» tieux, ne se soucierent plus que du
» Théatre. Ils devinrent si peu atta-
» chés à la gloire de leur Patrie, que
» les Barbares ruinerent l'Empire, &
» le détruisirent avec autant de faci-
» lité, que les Romains en avoient
» eu dans le temps de leur grandeur
» à conquérir les Etats de plusieurs
» Souverains Asiatiques, plongés dans
» le luxe & la mollesse.

» Après l'Empire d'Occident, celui
» d'Orient commença à dépérir par
» les mêmes raisons qui avoient causé
» la perte du premier. Ce fut au Théa-
» tre que prirent naissance les deux
» factions qui partagerent l'Empire
» sous *Justinien*.

» Craignons d'avoir le même sort
» qu'eurent les Gaulois qui, s'étant
» retirés chez les Asiatiques, en pri-
» rent les mœurs & le luxe : ils ont
» été fort bien caractérisés par *Florus*.
» Quant à ces Gallo-Grecs, dit-il,

» c'étoit une Nation mêlée & abâ-
» tardie, & le reste de ces anciens
» Gaulois qui, sous la conduite de
» *Brennus*, avoient ravagé la Grece;
» puis étant passés en Orient, ils s'é-
» toient établis au milieu de l'Asie.
» Or, comme la semence des fruits
» dégénere en changeant de terroir,
» ainsi leur bravoure originaire s'é-
» toit amollie par les coutumes & les
» mollesses asiatiques » (1).

Rien n'est plus sensé que les réflexions de M. le Marquis *Dargens*, que nous venons de rapporter. La prospérité des Empires dépendra toujours de la conservation des mœurs: c'est une vérité que la *nature*, la *raison*, & l'*expérience* avoient fait connoître au célebre *Minos* qu'*Hésiode* appelle énergiquement *le plus Roi de tous les Rois mortels*, Βασιλεύτατον θνητῶν Βασιλήων.

Ce Législateur de Crete comprit,

(1) *Cæterùm, gens Gallo-Græcorum, sicut ipsorum nomen indicio est mixta & adulterata: reliquiæ Gallorum, qui Brenno duce, vastaverant Græciam; mox Orientem sequuti, in media Asiæ parte sederunt. Itaque ut frugum semina mutato solo degenerant, sic illa genuina feritas eorum in Asiatica amænitate mollita est. Duobus itaque prœliis fusi fugatique sunt.* Flor. hist. Rom. epit. I, lib. II.

que pour rendre heureuſe la Nation pour qui le Ciel l'avoit fait Roi, il falloit ſur-tout la rendre vertueuſe (1); &, pour y parvenir, il écarta de ſes Etats l'oiſiveté, la volupté, le luxe & les délices, ſources de tous les vices.

Les Lacédémoniens, à qui la *nature*, la *raiſon* & l'*expérience* avoient auſſi fait adopter cette ſage légiſlation que *Lycurgue* leur avoit apportée, s'en trouverent bien, tant qu'ils eurent ſoin de la conſerver par l'éducation publique. « Jamais, dit *Plutarque*, » ils n'oyoient jouer ni Comédies ni » Tragédies; afin qu'ils n'entendiſſent » jamais, ni par le jeu, ni à bon eſ» cient, contredire aux Loix. Auſſi, » diſoit un ancien Spartiate, nommé » *Geradatas*, il n'y a point d'adulte» res parmi nous; car comment y en » auroit-il à Sparte, vu que toutes » richeſſes, tous Théatres, toutes dé» lices, tous fards & tous embelliſſe-

---

(1) *Ut Gubernatori curſus ſecundus, Medico ſalus, Imperatori victoria; ſic Moderatori reipublicæ beata civium vita propoſita eſt, ut opibus firma, copiis locuples, gloriâ ampla*, virtute honeſta *ſit*. Cic. ep. XI ad Attic. lib. VIII.

» mens extérieurs & lascifs sont dé-
» prisés & déshonorés, & vu que
» honte de mal faire, honnêteté &
» révérence & obéissance envers les
» Loix & les Supérieurs y ont toute
» autorité ? »

La vie voluptueuse n'y étoit tolérée ni dans l'un ni dans l'autre sexe. Le rang le plus élevé n'ouvroit à cet égard aucune exception dans un pays où *la loi étoit toujours plus forte que les Rois*. On n'y connoissoit dans aucun âge de la vie la mollesse & le désœuvrement. On arrivoit à la vieillesse, sans avoir de vices à quitter ; & par ce moyen, les vieillards étoient plus en droit d'être écoutés par les jeunes gens.

» Aussi, dit notre Interprete de
» *Plutarque*, la coutume étoit que les
» vieux demandoient aux jeunes,
» quand ils les rencontroient, où ils
» alloient, & quoi faire, & les tan-
» çoient s'ils failloient à répondre,
» ou s'ils étoient bâtissant des excu-
» ses ; & qui ne tançoit celui qui com-
» mettoit quelque faute en sa pré-
» sence, étoit sujet à la même repré-
» hension que celui qui avoit failli,

» même celui qui se courrouçoit ou
» montroit de prendre mal quand on
» le reprenoit. Il n'y avoit pas jusqu'à
» leurs chansons qui ne fussent profi-
» tables. Y avoit toujours en leurs
» compositions je ne sçais quel ai-
» guillon qui excitoit la vertu, selon
» la diversité des âges qui les chan-
» toient : car y ayant ès fêtes solem-
» nelles & publiques toujours trois
» danses ; celle des vieillards com-
» mençant, disoit :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.

» Celle des hommes suivoit après,
» qui disoit :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve de tout venant.

» La troisieme des enfans venoit
» après, qui disoit :

Et nous un jour le serons,
Qui bien vous surpasserons (1).

Ce propos des jeunes Spartiates a été critiqué dans une Brochure qui parut en 1759, sous le titre de *Con-*

(1) Œuvres de *Plutarque*, tome I, pages 567 à 585 & 587, édit. de Vascosan, *in*-8°.

sidérations sur l'Art du Théatre. Ce Vaudeville, y est-il dit page 80, *est dangereux pour la jeunesse, qu'elle accoutume à manquer de respect aux vieillards, en se vantant de les surpasser.*

Mais ce prétendu *Vaudeville* étoit comme consacré par le vœu d'une Nation intéressée à voir chaque génération croître en vertu. Et les vieillards, bons patriotes, loin de s'en offenser, en desiroient les effets. Ils sçavoient que la milice de la vertu exige de la jeunesse les efforts les plus vigoureux, pour pouvoir ensuite être supportée presque sans combat dans la vieillesse.

Je ne le sçais que trop, dans le cours du bel âge;
Quand la Nature ardente échauffant nos desirs,
Nous rend si propres aux plaisirs,
Il est mal-aisé d'être sage.
Cependant, malgré tant d'attraits,
On ne le peut trop dire & le faire connoître;
C'est dans ce temps-là qu'il faut l'être,
Ou l'on court grand danger de ne l'être jamais (1).

(1) Œuvres d'*Etienne Pavillon*, de l'Académie Françoise, mort en 1705. Il étoit neveu du célebre *Nicolas Pavillon*, Evêque d'Alet, qui mourut en 1677, & qui a été bien caractérisé par l'épitaphe mise sur son tombeau, où il est appellé « le pere des pauvres, le conseil des gens » de bien, la lumiere & le soutien du Clergé,

C'est sur-tout à cet âge, dit M. *le Franc de Pompignan* (1), « que nos » Spectacles, dans leur état actuel, » ne sont pas à beaucoup près des » lieux sûrs pour la vertu ; & les Ac- » teurs publics étant toujours dans » les liens de l'excommunication, un » Auteur élevé dans la Morale chré- » tienne, ne sçauroit, sous quelque » prétexte que ce soit, ni par quel- » que ouvrage que ce puisse être, con- » courir au soutien du Théatre, sans » se rendre lui-même responsable des » inconvéniens & des abus qui y sont » attachés, ni contribuer à l'entre- » tien des Acteurs, sans partager le » mal qu'ils causent & celui qu'ils

---

» le défenseur de la discipline, de la vérité » & de la liberté ecclésiastique, un homme » humble au milieu des vertus & des éloges, » toujours le même dans les situations diffé- » rentes, enfin un prodige de piété & de solli- » citude pastorale : *Pauperum pater, piorum consi- liarius, Cleri lumen & præsidium, disciplinæ, veritatis & libertatis Ecclesiasticæ propugnator; vir in magna sapien- tia, in virtutum cumulo, in laudum præconiis humillimus, in rerum vicissitudine sibi semper æqualis, spiritu fervens, sollicitudine impiger, patientiâ consummatus.* Son Orai- son funebre fut prononcée par le respectable *François-Etienne de Caulet*, Evêque de Pamiers, mort en 1680. Et en 1738 on a imprimé sa Vie en 3 vol. *in*-12. On y est instruit de beaucoup de faits intéressans du dix-septieme siecle.

(1) Dans sa Lettre à *Louis Racine.*

» font......... On s'efforce depuis
» long-temps de réduire en problême
» théologique cette question : *si c'est*
» *un péché d'aller à la Comédie.* On ne
» manque pas d'appuyer la négative
» de toutes les distinctions possibles ;
» de toutes les conditions capables
» de rassurer. On exige qu'il n'y ait
» rien de déshonnête, ni de criminel
» dans la Piece ; que celui qui va au
» Spectacle, n'y apporte point de
» penchant au vice, ni une ame facile
» à émouvoir ; qu'il y soit maître de
» son cœur, de ses pensées, de ses
» regards ; que rien de ce qu'il en-
» tend, que rien de ce qu'il voit ne
» soit pour lui une occasion de chûte
» ni de tentation. Cette théorie est
» certainement admirable. Qui me
» répondra de la pratique ? Sera-ce
» notre Casuiste ? Qu'il aille plutôt à
» la Comédie. Au retour, je m'en
» rapporte à lui ».

M. *le Franc* propose le défi avec trop de confiance, pour qu'il soit prudent de l'accepter. Il faut donc conclure pour l'affirmative du problême. M. *de Bussy-Rabutin* en résolut un autre de même genre, dans une Lettre

qu'il écrivit à M. *de Roquette*, Evêque d'Autun. Il y eſt queſtion des Bals. On ſçait qu'il avoit titre pour avoir autorité conſultative ſur cette matiere. Sa Lettre ne ſera pas ici une Piece diſparate ; on va donc la rapporter.

« J'ai lu, Monſieur, l'avis ſur les » Bals que vous m'avez envoyé; & » puiſque vous ſouhaitez de ſçavoir » ce que j'en penſe, je vous dirai que » je n'ai jamais douté qu'ils ne fuſſent » très-dangereux. Ce n'a pas été ſeu- » lement ma raiſon qui me l'a fait » croire, c'a encore été mon expé- » rience ; & quoique le témoignage » des Peres de l'Egliſe ſoit bien fort, » je tiens que ſur ce chapitre celui » d'un courtiſan ſincere doit être d'un » plus grand poids. Je ſçais bien qu'il » y a des gens qui courent moins de » hazard en ces lieux-là que d'autres; » cependant les tempéramens les plus » froids s'y réchauffent, & ceux qui » ſont aſſez glacés pour n'y être point » émus, n'y ayant aucun plaiſir, n'y » vont point. Ainſi il n'eſt pas néceſ- » ſaire de les leur défendre ; ils ſe les » défendent aſſez eux-mêmes. Quand » on n'y a point de plaiſir, les ſoins

» de sa parure & les veilles en rebu-
» tent ; & quand on y a du plaisir, il
» est certain qu'on court grand ha-
» zard d'y offenser Dieu. Ce ne sont
» d'ordinaire que de jeunes gens qui
» composent ces assemblées, lesquels
» ont assez de peine à résister aux ten-
» tations dans la solitude, à plus forte
» raison dans ces lieux-là, où les
» beaux objets, les flambeaux, les
» violons, & l'agitation de la danse
» échaufferoient des Anachoretes. Les
» vieilles gens qui pourroient se trou-
» ver dans les Bals, sans intéresser leur
» conscience, seroient ridicules d'y
» aller ; & les jeunes à qui la bien-
» séance le permettroit, ne le pour-
» roient pas sans s'exposer à de trop
» grands périls. Ainsi je tiens qu'il ne
» faut point aller au Bal, quand on
» est Chrétien ; & je crois que les
» Directeurs feroient leur devoir, s'ils
» exigeoient de ceux dont ils gou-
» vernent les consciences, qu'ils n'y
» allassent jamais ». *Tome IV des Lett.*

On peut joindre à ce témoignage la peinture suivante que M. *de Saint-Lambert* a faite des Bals dans son Poëme des Saisons, mais avec une

intention bien différente de celle de M. *de Buſſy-Rabutin.* Celui-ci nous dit avec une ſincérité admirable, *fugite hæc*, fuyez la coupe empoiſonnée de *Circé ;* au lieu que M. *de Saint-Lambert* nous dit ; *accurrite*, accourez.

. . . . Le bal va s'ouvrir chez Hébé, chez Alcine ;
L'or & l'émail des fleurs, les perles & l'hermine
De la foule élégante ornent les vêtemens.
L'incarnat des rubis, le feu des diamans
Répandent un jour doux ſur les charmes des belles ;
Et les yeux avertis vont ſe fixer ſur elles.
Le deſir de tout vaincre, & l'eſpoir du ſuccès
Brillent modeſtement dans leurs yeux ſatisfaits.
Le feu de leurs regards s'anime avec la danſe ;
L'Amour, ſans ſe montrer, fait ſentir ſa préſence ;
Et, plein d'un ſentiment vif & délicieux,
Chacun ſent le plaiſir qu'il voit dans tous les yeux.
. . . .
. . . . À la mélancolie
Oppoſez, s'il le faut, les jeux de la Folie ;
Oppoſez des excès, hâtez-vous de ſaiſir
Un ſeul inſtant de joie, un moment de plaiſir.
Entrez dans ces ſallons, où de brillans Protées
Echangent en riant leurs formes empruntées ;
Où la nuit, le tumulte, & les maſques trompeurs
Font naître à chaque inſtant d'agréables erreurs :
Là, le maintien décent, la froide retenue,
N'impoſent point la gêne à la joie ingénue :
Là, les ſexes, les rangs, les âges confondus,
Suivent, en ſe jouant, la Folie & Momus.

Il paroît que M. de *S.-L.* ne s'étoit

pas muni d'antidote contre le venin de la coupe qu'il nous présente. Il en est de la Danse, comme de la Poésie, de la Musique & de la Peinture, qui ont pour but principal de représenter au naturel les actions des hommes, & les passions qui les agitent. Tous ces Arts, qui roulent sur l'imitation, peuvent s'appliquer au bien & au mal, & produisent de bons ou de mauvais effets, par rapport aux mœurs, suivant le bon ou le mauvais usage qu'on en fait : *Omnia majorum institutis judicentur*. La Danse fut d'abord, comme nous l'avons déjà dit, page 18 de ce volume, l'expression de l'enthousiasme des sentimens, soit de reconnoissance envers Dieu, soit d'une joie légitime ; &, à cet égard, on pourroit l'appeller avec *Simonide* une *Poésie muette*, de même qu'il appelloit la Poésie une *Danse éloquente*. Il n'est pas question ici des lettres de noblesse de la Danse, c'est-à-dire de son ancienneté. Les érudits en antiquité prétendent que ce fut d'un nommé *Andron*, Sicilien, que les Grecs en reçurent les premieres leçons. Que c'est pour cette raison qu'ils exprimoient le mot

de danser, par celui de σικελίζειν; de même qu'ils exprimoient le mot de Danse par celui de βαλλισμὸς: &, comme l'a observé le sçavant M. *Burette*, c'est apparemment de ce terme originaire de Sicile que dérivent (1) les mots de *Bal* & *Ballet*.

Les Grecs, dans leur beau temps, ne firent usage de la Danse, que comme d'un exercice propre à former le corps, & à donner à toute la personne ce que M. *Rollin* appelle *une certaine politesse extérieure.*

Madame la Duchesse *de Liancourt*, dont nous avons eu occasion de parler dans notre seconde Lettre sur les Spectacles, page 230, donnoit cet avis à Madame la Princesse de *Marcillac*, sa petite-fille : « Ne faites point » apprendre à vos filles ce qui ne » peut servir qu'à la vanité. Et si elles » ont bonne grace, vous n'aurez » même que faire de maîtres à danser, » pour leur en faire avoir. Car s'il est » besoin qu'elles aient de la grace à » marcher, à faire la révérence & à

---

(1) Dans une Dissertation que nous avons citée page 19 de ce volume.

» bien porter leur corps, pour ne pas
» attirer l'aversion ou la raillerie du
» monde, & pour avoir la gravité
» d'une personne de condition qui
» doit être en vénération à ses domestiques
» & à ses sujets, il n'est pas besoin
» qu'elles aient des graces affectées
» pour attirer les yeux dans les
» Bals & les Assemblées, puisqu'elles
» ne doivent jamais y aller (1).

Si la Danse n'étoit donc employée qu'à donner aux mouvemens & au maintien du corps cette noblesse, cette bienséance, comme nous l'avons déjà dit page 19 de ce volume; que les Grecs appelloient Ἐμμέλεια, & les Latins *concinnitas*, on n'auroit pas de reproches à lui faire; mais elle est devenue pernicieuse depuis qu'on en a fait un art imitatif dont l'objet est d'incliner les cœurs au vice par la peinture la plus vive des passions que M. *Dorat* a tracées dans son Poëme didactique sur la Déclamation :

Lisez au cœur de l'homme, amour, fureur, délire;
Dans vos yeux animés, il faut tout reproduire;

---

(1) Réglement donné par une Dame de haute qualité à Madame *** sa petite-fille, pour sa

De chaque ſentiment épiez les ſecrets ;
Démêlez les reſſorts, combinez les effets ;
Et parvenez enfin à ce degré ſublime
Où naît de tous les Arts l'Art de la Pantomime :
C'eſt par-là que la Danſe enfante des tableaux,
Sçait parler ſans parole, & peindre ſans pinceau.

Voilà l'objet des danſes de Théatre. Et n'eſt-ce pas auſſi celui de toutes ces danſes d'aſſemblées où

Des femmes, ſans garder la moindre bienſéance,
Avec des hommes font aſſaut
D'entrechats & de bonds, de gambades & de ſauts ?
O ſiecle ! ô temps ! ô mœurs, quelle indécence !

s'écrie dans la Comédie des *Talens à la mode*, un perſonnage qui néanmoins y paroît avoit beaucoup d'inclination pour les plaiſirs de tous genres.

M. *de Saint-Lambert* a loué la danſe par les effets pour leſquels *Ciceron* (1) l'attribuoit à une eſpece de délire. Et, ſelon *Æmilius Probus*, les Romains vertueux rejettoient l'uſage de la danſe, comme un vice qui réveille & fortifie une paſſion dont le ſentiment inévitable eſt à

---

conduite, & pour celle de ſa maiſon. *Paris*, 1698, *in*-12.

(1) *Nemo ſaltat ferè ſobrius, niſi fortè inſanit.* Orat. pro Mur.

combattre, dont le ſouvenir eſt incommode & fâcheux, la modération difficile, la tentation violente, & l'attachement criminel : *ſcimus ſaltare etiam in vitiis poni.*

Suivons donc les ſages conſeils de M. de *Buſſy-Rabutin.* Ils ſont fondés ſur des principes qui peuvent en général s'appliquer à tout ce qui eſt inventé dans les grandes Villes pour amuſer la multitude des Citoyens oiſifs, faſtueux, vains, légers & voluptueux. Il leur faut en tout temps quelques Spectacles. C'eſt pour cette raiſon qu'à Paris on laiſſe dans la Semaine-Sainte quelques reſſources à ces déſœuvrés dont les mœurs ſont une apoſtaſie de la Religion chrétienne.

« Ils ont, dit M. *de Querlon* (1), » 1°. le Concert Spirituel, ſorte de » Spectacle, autoriſé légitimement » par l'objet de ſes chants, & où l'o» reille a plus de part que les yeux ; » 2°. le concours au Bois de Boulo» gne, aux environs de l'Abbaye de

(1) Dans la dix-ſeptieme Feuille Hebdomadaire des Prov. du 26 Avril 1775.

» Long-Champ. On alloit autrefois
» les trois jours de Ténebres à cette
» Abbaye, attiré principalement par
» les voix qui s'y faisoient entendre.
» Mais ce ne sont plus les Ténebres
» qu'on cherche à *Long-Champ ;* c'est
» le monde qui va chercher le mon-
» de, comme l'eau va toujours cher-
» cher l'eau, pour augmenter son
» courant. Ici les deux sexes, attirés
» réciproquement l'un par l'autre,
» c'est-à-dire par la pressante envie
» de se montrer & d'être vus, autant
» que par le desir de voir, sont eux-
» mêmes l'objet du concours, & font
» à la fois Spectacle & les Specta-
» teurs. Ainsi se renouvelle à Paris
» tous les ans ce fameux *rendez-vous*
» de chars & d'équipages de toute
» espece de cavaliers, de piétons pou-
» dreux, &c. mêlange singulier de
» tous les ordres confondus par le
» luxe & par la parure. C'est pour les
» gens du monde, toujours entraînés
» par l'imitation, par le torrent des
» habitudes, une affaire de costume
» & d'air, où chacun met plus ou
» moins d'intérêt pour les femmes
» qui sont toujours le premier attrait

» de tous les lieux d'assemblées sou-
» mis à l'autorité de la mode : c'est un
» ralliement convenu pour toutes les
» prétentions de la nature & de l'art.
» Aussi toute la milice de Cythere s'y
» rend-elle ordinairement sous les ar-
» mes, soit pour défier les regards,
» soit pour disputer entr'elles de char-
» mes, de luxe, d'opulence & de fas-
» te ; enfin c'est pour les Citoyens,
» [indifférens au culte sacré & aux
» grands Mysteres de la Religion
» chrétienne] une promenade de la
» saison où ils vont se livrer à tout ce
» que la frivolité, la vanité de quel-
» ques hommes opulens, & la jeu-
» nesse des deux sexes ont pu réunir
» pour l'intérêt d'un moment de pom-
» pe, de galanterie & de nouveautés
» ridicules ».

Tel est aussi le caractere de ces promenades changées en Comédies publiques, où l'on se dispose comme pour le Bal, où l'on apporte le même esprit, le même luxe ; où chacun, Acteur & Spectateur tout à la fois, vient jouer son rôle, & faire son personnage. Tel est enfin le caractere de ces fêtes foraines, qu'on a vu depuis

quelques années s'introduire en France, & qui portent le nom de *Waux-Hall.*

L'enthousiasme épidémique pour les Anglois a fait adopter avec fureur tout ce qui sort de leur Isle, leurs mœurs, leur licence, leur esprit de murmure, leurs usages, leurs modes.

Il ne nous restoit plus qu'à adopter leur Spectacle connu sous le nom de Waux-Hall. « *Mézerai*, au regne de » *Henri IV*, dit qu'on a toujours re» marqué que l'amour du luxe & des » plaisirs ne se déborde jamais si fort, » que dans les calamités publiques ». En effet ce fut dans le temps d'une misere universelle qu'une fureur déchaînée pour les Spectacles de tout genre fit construire à Paris un vaste édifice sous le nom de *Colisée*, à l'imitation de celui de Rome, qu'on sçait être le reste du fameux amphithéatre de *Vespasien*, & dont le nom, selon *du Cange*, exprime la grandeur colossale.

Voici l'idée que M. *de Querlon* nous donna en 1769 de ce nouveau Spectacle, qui fut d'abord établi sous le nom de *Waux-Hall*, à la foire Saint

Germain, ensuite sur le boulevard de la Ville, vers la porte Saint-Martin, & enfin aux Champs Elisées, sous le nom de *Colisée*.

« C'est, dit M. *de Querlon*, un *ren-* » *dez vous* que l'on donne à la jeunesse » des deux sexes passionnée pour la » danse, où elle exerce ses talens, » & sert publiquement de spectacle. » C'est ensuite un lieu de ralliement » où l'on vient de toutes parts se cher- » cher en foule, pour jouir du plaisir » de voir & d'être vu, de se montrer » & d'observer ».

M. *de Querlon* nous laisse à conclure que dans ce *rendez-vous* & ce *ralliement*, les sens doivent se trouver assiégés par tout ce qu'on leur y présente de voluptueux. Enfin la raison doit y être d'une défense d'autant plus foible, qu'on y a encore plus que dans les autres Spectacles, la facilité de se communiquer ses mauvais desirs, & de s'en ménager l'exécution. Quel est donc l'aveuglement des parens qui y menent leurs enfans, & dont plusieurs les y donnent en spectacle, en les faisant servir comme des farceurs à l'amusement du Public !

Il y eut dans plusieurs Villes de Provinces le même empressement pour ce Spectacle nouveau. Les habitans de Marseille ne tarderent pas à faire construire un Cirque qui, comme le *Waux-Hall* de Paris, est destiné aux Bals, Comédies, Opéra, Cafés, &c. La nouveauté de cet établissement voluptueux avoit excité plusieurs Ecclésiastiques à se permettre de le fréquenter : on en fit des plaintes à M. *de Belloi*, Evêque de Marseille. Ce Prélat donna le 13 Octobre 1772 une Ordonnance sur le Requisitoire de M. *Long*, Chanoine, Promoteur-Général, pour réformer une licence qui, est-il dit dans le Requisitoire, avoit scandalisé les gens du monde.

Cette Ordonnance (1) défend la fréquentation du Cirque, & enjoint d'exécuter l'article V du titre premier des Statuts synodaux du Diocese, par lequel « il est défendu, » même aux simples Clercs ; & à l'é» gard des Prêtres séculiers & régu» liers, sous peine de suspense *ipso*

(1) Elle est imprimée à la suite de nos Lettres, page 425.

» *facto*, de se trouver aux Bals, Co-
» médies, Opéra, & autres Specta-
» cles si contraires à la sainteté de
» leur état & à l'esprit du Christia-
» nisme ».

Cet acte de zele & de vigilance de M. l'Evêque de Marseille fut annoncé dans quelques Ecrits périodiques. Il prouve que les Ecclésiastiques qui fréquentent les Spectacles, ou qui en sont les apologistes, sont de droit récusables par toutes les personnes sensées, *Qui omnia non opinione & sensu, sed ratione & æquitate metiuntur.*

Au reste, ces Ecclésiastiques, apologistes publics des Théatres, sont en si petit nombre, qu'il faut en juger comme l'on juge des exceptions qui, par leur rareté confirment la regle. C'est une réflexion que M. *Chaudon* a faite sur ce même objet dans un Recueil d'Entretiens qu'il donna en 1774 sous ce titre : *L'Homme du Monde éclairé.* Le huitieme de ces Entretiens regarde le Théatre, & il y est donné comme le résumé d'un Ouvrage intitulé : *Réflexions morales, politiques, historiques & littéraires sur le Théatre*, en 5 volumes *in*-8°.

Ce dernier Ouvrage a pour Auteur un Sçavant reſpectable, M. l'Abbé *de la Tour*, Doyen du Chapitre de la Cathédrale, & Secrétaire perpétuel de l'Académie de Montauban. Nous en poſſédons un exemplaire qui eſt en 18 Livres, qui forment 9 vol. *in*-12. M. le Chevalier *de Leſchar*, qui n'en avoit encore que 7 volumes, a fait connoître tout le mérite de cet important Ouvrage, dans l'une des trois Lettres inſerées dans l'Avertiſſement de notre premier Volume, page *lxvij & ſuiv.* M. l'Abbé *de la Tour* n'a pas omis d'obſerver que pour décrier nos Spectacles, il ſuffiroit d'expoſer le délire qui a dicté la plupart de leurs Apologies. Il parut, par exemple, à l'occaſion des *Vaux-hall* & du *Coliſée*, deux Ecrits intitulés :

Observations ſur les Spectacles, & en particulier ſur le *Coliſée* ; par M. L. *Gachet*, Paris 1772, *in*-8°.

Essai ſur le moyen de faire du *Coliſée* un établiſſement national & patriotique. Paris 1772, *in*-12.

Les Auteurs de ces deux Ecrits trouvent dans la fureur de notre ſiecle pour les Spectacles, le pronoſtic du retour des délices de l'âge d'or.

L'on voudroit que tous ceux qui fréquentent nos Spectacles, y prissent l'idée d'une vie pleine de joie & de délices ; *Plena gaudiorum, vita plena Nectaris.*

L'autre fait dépendre de la perfection du *Colisée* le bonheur & la durée de l'Empire François, en y appliquant ce que l'Oracle avoit dit du *Colisée* de *Vespasien : Quando stabit Colisæus, stabit & Roma ; quando cadet Roma, cadet & mundus :* « Tant que le *Colisée* » subsistera, Rome subsistera, & l'U- » nivers s'écroulera avec elle.

» C'est à cette durée, dit M. *Gachet,* » que j'augure que parviendront Paris » & le *Colisée.* Le Spectacle qui doit » flatter le plus, c'est celui qui frappe » plus de sens. C'est par-là que l'Opéra » l'emporte sur les autres Spectacles ; » aussi c'est par cette raison que le » *Colisée* & le *Vaux-hall* méritent le » plus grand éloge, étant une espece » de Panthéon consacré aux plaisirs ».

On trouve les influences de ces principes scandaleux dans un Ecrit qui parut en 1775, sous le titre de

Lettre à Madame la Comtesse de *T****, sur un second Théatre François à Paris, & sur le retour de l'ancien Opéra Comique.

M. le Chevalier *du Coudrai* en est l'Auteur. « Selon des gens, y dit-il, Trois » Spectacles suffisent, & c'en est trop. » Moi, *chétif raisonneur*, mais fidele in-» terprete des pensées du Public (1);

(1) De quel Public M. *du Coudrai* parle-t-il? C'est sans doute de ce Public frivole de Paris, que *Voltaire* a bien caractérisé dans les Vers suivans de son *Epître à un Homme* [à M. *Turgot*, nommé en 1774 à la place de Contrôleur-Général des Finances, dont il se démit le 12 Mai 1776]:

Philosophe indulgent, Ministre Citoyen,
Ainsi que *Lamoignon* (*), délivré des orages,
A toi-même rendu, tu n'instruis que les Sages.
Tu n'as plus à répondre aux discours de Paris.
Je crois voir à la fois Athenes & Sibaris,
Transportés dans les murs embellis par la Seine;
Un Peuple aimable & vain que son plaisir entraîne;
Impétueux, frivole, & sur-tout inconstant,
Qui vole au moindre bruit, & qui tourne à tout vent;
Il juge les Guerriers, les Ministres, les Princes;
Rit des calamités dont pleurent les Provinces;
Clabaude le matin contre un Edit du Roi;
Le soir s'en va siffler quelque moderne, ou moi,
Et regrette à souper, dans ses turlupinades,
Les divertissemens du jour des Barricades.

Il ne faut point confondre ce Public frivole avec le Public sage, dont le pouvoir a été bien exprimé dans deux Discours de M. *de Malesherbes*, prononcés, l'un le 21 Novembre 1774, à la rentrée de la Cour des Aides, dont il étoit Premier-Président; & l'autre le 16 Février 1775, à sa réception à l'Académie Françoise. C'est de ce Public sage qu'il y est dit, qu'*il juge les Magistrats, qu'il juge les Ministres, & qu'il n'est aucune Puissance sur la terre qui n'ambitionne son suffrage, comme celui du Juge souverain de tous les Juges de la terre.*

(*) M. *de Malesherbes*. Ce Magistrat fut nommé le 12

» je prétends que nous n'avons pas » assez des Théâtres actuels, qui sont » l'*Opéra*, les *François*, les *Italiens*, » le *Colisée*, *Nicolet* & *Audinot*. Le » manque de Spectacles seroit une » oisiveté, & par conséquent une » nouvelle mere de vices. Aussi dans » les Fêtes d'Eglise où les Spectacles » sont fermés, il se commet plus de » crimes dans la Capitale ».

Ce raisonnement en effet est bien *chétif*. L'opinion vulgaire sur les désordres attribués à l'interruption des Spectacles, a été réfutée par M. *de Voltaire*. « Je ne considere point, » dit-il (1), les Spectacles comme une

Juillet 1775, Secrétaire d'Etat au Département de la Maison du Roi; & s'étant démis de cette place le 12 Mai 1776, elle fut donnée à M. *Amelot*, Intendant des Finances, & ci-devant Intendant de la Généralité de Dijon, où il s'étoit fait estimer & aimer par une administration bien dirigée. Le même jour M. *de Clugny*, Intendant de Bordeaux, fut nommé Contrôleur-Général des Finances. Il mourut le 18 Octobre suivant. Il fut remplacé par M. *Taboureau des Reaux*, Conseiller d'Etat, qui avoit été Intendant de Valenciennes, où il s'étoit acquis une si bonne réputation, que le Public l'avoit souvent désigné pour le Ministere.

Le Roi se réserva la direction du Trésor Royal, & nomma pour l'exercer, sous ses ordres, M. *Necker*, avec le titre de Conseiller des Finances, & de Directeur Général du Trésor Royal. Mais les Offices des six Intendans des Finances ayant été supprimés par l'Edit du mois de Juin 1777, & la place de Contrôleur-Général des Finances étant dans le même temps devenue vacante, par la démission de M. *Taboureau*, M. *Necker* fut fait Directeur-Général des Finances.

(1) Dans une Lettre à un premier Commis.

» occupation qui retire les jeunes » gens de la débauche ; cette idée » seroit celle d'*un Curé ignorant* (1). » Il y a assez de temps avant & après » les Spectacles, pour se livrer aux » mouvemens des passions effrénées. » D'ailleurs on ne va pas aux Spec- » tacles tous les jours ».

Cette réflexion est vraie; mais M. *de Voltaire* l'a mal fondée, en disant dans le même Ecrit que nos Tragédies & Comédies sont *des leçons de vertu, de raison & de bienséance*. Elles sont des leçons de volupté, de folie & d'indécence. Et l'on doit en conclure que nos Spectacles, loin de pouvoir

(1) Les Curés de Campagne, qui permettent les Danses, pour empêcher de plus grands désordres, ne trouvent-ils pas aussi dans ce mot de M. *de Voltaire*, la censure de leurs opinions? Ils pourront s'instruire sur cet objet, en lisant le bon Ouvrage que nous avons annoncé p. 132, sous le titre de *Traité contre les Danses*, &c. C'est en faisant connoître à leurs Paroissiens la Doctrine Evangélique, qu'ils rendront les vices plus rares dans les Campagnes; « car la Religion » Chrétienne, comme l'a dit le célebre *Pascal*, » est la seule qui convienne à tous les hommes, » aux simples comme aux habiles, étant mêlée » d'intérieur & d'extérieur. Elle éleve le Peuple » à l'intérieur, & abaisse à l'extérieur les habi- » les. Elle n'est pas parfaite sans les deux. Il » faut que le Peuple entende l'esprit de la lettre, » & que les habiles soumettent leur esprit à la » lettre, en pratiquant ce qu'il y a d'extérieur ».

retirer les jeunes gens de la débauche, ne ſont propres qu'à y exciter. C'eſt d'après l'expérience de cet effet, que les femmes publiques ſont en ſi grand nombre dans le voiſinage des Théatres. Nous avons à oppoſer à M. le Chevalier *du Coudrai* un Ecrit mieux fondé que le ſien en raiſonnement. Il parut en 1772, ſous le titre de

DIALOGUE ſur les Spectacles. En voici une penſée : « La paſſion ex-
» ceſſive des Théatres a produit l'oi-
» ſiveté & le luxe. Ces cauſes réu-
» nies ont occaſionné le déborde-
» ment d'une licence effrénée. Celle-
» ci a enfanté l'impiété & l'irreli-
» gion qui à ſon tour a fait pulluler
» les meurtres, les duels, les ſuici-
» des, & enfin une indépendance
» monſtrueuſe, toujours funeſte au
» Gouvernement.

» Depuis une quinzaine d'années, comme l'a obſervé M. l'Abbé *Gros de Beſplas* (1), » le Peuple François,
» ſur-tout à Paris, eſt exceſſivement
» diſſipé, raſſaſié des Spectacles de

---

(1) Dans ſon Ouvrage *des Cauſes du Bonheur public*.

» tous genres, & a presque changé
» de caractere. Il y montre un goût
» excessif pour les plaisirs, un amour
» du repos & de la volupté, qu'on
» n'appercevoit pas autrefois. Les
» mœurs du Théatre sont devenues
» les mœurs publiques de la nation;
» ses vices ont débordé sur la société
» entiere; toutes les manieres de l'Ac-
» trice infectent aujourd'hui les rangs
» les plus distingués; mêmes tons,
» mêmes airs, mêmes manieres, mê-
» mes ajustemens jusque dans les bals
» de la Cour, où leurs danses molles,
» leurs expressions lascives sont imi-
» tées. L'âge tendre est admis aux
» plaisirs & aux Théatres de société.
» Quel aliment aux passions, au mo-
» ment qu'elles font plus d'efforts
» pour éclore! Est-ce là que *Mentor*
» auroit été chercher une épouse à
» *Télémaque* »?

Confirmons ces réflexions de M. *de Besplas* par celle de M. *de Querlon*, toujours intéressant & judicieux dans ses notices périodiques.

« Les Spectacles, dit-il, ont ré-
» pandu un esprit de frivolité dans
» tous les états, dont aucun âge n'est

» exempt : ils rempliſſent l'imagina-
» tion d'idées fauſſes & ſuperficielles
» qui ne font que des turlupins. Il
» ont enfin introduit des licences &
» des ridicules dans les mœurs (1) ».

N'en réſulte-t-il pas auſſi des influences ſur le phyſique ? « La vo-
» lupté, dit *Plutarque*, par l'organe
» d'*Amyot*, ſon Traducteur, diſſout
» les corps, les amolliſſant de jour
» à autre par délices, dont l'uſage
» fauche le cœur, éteignant les for-
» ces tellement que les foibleſſes &
» maladies viennent en foule, & dès
» la jeuneſſe on commence à faire
» apprentiſſage des infirmités de la
» vieilleſſe ».

C'eſt ſans doute par dépit contre la corruption & la molleſſe actuelle de nos mœurs, que M. *Darnaud*, dans ſa Lettre ſur ſa Tragédie d'*Euphémie*, regrette l'ancien eſprit de chevalerie, *parce que*, dit-il, *il enfloit le courage, en ſe figurant ſans ceſſe des Paladins à combattre.*

Mais cette vertu étoit bien chimérique. Auſſi ſur la fin du ſeizieme ſiecle, on voulut en inſpirer une qui

(1) Douzieme Feuille Hebd. de 1759.

fût plus réelle & plus utile dans les objets, & l'on prétend que ce qui y contribua le plus, fut la traduction des Vies des Hommes illustres de *Plutarque*. Elle se répandit dans la noblesse & dans le peuple, de maniere que cet Ouvrage devint le Livre de la Nation. « Nous étions per-» dus, dit *Montaigne*, si ce Livre ne » nous eût relevé du bourbier. Sa » merci nous osons à cette heure par-» ler & écrire. Les Dames en ré-» gentent les maîtres d'école. C'est » notre bréviaire (1) ».

Henri IV trouvant un jour *Neufvy* attaché à la lecture de *Tacite*; « Quit-» tez, lui dit ce Monarque, cette lec-» ture, & lisez de préférence dans » *Plutarque* l'histoire des Capitaines » vos pareils (2) ».

Ces hommes fameux dont le caractere, commun à tous les Payens, fut de s'aimer jusqu'à mépriser Dieu, *amor suî usque ad contemptum Dei* (3), ne tenoient pas moins de l'Auteur de tout bien toutes leurs belles qua-

(1) Essais de *Mont.* liv. II, chap. IV.
(2) Histoire secrete de *Daubigné*.
(3) S. Aug.

lités. Dieu les en avoit enrichis, non pour les rendre heureux, mais pour les faire servir, suivant l'exécution de sa volonté éternelle, à l'ornement de leur siecle, comme les étoiles servent à la décoration de l'univers (1); & ils n'ont eu que la vaine récompense qu'ils avoient desirée, c'est-à-dire, une gloire temporelle « qui, » dit M. *Bossuet* (2), ne vient pas jus» qu'à eux. Elle s'efforce peut-être de » s'attacher à leurs médailles, à leurs » statues déterrées, restes des ans & » des barbares, aux ruines de leurs » monumens & de leurs Ouvrages, » qui disputent avec le temps, ou » plutôt à leur idée, à leur ombre, » & à ce qu'on appelle leur nom ». Mais faut-il que ce soit ces hommes vains qui donnent des leçons de sagesse, de courage & de patriotisme, dans des temps où toutes ces vertus devroient nécessairement être produites par l'esprit du Christianisme, dont le caractere essentiel, opposé à

(1) *Vani vanam mercedem receperunt.*
Ex eis [*reprobis*] *ordinem sæculi præsentis exornat Deus.* S. AUG. cont. Julian.

(2) Dans l'Oraison funebre de *Louis de Bourbon*, Prince de Condé.

celui du Paganiſme, eſt d'aimer Dieu jusqu'à ſe mépriſer ſoi-même, *amor Dei uſque ad contemptum ſuî* (1)? Principe ſi fécond pour faire remplir noblement, généreuſement & utilement tous devoirs envers Dieu & envers les hommes! Un Chrétien [dont *le deſir dominant eſt d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec Jeſus-Chriſt* (2)] met le plus grand héroïſme dans toute ſa conduite. Qu'on ait une armée composée de pareils combattans, on aura autant de *Machabées* qui, pour plaire, non aux hommes, mais à Dieu, ſe diront l'un à l'autre: *Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays. A Dieu ne plaiſe que nous fuïons devant l'ennemi: notre heure de mourir eſt arrivée, mourons en gens de cœur pour nos freres, & ne mettons point de tache à notre gloire* (3). Voilà ce qu'on doit attendre de la Reli-

(1) S. Aug.

(2) *Deſiderium habens diſſolvi, & eſſe cum Chriſto.* Ep. S. Paul ad Philipp.

(3) *Meliùs eſt mori in bello quàm videre mala gentis noſtræ & Sanctorum..... Abſit rem iſtam facere ut fugiamus ab eis! Et ſi appropinquavit tempus noſtrùm, moriamur in virtute propter fratres noſtros, & non inferamus crimen gloriæ noſtræ.* Machab. lib. I, cap. III, ℣. 59; & cap. IX, ℣. 10.

gion Chrétienne « qui, comme le dit
» M. *Seguier* (1), tend à réunir tout
» dans la Société, sans y rien con-
» fondre, & qui fait du travail, de
» la fidélité, du courage & de l'o-
» béissance aux Loix, autant de
» droits aux récompenses de la vie
» future ».

On a donc attribué aux Œuvres de *Plutarque* l'honneur d'avoir contribué à réformer les François du seizieme siecle (2). « On pensa, dit
» M. *Groslei*, on fit des efforts pour
» agir à la Grecque & à la Romaine.
» Et la France vit des hommes qui,
» envisageant la postérité, se flatte-
» rent de l'intéresser à leur mémoire.
» L'Epée eut ses *Montmorency*, ses
» *Dubellai*, ses *Chatillon*, ses *Montluc*,
» ses *Lanoue*, ses *Castelnau*, & l'élite

(1) Dans son Requisitoire du 18 Août 1770, dont il est rapporté un extrait à la fin de notre premier volume.

(2) Dans un Ouvrage intéressant, intitulé: *Londres*, qui a paru en 1770, en 3 volumes *in*-12; & qui a été réimprimé en 1774 en 4 volumes *in* 12. Le même Auteur a aussi donné sur l'Italie un Ouvrage dont nous avons eu occasion de parler page 233 de ce volume. Nous l'avons cité sous le titre de *nouveaux Mémoires sur l'Italie*; il faut lire *Observations sur l'Italie & sur les Italiens.*

» de ces Guerriers, dont, à l'imitation de *Plutarque*, *Brantôme* a rassemblé les faits & dits mémorables. » La Magistrature eut les l'*Hopital*, » les *Harlai*, les *de Thou*, les *Pibrac*, » les *Pithou*, les *Servin*. La Finance » elle-même eut un *Sulli*. *Agere memoratu digna magis pronum magisque in aperto erat* (1) ». La plupart de ces grands hommes nous ont laissé de bons Ouvrages, où l'on trouve les motifs nobles qui les dirigeoient & qui les soutenoient, *dicebantur eo animo ingenioque à quo gesta erant* [Tit. Liv.]. « J'ai, disoit l'A» miral *de Coligni*, le cœur assis en » assez bon lieu, pour le pouvoir dé» fendre comme il appartient à tout » homme d'honneur & de bien, & » pour pouvoir en répondre à cha» cun suivant sa qualité ».

Mais il est rare de voir la force des mœurs publiques tourner en habitude les actions mémorables; c'est un phénomene qui n'est pas de longue durée. *Peu souvent*, dit Plutarque, *advient que les natures graves*

(1) TACIT. *Vit.* Agrip.

de ces hommes peu communs plaisent à la multitude, & soient agréables à une commune (1).

C'est aux siecles vertueux qu'il faut remonter pour apprendre à connoître la vertu, *ideò virtutes iisdem ferè temporibus æstimantur quibus facillimè gignuntur* [Tacit. V. Agr.]. Notre siecle, dit-on, est le siecle de la Philosophie & de la vertu. « C'est » aux effets, dit M. *le Franc de Pompignan* (2), & non pas aux discours » à le prouver. Pourquoi donc les » crimes atroces deviennent-ils plus » communs ? Qu'on parcoure les re» gistres de nos Parlemens, sur-tout » les Arrêts imprimés de la Tour» nelle de Paris, on y verra que des » forfaits inconnus aux premiers Lé» gislateurs, que des meurtres horri» bles qui auroient soulevé des Na» tions entieres, sont fréquens aujour» d'hui dans différentes Provinces du » Royaume le plus policé de la terre. » A quoi les attribuer ? Seroit-ce à

---

(1) Dans le parallele de *Ciceron* & de *Lucullus*.

(2) Dans ses Observations sur les *Euménides*, page 504 de sa traduction des Tragédies d'*Eschyle*.

» l'impunité ? Jamais la Justice ne fut
» si prompte ni si sévere à Paris. Se-
» roit-ce à la férocité des mœurs ? Les
» François n'en sont pas accusés. On
» ne parle au contraire & dans les
» conversations & dans les Ecrits, que
» de mœurs douces, de passions dou-
» ces, de cœurs honnêtes, d'esprits
» honnêtes, d'ames honnêtes, de créa-
» tures honnêtes. Mais si cette dou-
» ceur, cette honnêteté tant rebat-
» tues ne sont que des mots vagues,
» des expressions parasites qui ne si-
» gnifient rien à force d'être répétées
» sans cesse, employées par-tout, ap-
» pliquées à tout ; si par malheur, &
» dans la réalité, les mœurs publiques
» sont corrompues, les mœurs parti-
» culieres détestables, les notions du
» bien & du mal changées, la Reli-
» gion tournée en ridicule, la nature
» traitée de chimere ; on n'a plus à
» chercher la cause de tant de forfaits
» multipliés ; on la reconnoît dans ses
» effets ».

On ne doit l'attribuer qu'à l'*anarchie morale* introduite par la licence des Incrédules modernes, qui attaquent ouvertement la Religion & les

mœurs, & qui puisent dans leur impiété la fureur & l'impudence que leurs Ecrits respirent :

. . . . , Iram atque animos à crimine sumunt.
Omne in præcipiti vitium est. . . . . .
. . . . Sævius armis
Luxuria incubuit . . . .
Nullum crimen abest facinusque libidinis.
Atque utinam ritus veteres & publica saltem
His intacta malis agerentur sacra !

JUVEN. lib. II, Sat. VI.

Ces Vers pourroient servir d'épigraphe à la description que M. *Gresset* a faite de notre siecle, « dans lequel » le ton frivole & l'air agréable autorisent tout, faisant tout passer ; la » raison, de tous les temps, est traitée » de petitesse ; le bon esprit, de simplicité ; l'antique honneur, de sottise bourgeoise ; les ridicules mêmes » sont devenus des graces ; les vices, des usages ; les scandales, de » bons airs ; l'impertinence, un style ; » le bas esprit de l'intrigue, un titre » de génie ; les perfidies, des gentillesses ; les noirceurs, des plaisanteries : on rencontre presque par-tout » la méchanceté, toujours basse, toujours active, la vile délation, l'as-

» freuſe calomnie, toutes les atro-
» cités, toutes les horreurs, tous les
» poiſons de l'envie & de la haine,
» circulant dans le monde ſous les
» vernis de l'agrément, couronnés de
» guirlandes, & cachés ſous des ro-
» ſes........ La langue de la raiſon
» profanée eſt devenue foible, incer-
» taine, entortillée, énigmatique,
» maniérée. Ainſi, pour n'en offrir
» qu'un exemple, dire ſimplement
» un *honnête homme*, eſt preſque paſſé
» de mode, ſoit parce qu'il eſt trop
» bourgeois de l'être, ou trop plat
» de prononcer ce nom; mais, comme
» par un reſte de pudeur involontai-
» re, dont la *déraiſon* & le vice même
» ne peuvent ſe défaire, on veut con-
» ſerver une nuance de la dénomina-
» tion antique; on entend dire par-tout
» d'un ton doucereux & faux: C'eſt un
» *homme honnête*, une *honnête créature*,
» & on appelle ainſi des cœurs faux,
» des amis perfides, de bas protégés, des
» valets de tous les ordres, des hom-
» mes tarés, des femmes affichées,
» une foule d'êtres manqués, gens ſans
» principes, ſans caractere, des ames
» viles & noires, des inſectes dorés,

» n'ayant que l'intérêt pour esprit, la » fausseté pour langage, & la soif de » l'or pour existence ».

Voilà les vérités qui furent dites dans la séance publique de l'Académie Françoise, du 4 Août 1774, par M. *Gresset*, dans sa Réponse au Discours de réception de M. *Suart*. Ce dernier avoit fait l'éloge de cette épidémie philosophique, d'où est provenu l'interversion des mœurs, des idées & du langage.

« On eut, comme l'a dit M. *Fré-* » *ron* (1), la contre-partie de ce Dis- » cours, dans la Réponse judicieuse, » solide & agréable de M. *Gresset*. » Elle fut accueillie par les Audi- » teurs sensés, comme l'ouvrage d'un

(1) Dans le Tome VIII de l'*Année Littéraire* 1774. M. *Fréron* mourut au mois de Mars 1776. Il avoit été disciple du fameux Journaliste Abbé *Desfontaines*; métier aussi périlleux qu'utile. Un bon Journaliste doit lutter contre la dépravation & le torrent des mauvais Ecrits. « Il doit être, dit » M. *de Querlon*, comme le Patriarche des Arabes » (*Ismaël*), armé contre tous, & en bute à tous: » *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra* » *eum*. GEN. 16, 12. Voilà la véritable Devise de » tous ceux qui se livrent à ce pénible emploi ». Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Mars 1776. Le Privilege de l'*Année Littéraire* fut conservé à M. *Fréron* le fils, qui alors s'étoit associé M. l'Abbé *Grosier*, dont les talens avoient déjà été employés avantageusement à ce Journal par feu M. *Fréron*.

» véritable homme de Lettres, d'un » Auteur plein de raiſon, de graces » & de goût, & d'un Académicien du » bon ton » : ces qualités ſe trouvent bien établies par la Lettre ſuivante, que M. *Greſſet* (1) publia en 1759, & que nous avons annoncée page 67 de notre premier Tome : nous l'avons réſervée, pour en orner notre ſecond Volume.

LETTRE

De M. GRESSET, *de l'Académie Françoiſe, à M.* ***.

Les ſentimens, Monsieur, dont vous m'honorez depuis plus de vingt ans, vous ont donné des droits inviolables ſur tous les miens; je vous en dois compte, & je viens vous le rendre ſur un genre d'ouvrages auquel j'ai cru devoir renoncer pour toujours. Indépendamment du deſir de vous ſoumettre ma conduite, & de mériter votre approbation, votre appui m'eſt néceſſaire dans le parti indiſpenſable que j'ai pris, & je viens le réclamer avec toute la confiance que votre amitié pour moi m'a toujours inſpirée. Les titres, les erreurs, les

(1) Ce Poëte ingénieux mourut à Amiens, le 16 Juin 1777.

songes du monde n'ont jamais ébranlé les principes de religion que je vous connois depuis si long-temps : ainsi le langage de cette Lettre ne vous sera point étranger ; & je compte qu'approuvant ma résolution, vous voudrez bien m'appuyer dans ce qui me reste à faire pour l'établir & pour la manifester.

Je suis accoutumé, MONSIEUR, à penser tout haut devant vous ; je vous avouerai donc que depuis plusieurs années j'avois beaucoup à souffrir intérieurement d'avoir travaillé pour le Théatre, étant convaincu, comme je l'ai toujours été, des vérités lumineuses de notre Religion, la seule divine, la seule incontestable : il s'élevoit souvent des nuages dans mon ame sur un art si peu conforme à l'esprit du Christianisme, & je me faisois, sans le vouloir, des reproches infructueux que j'évitois de démêler & d'approfondir : toujours combattu & toujours foible, je différois de me juger, par la crainte de me rendre, & par le desir de me faire grace. Quelle force pouvoient avoir des réflexions involontaires contre l'empire de l'imagination, & l'enivrement de la fausse gloire ? Encouragé par l'indulgence dont le Public a honoré *Sydnei* & *le Méchant*, ébloui par les sollicitations les plus puissantes, séduit par mes amis, dupe d'autrui & de moi-même, rappellé en même temps par cette voix intérieure, toujours sévere & toujours juste, je souffrois, & je n'en travaillois pas moins dans le même genre. Il n'est guere de situation plus pénible, quand on pense, que de voir sa conduite en contradiction avec ses

principes, & de se trouver faux à soi-même & mal avec soi. Je cherchois à étouffer cette voix des remords à laquelle on n'impose point silence, ou je croyois y répondre par de mauvaises autorités que je me donnois pour bonnes; au défaut de solides raisons, j'appellois à mon secours tous les grands & frêles raisonnemens des Apologistes du Théatre; je tirois même des moyens personnels d'apologie de mon attention à ne rien écrire qui ne pût être soumis à toutes les loix des mœurs: mais tous ces secours ne pouvoient rien pour ma tranquillité. Les noms sacrés & vénérables dont on abuse pour justifier la composition des Ouvrages Dramatiques & le danger des Spectacles, les textes prétendus favorables, les anecdotes fabriquées, les sophismes des autres & les miens; tout cela n'étoit que du bruit, & un bruit bien foible contre ce sentiment impérieux qui réclamoit dans mon cœur. Au milieu de ces contrariétés & de ces doutes de mauvaise foi, poursuivi par l'évidence, j'aurois dû reconnoître dès-lors, comme je le reconnois aujourd'hui, qu'on a toujours tort avec sa conscience, quand on est réduit à disputer avec elle. Dieu a daigné éclairer entiérement mes ténebres, & dissiper à mes yeux tous les enchantemens de l'art & du génie; guidé par la Foi, ce flambeau éternel devant qui toutes les lueurs du temps disparoissent, devant qui s'évanouissent toutes les rêveries sublimes & profondes de nos foibles esprits-forts, ainsi que toute l'importance & la gloriole du bel esprit; je vois sans nuage & sans enthousiasme que les Loix sacrées de l'Evan-

gile, & les maximes de la morale profane; le Sanctuaire & le Théatre sont des objets absolument inalliables; tous les suffrages de l'opinion, de la bienséance & de la vertu purement humaine, fussent-ils réunis en faveur de l'Art Dramatique, il n'a jamais obtenu, il n'obtiendra jamais l'approbation de l'Eglise; ce motif sans réponse m'a décidé invariablement: j'ai eu l'honneur de communiquer ma résolution a Monseigneur l'Evêque d'Amiens, & d'en consigner l'engagement irrévocable dans ses mains sacrées; c'est à l'autorité de ses leçons & à l'éloquence de ses vertus que je dois la fin de mon égarement; je lui devois l'hommage de mon retour; & c'est pour consacrer la solidité de cette espece d'abjuration, que je l'ai faite sous les yeux de ce grand Prélat si respecté & si chéri: son témoignage saint s'éleveroit contre moi, si j'avois la foiblesse & l'infidélité de rentrer dans la carriere: il ne me reste qu'un regret en la quittant; ce n'est point sur la privation des applaudissemens publics, je ne les aurois peut-être pas obtenus; & quand même je pourrois être assuré de les obtenir au plus haut degré, tout ce fracas populaire n'ébranleroit point ma résolution; la voix solitaire du devoir doit parler plus haut pour un Chrétien que toutes les voix de la renommée. L'unique regret qui me reste, c'est de ne pouvoir point assez effacer le scandale que j'ai pu donner à la Religion par ce genre d'Ouvrage, & de n'être point à portée de réparer le mal que j'ai pu causer sans le vouloir: le moyen le plus apparent de réparation, autant qu'elle est possible, dépend de

de votre agrément pour la publicité de cette Lettre ; j'espere que vous voudrez bien permettre qu'elle se répande, & que les regrets sinceres que j'expose ici à l'amitié, aillent porter mon apologie par-tout où elle est nécessaire. Mes foibles talens n'ont point rendu mon nom assez considérable pour faire un grand exemple; mais tout Fidele, quel qu'il soit, quand ses égaremens ont eu quelque notoriété, doit en publier le désaveu, & laisser un monument de son repentir. Les gens du bon air, les demi-raisonneurs, les pitoyables incrédules peuvent à leur aise se moquer de ma démarche ; je serai trop dédommagé de leur petite censure & de leurs froides plaisanteries, si les gens sensés & vertueux, si les Ecrivains dignes de servir la Religion, si les ames honnêtes & pieuses que j'ai pu scandaliser, voient mon humble désaveu avec cette satisfaction pure que fait naître la vérité, dès qu'elle se montre.

Je profite de cette occasion pour rétracter aussi solemnellement tout ce que j'ai pu écrire d'un ton peu réfléchi dans les bagatelles rimées dont on a multiplié les éditions, sans que j'aie jamais été dans la confidence d'aucune. Tel est le malheur attaché à la Poésie, cet Art si dangereux, dont l'histoire est beaucoup plus la liste des fautes célebres & des regrets tardifs, que celle des succès sans honte & de la gloire sans remords ; tel est l'écueil presqu'inévitable, sur-tout dans les délires de la jeunesse ; on se laisse entraîner à établir des principes qu'on n'a point, un vers brillant décide d'une maxime hardie, scandaleuse, extravagante : l'idée est témé-

raire, le trait est impie ; n'importe, le vers est heureux, sonore, éblouissant ; on ne peut le sacrifier ; on ne veut que briller, on parle contre ce qu'on croit ; & la vanité des mots l'emporte sur la vérité des choses. L'impression ayant donné quelqu'existence à de foibles productions auxquelles j'attache fort peu de valeur, je me crois obligé d'en publier une édition très-corrigée, où je ne conserverai rien qui ne puisse être soumis à la lumiere de la Religion, & à la sévérité de ses regards ; la même balance me réglera dans d'autres Ouvrages qui n'ont point encore vu le jour. Pour mes nouvelles Comédies (dont deux ont été lues, MONSIEUR, par vous seul), ne me les demandez plus ; le sacrifice en est fait, & c'étoit sacrifier bien peu de chose. Quand on a quelques Ecrits à se reprocher, il faut s'exécuter sans réserve, dès que les remords les condamnent : il seroit trop dangereux d'attendre ; il seroit trop incertain de compter que ces Ecrits seront brûlés au flambeau qui doit éclairer notre agonie.

J'ai cru, pour l'utilité des mœurs, pouvoir sauver de cette proscription les principes & les images d'une Piece que je finissois, & je les donnerai sous une autre forme que celle du genre dramatique : cette Comédie avoit pour objet la peinture & la critique d'un caractere plus à la mode que le *Méchant* même, & qui, sorti de ses bornes, devient tous les jours de plus en plus un ridicule & un vice national.

Si la prétention de ce caractere, si répandue aujourd'hui, si maussade, comme l'est

toute prétention, & si gauche dans ceux qui l'ont malgré la nature & sans succès, n'étoit qu'un de ces ridicules qui ne sont que de la fatuité sans danger, ou de la sottise sans conséquence, je ne m'y serois plus arrêté; l'objet du portrait ne vaudroit pas les frais des crayons : mais, outre sa comique absurdité, cette prétention est de plus si contraire aux regles établies, à l'honnêteté publique & au respect dû à la raison, que je me suis cru obligé d'en conserver les traits & la censure, par l'intérêt que tout Citoyen qui pense doit prendre aux droits de la vertu & de la vérité : j'ai tout lieu d'espérer que ce sujet, s'il doit être de quelque utilité, y parviendra bien plus sûrement sous cette forme nouvelle, que s'il n'eût paru que sur la Scene, cette prétendue école des mœurs, où l'amour-propre ne vient reconnoître que les torts d'autrui, & où les vérités morales, le plus lumineusement présentées, n'ont que le stérile mérite d'étonner un instant le désœuvrement & la frivolité, sans arriver jamais à corriger les vices, & sans parvenir à réprimer la manie des faux airs dans tous les genres, & les ridicules de tous les rangs.

Je laisse de si minces objet pour finir par des considérations d'un ordre bien supérieur à toutes les brillantes illusions de nos arts agréables, de nos talens inutiles, & du génie dont nous nous flattons. Si quelqu'un de ceux qui veulent bien s'intéresser à moi, est tenté de condamner le parti que j'ai pris de ne plus paroître dans cette carriere, qu'avant de me désapprouver, il accorde un regard aux principes qui m'ont déterminé; après

avoir apprécié dans la raison ce phosphore qu'on nomme l'Esprit, ce rien qu'on appelle la Renommée, ce moment qu'on nomme la Vie, qu'il interroge la Religion qui doit lui parler comme à moi ; qu'il contemple fixement la mort; qu'il regarde au-delà, & qu'il me juge. Cette image de notre fin, la lumiere, la leçon de notre existence, & notre premiere philosophie, devroit bien abaisser l'extravagante indépendance & l'audace impie de ces superbes & petits Dissertateurs, qui s'efforcent vainement d'élever leurs délires systématiques au dessus des preuves lumineuses de la révélation. Le temps vole, la nuit s'avance, le rêve va finir : pourquoi perdre à douter, avec une absurde présomption, cet instant qui nous est laissé pour croire, & pour adorer avec une soumission fondée sur les plus fermes principes de la saine raison ? Comment immoler nos jours à des Ouvrages rarement applaudis, souvent dangereux, toujours inutiles ? Pourquoi nous borner à des spéculations indifférentes sur les majestueux phénomenes de la nature ? Au moment où j'écris, un corps céleste, nouveau à nos regards, est descendu sur l'horison ; mais ce spectacle, également frappant pour les esprits éclairés & pour le vulgaire, amuse seulement la frivole curiosité, quand il doit élever nos réflexions. Encore quelques jours, & cette Comete que notre siecle voit pour la premiere fois, va s'éteindre pour nous, & se replonger dans l'immensité des Cieux, pour ne reparoître jamais aux yeux de presque tous ceux qui la contemplent aujourd'hui. Quelle destinée éternelle nous aura été

aſſignée, lorſque cet aſtre étincelant & rapide, arrivé au terme d'une nouvelle révolution, après une marche de plus de quinze luſtres, reparoîtra ſur cet hémiſphere? Les témoins de ſon retour marcheront ſur nos cèndres.

Je vous demanderois grace, MONSIEUR, ſur quelques traits de cette Lettre, qui paroiſſent ſortir des limites du ton épiſtolaire, ſi je ne ſçavois par une longue expérience, que la vérité a toute ſeule par elle-même le droit de vous intéreſſer, indépendamment de la façon dont on l'exprime; & ſi d'ailleurs dans un ſemblable ſujet, dont la dignité & l'énergie entraînent l'ame, & commandent l'expreſſion, on pouvoit être arrêté un inſtant par de froides attentions aux regles du ſtyle, & aux chétives prétentions de l'eſprit.

Je ſuis, &c.

A Amiens, le 14 Mai 1759.

Que les jeunes gens qui ont du talent pour la Poéſie, profitent de cette Lettre de M. *Greſſet*: Qu'ils ſçachent, comme ce Poëte agréable l'a dit dans une Epître à ſa Muſe,

Que la Vertu, reine de l'Harmonie,
A la décence, aux graces réunie,
Seule a le droit d'enfanter les beaux Vers.

Le *Pindare* de la France, *J. B. Rouſſeau*, dit dans ſon Epître à M. *de Breteuil*:

L'amour du vrai me fit lui seul Auteur,
Et la vertu fut mon *premier Docteur.*

On sçait que ce grand Poëte s'est repenti de ne pas avoir été toujours fidele à ce *premier Docteur.* On voit dans ses Lettres, qu'il n'attendit pas la vieillesse & les infirmités pour réprouver les licences de sa lyre. Ce n'étoit, selon les voluptueux, que des bagatelles; mais il reconnut qu'elles conduisent aux plus grands excès :

. . . . . . *Hæ nugæ seria ducent*
In mala. HORAT. *Art poét.*

Rien n'est plus redoutable que la tyrannie de la volupté. Voici une Ode qui en dépeint les funestes effets.

LA VOLUPTE.

ODE (1).

AUSSI funeste qu'infame,
La Volupté nous séduit:
Son poison abrutit l'ame
De l'insensé qui la suit.
Les Provinces ravagées
Et les Villes saccagées

(1) *Parnasse Chrétien*, Tome II.

Doivent leurs maux à ſes traits.
Toujours elle ſe ſignale
Par une ſuite fatale
De malheurs ou de forfaits.

Dans quels ténébreux abymes
Son délire impétueux
Entraîne-t-il les victimes
De ſes redoutables feux ?
Son ardeur enchantereſſe
Sçait renverſer la ſageſſe,
Sçait corrompre l'équité ;
Et ces vertus étouffées,
Ne ſont plus que les trophées
D'une aveugle volupté.

De ſon imprudente fille (1)
Jacob pleure le malheur :
L'amour flétrit ſa famille :
Sichem, quelle eſt ta fureur ?
Mais une main implacable
Eteint dans ton ſang coupable
Ton aveugle emportement ;
Et ſans partager ton crime,
Ton Peuple, triſte victime,
Partage ton châtiment.

Cet homme (2) que le Ciel même
De ſa force avoit armé,
Périt ; & parce qu'il aime,
Je vois ſon malheur tramé.

---

(1) *Dina* enlevée par *Sichem.*
(2) *Samſon.*

Un grand Roi (1) devient perfide ;
L'adultere à l'homicide
Fraie un chemin dans son cœur.
L'amour, par la main du Sage (2),
Encense le fol ouvrage
Du mensonge & de l'erreur.

Mais quel sang vois-je répandre
Dans ce festin meurtrier ?
La vertu, pour le défendre,
N'est plus qu'un vain bouclier :
D'un Roi (3) l'aveugle injustice
L'ose immoler au caprice
D'une impudique beauté.
L'amour devenu son maître ;
Le contraint à méconnoître
Toute autre Divinité.

« Craignons, dit *Montaigne* (4), d'après *Séneque*, la trahison de nos plaisirs. Ils nous chatouillent & nous embrassent, pour nous étrangler, comme faisoient les Larrons que les Egyptiens appelloient PHILETAS : *Latronum more, quos* Philetas *Ægyptii vocant, in hoc nos amplectuntur voluptates, ut strangulent* (5) ».

(1) *David.*
(2) *Salomon.*
(3) *Hérode.*
(4) Essai de *Montaigne*, liv. 1, chap. 38.
(5) Epitre 51.

Mais malheureusement comme,

. . . . . Par des loix certaines,
L'ame, & le corps son rempart,
Ont leurs plaisirs & leurs peines,
Leurs biens & leurs maux à part;

ROUSSEAU, lib. IV, od. VIII.

Les trahisons des plaisirs n'émeuvent point, quand il n'y a que les ames qui en sont les victimes. On n'en est affecté que lorsque les corps y ont aussi trouvé leur perte, comme dans de funestes événemens, tels que celui qui a été annoncé dans la Gazette de France, du 26 Avril 1776.

Quelques Particuliers, y est-il dit p. 160, s'étant assemblés dans une maison de Londres, il y a quelques jours, pour représenter le *Tambour nocturne*, la salle étoit remplie de Spectateurs, lorsqu'environ au milieu de la Piece, le plancher s'enfonça; cinquante ou soixante personnes tomberent dans l'étage inférieur, & plusieurs ont été griévement blessées.

Mais les accidens de cette nature, dont nous avons rapporté différens exemples, pages 449-455 de notre T. I, ne sont pas les seuls qu'on ait à craindre à nos Spectacles; combien n'a-t-on pas à y redouter une multi-

tude de Spectateurs volages & insensés, dont le moindre sujet peut émouvoir la fougue ! Et alors,

Pareils aux animaux farouches & stupides,
Les loix de leur instinct sont leurs uniques guides ;
Et pour eux le présent paroît sans avenir.

J. B. Rousseau, ode IV.

C'est pour les contenir que le Gouvernement a toujours les armes levées dans les lieux destinés à occuper leur désœuvrement. Mais cette précaution n'empêche pas toujours l'explosion des tumultes qui s'y élevent, & qu'on a souvent vus devenir meurtriers. En voici quelques exemples :

Le 15 Avril de l'année 1765, les Comédiens François devoient représenter le *Siege de Calais* qu'ils avoient fait afficher. Mais le Comédien *Dubois* qui devoit y jouer un rôle, avoit un procès avec son Chirurgien qui réclamoit ses honoraires, & que ce Comédien prétendoit avoir payés. *Dubois* demanda en Justice qu'il fût reçu à faire serment qu'il ne devoit rien au Chirurgien. Ce dernier avoit répandu un Mémoire imprimé, dans lequel il représenta qu'*un Comédien ne pouvoit être admis à faire serment, vu la note d'infamie attachée à sa profession.* Les camarades de *Dubois*, piqués de ce que celui-ci avoit donné lieu à ce Mémoire, l'exclurent de leur Troupe. Néanmoins *Dubois* eut ordre de

jouer ſon rôle, afin de ne pas faire manquer l'engagement que la Troupe avoit contracté pour la repréſentation du *Siege de Calais.* Mais la *Clairon* & les principaux Comédiens, tels que *le Kain*, *Molé* & *Brizard*, s'en retournerent chez eux; & l'heure du Spectacle étant arrivée, *Préville* alla prévenir le Parterre qu'au lieu du *Siege de Calais*, on alloit repréſenter le *Joueur*, attendu l'abſence de la *Clairon* & des autres Acteurs. L'orcheſtre, l'amphithéatre & les loges même ſe joignirent au Parterre pour demander à grands cris le *Siege de Calais*, & pour crier qu'on mît en priſon la *Clairon* & les autres Acteurs qui s'étoient abſentés. Il en réſulta un effroyable bacchanal qui dura juſqu'à près de ſept heures du ſoir, & il en ſeroit ſurvenu une ſcene ſanglante, ſans la prudence de M. le Maréchal *de Biron* qui commanda que la Garde Royale ne fît aucune eſpece de mouvement. La Comédie n'ouvrit pas le lendemain; &, pour ſatisfaire le Public, la *Clairon* fut conduite au Fort-l'Evêque. Elle en ſortit au bout de cinq jours, ſous prétexte d'une maladie, & à condition qu'elle reſteroit aux arrêts chez elle. *Brizard*, *Molé* & *le Kain* furent auſſi mis au Fort-l'Evêque, & y reſterent vingt-quatre jours.

Cette Scene, rapportée dans le *Dictionnaire des Anecdotes dramatiques*, tome II, page 175, peut contribuer à prouver que le Public ſçait, dans l'occaſion, faire éprouver aux Comédiens les droits que lui donne ſur eux

la bassesse de leur profession. Néanmoins ces gens-là, livrés par état à l'illusion continuelle ou à l'espece de vertige que produisent tant de dignités & de conditions d'emprunt, ainsi qu'une longue habitude à se revêtir bien ou mal des caracteres les plus étrangers, ont de la peine à se défendre de je ne sçais quelle hauteur, d'une certaine morgue, de l'importance, ou plutôt de l'impertinence ; delà toutes les humiliations qu'ils font subir aux Auteurs qui, ayant la foiblesse de se dévouer aux amusemens du Public, se mettent dans leur dépendance.

M. *Dorat*, dans le Discours préliminaire de sa Tragédie, *les deux Reines*, donne beaucoup de raisons pour faire douter de la capacité des gens de Théatre, par rapport au jugement des Pieces dramatiques, sur le mérite desquelles ils se méprennent très-souvent.

Rien, comme l'a observé M. *de Querlon* (1), n'est plus humiliant pour les Auteurs de Drames, que la lecture qu'ils ont à faire de leurs Pieces. Car, à moins d'avoir un front

---

(1) Dans les Feuilles Hebdomadaires des Provinces, du 12 Décembre 1770.

d'airain, où toute la confiance qu'un jeune homme apporte aujourd'hui presque en sortant du College, qui peut soutenir le double examen qu'essuient dans le Sénat comique la personne & l'ouvrage d'un Auteur débutant? Qui n'est pas un peu déconcerté par des objections bonnes ou mauvaises que chacun a droit de lui faire, malgré toutes les politesses dont elles peuvent être assaisonnées? Qui peut enfin être de sang froid, en attendant le résultat des suffrages dont il dépend, & l'arrêt qui réglera le sort de sa Piece en premiere instance? Quelles peines ensuite ne donne pas la distribution des rôles? Combien de mouvemens, d'allées & venues, de visites, de sollicitations, même de courbettes, pour faire accepter tel rôle à l'Actrice à laquelle il peut convenir, & cet autre à tel & tel Acteur? Nous ne parlons heureusement que d'après l'expérience d'autrui; nous n'avons jamais rien présenté à ces Messieurs. Ainsi nous ne sommes suspects ni d'intérêt, ni de ressentiment. Le tableau que nous traçons, est celui que nous ont fait d'après nature plusieurs Ecrivains dramatiques qui ont été dans ce cas. Il est d'une telle vérité, que nous pensons depuis long-temps que la seule *présentation des Pieces* feroit un bon sujet de Comédie, si l'on pouvoit espérer que les Comédiens fussent d'humeur de sacrifier de petites répugnances à l'amusement du Public, comme *Moliere* leur en donna l'exemple.

Au reste, rien ne doit être moins assuré que les succès d'un Drame dans

une aſſemblée tumultueuſe où le Spectateur intelligent eſt confondu dans une foule d'ignorans déſœuvrés, ſans goût, ſans aucun ſentiment des choſes qui frappent leurs oreilles. Le Poëte, que le vent de la gloire a porté ſur la Scene, eſt livré au jugement d'une *tourbe* enhardie par le nombre, & toujours prête à ſoutenir les droits de l'ignorance & de la ſottiſe.

Delà, ces effervescences qui donnent ſi ſouvent lieu à des Scenes bruyantes, & quelquefois funeſtes. Telle fut l'émeute qu'il y eut à Marſeille le 29 Novembre, dont voici le récit tel qu'il ſe trouve dans la Gazette de France, du 14 Décembre 1772.

Le Samedi 29 du mois dernier, les Comédiens annoncerent une quinzieme repréſentation de *Zémire* & *Azor*, demandée par des perſonnes de conſidération. Le Parterre ſouhaita qu'on donnât une autre Piece, & l'on promit *le Comte de Warwick.* Les Echevins, informés de l'eſpece de tumulte qui avoit occaſionné ce changement, crurent devoir, pour le bon ordre, faire jouer la Piece qui avoit d'abord été annoncée. Quelques jeunes gens formerent le projet de s'y oppoſer. Cette circonſtance attira un nombre prodigieux de ſpectateurs

à la Comédie. La Garde de Police, quoique doublée & renforcée de six Cavaliers de la Maréchaussée, se trouva tellement pressée par la foule, qu'elle fut obligée de se retirer. On tenta deux fois inutilement de commencer la Piece. Les Acteurs, qui ne pouvoient se faire entendre au milieu des clameurs du Parterre, quitterent la Scene. Les Officiers de la Police n'ayant pu rétablir le bon ordre avec leur Garde insuffisante, un d'eux alla demander main-forte au Commandant de la Marine. Les Echevins, instruits de ce qui se passoit, signerent une requisition pour vingt-cinq Grenadiers qui furent accordés. Tandis que ce renfort marchoit de l'Arsenal à la Comédie, les Echevins s'y rendirent, revêtus des marques de leur dignité. Les Officiers de Ville distribuerent les postes aux Soldats. Douze de ces derniers, précédés d'un Caporal & suivis de quelques Gardes de la Police, pénétrerent par les deux portes du Parterre jusqu'à l'Orchestre, les armes hautes & la bayonnette au bout du fusil. Un jeune homme qui se crut maltraité, appella son frere à son secours. Ce dernier ayant mis l'épée à la main, blessa légerement à la cuisse un Soldat qui lâcha contre lui un coup de fusil, dont ce Citoyen mourut le lendemain. En même temps le fusil d'un Grenadier, pressé & poussé par la foule, partit de lui-même. A ce bruit les deux Escouades pénetrent, non sans blesser plusieurs personnes avec la crosse de leurs fusils, leurs sabres & leurs bayonnettes, dans le Par-

terre, & ſe réuniſſent au centre. On prétend qu'on cria d'une loge de faire feu. On dit auſſi qu'il y eut un coup de piſtolet tiré du Parterre. L'ordre de tirer fut ſuivi de cinq coups de fuſils. On conçoit l'alarme des femmes placées dans les loges, les cris du reſte des ſpectateurs, & les ſuites funeſtes que ce déſordre dût occaſionner. Les Officiers de la Garde ordinaire & du renfort, deſcendus précipitamment au Parterre, continrent les Soldats, & firent ſortir la foule avec le plus d'ordre qu'il leur fut poſſible. Les Echevins furent conduits chez eux avec une eſcorte. Il y a eu deux perſonnes tuées de coups de feu; quelques-unes ont été bleſſées griévement, & vingt ont reçu des bleſſures légeres.

Il y eut auſſi à Paris, le 30 Novembre 1772, à la Comédie Françoiſe, une émeute dont le récit n'a pas été oublié dans le Dictionnaire des Anecdotes dramatiques.

La Piece annoncée pour ce jour-là, étoit *le Comte d'Eſſex*. Au moment que la toile fut levée, un homme [M. *Billard*] placé à l'orcheſtre, ſe tourna du côté du parterre, & dit: « Meſſieurs, je ſuis l'auteur d'une » Piece intitulée *le Suborneur*, qui a été ju» gée très-bonne, mais dont les Comédiens » ont refuſé d'entendre la lecture pour ne la » pas jouer. Vous êtes leurs maîtres; vous » me ferez juſtice ». Tout le parterre échauffé par cette harangue, demanda *le Su-*

borneur, qui étoit la Piece de M. *Billard.* La Garde ordinaire du Spectacle ne fut pas suffisante pour appaiser le tumulte. On ne put le faire cesser qu'avec un renfort de troupes qu'il fallut y envoyer ; & on arrêta M. *Billard* qui fut mené à Charenton.

Ces sortes d'émeutes causent des alarmes qui ne se passent jamais sans accidens, par l'empressement à se sauver du péril.

Ces événemens nous rappellent cette maxime du Philosophe sacré : *Extrema gaudii luctus occupat* : souvent les pleurs succedent bien promptement aux ris. Mais

Tout homme se révolte au seul nom de leçon ;
Il faut l'apprivoiser par un ton moins févere.

C'est l'objet de la Fable suivante ; imitée de M. *Gellert*, Ecrivain Allemand. Elle parut il y a quelques années.

Les Humains à leur tour sont de maîtres renards ;
Ils nous tendent de toutes parts
Des embûches de toute espece ;
Ton peu d'expérience alarme ma tendresse,
Disoit un Renard, vieux routier,
A son fils encore écolier.
La neige au loin couvre ces champs arides ;
Je vois le bout d'un fer prêt à trancher nos jours ;

C'est un piege, mon fils, que ces humains perfides
Ont sçu nous préparer : ce sont-là de leurs tours ;
Un poulet est l'appas qui doit nous y conduire :
Prends-y bien garde ; crois-moi :
Autrement, c'est fait de toi.
Va, ne te laisse point séduire :
J'ai peine à te quitter dans cette occasion ;
Mais la nécessité m'appelle,
Il faut que j'aille à la provision.
Il part après cette leçon fidelle ;
Et le fils dit alors, que faire en l'attendant?
Il peut avoir raison ; je voudrois cependant
Voir le poulet enfermé dans la cage,
Le voir, & rien davantage,
Le voir au plus quelques instans.
Je n'en puis craindre aucun dommage :
Je me retirerai, lorsqu'il en sera temps ;
Et certes, ce n'est point la vue
Qui nous tue.
Il fait d'abord un pas, puis deux, trois à la fin ;
Il avance, il arrive à l'embûche couverte ;
Le fer se lâche ; il expire soudain,
Au moment qu'il se croit éloigné de sa perte.

C'EST ainsi que souvent la volupté séduit.
J'éviterai, dit-on, son atteinte cruelle :
Je ne veux qu'un instant badiner avec elle.
Notre penchant nous y conduit ;
On croit en être loin encore,
Et l'on sent dans son cœur le trouble qui la suit :
On fait les premiers pas, & son feu nous dévore.

A cette leçon agréable, nous allons en ajouter une d'un autre ton, bien

capable de remuer le cœur : c'est la Lettre qu'un Anglois mourant écrivit à un de ses amis, qui avoit vécu dans des sentimens tout contraires aux siens. Elle a été traduite de l'Anglois ; & M. *de Querlon* l'inséra dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du 12 Décembre 1753. Elle a aussi été rapportée dans un Ouvrage qui parut en 1773, sous le titre d'*Aménités littéraires*.

L'affreuse chose que la vieillesse ! A peine suis-je l'ombre de ce que j'ai été. Les ressorts de mes organes sont usés par l'âge & par la débauche. Mes infirmités augmentent à tout moment, & elles me font passer les jours & les nuits dans des tourmens insupportables. Mes jambes qui me portoient autrefois à tous les Spectacles, & qui étoient mon principal ornement, l'admiration des Bals & des Assemblées, sont étendues sans mouvement sur une chaise. Mes joues où l'on a vu briller l'embonpoint, sont seches & rétrécies par les rides. Mes levres ne sont plus couvertes que d'une peau flétrie & livide. J'ai perdu non seulement le pouvoir de jouir des plaisirs, mais même jusqu'au goût de la joie. On me fuit comme un objet triste & dégoûtant ; & loin de me plaindre de ma solitude, je voudrois, s'il étoit possible, me fuir moi-même. Ce n'est-là qu'une partie de mes miseres. Comment vous exprimer la frayeur que me cause l'approche de la

mort ? Je tremble malgré moi de quelque chose qui me menace, & que je m'efforce en vain de ne pas croire. Je sens un désespoir confus qui m'a fait penser plus d'une fois à finir volontairement des jours malheureux : mais lorsque ma main est prête à exécuter ce furieux dessein, je recule effrayé de moi-même, & mon cœur se glace d'horreur. Je suis épouvanté de cet avenir dont j'ai raillé mille fois, & que j'ai regardé comme une chimere. Qu'est-ce donc qui peut causer mon trouble ? Est-ce la seule incertitude? Que dois-je penser de cet effrayant avenir ? Y auroit-il à espérer quelques biens auxquels je ne puisse pas prétendre ? ou, ce qui seroit bien plus terrible, aurois-je à craindre quelque malheur dont le pressentiment m'agite ? Je me perds dans cette confusion de pensées & de sentimens. Hélas ! vous à qui je confie l'état de mon ame, vous êtes aussi prêt que moi de la mort, & vous l'attendez sans la craindre. D'où vient votre tranquillité ? Quelles sont vos ressources ? Je me suis toujours conduit par les loix de l'honneur. J'ai gardé fidélement ma parole. Je ne crois point jamais avoir fait de tort ni d'injure à personne. Enfin j'ai suivi scrupuleusement les principes de la nature. Ne suffisent-ils pas pour la conduite de la vie? Le flambeau de la raison n'est sans doute allumé que pour nous conduire : s'il nous égare, est-ce à nous qu'il faut imputer sa foiblesse ? Je vous ai vu pratiquer exactement toutes les maximes de la Religion. Je vous ai vu docile à la voix des Ministres de l'Eglise ; & j'ai ri, je vous l'avoue,

plus d'une fois de votre pieuse crédulité. Cependant vous êtes tranquille, & je suis dans une agitation continuelle. Aveu désespérant que la vérité m'arrache ! Ma raison, ma triste & fausse raison m'a donc trompé. Elle n'étoit donc pas capable de faire la regle de ma vie, puisqu'elle est trop foible aujourd'hui pour me défendre contre les frayeurs de la mort. Je vois trop tard toute l'étendue de l'erreur qui fait mon supplice. Cette honnêteté morale dont j'ai fait mon idole, n'étoit que l'ombre des devoirs auxquels j'ai manqué. Qu'est-ce que l'honneur, hélas ! sans la piété ? Qu'est-ce que d'avoir été fidele aux hommes, lorsque j'ai été rebelle à mon Dieu ? Je ne le reconnois que trop; la raison ne suffit pas pour m'éclairer. Elle n'a eu de force que pour me séduire. Elle n'en a pas même assez pour soutenir jusqu'à la fin l'imposture. Elle m'abandonne dans le temps qu'elle devroit être mon appui. Qui réparera les maux qu'elle m'a faits ? Il ne me reste plus qu'un souffle de vie que mes remords achevent d'éteindre. O mon Dieu ! Est-il temps encore de lever les yeux vers vous ? Aurez-vous pitié d'un infortuné qui vous invoque pour la premiere fois en mourant ? ... Vous voyez, Monsieur, mon désespoir & la mortelle agonie de mon cœur. La plume me tombe des mains. Mais faites publier ma Lettre ; & qu'on apprenne, par mon exemple, s'il est d'un homme de bon sens de vivre dans un systême qu'il n'oseroit envisager à l'heure de la mort, & dans lequel il ne voudroit pas qu'on le surprît. H. B.

Cette Lettre se ressent de cette sorte de seve énergique que les Anglois ont dans leur caractere, & qui se communique à leurs Ecrits ; mais cette Lettre ne porte pas l'empreinte d'un repentir chrétien.

Cet homme n'éprouvoit que le désespoir dans le sentiment de la Justice Divine qui le frappoit, & dont il avoit mérité la vengeance par un libertinage d'esprit & de cœur (1). Il comprenoit bien qu'il n'avoit aucune véritable consolation à attendre des hommes, & qu'en s'adressant à eux, il ne faisoit qu'aigrir & fomenter ses maux. Il devoit donc se tourner vers celui même qui le frappoit, c'est-à-dire vers Dieu, dont la miséricorde est aussi infinie que la justice. Mais, pour éprouver sa divine clémence, il devoit l'invoquer par la médiation de Jesus-Christ.

Ces réflexions ne doivent point paroître superflues. On a dans le cours

(1) *Animus hominum, etsi caligante memoriâ, tamen bonum summum repetit; sed, velut ebrius, domum quo tramite revertatur ignorat.* Boet. Conf. Philos.

de la vie aſſez d'occaſions d'en faire uſage. On ſçait

Que l'ordre de la nature
Soumet la pourpre & la bure
Aux mêmes ſujets de pleurs ;
Et que tout fiers que nous ſommes ;
Nous naiſſons tous foibles hommes ;
Tributaires de douleurs.
En recevant l'exiſtence
Que le Ciel daigne offrir,
Nous recevons la ſentence
Qui nous condamme à ſouffrir.

ROUSSEAU, liv. IV, Ode VIII.

Néanmoins quelque pénible que ſoit cette condition,

. . . . . La Sageſſe ſuprême
Sçait tirer notre bonheur même
Du ſein de nos calamités.

Le Chrétien, dit le Poëte Anglois *Young*, doit même faire de ſes peines un ſujet de joie ; & comme s'exprime ſon habile Traducteur : « C'eſt preſ-» que une impiété dans un homme de » bien que d'être triſte ».

Mais, dit le même Poëte : « C'eſt » en nous montrant à travers des bleſ-» ſures de JESUS-CHRIST que dans la » plus grande affliction Dieu nous eſt » toujours propice ».

On a dans le second Tome des Œuvres de M. *Coffin*, ancien Recteur de l'Université de Paris, mort en 1749, une Ode Latine, qui, à cet égard, nous fournit les meilleures idées. En voici quelques strophes :

Ultricibus nos undique
Dum saucias telis, Deus,
Quis ferre, te præter, queat
Mærentibus solatium ?

Mundus facessat : nil opis
Favore præstat futili ;
Fallacibus quin asperat
Alitque fomentis malum.

Flagella nos terrent tua ;
Non illa spem demunt tamen.
Quæ ferre nos jubes, Pater,
Fiunt medela vulnerum.

. . . . . .
. . . . *Ingruunt*
Intus forisque prælia :
Hosti-ne præda mens erit,
Christi redempta sanguine ?

Cette pensée des deux derniers Vers : « Souffrirez-vous qu'une ame » qui a été rachetée par le Sang de » JESUS-CHRIST, & qui en réclame » avec foi les mérites infinis, devienne » la proie de l'ennemi » ? cette pensée,

ſée, dis-je, nous rappelle ce fameux Sonnet qui, pour n'être pas ſans défauts du côté des regles de l'art, ne ſera pas moins toujours admiré pour l'énergie des ſentimens.

On ſçait que ſon Auteur [*Jacques Vallée des Barreaux*, Conſeiller au Parlement de Paris, mort le 9 Mai 1673], avoit porté l'impiété juſqu'à nier pluſieurs fois l'exiſtence de Dieu ; & cet excès monſtrueux avoit eu pour cauſe la vie la plus diſſolue. Il eut, environ cinq ans avant ſa mort, une maladie très-dangereuſe, qui fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour lui rouvrir les yeux à la lumiere de la Foi qu'il avoit perdue. *Des Barreaux* reconnut toute l'horreur de ſa vie, & en même temps la reſſource infinie qu'il avoit en JESUS-CHRIST. Ce fut dans les tranſports de ces ſentimens heureux qu'il compoſa ce Sonnet :

Grand Dieu, tes jugemens ſont remplis d'équité ;
Toujours tu prends plaiſir à nous être propice :
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera ſans bleſſer ta juſtice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laiſſe à ton pouvoir que le choix du ſupplice :

Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux :
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux :
Tonne, frappe, il est temps; rends-moi guerre pour
guerre.
J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit :
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du Sang de JESUS-CHRIST?

Que ces derniers Vers peignent admirablement la grandeur d'un Chrétien; *Humilis corde, animâ verò & sensu excelsus* [S. Hilar.] c'est-à-dire, d'un Chrétien qui, avec l'humilité du cœur, sçait, en commandant à ses sens, concilier les sentimens de confiance & d'élévation que donne le Mystere de la Rédemption; Mystere ineffable, qui fut une création plus sublime que la premiere, comme le dit *Young* (1).

Voici à ce sujet quelques-uns de

---

(1) M. *le Tourneur* a donné pour un Poëme *les Nuits Angloises* d'*Young*. M. *Clément* n'en a pas donné la même idée dans ses sçavantes *Observations critiques sur divers sujets de Littérature*. Il y démontre que cet Ouvrage d'*Young* n'a proprement dans sa totalité aucun caractere, & que c'est un mêlange de tous les genres de Littérature. Néanmoins M. *Clément* y admet des *traits admirables, vraiment sublimes & pathétiques* : tel est le morceau dont il est ici question.

ſes élans d'enthouſiaſme, dont M. *le Tourneur*, ſon Traducteur, à ſçu conſerver la beauté originale.

Pour que l'homme, dit-il, fût éternellement heureux, un Dieu mourut. La dévotion ſera-t-elle encore un mérite? N'eſt-ce pas une néceſſité? Quel cœur de roche ne ſe ſent pas amolli & brûlant d'amour à cette idée? Plus l'ame repoſe ſur cet objet, plus ſes ſentimens s'exhalent. Homme, connois ta grandeur. Mortel dégénéré, le livre de la nature ſera-t-il toujours ouvert ſous tes yeux, ſans que tu daignes y lire? Que de merveilles tu peux y découvrir aux ſeuls rayons de ta foible raiſon! Toute la nature n'eſt qu'un vaſte commentaire qui développe ta grandeur. Ses preuves compoſées par le Ciel, furent publiées ſur la Croix. Si un Dieu meurt, ce n'eſt pas pour un ver, pour un vil inſecte qu'il verſe ſon ſang .... Religion, tu es l'ame du bonheur; & le Calvaire gémiſſant eſt l'ame de la Religion. Là brillent toutes les vérités les plus ſublimes.

La raiſon conduite juſqu'où elle peut aller, eſt la foi .... La raiſon eſt la racine & la tige: la foi n'eſt que la fleur. La fleur ſe flétrira pour mourir; mais la raiſon vivra immortelle, ainſi que ſon Pere céleſte dont elle eſt émanée. Crois & montre la raiſon d'un homme. Crois & goûte les plaiſirs d'un Dieu. Crois & montre ſur la tombe un œil tranquille & triomphant. La foi ne peut mourir que des bleſſures de ta raiſon. Mais la raiſon qui meurt & qui s'éteint, redouble

toutes les horreurs de la mort, envenime les traits, & les rend doublement mortels.

Juge delà quels honneurs, quels remerciemens sont dûs à ceux qui nous privent de cet antidote salutaire, qui se vantent d'être les amis de la raison & de l'homme, & qui ne nous aiment que pour donner la mort à notre bonheur, & nous montrer sans cesse le gouffre menaçant du trépas ouvert sous les yeux pour nous dévorer tout entiers. Ces Philosophes orgueilleux font une idole de la raison pour l'avilir. Ils la tuent pour la déifier; comme ces anciens Monarques dont on faisoit des Dieux, après les avoir assassinés. Voilà les lauriers détestables dont ils couronnent leurs fronts. Tandis que l'amour de la vérité retentit dans leurs bouches, leur orgueil tire un épais rideau devant la clarté du jour, c'est-à-dire, devant l'évidence des preuves de la Religion Chrétienne (1).

M. *J. J. Rousseau* a aussi très-bien dépeint nos faux Philosophes. Il a assez vécu avec eux pour les connoître. On doit donc s'en rapporter à son témoignage, lorsqu'il nous dit dans un de ses Ecrits :

Gardez-vous de ces faux Sages. Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sement dans les cœurs des hommes de désolan-

(1) Ce morceau fait partie d'un des fragmens perdus, que M. *le Tourneur* a placés à la suite des Nuits d'*Young*. Celui de la Rédemption se trouve dans le Tome I, après la cinquieme Nuit.

fes doctrines, & dont le ſcepticiſme apparent eſt une fois plus affirmatif & plus dogmatique que le ton de leurs adverſaires. Sous le hautain prétexte qu'eux ſeuls ſont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous ſoumettent impérieuſement à leurs déciſions tranchantes, & prétendent nous donner pour les vrais principes des choſes, les inintelligibles ſyſtêmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reſte, renonçant, détruiſant, foulant aux pieds tout ce que les hommes reſpectent, ils ôtent la Religion; c'eſt-à-dire, aux affligés la derniere conſolation de leur miſere, aux puiſſans & aux riches le ſeul frein de leurs paſſions: ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'eſpoir de la vertu, & ſe vantent encore d'être les bienfaicteurs du genre humain. Jamais, diſent-ils, la vérité n'eſt nuiſible aux hommes. Je le crois comme eux; & c'eſt, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enſeignent, n'eſt point la vérité.

Cet aveu ſur l'abus des Sciences eſt important. Il eſt équivalent à celui-ci, émané d'une même ſource: « La Philoſophie détruit d'abord les » erreurs; mais ſi l'on ne l'arrête, elle » attaque enſuite les vérités, & elle » va ſi loin, qu'elle ne voit plus elle-» même où elle eſt, & qu'elle ne ſçait » plus s'aſſeoir ».

Ce dernier aveu ſe trouve cité dans l'Oraiſon funebre que M. *de Beau-*

vais, Evêque de Senez, prononça au Service qui fut célébré le 24 Avril 1776, dans l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides, pour M. le Maréchal *du Muy*, Secretaire d'Etat au Département de la Guerre (1).

Cet éloge vrai & éloquent, contient des traits admirables & bien capables d'exciter la postérité de nos anciens Héros à avoir une probité inaltérable au milieu des dangers de la Cour, une pureté incorruptible au milieu de la contagion des nouvelles mœurs; enfin une foi & une piété inébranlables, au milieu des ravages de l'incrédulité. Nous espérons qu'on nous pardonnera encore la digression actuelle, si propre à contredire les fausses leçons que l'on reçoit aux Théatres, sur les vertus héroïques.

La conduite de M. le Maréchal *du Muy* prouve qu'on ne doit pas

(1) *Louis-Nicolas-Victor de Felix*, Comte *du Muy*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, ci-devant Menin de Monseigneur le DAUPHIN, après la mort duquel il fit creuser son tombeau aux pieds des cendres de ce Prince, dans l'Eglise Cathédrale de Sens; & fit graver sur sa tombe ces mots énergiques : *HUC USQUE LUCTUS MEUS.*

faire à la profession des armes l'injure de la croire incompatible avec la piété.

Ce Héros, dit M. l'Evêque de Senez, n'a pas eu le bonheur d'ignorer les passions; soutenu par la Grace, il a eu le mérite & la gloire de les vaincre, *ignorare felicitatis est, vincere virtutis.* Avec quel courage & avec quelle constance n'a-t-il pas entrepris de les combattre; & de toutes, la plus terrible, cette passion qui subjugue les ames les plus fieres & les plus indomptables, le coupable amour des plaisirs! Jusqu'où n'a-t-il pas porté la délicatesse sur la décence & la pureté des mœurs! Guerriers François, renommés dans l'univers par votre bravoure, plût à Dieu que la gloire de vos exploits ne fût jamais flétrie par l'opprobre des mœurs! Quoi, la pudeur ne seroit à vos yeux qu'une servitude, un préjugé indigne de vous! Fiers esprits, suspendez un instant vos dédains. Est-ce ainsi qu'ont pensé de cette vertu tant de grands hommes qui en ont donné à l'univers des exemples si éclatans? Et, pour ne nommer ici que les plus illustres, un *Cyrus*, un *Alexandre*, dont les conquêtes ont eu la gloire de fixer l'attention des Prophetes; un *Scipion*, le vainqueur de l'Afrique, & dont la continence fut élevée par les Romains au rang de ses victoires. Héros modernes, comparez-vous à ces hommes fameux, & osez encore rougir d'une vertu dont ils ne s'honoroient pas moins que de leur valeur & de leurs exploits.

Eclairé des lumieres de la Religion & de la véritable Philosophie, le Comte *du Muy* fut convaincu dès sa plus tendre jeunesse que la pudeur est le devoir & la vertu de tous les états ; & quand on ne connoîtroit que les honteux effets du profane amour, les foiblesses, les délires, les opprobres qu'il entraîne après lui, en faudroit il davantage pour en concevoir de l'horreur ? Mais, pour s'en préserver, il faut tenir la conduite que le Chevalier *du Muy* tint dans l'ardeur de sa jeunesse, lorsque la piété n'avoit pas encore pris sur son ame tout l'empire qu'elle acquit depuis. Il ne se laissa pas entraîner par ces jeunes gens insensés qui cherchent dans la guerre la licence plutôt que la gloire, & dont les désordres sont les premiers exploits. Il s'éloigna des sociétés frivoles & dangereuses, & s'attacha aux guerriers les plus respectables par leur vertu & par leur expérience ; il n'évita aucune fatigue, & ne craignit aucun péril ; ne refusa rien par timidité, ne chercha rien par vanité ; il observa enfin toutes les loix de la discipline & de la subordination militaire. Et par une telle conduite, il acquit l'usage d'être vertueux héroïquement. Exempt de foiblesse comme d'ostentation, il ne rendit pas à son Dieu ses hommages en secret ; mais comme l'intrépide *Daniel*, il l'adora à la face de la Cour, au milieu des armées. La présence des Princes & des Rois étrangers qui ne suivent pas le même culte, ne put suspendre les exercices de sa foi. *Je croirois*, dit-il à l'un d'eux, *je croirois manquer au respect que je vous dois*,

si je manquois devant vous à ma Religion. Il ne connoissoit point de milieu entre l'incrédulité & l'observance la plus réguliere de la Loi.

Le Chevalier *du Muy*, au milieu de la dégradation de son siecle, ne fut pas seulement le disciple fidele de la vertu ; il voulut aussi en être le défenseur. Admis dans la confiance de l'héritier présomptif du Trône (1), il médite avec lui la restauration des mœurs.... Le *Dauphin* & le fidele confident de sa sagesse ne voient pas seulement dans les mœurs les intérêts sacrés de la Religion ; ils pensent encore avec les Sages de tous les siecles, que ce n'est point-la force qui regle la destinée des Empires, mais la vertu ; ils n'auroient donc pas seulement soulagé la misere du peuple, ils auroient réformé ses vices, les vices, les calamités les plus cruelles des Nations ; ils n'auroient pas seulement voulu nous rendre heureux, ils auroient voulu nous rendre bons. Fasse le Ciel que LOUIS XVI accomplisse les vœux de son vertueux pere, & qu'il rétablisse les mœurs par ses loix, comme il les honore par ses exemples !

---

(1) M. le Dauphin, pere de *Louis XVI*. Voici un beau trait de ce Prince respectable : Dans les momens où il méditoit devant Dieu sur ses devoirs & sur ses hautes destinées, il adressoit au protecteur des Rois cette priere qu'on a trouvée écrite de sa main : « Mon Dieu, protégez votre » fidele serviteur le Comte *du Muy*, afin que si » vous m'obligez à porter le pesant fardeau de » la Couronne auquel ma naissance me destine, » il puisse me soutenir par ses vertus, ses conseils » & ses exemples ».

Nous sommes dans un temps où toutes les passions fermentent avec la plus grande violence, & où, sous le beau nom de liberté, l'esprit d'indépendance sembleroit vouloir briser le joug de toute autorité : mais que le vil libertinage ne vienne pas confondre ici sa cause avec la respectable cause de la liberté. Quoi ! Sparte, Athenes, Rome idolâtre, ces sages Républiques, où la liberté étoit si chere & si respectée, auront observé une discipline si rigide pour tout ce qui pouvoit intéresser l'ordre & la décence des mœurs ; elles auront établi des Magistrats pour veiller particulierement sur cette partie de l'administration : & dans une Nation Chrétienne, sous le spécieux prétexte de ne point troubler la liberté des citoyens, il faudroit tolérer comme des amusemens innocens, les plus honteux désordres & les Ecrits les plus licencieux ! Parce que les loix ne peuvent régner sur les mœurs privées, elles ne pourront régner sur les mœurs publiques ! Parce que les loix ne peuvent commander la vertu, elles ne pourront commander la décence ! Non, la liberté ne fut jamais la licence. L'homme ne veut point de chaînes ; mais il lui faut un frein, le frein des Loix.

Le Chevalier *du Muy* (1), placé par le Sou-

---

(1) Le Ministere de la Guerre lui avoit été proposé en 1770 par *Louis XV;* mais, eu égard aux orages qui agitoient alors la Cour, M. *du Muy*, quoique réunissant en sa faveur les suffrages des partis les plus opposés, ne voulut point l'accepter. Et, dans sa Lettre au Roi, il représenta que l'*inflexibilité de ses principes lui susciteroit des ennemis, & que le cri de l'approbation se changeroit en cri de blâme & de haine.* Il l'accepta sous *Louis XVI*, parce qu'il ne

verain à la tête du gouvernement militaire, avec quelle modération uſa-t-il du pouvoir qui lui étoit confié ! Quel Miniſtre plus réſervé, & pour ces coups d'autorité, néceſſaires quelquefois dans un grand Etat, mais dont l'abus eſt ſi funeſte ; & pour ces ordres particuliers que l'on décore de l'auguſte nom du Prince, mais qui ne ſont que la volonté d'un de ſes Sujets ; & pour ces proſcriptions générales qui peuvent précipiter l'innocent avec le coupable dans les demeures terribles de la juſtice & de la colere des Rois ! Ne point uſer de l'autorité, où les loix peuvent agir ; voilà quel fut le principe invariable de ſon adminiſtration. Avec quel zele ne s'occupa-t-il pas de la diſcipline militaire, qu'il trouva réduite à un aveugle méchaniſme, où l'on avoit tout ſacrifié à l'extérieur, ſans nulle attention aux ames ; comme ſi l'on n'avoit à conduire que des hommes ſans loi & ſans mœurs, ſemblables à des troupeaux d'animaux féroces que l'on dreſſeroit au carnage.

Le Maréchal *du Muy* entreprit de ranimer dans la diſcipline militaire les ſentimens de vertu qui doivent en être l'ame & la gloire. ...... Arracher les jeunes Guerriers aux intrigues & aux plaiſirs de la Cour & de la Capitale, qui ne peuvent que dégrader leurs ames ; les obliger à réſider ſous leurs dra-

---

pouvoit refuſer le fils de M. LE DAUPHIN, qui, en mourant, lui avoit dit : *Ne vous abandonnez pas à la douleur ; conſervez-vous pour mes enfans ; ils auront beſoin de vos lumieres & de vos vertus : ſoyez-leur de l'utilité dont vous m'auriez été à moi-même ; donnez à ma mémoire cette preuve de votre tendreſſe ; & ſur-tout que leur jeuneſſe, dans laquelle j'eſpere que Dieu les protégera, ne vous éloigne jamais d'eux.*

peaux, au milieu des exercices & des nobles travaux de leur état ; détruire la premiere cause de tous les désordres qui désolent les armées, la dangereuse oisiveté, par des travaux qui occupent nos légions sans les épuiser ; éloigner des emplois les Chefs indignes de commander, & dont l'exemple contagieux suffiroit pour pervertir les Corps les mieux disciplinés ; n'accorder les honneurs & les récompenses qu'à ceux qui s'en rendront dignes par la sagesse & l'honnêteté de leurs mœurs, comme par leurs talens militaires & par leur courage : voilà quels furent les projets du Maréchal *du Muy*. Déjà il les avoit annoncés ; déjà la mollesse avoit tremblé, & tous les vrais Guerriers avoient applaudi. Il n'est plus. Mais quel homme plus digne que son Succeileur [M. le Comte *de Saint Germain* (1)], par sa vertu comme par sa fermeté, de poursuivre & de consommer ce grand ouvrage, & de devenir le restaurateur des mœurs militaires de la Nation!

Hélas! est il parmi nous un ordre de Citoyens qui n'ait pas besoin d'une réforme? Nous sommes bien loin des temps où la France étoit le seul pays de l'Europe où l'irreligion, l'impiété, la licence effrénée des opinions n'eussent pas encore pénétré, & où l'on disoit : *Sola Gallia vacat monstris.* C'est

(1) Il mourut le 14 Janvier 1778. Il s'étoit démis le 27 Septembre 1777, de la place de Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, & M. le Prince *de Montbarrey*, Secrétaire d'Etat au même Département, depuis le 5 Novembre 1776, & qui lui étoit Adjoint, en resta seul chargé.

l'anarchie des opinions, qui produit l'anarchie des mœurs. Dès que les principes ſacrés de la foi ont été ébranlés, on a vu les ſentimens honnêtes ſe flétrir, l'antique honneur s'éteindre, le zele pour l'Etat ſe refroidir : voilà comment les Nations les plus illuſtres ont vu périr leur puiſſance écraſée ſous leurs vices. De quelle importance n'eſt-il donc pas d'arrêter la témérité de nos faux Philoſophes, dont les principes renverſent les qualités les plus eſſentielles pour le bien public ?

Ce ſont de nouveaux *Titans*, qui, avec les maſſes entaſſées de leurs frêles argumens, oſent faire la guerre à la Sageſſe divine.

Le Diſcours que M. *de Beauvais*, Evêque de Senez, prononça le 7 Juillet 1775, à l'ouverture de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, eut pour objet d'expoſer ce que doivent faire de concert l'autorité ſpirituelle & l'autorité temporelle pour arrêter les progrès de l'irreligion. Ce Diſcours fut applaudi, & reçut les éloges que mérite une éloquence vraie, mâle & preſſante.

Les moyens proposés à l'autorité temporelle, furent de réformer cette tolérance funeste qui rend inutiles les proscriptions publiques par des permissions secretes; qui fait fermer les yeux sur cette multitude de productions sacrileges, dont le but est, en déclamant contre l'Evangile de Jesus-Christ, de fouler aux pieds toute morale, pour y substituer la boue de la plus impérieuse des passions, qu'on ne craint plus d'innocenter, de louer, & dont on ose même donner d'infames leçons sur les Théatres & dans les autres ouvrages de fictions. La Puissance civile fut aussi invitée à protéger l'autorité sainte des Pontifes, pour faire exécuter par la force coactive qu'ils n'ont pas, leurs loix & les Canons de l'Eglise.

Les moyens proposés aux Evêques, furent d'honorer la Religion par leur conduite, de prouver la vérité de ses dogmes par leur fidélité à ses principes, par des mœurs séveres, par la résidence dans leurs Dioceses, par l'éloignement du faste, par un ton honnête & fraternel avec leurs coopérateurs; au lieu de cette morgue & de cette hauteur trop ordinaires dans les grandes places. Enfin le respectable Orateur invita les Evêques à instruire les Fideles, & à défendre la Religion par des Ouvrages qui joignent à la solidité des choses un style qui intéresse, qui attache, qui contrebalance dans l'esprit des Lecteurs la séduction propre à masquer le faux de leurs principes, & le frivole de leurs méprisables difficultés.

L'Instruction Pastorale de M. *de*

Montazet, Archevêque de Lyon, du premier Février 1776, sur les sources de l'Incrédulité, & les fondemens de la Religion, réunit toutes les qualités qu'on pouvoit desirer. Elle mérite l'admiration, tant pour la beauté du contexte, que pour l'élégance & toutes les parties de l'élocution : en voici quelques pensées.

De tous les Incrédules, (dit cet illustre Primat), il n'en est pas un seul qui ait travaillé à établir sur de solides appuis la sécurité dont ils se vantent. Ils n'ont jamais eu d'autre connoissance de la Religion, que celle qu'ils ont reçue dans une éducation superficielle, souvent très-peu chrétienne. Ils ont appris tout au plus quelques-uns des dogmes qu'il faut admettre, mais jamais les raisons pour lesquelles il les faut croire. Ils ont commencé, au premier éveil de leurs passions, à être importunés de leur croyance; elle leur est devenue suspecte, à mesure qu'ils ont donné dans de plus grands égaremens. Les exemples & les railleries des libertins plus avancés, les ont fait passer plus ou moins rapidement, suivant que les principes de la Religion étoient plus ou moins gravés dans leur cœur, de la foi au soupçon, du soupçon au doute, du doute à une prétendue certitude. Et à peine devenus incrédules par besoin, ils sont devenus incrédules par vanité. Ensuite emportés par le tourbillon du monde, ils n'ont jamais connu d'autre étude

que celle de leurs plaisirs ; ou, s'ils sont occupés du soin de leur fortune, ils ne se dérobent au tumulte des affaires, que pour se livrer à la dissipation des amusemens voluptueux dont ils contractent l'habitude, à proportion du loisir que procure l'opulence ; ou, si les plus sages en apparence, mais en effet aussi insensés, se consument en veilles pour apprendre ce qu'il y a de plus abstrait dans les sciences humaines, pour débrouiller le chaos des loix, des mœurs, des Religions, des folies des anciens peuples, ils vivent comme étrangers au milieu du Christianisme dans lequel ils sont nés. Et à l'égard de tous, la vieillesse, en glaçant leurs sens, ne purifie ni leur imagination, ni leur mémoire, ni leur cœur ; elle ne fait qu'ajouter de nouvelles attaches à celles qui avoient précédé ; & quand elle leur interdiroit tout ce que la loi défend, elle ne leur rendroit pas plus aimable tout ce qu'elle commande. Toute l'érudition des plus fameux Incrédules se borne à des doutes qu'ils ont appris, & qu'ils n'ont pas formés ; & quand ils se vantent d'avoir lu, réfléchi & examiné ; cette étude n'a consisté qu'à avoir recueilli avec grand soin tout ce qu'une affreuse Philosophie a inventé de traits, de ridicules, de paradoxes, d'anecdotes, pour accréditer leurs préventions. En un mot, distinguez tant qu'il vous plaira, autant de classes d'Incrédules, vous trouverez toujours que leur incrédulité aidée par l'ignorance, fortifiée par le préjugé, entretenue par la paresse, devenue presqu'incurable par le respect humain & par l'habitude, a sa premiere & principale racine dans les passions.

On les croit fortement persuadés de leur systême irreligieux, parce que dans l'enivrement de leurs passions, ils le débitent avec audace. Mais pourquoi les trouve-t-on si disposés à se démentir, dès qu'ils ont à craindre ou la sévérité des loix, ou même les censures des Pasteurs de l'Eglise? Et d'où vient cette facilité à multiplier les protestations & les sermens, pour désavouer leurs productions ténébreuses, pour garantir leur christianisme & leur catholicité? Combien en a-t-on vu, à l'heure de la mort, pâlir, trembler, frémir, abjurer leurs erreurs, employer les secours de la Religion qu'ils avoient méprisée, & se montrer quelquefois plus timides, plus superstitieux, que l'ignorant & le simple!

Nous pouvons citer, à l'appui de cette derniere réflexion de M. *de Montazet*, le mot de *Saint-Hibal*, fameux Esprit-fort, qui se plaignoit de ce qu'aucun de sa secte n'avoit le don de persévérance.

Ils ne nous font point d'honneur, disoit-il, quand ils se voient au lit de la mort. Ils se déshonorent; ils se démentent; ils meurent tous comme les autres, confessés & communiés.

Voici à ce sujet une pensée de *Bayle*, ce cynique qui protestoit contre tout.

Saint-Hibal, dit-il (1), pouvoit ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion, ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude : se voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, *ad majorem cautelam*, celui qui promet une félicité éternelle, en cas qu'il soit vrai, & qui ne fait courir aucun risque, en cas qu'il soit faux.

Voilà ce que l'assoupissement des passions a produit dans tous les siecles; ce qui prouve que le sentiment de l'existence de Dieu, est empreint dans tous les cœurs, & qu'il se réveille, quand la raison reprend ses droits. C'est dans ce sens qu'il faut prendre ce que *Guy-Patin* rapporte dans une de ses Lettres (2).

Feu mon pere m'a appris que le gros M. *du Maine*, Chef de la Ligue, disoit que les Princes n'avoient point de Religion, qu'après avoir passé quarante ans, quand ils deviennent vieux:

. . . . . . Cùm Numina
Mors instans majora facit.

---

(1) Dans son Dictionnaire, au mot *Bion*.
(2) La soixante-quatrieme de la premiere édition.

C'eſt donc par vanité, dit l'Auteur de l'*Anti-Dictionnaire Philoſophique* (1), qu'on fait l'Eſprit-fort; mais c'eſt par vanité qu'il faudroit ne le point faire, dans la crainte de ſe démentir un jour, & de faire l'eſprit foible.

Ajoutons que ces démentis ſont bien ſuſpects pour la ſincérité.

M. *de Voltaire* nous en a donné l'exemple. Il s'eſt lui-même quelquefois démenti, puiſque dans un de ſes accès de repentir il fit l'Ode ſuivante :

Entendrons-nous vanter toujours
Des beautés périſſables,
Des faux plaiſirs, de vains amours
Paſſagers & coupables ?
Songes brillans, beaux jours perdus;
Beaux jours, vous ne reviendrez plus.



Nous paſſons d'erreurs en regrets,
De menſonge en folie.
Hélas ! nous ne vivons jamais;
Nous attendons la vie ;
Et l'eſpoir qui ſuit les deſirs,
Eſt plus trompeur que les plaiſirs.



L'amertume eſt dans les douceurs;
Dans nos projets, la crainte.

(1) Attribué à M. *Chaudon.*

Le néant, au sein des grandeurs;
Dans les travaux, la plainte.
O bonheur desiré de tous!
Bonheur tranquille où fuyez-vous?



Vous êtes d'un Dieu Créateur
Et l'essence & l'ouvrage.
Habiteriez-vous dans un cœur
Criminel & volage?
Bonheur, enfant du pur amour,
La terre n'est point ton séjour.



Que cet amour porte mes vœux
Sur son aile rapide,
Au trône qu'entourent tes feux,
Où le repos réside.
Grand Dieu! quel Etre dois-je aimer,
Que l'Être qui m'a sçu former?



Nos jours sont courts & douloureux;
Ce n'est qu'une ombre vaine:
Notre gloire échappe comme eux,
Et l'oubli nous entraîne:
Mais le tendre amour de la Loi
Nous rend éternels comme toi.

Voilà ce qui dans les terreurs de la conscience, est échappé à M. *de Voltaire* (1),

---

(1) Les erreurs, les écarts & les variations de M. *de Voltaire* ont été relevés dans différentes

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse,
Attend, pour croire en Dieu que la fievre le presse;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des foibles Humains.

BOILEAU, Sat. I.

Il n'y a, dit un Auteur respectable (1), que le cœur pénitent qui puisse faire pénitence, & ce cœur est un don de Dieu. Il est quelquefois accordé aux plus misérables.... Mais, si les plus justes redoutent la justice de Dieu; combien ne doit-elle pas être encore plus redoutée par ceux qui l'auront bravée insolemment, & qui n'auront pas changé cette justice en miséricorde, par une pénitence sincere.... Si la lumiere de la grace n'est jointe à celle de la lettre de l'Evangile, celle-ci ne fait qu'aveugler, comme elle a aveuglé les Juifs.

Elle n'est qu'un phospore dont l'impression ne produit rien de stable; de

productions, telles que les *Erreurs de M.* de Voltaire, *par M. l'Abbé* Nonotte; les *Lettres d'un Juif Portugais, par M. l'Abbé* Guénée; le *Supplément à la Philosophie de l'Histoire, par M.* Larcher; les *Lettres à M.* de Voltaire, *par M.* Clément; & récemment en 1776, dans un Ecrit intitulé, *Voltaire parmi le Ombres*, qui a été suivi d'un autre Ecrit, sous le titre de *Voltaire de retour des Ombres, & sur le point d'y retourner*, &c. &c.

(1) *Pœnitentiam facere non potest nisi cor pænitens, & hoc cor donum Dei est. Gestit Deus misericordiam facere miserrimis peccatoribus..... Quàm terribilis, ô Deus meus, justissimo cuique justitia tua est! Quid agitur de eo quem juxta rigorem ejus judicaturus es? Manibus nunquam ejus elabetur qui eam sincerâ pænitudine in*

même que la lueur de certaines vérités, comme celle de l'immortalité de l'ame (1), fut inutile à *Ciceron* & aux autres Sages du Paganisme.

Observons (dit *Clément XIV* dans une de ses Lettres, *Tom. I*) que les anciens Philosophes qui n'étoient pas éclairés des lumieres de la foi, & qui n'avoient pas le bonheur de connoître le vrai Dieu, souhaitoient qu'il y eût une révélation ; & les nouveaux rejettent celle qu'on ne peut méconnoître : mais en cela ils se trahissent eux-mêmes. Car s'ils avoient l'esprit droit & le cœur pur, s'ils étoient humains, comme ils le prétendent, ils recevroient à mains jointes une Religion qui condamne jusqu'aux mauvais desirs, qui ordonne expressément l'amour du prochain, & qui promet une récompense éternelle à tous ceux qui auront secouru leurs freres, & qui auront été fideles à Dieu, au Roi & à la patrie. *Non si púo odiare una Religio tant'onesta, quandò il cuore è onesto.* Aussi quand je vois les mots de législation, de patriotis-

---

misericordiam convertere ante mortem non studuerit...... Nisi lumen gratiæ addatur lumini Evangelii, lumen Evangelii non nisi excæcat ut excæcavit Judæos. Comp. Mor. Evang. Tom. I, c. IV & V.

(1) *Expone primùm animos, si potes, remanere post mortem : tunc si minus id obtinebis, est enim arduum, docebis carere omni malo mortem. Nescio quomodo dum lego assentior : cùm posui librum & mecum ipse de immortalitate animorum cœpi cogitare, assensio omnis illa elabitur.* Cic. Quæst. Tuscul. lib. I, n°. 25, 26.

Errant ergo Philosophi, velut in mari magno ; nec quò ferantur intelligunt, quia nec viam nec ducem sequuntur. Lactant. Divin. Instit. lib. VI, n°. 8.

me & d'humanité continuellement ſous la plume des Ecrivains qui anathématiſent le Chriſtianiſme, je dis, ſans crainte de me tromper : Ces hommes-là ſe jouent des mots; ils ne ſont intérieurement ni patriotes, ni humains.

S'il y a un Dieu, comme la nature le crie de toutes parts, il y a une Religion. S'il y a une Religion, elle ne peut être qu'incompréhenſible, ſublime & auſſi ancienne que le monde, comme émanant d'un Etre infini, éternel. Et ſi elle a ces caracteres, c'eſt ſans contredit le Chriſtianiſme. Et ſi c'eſt le Chriſtianiſme, il faut néceſſairement le reconnoître pour divin, & y acquieſcer de cœur & d'eſprit.... La nature & la Religion dérivent également de Dieu, & elles ont l'une & l'autre, quoique d'une maniere bien différente, leurs myſteres & leurs incompréhenſibilités; & par la même raiſon qu'on ne nie pas l'exiſtence de la nature, quoique ſes opérations nous ſoient ſouvent cachées, on ne peut ni on ne doit nier celle de la Religion, malgré ſes obſcurités. L'Incrédule qui ſans principes fronde la Révélation, en a-t-il donc une particuliere qui lui aſſure que celle que nous croyons, eſt abſolument chimérique? Mais dans quel temps & dans quel lieu cette lumiere eſt-elle venue l'éclairer? Eſt-ce au moment où ſes paſſions le dominent & l'abſorbent? Eſt-ce au milieu des Spectacles & des plaiſirs où il paſſe ordinairement ſa vie? On abhorre une Religion qui gêne, quand on veut ſuivre le torrent des flots d'un monde couvert de vagues & d'écume.

Au reste, tous nos Incrédules ne sont que les échos des Sophistes que le Paganisme avoit armés pour traverser l'établissement & les progrès du Christianisme. Une *vile scurrilité*, *scurrilitas quæ ad rem non pertinet*, faisoit alors comme aujourd'hui la principale ressource des Gnostiques, des Manichéens & des Philosophes de cette trempe. C'est pourquoi dans les Assemblées du Clergé de France, des années 1770 & 1772, il fut observé qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'humilier & de confondre nos futiles raisonneurs, que de faire imprimer une collection de toutes les anciennes apologies de la Religion Chrétienne. Les Laïques de l'un & l'autre sexe, trouveroient dans leurs traductions les moyens de se défendre contre l'illusion des Sophistes. Car, comme l'a observé *Clément XIV* dans une de ses Lettres,

Le Catéchisme suffit pour apprendre les vérités révélées. Mais dans un siecle d'incrédulité, il faut autre chose que l'alphabet de la Religion. Il faut des lumieres vives & pures qui dissipent les nuages de la Philosophie moderne, & les ténebres de la corruption. Or les Ecrits des Peres de l'Eglise nous les

offrent

offrent. Et il n'y a pas de Chrétien éclairé qui ne dût faire ses délices de leur lecture. Plus on les approfondit, & plus on les trouve lumineux. Chaque Pere de l'Eglise a un esprit qui le caractérise. Le génie de *Tertullien* ressemble au fer qui brise ce qu'il y a de plus dur, & qui ne plie point. Celui de S. *Athanase*, au diamant qu'on ne peut obscurcir ni amollir. Celui de S. *Cyprien*, à l'acier qui coupe jusqu'au vif. Celui de S. *Chrysostome*, à l'or dont le prix répond à la beauté. Celui de S. *Léon*, à ces décorations qui marquent la grandeur. Celui de S. *Jérôme*, au bronze qui ne craint ni les fleches, ni les épées. Celui de S. *Ambroise*, à l'argent qui est solide & luisant. Celui de S. *Grégoire*, à un miroir où chacun se reconnoît. Celui de S. *Augustin*, à lui-même, comme unique dans son genre, quoiqu'universel.

Quant à S. *Bernard*, le dernier des Peres dans l'ordre de la chronologie, il est à comparer à ces fleurs que la nature a veloutées, & qui répandent un parfum exquis.

Nous avons rapporté, page 256 de nos Lettres, le reproche que M. l'Abbé *Clément* (1) faisoit même aux personnes du sexe sur leur négligence à profiter des bonnes traductions que nous avons de plusieurs Ecrits des Peres de l'Eglise. Leurs Ouvrages sont en effet d'autant plus intéressans, qu'en

(1) Prédicateur Ordinaire du Roi, & Confesseur de MESDAMES DE FRANCE.

les lisant, on lit l'Ecriture Sainte qu'ils expliquent en maîtres, & qu'ils citent par-tout. Aussi, dit *Clement XIV*, les Ecclésiastiques se faisoient autrefois un devoir de lire les Peres de l'Eglise, comme de dire le Bréviaire.

Si les sublimes Ecrits des premiers défenseurs de la Religion, triomphèrent des Philosophes les plus séduisans de la Grece & de Rome,

> Qui, pleins d'eux-mêmes & sortant des limites
> Par la nature à leur être prescrites,
> Osoient sonder, spectateurs criminels,
> La profondeur des secrets éternels; *R. Al.* 4, *l.* 2.

Ces mêmes Ecrits reproduits, seront-ils moins capables de couvrir de confusion les Sophistes modernes,

> Ces vains Mortels d'illusions nourris,
> Qui, sur la foi de leurs foibles systêmes;
> Connoissant tout, sans se connoître eux-mêmes,
> Cherchent hors d'eux, privés des vrais secours,
> La vérité, qui les fuira toujours,
> . . . .
> Ne trouvant plus que des ames serviles,
> De foibles cœurs, esclaves enchantés
> Des passions leurs seules déités? *R. Al.* 5, *l.* 2.

Quand les nouveaux Incrédules, comme l'a observé M. *de Querlon* (1), font accroire

(1) Feuille Hebd. des Prov. du 16 Déc. 1772.

à leurs prosélytes, qu'en matiere de Religion ils ont tout discuté, tout examiné, tout réfuté sans replique, ils ne méritent plus d'autre nom que celui de *Professeurs de mensonges* qu'on donnoit aux anciens Sophistes, gâtés, comme eux, par leur prétention à l'esprit, ou par l'abus qu'ils en faisoient.

J'ai presque lu tous les ouvrages des Incrédules ou des Philosophes du siecle. Là, je ne vois que des hypotheses bâties sur les hardis délires d'une imagination noircie par les vapeurs de la consomption. Ici, c'est une métaphysique égarée dans les ténebres du matérialisme dont elle sonde la profondeur. Rien de positif, où l'on puisse asseoir une opinion propre à tranquilliser; des principes sans consistance, incohérens, qui s'impliquent, & qui insultent de tous côtés; des idées vagues où l'on ne trouve, en creusant un peu, qu'une surface, une légere écorce qui couvre un grand vuide. Tantôt vous rencontrez un style abstrait, obscur, entortillé, qui ne voile que des absurdités, crues philosophiques; tantôt, sous un style hérissé d'antitheses, de jeux de mots, de mauvaises plaisanteries, ou sous un style négligé, sans liaison, aussi décousu que la morale des Incrédules, vous ne retrouvez que les pensées de *Morin*, ou les sarcasmes impies de *Blot*, réchauffés par un persiffleur éternel [M. *de Voltaire*], qui croit avoir bien éclairé des Lecteurs aussi frivoles que lui, quand il les a fait rire. On a répondu surabondamment à toutes leurs objections, quelles qu'elles soient; aux fausses interprétations qu'ils donnent des Textes sacrés, le plus souvent

ſans les entendre; aux conſéquences encore plus fauſſes qu'ils tirent de ceux qu'ils peuvent avoir entendus ; enfin aux plus captieux ſophiſmes, aux raiſonnemens les plus ſpécieux qu'ils déduiſent des faits ou des preuves de la Religion, ſans les pouvoir entamer. Mais ils feignent d'ignorer les coups qu'on leur porte ; &, s'ils les ſentent, ils diſſimulent. Ils n'ont pas même la bonne foi de reconnoître leur foibleſſe, lorſqu'on la met dans la plus grande évidence. Et pour en étouffer, s'ils pouvoient, le ſentiment dans tous les eſprits ; au lieu de rougir de leur impuiſſance à rien oppoſer de ſolide aux Défenſeurs de la Religion, ils décrient leurs Ouvrages ſans les lire, & l'Auteur encore plus volontiers que l'Ouvrage. Cette mauvaiſe ruſe de guerre manque rarement ſon effet. Leurs partiſans, malgré toutes les preuves d'infidélité qu'on leur met continuellement ſous les yeux, s'obſtinent à les croire ſur parole, & ne liſent qu'eux ; c'eſt ce qui fait qu'ils ſont ſi bien inſtruits. La ſeule arme dont les Incrédules font le plus d'uſage, c'eſt la plaiſanterie. Elle tient lieu de raiſons aux gens ignorans & frivoles. Mais

Qui ne fait que railler, évite un vrai combat.

Il n'y a perſonne qui puiſſe raiſonnablement refuſer d'adhérer aux réflexions de M. *de Querlon*, que nous venons de rapporter. Nous convenons avec lui, qu'*on a ſurabondamment répondu aux ſophiſmes des nouveaux In-*

crédules. Car, en attendant qu'on exécute le projet de raſſembler les anciennes Apologies de la Religion Chrétienne, combien n'avons-nous pas d'Ecrits qui en contiennent les principaux argumens, & qui ſont capables d'inſtruire ceux qui voudront de bonne foi connoître la Religion qu'ils attaquent !

Ils liront, par exemple, toujours avec fruit la ſeconde Partie de l'admirable Diſcours de M. *Boſſuet* ſur l'Hiſtoire Univerſelle; les profondes Penſées de M. *Paſcal* ; le célebre Poëme de *Louis Racine* ſur la Religion (1); ouvrage immortel, où la poéſie ſe ſoutient par une force divine, ſans emprunter les charmes du menſonge ; où la vérité, revêtue de ſa propre parure, brille aux yeux ſans les éblouir, enleve

(1) *Louis Racine* débuta, comme ſon pere avoit fini. Les prémices de ſon génie furent conſacrés à la Religion. Son premier Poëme fut celui de LA GRACE. Il falloit, en traitant ce dogme ſi intéreſſant, marcher avec précaution entre deux abymes. « Mais, eſt-il dit dans l'Eloge de » ce Poëte, par M. *le Beau*, il y marcha d'un pas » ferme, à la lueur du flambeau de la Foi. L'auſ- » tere Théologie s'embellit entre ſes mains, & » prit les brillantes couleurs de la Poéſie, ſans » rien perdre de ſa ſévere majeſté ».

notre raison sans l'endormir par des charmes enchanteurs. Dieu, notre ame, la Révélation, le Rédempteur, les Mysteres, la Morale Chrétienne, de quel vol le Poëte s'éleve à la hauteur de tant d'objets sublimes! Comment toujours le même & toujours nouveau dans sa course continue & variée sans cesse, il nous promene de merveille en merveille!

Quelle vivacité, dit M. *le Beau* dans l'éloge de ce Poëte! quelle vérité dans les peintures! quelle entente dans le choix &

On sçait que *Louis Racine* passa une grande partie de sa vie dans les emplois des Fermes, où il eut successivement différentes directions. On vit l'Eleve de Clio comptant, calculant, vérifiant des registres, dressant des rôles, enveloppés d'Arrêts, de mémoires, de procès-verbaux entre lesquels se perdoient souvent son *Homere* & son *Virgile*; mais comme il a encore été observé dans son Eloge, il n'avoit porté dans ses emplois que la probité la plus scrupuleuse, l'assiduité, l'humanité & le désintéressement; qualités sans essor, & qui, par des efforts hardis, ou par une ingénieuse souplesse, ne sçavent jamais s'ouvrir de routes inconnues à s'élancer hors de la sphere étroite qui les renferme. « Chaque profession, dit M. *de Montesquieu*, a son lot; la gloire & l'honneur, sont » pour cette noblesse qui ne connoît, qui ne voit, » qui ne sent de vrai bien que l'honneur & la » gloire. Le respect & la considération sont pour » ces Ministres & ces Magistrats qui ne trouvant » que le travail après le travail, veillent jour » & nuit pour le bonheur de l'Empire. Enfin le

l'enchaînement des preuves, dont la lumiere réfléchit de l'une sur l'autre ! Quel art dans le coloris ! C'est le pinceau de *Virgile* & d'*Homere*, ou, pour parler plus juste, c'est la flamme qui embrasa *Moyse*, *David* & les

---

» lot de ceux qui levent les tributs est les richesses ; & les récompenses des richesses sont les » richesses mêmes ».

Elles ne furent pas le lot de *Louis Racine*. Il n'eut toujours qu'une fortune médiocre, & il sçut s'en contenter ;

Pauper enim non est, cui rerum suppetit usus.

Horat. ep. XII, lib. I.

Il n'eut pas besoin des conseils qu'*Horace* donna ingénieusement à un Directeur des Fermes d'*Agrippa*, qui, contre l'espérance qu'on en avoit, *pollicitus meliora*, abandonna la Philosophie, pour se livrer à l'amour de l'argent.

Cùm tu inter scabiem tantam, & contagia lucri,
. . . . . . Cuncta putes unâ virtute, minora ;
Nil parvum sapias, & adhuc sublimia cures.

Hor. *Ibid.*

« Si la Poésie, dit M. *le Beau*, a procuré de » la gloire à *Louis Racine*, on peut dire aussi » que ses mœurs ont fait honneur à la Poésie. » Sincérement modeste ; jamais il ne parloit de ses Ouvrages ; il avouoit plus volon» tiers ce qu'il ignoroit, qu'il ne disoit ce qu'il » sçavoit : sans malice, sans jalousie, il ne » voyoit *guere* que les bonnes qualités des hom» mes. Il aimoit à dire du bien & à en faire. Il » pensoit que les talens de l'esprit ne sont que » l'ornement de l'humanité, & que c'est dans le » cœur que réside tout ce que l'homme a de » réalité & de consistance ».

Deux ans avant sa mort, il ressentit quelques

Prophetes. Ce feu divin croissant toujours, le Poëte, saisi d'enthousiasme dans les derniers Vers de son Poëme, nous transporte à la fin des temps; il nous montre les débris de l'univers qui s'écroule, les portes de l'éternité qui s'ouvrent avec un bruit effrayant, & qui découvrent à notre vue les supplices des méchans, & les récompenses des justes. Entre les beautés dont ce Poëme est rempli, il a encore ce rare mérite, que le Poëte uniquement fixé sur son sujet, n'en détourne jamais les yeux pour se regarder lui-même, ni pour observer son Lecteur; tous les ornemens naissent du fond de la matiere; & il n'attendoit de couronne que des mains de la Religion.

La lecture de ce Poëme doit préparer à lire utilement les solides Ouvrages des défenseurs modernes de notre Religion, tels que le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, par *Grotius*; le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de Jesus-Christ, par *Abadie*; les Preuves de la Religion Chrétienne,

---

atteintes d'apoplexie; & dès-lors il ne songea plus qu'à se préparer à bien mourir. Il parloit de sa mort prochaine, comme d'un voyage, non pas avec cette indifférence aveugle qui s'honore du nom de Philosophie, mais avec une résignation chrétienne. Il fut frappé du coup mortel, sans être surpris; & termina sa vie dans les sentimens de la plus sincere piété, le 29 Janvier 1763.

par M. *le François* ; les Ecrits de M. *le Franc*, Archevêque de Vienne, contre les Incrédules ; l'Avertissemement de l'Assemblée générale du Clergé de France, de l'année 1775 (1) ; la Certitude des Preuves du Christianisme ; l'Apologie de la Religion Chrétienne, par M. *Bergier* ; l'Histoire de l'Etablissement du Christianisme, par M. *Bullet*, Professeur Royal de l'Université

(1) Cet Avertissement est suivi de la condamnation prononcée contre plusieurs Ouvrages impies, ayant pour titres : *L'Antiquité dévoilée par ses usages ; le Sermon des Cinquante ; l'Examen important, attribué au Lord* Bolinbrooke ; *la Contagion sacrée ; l'Examen critique des anciens & nouveaux Apologistes du Christianisme ; la Lettre de* Trasybule *à* Leucippe ; *le Systême de la Nature, le Systême social, l'Histoire philosophique & politique du Commerce & des Etablissemens des Européens dans les deux Indes ; les questions sur l'Encyclopédie.* « Ce dernier Ecrit [dit M. de *Querlon*, dans la Feuille Hebdomad. des Provinces, du 6 Mars 1776], » est de toutes les » productions monstrueuses, enfantées de nos » jours, celle qui a fait le plus de ravage dans » la Religion & dans les mœurs ; le plus gâté » d'esprits, le plus renversé de têtes, le plus » perverti de jeunes gens, de femmes, d'ignorans, de demi-lettrés & de mauvais raisonneurs dans tous les états. C'est un autel élevé » au libertinage, une école ouverte au Matérialisme, où pour avoir l'air d'être déjà instruits, » les gens du monde & ceux qui ne peuvent se » faire valoir que par-là, puisent leurs principes, leur morale, tout leur sçavoir & tout » leur esprit. On sçait que cet horrible Ouvrage » fut brûlé en 1764 à Paris, par Arrêt du Parlement, du 19 Mars de la même année, & en

de Besançon, & Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres : ses Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux Incrédules, sur plusieurs endroits des Livres Saints; les Lettres d'une Mere à son Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne, par M. *Monet de Rambert* ; les Entretiens Philosophiques sur la Religion, par M. l'Abbé *Guidi*, &c. &c.

Tous ces Ouvrages sont remplis d'une *bonne & saine métaphysique* ; comme M. l'Abbé *Riballier* l'a dit des Entretiens Philosophiques de M. l'Abbé *Guidi*, dont il a été le Censeur. Mais cette *bonne & saine métaphysique*, peut-elle être comprise par des gens qui osent soutenir (1) que *la science*

» 1766 à Abbeville, avec un infortuné jeune » homme dont il fit seul tout le malheur ; cet » abominable Ecrit fut aussi flétri à Geneve. Il » fut produit d'abord sous le titre de *Dictionnaire* » *Philosophique* ; ensuite sous celui *de la Raison par* » *alphabet* ; & enfin sous celui *de Questions sur l'Encyclopédie*. On lui a opposé un bon Ouvrage, » intitulé : *Anti-Dictionnaire Philosophique, pour* » *servir de Commentaire & de Correctif au Dictionnaire* » *Philosophique* ». Il est attribué à M. *Chaudon*, & il en a été donné une quatrieme édition en 1775, chez *Saillant* & *Nyon*.

(1) Comme dans la Préface des Œuvres post-

du salut a été cultivée aux dépens du bonheur ; & que, plus la postérité s'éclairera, plus elle pensera comme M. *Helvetius* (1), c'est-à-dire, que bannissant la loi chrétienne, qui nous éleve jusqu'à Dieu, on se livrera au matérialisme,

Qui nous ravale au dessous de la sphere
Des animaux les plus défectueux.

Il y a plusieurs Compagnies Littéraires qui ont reconnu la nécessité de faire sentir les dangers de l'incrédulité, qui est devenue la plaie de tous les états, de tous les sexes & de tous les âges. Les deux Prix d'Eloquence distribués en 1772 par l'Académie de Besançon, eurent pour sujet : *Les influences funestes de la nouvelle Philo-*

---

humes de M. *Helvetius*, imprimées en 1772. Elle fut attribuée, dans la huitieme Feuille des Provinces de 1773, à M. de *Saint-Lambert*, Auteur du *Poëme des Saisons*, dont nous avons ci devant parlé pages 416, 417 & 447. Mais M. de *Saint-Lambert* la désavoua ; & M. de *Querlon* se rétracta dans la Feuille du 7 Avril 1773, *ne voulant pas être complice d'une imputation injurieuse.* Cette rétractation fait honneur à son amour pour la vérité, & elle donne un nouveau poids aux décisions de cet Ecrivain très-judicieux & tres-integre.

(1) Auteur du Livre de l'*Esprit*, caractérisé page 453 de nos Lettres sur les Spectacles.

ſophie (1). Le Diſcours de M. l'Abbé *de Grainville*, qui remporta le premier Prix, démontre que cette fauſſe Philoſophie a été auſſi nuiſible à la Littérature & à la Société qu'à la Religion.

L'Univerſité de Paris, ayant pour Recteur M. *Coger*, propoſa pour le ſujet du Prix de l'Eloquence Latine, de l'année 1773, le développement de cette vérité importante: *Non magis Deo quàm Regibus infenſa eſt iſta quæ vocatur hodie Philoſophia*; c'eſt-à-dire, l'Incrédulité à laquelle on donne aujourd'hui très-fauſſement le beau nom de Philoſophie, attaque également & Dieu & les Souverains. Le Prix fut remporté par M. *P. C. Gueroult*, alors Docteur aggrégé au College d'Harcourt; & M. *J. C. C. Formage* obtint l'*Acceſſit*.

Le ſujet de ce Prix irrita les Incrédules. M. *de Voltaire*, ſous le nom de Me *Belleguier*, ancien Avocat, donna un Diſcours François, où il plaida la

(1) Cette même Académie propoſa pour le ſujet du Prix d'Eloquence de l'année 1776, cette propoſition : *Combien le reſpect pour les mœurs contribue au bien d'un Etat*. M. l'Abbé de *Moy*, Vicaire-Général de Verdun, & Curé de Saint-Laurent, remporta ce Prix, & fut couronné le 25 Août 1776, ſur trente-cinq Concurrens.

cauſe déſeſpérée de la Philoſophie du jour, en décidant que *cette Philoſophie eſt le plus digne ſoutien de la Divinité.* L'impiété de ce Diſcours fut relevée par M. *Freron*, dans le XIe Cahier de l'Année Littéraire 1774. Et à cette occaſion, il y parle d'un bon Ecrit qu'un Sçavant Juriſconſulte, M. *Pineault*, Avocat au Parlement de Paris, donna en 1770, ſous ce titre : *La nouvelle Philoſophie dévoilée & convaincue de leze-majeſté divine & humaine.*

Si je voulois, dit M. *Freron*, extraire des Œuvres de M. *de Voltaire*, tous les traits fanatiques d'irreligion & d'indépendance qu'il y a répandus, je lui ferois voir que perſonne n'a ſoulevé plus que lui les ſujets contre le Gouvernement ; que perſonne n'a été plus que lui perturbateur de la Religion & de l'Etat. On ne peut donc trop louer le zele de M. *Coger*, d'avoir propoſé pour le Prix de 1773, le Sujet que M. *de Voltaire* a ſi platement ridiculiſé.

Rien n'eſt plus effrayant pour l'état ſocial, que la perſpective des progrès de ce qu'on appelle Matérialiſme, Déiſme ou Théiſme ; mots preſque ſynonymes, dont on n'a fait que des diſtinctions ſpécieuſes. Tous ces ſyſtêmes ne different, ni dans leur cauſe, ni dans leurs effets. Le flambeau de la

raison n'a jamais conduit à l'impiété. C'est par la corruption du cœur qu'on devient impie. On ne prend le parti de nier l'existence de Dieu, ou de lui ôter le droit de punir les vices & de récompenser les vertus, que pour se dégager des sacrifices que la Religion exige, & pour se donner la liberté de suivre ses passions sans crainte, sans regrets & sans remords.

Mais, comme l'a dit M. *de Querlon*, on ne pourroit avoir cette liberté qu'aux dépens du bien général : car les goûts, les passions & les intérêts se croisant sans cesse, que deviendra la société, quand on ne sera plus retenu que par la force & la violence, ou par les loix coërcitives, toujours combattues par la corruption, par les passions mêmes qu'elles veulent réprimer ? De quel œil les Gouvernemens peuvent-ils donc regarder ces Ecrivains dangereux qui, sous prétexte de se dévouer, comme le Poëte *Lucrece*, à la vérité, s'efforcent d'affranchir les esprits des liens les plus sûrs de la société, qui sont les nœuds sacrés de la Religion ? *Seneque*, avec son stoïcisme hypocrite, a justement été soupçonné d'avoir achevé de gâter le cœur de *Néron*, en l'aguerrissant contre toutes les idées de l'immortalité de l'ame.

N'attribuons de même l'énorme corruption des mœurs de notre siecle,

qu'à la contagion du Matérialisme.

> De tous nos maux ce mal ourdit la trame :
> Le premier regne étoit celui de l'ame ;
> Mais le nouveau fut le regne des sens.
>
> *J. B. Rousseau, Allégor. III.*

Ne sont-ce pas en effet les sens qui dans notre siecle jugent tout ; objets de goût, esprit, talens, mœurs, &c ? Et quoiqu'assez généralement, comme l'a observé un Auteur, nos Epicuriens se pressent tous, plus ou moins, tant qu'ils peuvent, de les user ces sens ; néanmoins, pour se donner l'air d'en avoir encore vieux comme jeunes, ils y rapportent toutes leurs idées, & ils en font la mesure de tous leurs jugemens.

C'est ainsi, peut-on leur dire, que vous êtes parvenus à corrompre & à dégrader

> Cette raison, dont la splendeur divine
> Vous fait sentir votre vraie origine.
> Qu'avez-vous fait d'un partage si doux ?
> C'est elle, hélas ! qui vous a perdu tous.
> Par votre orgueil, *corrompue*, *altérée*,
> Dans votre cœur elle a donné l'entrée
> Aux vanités, aux folles visions.
>
> *J. B. Rousseau, Allégor. III.*

C'est de cette *raison corrompue &*

altérée, que le même Poëte a dit ailleurs :

Loin que la raison nous éclaire,
Et conduise nos actions,
Nous avons trouvé l'art d'en faire
L'Orateur de nos passions.
C'est un Sophiste qui nous joue,
Un vil complaisant qui se loue
A tous les fous de l'Univers,
Qui, s'habillant du nom de sages,
La tiennent sans cesse à leurs gages,
Pour autoriser leurs travers.

Ibid. liv. I, Ode VIII.

C'est cette *raison corrompue & altérée* qui, sur nos Théatres,

Par cent nouveaux stratagêmes,
Nous masquant sans cesse à nous-mêmes,
Parmi les vices nous endort ;
Du furieux fait un *Achille*,
Du fourbe, politique habile,
Et de l'Athée, un esprit fort.

Ibid.

C'est cette *raison corrompue & altérée* qui, sur nos Théatres, répete en mille manieres différentes, par l'organe des Poëtes & des Acteurs, ces maximes pernicieuses :

Le Ciel défend de vrai certains contentemens ;
Mais on trouve avec lui des accommodemens ;

Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

. . . .

Je tiens qu'il est mal, sur quoi que l'on se fonde,
De fuir obstinément ce que suit tout le monde,
Et qu'il vaut mieux souffrir d'être au nombre des fous,
Que du sage parti, se voir seul contre tous.

MOLIERE.

Enfin, c'est de cette *raison corrompue & altérée* que les Auteurs dramatiques reçoivent la loi pour le *costume moral* de leurs Poëmes, selon une espece de Poétique qui parut en 1741 (1).

L'Auteur de cet Ouvrage didactique lui a donné un caractere d'autorité, en l'annonçant comme une rédaction de quelques conférences que des Littérateurs du premier rang avoient tenues sur les Spectacles, & en particulier sur celui de l'Opéra. Or voici ce qu'on y donne pour un principe général & commun à tout le genre dramatique:

(1) Sous ce titre : *Lettres à Madame la Marquise de P..... sur l'Opéra*, 1741. La France Littéraire attribue cet Ouvrage à M. *Mably*.

Un Poëte, y est-il dit, doit me ravir l'usage de mon esprit pour ne m'occuper que de mes passions. Ce n'est pas aux sages qu'il doit chercher à plaire : *Rari quippe boni*, comme dit *Juvenal :* il y a fort peu de Philosophes dans ce monde, & ce n'est pas la peine d'y faire attention. Et d'ailleurs, quand ils iroient aux Spectacles ; soyez sûr que leur sévérité ne tiendra pas contre un Poëte & des Acteurs qui auront l'art de les dérider, en rendant vraisemblables les fictions de leurs drames.... Que les Poëtes aient soin de faire paroître l'amour dans tout son jour, comme l'a fait *Quinault*, qui en a toujours fait un tableau intéressant, & qui a eu l'art de ne rien perdre de toute l'ivresse & de tous les égaremens de cette passion : nos Philosophes n'y tiendront pas ; ils applaudiront même aux foiblesses qui blesseroient les bienséances essentielles. Ils ne seront point, par exemple, choqués de voir *Renaud* enivré des charmes d'*Armide*, aller jusqu'à oublier sa gloire, en prononçant ces Vers :

Que j'étois insensé de croire
Qu'un vain laurier donné par la Victoire,
De tous les biens fût le plus précieux !
Tout l'éclat dont brille la gloire,
Vaut-il un regard de vos yeux ?

Voilà donc une espece de *Sanhédrin académique*, qui a décidé que les personnes vertueuses n'ont point de

rang à nos Spectacles ; & que, loin d'y donner le ton, c'est à elles à se soumettre à celui de la volupté qui y regne : & à cet égard elles font peu de résistance ; parce que nous avons tous, comme du temps de *Juvenal*, beaucoup de docilité pour les leçons du vice (1). Et à quel excès, dit le même Poëte, ne peut-on pas se porter, quand on a une fois cédé à la séduction des mauvais exemples (2) ?

Le Théatre, dit M. *Dorat* (3), doit être chez toutes les Nations *une espece de sauve-garde* pour la pureté de la Langue Nationale. Mais si notre Théatre, selon cet Auteur, n'a pas même cette espece de mérite, combien encore moins est-il une *sauve-garde* pour la pureté des mœurs !

Iroit-on en effet à nos Théatres

---

(1) . . . *Quoniam dociles imitandis*
Turpibus ac pravis omnes sumus.
JUVENAL, Sat. XIV.

(2) . . . . . . *Nam quis*
Peccandi finem posuit sibi, quando recepit
Ejectum semel attritâ de fronte ruborem?
Ibid. Sat. XIII.

(3) Dans l'Avant-Propos des *Malheurs de l'Inconstance*.

avec une conſcience timorée ? on y perd bientôt les ſcrupules qui retardent la marche des paſſions : on s'habitue promptement à y voir & à y entendre avec plaiſir ce que le Spectacle a de plus licencieux ; & enfin on parvient juſqu'à

Fouler aux pieds la piété timide ;
La piété, notre unique ſoutien,
Sans qui vertus, ſageſſe, tout n'eſt rien.

J. B. Rouss. Alleg. II.

Ne ſoyons donc pas indifférens ſur le choix de nos plaiſirs : c'eſt par-là que nous fixons notre réputation.

Rien, dit M. *Law*, Auteur Anglois (1), ne nous peut plaire que ce qui s'accorde avec notre penchant. Ainſi à voir les plaiſirs d'une perſonne, on eſt ſûr d'en connoître les inclinations. Ce qui s'appelle action & conduite, peut nous impoſer. De ce qu'un homme fait telle choſe, nous ne ſçaurions dire avec certitude qu'il ait tel penchant. Pour ne vous y point tromper, conſidérez en quoi il place ſon divertiſſement, & ce qui lui fait plaiſir. Cette derniere marque eſt la ſeule

(1) Dans un Ouvrage intitulé : *The abſolute unlawfulneſſ of the Stage Entertainment fully demonſtrated ; By Wiliam Law, London.* C'eſt-à-dire : *Raiſons qui démontrent pleinement que les plaiſirs du Théatre ſont abſolument illicites ;* par *Guillaume Law :* ſeconde édition, *Londres*, 1726 ; *in*-8°.

infaillible pour découvrir la ſituation intérieure de l'ame ; parce que rien ne peut nous plaire ni nous toucher que ce qui eſt conforme à notre tempérament, & qui trouve au dedans de nous une diſpoſition relative. Si nous n'avions pas des ſentimens de compaſſion, nous ſerions inſenſibles aux plus triſtes objets : ſi nous n'avions pas des principes ſecrets de l'harmonie, nous ne goûterions pas la plus raviſſante Muſique. De même, ſi nous n'avions pas des ſemences vives de toutes les licences qui ſe repréſentent ſur les Théatres, ſi nous n'avions pas une corruption intérieure, qui eſt flattée par les paſſions libertines que nous voyons ſur la ſcene, nous ne trouverions pas plus de plaiſir à ce Spectacle, qu'un aveugle en trouve dans la Peinture, ou qu'un ſourd en prend à la Muſique.

Nous pourrions ajouter pluſieurs preuves à ces réflexions de M. *Law* ; mais nous n'avons déjà que trop cité.

Au reſte, les Ecrits périodiques qui ont rendu compte des précédentes éditions de notre Ouvrage, ont obſervé que le ſujet avoit exigé de nombreuſes Citations.

« Ces armes empruntées par l'Au» teur, ont-ils dit, ſervent autant à » orner qu'à fortifier ſa cauſe, qui eſt » celle des mœurs » :

. . . . *Decus & tutamen in armis.*

Le Théatre a pour lui les gros bataillons,

Defendit numerus, junctæque umbone phalanges.

Ces gros bataillons sont les préjugés de la multitude, sans excepter ce qu'on appelle le *monde poli*, dont la frivolité & les mœurs ont donné lieu au *Grand Rousseau* (1) de dire :

Montrez-nous depuis Pandore
Tous les vices qu'on abhorre,
En terre mieux établis
Qu'aux siecles que l'on honore
Du nom des siecles polis.

Liv. II, Ode VIII.

N'a-t-on point, par exemple, à reprocher à ce qu'on appelle le *monde*

(1) Mort à Bruxelles le 17 Mars 1741, avec les sentimens dont nous avons eu occasion de parler, page 486. La réputation de cet illustre Poëte est fixée. Le titre de *Grand* lui restera toujours : il ne lui est disputé que par ceux qui sont dans le cas de ne pas mériter d'obtenir de la postérité le même honneur. C'est l'idée qu'on a des ennemis de la gloire de ce *grand Poëte*, quand on a lu l'Ecrit que M. l'Abbé *de Gourcy* a donné en 1772, sous ce titre : *Rousseau vengé de la critique qu'en a fait M. de la Harpe.* On y apprend à apprécier les talens littéraires. On lira avec le même fruit les Lettres de M. *Clément à* M. *de Voltaire :* non (y est-il dit page 9 de la premiere de ces Lettres, imprimées en 1774) à M. *de Voltaire* homme plein de talens, mais à M. *de Voltaire plein de jalousie, & Critique passionné des esprits sublimes, dont il auroit voulu anéantir le nom.*

poli de notre siecle, d'avoir un goût si effréné pour les Spectacles, que jeunes & vieux osent presque les ériger en un besoin politique de premiere nécessité. Ce ridicule a fait l'objet d'une Satyre ingénieuse de 243 Vers, qui parut en 1753, à l'occasion d'une querelle d'intérêt, entre les gens tenant les trois Théatres de Paris (1). Voici quelques Vers de cette Satyre, intitulée : *Remontrances des Comédiens François au Roi.* On sçait que la raillerie peut s'employer avec succès. Souvent, dit *Horace*, on a vu le ridicule vivement présenté, trancher une difficulté mieux que tous les raisonnemens (2).

Sire, vos fideles Sujets,
Les Gens tenant la Comédie,
Paisibles suppôts de *Thalie*,
Et tous ennemis de procès,

(1) Les Directeurs de l'Opéra firent signifier le 8 Août 1753, aux Comédiens François un Arrêt du Conseil, qui interdisoit à leur Théatre les Bals & Ballets. Les Comédiens arrêterent sur le champ une députation & des remontrances au Roi, qui étoit alors à Compiegne. Ils y obtinrent la révocation de l'Arrêt, & ils rouvrirent leur Théatre qu'ils avoient fermé.

(2) *Et sermone opus est, modò tristi, sæpe jocoso,*
. . . . Ridiculum acri
Fortiùs & meliùs, plerumque secat res.
HOR. lib. I, sat. X.

Osent se plaindre du succès
De cette fiere Académie (1),
Par qui leur troupe est avilie.
Et voit proscrire ses Ballets.
. . . .
Vous allez objecter sans doute,
Que le Conseil, s'il nous écoute,
A fort à faire en ce moment :
Mais . . . .
Qu'importe à Votre Majesté,
Que le Peuple, sans pain, gémisse;
Qu'à la tyrannie, au caprice
De quelque Intendant hébété,
Le Citoyen que l'on opprime,
Voie immoler la liberté;
Que contre les Loix révolté,
Et fier de ses succès, le crime
Triomphe avec impunité,
Et qu'avec THÉMIS exilée (2);

---

(1) L'*Opéra*, dont *J. B. Rousseau* a dit :
Près d'un Palais dont *Lutece* est ornée
Par un Prélat à toque enluminée,
Il est un lieu de Mimes habité,
Et de Badauts en tout temps fréquenté.
Où, pour réaux, ducatons & pistoles
Sont trafiqués doux sons & caprioles.
Là, plus d'un Chantre à cet effet renté,
Vient en public prêcher l'impureté :
Là, sous l'argent, le brocard, la dorure,
Gît l'impudence, & brille la luxure,
Et sont *illec* * reçus grands & petits (* *Là*)
A marchander des crimes à tout prix. *All.2, l.1.*

(2) Les Présidens & Conseillers des Enquêtes & Requêtes du Parlement de Paris furent exilés le 9

L'abondance

L'abondance & la sûreté
Quittent la Ville désolée ;
Pures vétilles que cela :
Le moulin qui moulut moudra.
  Votre Etat est une machine,
Qui, pour aller son droit chemin,
N'a pas besoin qu'on examine
Le ressort qui le met en train ;
Souvent, comme le corps humain,
Elle brave son Médecin * : (* *Le Parlement*)
Mais ce grand Corps, fût-il étique,
Ou par la diete appauvri,
Dût-il être paralytique ;
Faites-le rire ; il est guéri.
  Partant, Sire, la Comédie
Est l'ame du Gouvernement.
Là, dans un doux enchantement,
Le Citoyen, joyeux, oublie
Et les Loix & le Parlement,
Et le Commerce & la Patrie ;
Et dans le plaisir d'un moment,
Croit voir le bonheur de la vie.

Mai 1753 ; dont quatre furent Prisonniers d'Etat. La Grand'Chambre fut transférée à Pontoise le 11 Mai. Son service y cessa le 7 Septembre ; &, pour y suppléer, il fut établi dans le Couvent des Grands Augustins de Paris une Chambre des Vacations composée de six Conseillers d'Etat & de vingt Maîtres des Requêtes. Il fut ensuite établi au Louvre, par Lettres-Patentes du 13 Nov. suivant, une Chambre Royale, composée de tous les Magistrats qui entrent au Conseil du Roi. Enfin le Parlement fut rappellé à Paris le 2 Sept. 1754, époque d'une Déclaration pour la pacification des troubles ecclésiastiques qui avoient occasionné l'exil de cette Cour Souveraine, comme en 1732 & 1720.

Or, comme la félicité
N'est que le plaisir répété ;
Graces à vos Ministres habiles ;
Si le Théatre est toujours plein,
Vos Sujets, contens & tranquilles ;
Malgré l'indigence & la faim,
Jouiront d'un bonheur sans fin.
Rome d'elle-même idolâtre,
Goûtant le fruit de ses exploits,
Rome ne vouloit autrefois
Que du pain avec son Théatre ;
Mais au François, plus que Romain ;
Le Théatre suffit sans pain.
Aussi, qu'en vantant ses services,
Le front couvert de cicatrices,
Un vieil Officier maltraité,
Vienne alléguer sa pauvreté,
Et mendier la récompense
Du sang qu'il versa pour la France ;
S'il le versa, tant pis pour lui ;
Entre la misere & l'ennui
Il vieillira dans sa chaumiere ;
Il viendroit une fourmilliere
De ces Messieurs ; car ils sont tant ;
Et puis la France a-t-elle affaire
Du bras d'un petit combattant ?
Mais que *Grandval*, notre confrere ;
Soit sans crédit, & sans argent :
Sire, c'est un homme à talent,
Un homme à l'Etat nécessaire,
Vous dira tout le Ministere ;
Et l'on fera danser les gens
Pour lui faire dix mille francs (1).

(1) Produit d'un Bal donné en 1753, au profit de *Grandval*, dans la Salle de la Comédie Françoise.

Que du Théatre la merveille,
Dumesnil paroisse à Marseille,
Et le voyage & le séjour
Seront payés par la Province;
Et si l'honoraire est trop mince
Pour une Actrice de la Cour,
Zélé Protecteur de nos Belles,
S. . . . , sans compliment,
Forcera les Bourgeois rebelles
D'ajouter à l'appointement (1).
De tout ceci concluons, Sire,
Que le parfait Comédien
Sera toujours de votre empire
Et l'ornement & le soutien.
Ainsi D. . . le décide,
Ainsi le veut S. . . . .
Ainsi le sage Mazarin,
Leur prédécesseur & leur guide,
Sur la gaieté de vos Sujets,

(1) Le Duc de *Villars*, Gouverneur de Provence, fit augmenter, en 1753, le prix des places de la Comédie de Marseille en faveur de la *Dumesnil*, qu'il y avoit fait venir de Paris. Les Habitans aimerent mieux abandonner le Spectacle. M. *de Villars* dénonça à la Cour cette désertion comme une révolte. M. *de Saint-Florentin* écrivit le 23 Juillet 1753 aux Echevins de Marseille une Lettre, où cette Ville étoit menacée d'être privée de Troupes de Comédiens. Les Echevins lui firent une Réponse dont voici la fin: « Notre Evêque (M. *de Belsunce*) déclame & fait déclamer sans cesse contre le » Théatre, le Spectateur & le Spectacle. Si le Roi dé» fend qu'il ne s'établisse à l'avenir aucune Troupe dans » notre Ville, nous reprendrons l'une des anciennes » coutumes de nos illustres Ancêtres: Vous sçavez, Mon» seigneur, que dans les beaux jours de notre Républi» que, lorsque nous donnions des loix, au lieu d'en » recevoir, nous fermions scrupuleusement nos portes » aux Histrions, de peur qu'ils ne vinssent altérer la » pureté de nos mœurs ».

Fondoit l'espoir de ses succès,
Et disoit : Trop heureux Vulgaire,
Ris, chante ; mais laisse-nous faire.
Or, si pour régir vos Etats,
Grand Roi, nous sommes plus utiles
Que Généraux & Magistrats ;
Pourquoi faudra-t-il qu'immobiles
Et plus droits que des échalats,
Nous bornions nos talens sublimes
A déclamer de froides rimes,
Dont le Spectateur est si las ?
Eh ! pourquoi ne pourrions-nous pas
Gager Sauteurs & Pantomimes,
Ainsi que nous gagions jadis
Et Poëtes & beaux-esprits ?
On veut proscrire pour jamais
Et nos Danseurs & nos Ballets.
A ces assommantes nouvelles,
Ah ! juste Ciel, toutes nos Belles,
Ainsi que les Gens du Palais
Vouloient fermer leurs cabinets.
Qu'alloit devenir la Jeunesse !
Et de la Ville & de la Cour
Adieu les cliens de l'Amour,
Adieu la publique allégresse.
Vous empêchâtes ce malheur,
Et l'espoir de votre justice
Calma notre vive douleur.
Daignez donc, à nos vœux propice,
Par un Arrêt dûment scellé,
Rendre au Théatre désolé
Les bonds, les sauts & les gambades
De ces illustres mascarades,
Sans qui nos Dieux & nos Héros
Seroient sifflés comme des sots.

Ce ſont, Sire, les remontrances,
Qu'après plus de quatre ſéances,
Et tous nos foyers aſſemblés
Dans le Palais de la Folie,
Vous offrent vos ſujets zélés,
Les gens tenant la Comédie.

Ce petit Poëme ironique fait le portrait de ce goût dépravé que M. *Dorat* a critiqué dans ſes réflexions ſur l'Art dramatique : elles ſervent de Préface à ſon *Adelaïde de Hongrie*, qui fut repréſentée dans le mois d'Août de la premiere année du regne de LOUIS XVI, & dont on a retenu ces deux Vers :

Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs,
SOIT LOUÉ PAR SON PEUPLE, ET NON PAR SES FLATTEURS (1).

Voilà les louanges que deſire un Roi qui veut que ſon Regne ſoit celui de la vertu, fondée ſur le Chriſtianiſme, dont l'eſprit dévoue à l'utilité publique tous ceux qui le profeſſent véritablement (2). C'eſt ſur ce prin-

(1) *Blanditiæ peſſimum veri affectûs venenum.. Peſſimum inimicorum genus, laudantes, quibus omnia Principum honeſta atque inhoneſta laudare mos eſt; nam ſuadere Principi quod oporteat, multi laboris.* TACIT. vit. Agric. 41; Hiſtor. lib. I, n. 15; Annal. lib. II, n. 38.

(2) *Hoc eſt Regula perfectiſſimi Chriſtianiſmi, hoc accurata Definitio, hoc ſummum Faſtigium : QUÆ IN*

cipe que LOUIS XVI a voulu que son Ordonnance du 25 Mars 1776, portant réglement sur l'administration des corps Militaires, fût dirigée. » Il y est prescrit (1), pour premier de- » voir, aux Officiers-Généraux & aux » Commandans des Corps, de faire » respecter la Religion par tous ceux » qui leur seront subordonnés, & de » leur en donner l'exemple qui, de » toutes les instructions, est la plus » douce & la plus persuasive. Sa Ma- » jesté déclarant, que son intention est » de ne souffrir dans ses Troupes au- » cun Officier affichant l'incrédulité, » ou qui auroit des mœurs publique- » ment dépravées; un homme scan- » daleux n'étant pas digne de com- » mander d'autres hommes, quelque » valeureux qu'il puisse être; & Sa » Majesté n'admettant de valeur vrai- » ment recommandable, que celle de » l'homme instruit & vertueux ».

« Le tit. VII pourvoit à une subordi- » nation graduelle qui, sans rien perdre » de sa force, soit douce & paternelle;

COMMUNE CONFERUNT QUÆRERE, PUBLICÆ UTILITATI CONSULERE. S. CHRYSOST, Tome X, page 223.

(1) Article I du Titre VI.

» qui, fondée ſur la juſtice & la fer-
» meté, écarte tout arbitraire & toute
» oppreſſion, en maintenant les ſub-
» ordonnés dans l'obſervation de
» leurs devoirs ! Il y eſt ordonné que
» les Soldats ſoient traités avec la
» plus grande humanité & la plus
» grande douceur; qu'il ne leur ſoit
» jamais fait aucun tort; qu'ils trou-
» vent dans leurs Supérieurs des gui-
» des bienfaiſans; que les châtimens
» que quelques-uns pourroient méri-
» ter, ſoient conformes aux Loix; &
» que les Officiers qui les conduiſent,
» les dirigent & les protegent avec les
» ſoins qu'ils doivent à des hommes
» de la valeur & de l'obéiſſance deſ-
» quels ils attendent une partie de
» leur gloire & de leur avancement ».

Voilà les intentions de LOUIS XVI, qui, dans le préambule précis & énergique de ce Réglement, « déclare être
» convaincu que ſi l'ordre eſt le prin-
» cipe de tout bien : c'eſt dans l'état
» Militaire qu'il eſt le plus intéreſſant
» de le maintenir; que la force des
» Troupes eſt dans l'obéiſſance; &
» que la diſcipline prépare les vic-
» toires ».

C'est par le rétablissement & le maintien de l'ordre, que cet auguste Prince méritera toujours l'accomplissement du vœu formé en sa faveur, & exprimé dans les deux Vers que nous avons dit avoir été retenus :

> Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs ;
> Soit loué par son Peuple, & non par ses flatteurs.

Retenons aussi cette vérité qui est échappée à M. *Dorat*, dans ses Réflexions sur l'Art Dramatique : ON VA AUX SPECTACLES POUR Y RETROUVER SES PENCHANS ET SES VICES. NOTRE THÉATRE N'EST NULLEMENT UN ASYLE OUVERT À LA RAISON, AUX BIENSÉANCES ET À LA VÉRITÉ. IL NE NOUS PRÉSENTE QUE DES ATROCITÉS OU DES PARADES. LE VERTIGE EST ARRIVÉ JUSQU'À LUI.

C'est par une suite de ce vertige qu'on attache tant d'importance à l'art des Histrions. Et ils en abusent tellement, qu'on ne seroit pas surpris de leur entendre tenir un propos équivalent à celui que *Pylade*, fameux Pantomime, rival de *Bathyle*, tint à *Auguste* qui les exhortoit à vivre dans l'union:

Ce qui peut, diſoit-il, *arriver de mieux à l'Empereur, c'eſt que le Peuple s'occupe de* Bathyle *& de* Pylade (1). Cette réponſe étoit aſſez analogue à l'opinion d'*Auguſte* qui, comme l'a dit *Tacite* (2), penſoit qu'il devoit par politique, paroître s'intéreſſer aux plaiſirs du Peuple, afin de l'empêcher de s'appercevoir des vices de l'adminiſtration publique. Quant à nous, ne diroit-on pas auſſi qu'un Drame, un Ballet, un débat qui s'éleve dans les couliſſes, ſont affaires d'Etat, par l'intérêt qu'on y met ? Il en eſt de même des débuts des Acteurs. « Les moindres lueurs de talens qu'ils annoncent, dit M. *de Querlon* (3), excitent » une chaleur qui fait aſſiéger toutes les » entrées du Théatre avec un empreſſement forcené, ou plutôt avec une » fureur que les gens raſſis ne peu-

---

(1) *Pylades ab Auguſto objurgatus, quòd cum Bathyllo, eamdem artem exercente rixaretur, reſpondiſſe fertur : « Expedit tibi, Cæſar, Populum nobis intentum tempus » conſumere ».* DION. CASSII, Hiſtor. lib. LIII, page 747.

(2) *Civile rebatur miſceri voluptatibus Vulgi.* TACIT. Annal. lib. I, n°. 54.

(3) Dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces du 3 Février 1773, où il eſt parlé des débuts tumultueux & bruyans de la Dlle *Raucour*, ſur le Théatre de la Comédie Françoiſe.

» vent considérer sans étonnement ».

Ce Journaliste donna à cette occasion dans ses Feuilles Hebdomadaires des 17 & 24 Février 1773, une Dissertation intéressante sur l'usage ancien & moderne des applaudissemens du Théatre ; & comme elle tient également au moral, nous allons en donner ici quelques traits :

Il n'est pas douteux que dans les beaux jours du Théatre des Grecs & des Romains, les applaudissemens furent d'abord réservés pour les compositions dramatiques. Et le *plaudite* qu'on trouve à la fin de toutes les Comédies Latines, prouve que du temps de *Plaute* & de *Térence*, on n'applaudissoit qu'à la fin des Pieces, & quand l'Acteur qui fermoit la Scene, avertissoit les Spectateurs de marquer leur contentement. On applaudissoit rarement les Acteurs. Les habiles Comédiens, tels qu'un *Roscius*, un *Phedre*, étoient bien payés, & quelquefois magnifiquement, selon leur mérite & leurs talens, ou le besoin qu'on avoit d'eux ; mais on n'imaginoit pas alors qu'il fallût encore les couvrir de gloire : parce qu'on étoit bien loin d'avoir de cette profession la haute idée qu'on s'en est faite chez nous, sur-tout dans ces derniers temps, & d'y attacher tant d'importance. . . . . C'est dans le déclin du Théatre, que ces applaudissemens furent prodigués à Rome avec le plus grand excès. On applaudissoit jusqu'aux

habits d'un Acteur.... On vouloit alors que les compoſitions dramatiques fuſſent ſurchargées de danſes & de tout ce que le luxe & la volupté purent imaginer.

Ce même goût déréglé régnoit à Conſtantinople, lorſque l'Empire d'Orient s'y forma ; & l'on vit quelques Chefs de cet Empire faire des réglemens, pour en modérer les excès (1).

---

(1) Voyez l'excellente Hiſtoire du Bas-Empire, par M. *le Beau*, tom. III, p. 163 ; tom. V, p. 21 ; tom. VI, p. 197 ; tom. VII, p. 22. Mais il ne fut jamais poſſible d'empêcher les jeux de Théatres de nuire aux mœurs. C'eſt pourquoi, dans pluſieurs Villes, les Magiſtrats ſe ſont oppoſés à tout ce qui pouvoit en introduire l'uſage. Nous citerons pour exemple la Ville d'Utrecht. On y publia, le 21 Avril 1777, de la part de la Régence, un Placard, dont voici la traduction qui nous a été envoyée :

« Meſſieurs les Bourg-meſtres & de la Régence d'Utrecht étant informés que pendant tout l'hiver dernier, au mépris des Placards précédens à ce contraire, non ſeulement il s'eſt joué pluſieurs fois des Tragédies & Comédies avec grande affluence de monde, mais que même il ſe fait actuellement de nouveaux préparatifs pour les continuer ; & attendu que cela tend à la perte des bonnes mœurs, détourne les Particuliers des fonctions de leur état, expoſe la Jeuneſſe à des ſéductions dangereuſes, & entraîne ainſi avec ſoi beaucoup de mauvaiſes ſuites : Meſſieurs les vénérables Magiſtrats ſuſdits renouvellant le Placard publié le 5 Avril 1771, ont jugé à propos de défendre très-ſéverement, ainſi qu'ils défendent par ces Préſentes, à tous & à chacun tels qu'ils ſoient, jeunes ou vieux, de jouer ou laiſſer jouer, ou même d'y paroître, dans leur maiſon, héritage ou autre domicile ou lieu privé, ſoit Tragédie, Comédie, ou autres jeux, à peine d'encourir l'amende de deux cens florins par ceux qui pour ce, prêteront en façon quelconque, leur maiſon, bien, héritage ou

L'Empereur *Julien*, par exemple, qui étoit jaloux de cet esprit de lumiere, de sagesse & de charité, qu'il étoit forcé d'admirer dans l'Eglise Chrétienne, auroit bien voulu épurer le Théatre (1); mais regardant la chose comme impraticable, il se contenta d'en interdire l'entrée aux Ministres de sa Religion, de même qu'il leur ordonna de s'abstenir de tous Spectacles où assistent les femmes. *Théodose* défendit aux Magistrats de fréquenter les Théatres; il imposa une amende de cinq livres d'or à quiconque retireroit dans sa maison une Comédienne ou une Danseuse. Il défendit de produire dans les Spectacles, & même d'entretenir dans son domestique une Chanteuse ou une Joueuse d'instrumens. Il

lieu privé, en totalité ou en partie; & ce autant de fois qu'ils le laisseront faire; & de six florins d'amende chaque fois par chaque Acteur; & de trois florins par chaque Spectateur; dont la moitié tournera au profit de M. le Grand-Bailli, & l'autre moitié au profit du Dénonciateur. Et seront les Parens ou Tuteurs obligés de répondre & payer pour leurs Enfans & Pupilles. Ainsi arrêté par MM. les Bourgue-mestres, &c. & publié à l'Hôtel-de-Ville, *more solito*, le 21 Avril 1777, &c ».

(1) *Julien*, dit M. *le Beau*, s'efforçoit de dérober à la Religion Chrétienne la sainteté de sa discipline & de sa morale. Il ignoroit que c'est une tige qui meurt dès qu'elle est transplantée, & qu'elle ne peut porter de fruits mûrs & durables, que dans le terrein où elle est née, & où elle est arrosée de la main de Dieu même.

interdit aux Comédiennes l'usage des pierreries, & la magnificence des habits; il défendit aux meres de famille & à leurs enfans tout commerce avec les Acteurs & les Actrices.

Nos mœurs n'exigent-elles point qu'on renouvelle de pareils réglemens? Jugeons-en par ce trait d'une Lettre de la *le Couvreur*, écrite le 5 Mai 1728, & imprimée au tome III des Anecdotes dramatiques : « Vous connoissez, disoit cette Actrice, la vie dissipée de Paris, & les devoirs indispensables de mon état. C'est une mode établie, de dîner ou de souper avec moi, parce que quelques Duchesses m'ont fait cet honneur.... Si ma pauvre santé, qui est foible, me fait refuser ou manquer à une partie de Dames que je n'aurai jamais vues, qui ne se soucient de moi que par curiosité, ou, si je l'ose dire, par air, car il en entre dans tout : *Vraiment*, dit l'une, *elle fait la merveilleuse :* une autre ajoute, *c'est que nous ne sommes pas titrées* ».

Concluons que les Spectacles ont contre eux l'expérience des anciens & des modernes. Nous en avons donné des preuves de tous genres. Nous le

répetons : Le Théatre a pour lui dans ce siecle tant de partisans, que nous ne pouvions rassembler trop d'autorités & de secours. Et, comme M. *de Querlon* l'a observé (1), l'on n'en manque pas; « car, dit-il, sans parler de tous les Sages du Paganisme & des plus grands Hommes de l'Antiquité, de *Bossuet* & tant d'autres; quels auxiliaires que M. le Chancelier *Daguesseau*, *Corneille*, *Quinault*, *Jean Racine*, *Bussy-Rabutin*, *la Mothe*, *Fontenelle*, M. *Gresset*, M. *Rousseau* de Geneve, &c. &c. »!

Tout ce que nous avons rapporté de ces hommes célebres, inspire contre les Théatres

. . . . . . Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux ames vertueuses.

---

(1) Feuille Hebd. des Prov. du 21 Août 1771. Cette Feuille périodique a été composée depuis le mois de Mai 1754 jusqu'au 18 Avril 1776, par M. *de Querlon*, & ensuite par M. l'Abbé *de Fontenai*, qui, dans la Feuille du 5 Juin 1776, a déclaré « s'engager à marcher sur les traces de M. *de Querlon*, & à respecter, comme lui, les droits de la vérité, & les principes du goût ».

Fin du Second Volume.

TABLE
DES MATIERES
Et des Personnes dont il est parlé dans les deux Volumes.

La Lettre *a* indique le tome I; la Lettre *b*, le Tome II.

A

B

Son

D

E

F

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA du Tome Premier.

Page xlv de l'Avertissement, *ligne* 6, 10 Mars, *lis.* 10 Octobre.
Page 23, *lig.* 23, qu'on veut représenter, *lis.* qu'on voit représenter
Page 110, *lig*, 23 *de la Note*, facto, *lis.* fato.
Ibid. lig. 28, *après ce mot* eget, *ajoutez tome* II, 323-326.
Page 322, *lig.* 29 de la Note, 180 dans quelques exemplaires; *lis.* 780
Page 438, *lig.* 2 de la Note 2, crano, *lis.* erano.

ERRATA du Tome Second.

Page 128, *lig.* 1. *Il y a une faute dans ces mots :* elles sont aussi de M. *Nicole.* Cette faute est corrigée page 202 du même Tome, ligne 24.
Page 325, *lig.* 21, *retinebantur*; lis. *retinebuntur.*
Page 373, *lig.* 8, on a ci-devant vu, page 112, que: *lis.* on a ci-devant vu, page 112 de nos Lettres, que.
Page 563, *lig.* 22 *de la note*, Avril 1771, *lis.* 1671.

ADDITIONS & ERRATA DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de BENOÎT MORIN.


506





